

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

### ORDRE DU JOUR

---

#### ▪ DECISIONS DU MAIRE N° 127\_2018 A 007\_2019

*Rapporteur : Pierre CHOLLET*

### I – RAPPORTS POUR DES DELIBERATIONS LIEES AUX ENGAGEMENTS DU PROJET DE MANDAT

#### **UN CŒUR DE VILLE PLUS ATTRACTIF / Engagement n° 19**

*Rapporteur : Clémence ROBERT-BRANDOLIN*

01. **Marché couvert – travaux de rénovation du marché couvert et de ses équipements périphériques**

#### **UN CŒUR DE VILLE PLUS ATTRACTIF / Engagement n° 20**

*Rapporteur : Jean PINASSEAU*

02. **Avenant n°1 à la convention du Projet Urbain Partenarial (PUP) entre l'Agglomération d'Agen, la Ville d'Agen, la SAS 2I M.A. et la SCCV du boulevard Carnot, sur la prise en charge financière d'un réseau public de distribution électrique**

#### **MIEUX VIVRE EN VILLE / Engagement n° 40**

*Rapporteur : Jean PINASSEAU*

03. **Délibération de principe pour le lancement d'une opération de restauration immobilière (ORI) dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain (RU)**

### II – RAPPORTS POUR DES DELIBERATIONS LIEES A DES ACTES DE LA GESTION COURANTE DE LA VILLE

#### **CONSEIL DE QUARTIER**

*Rapporteur : Marie-Claude IACHEMET*

04. **Subvention exceptionnelle au Conseil de Quartier n°23 (exposition de peinture)**

## **PATRIMOINE MUNICIPAL – HABITAT - URBANISME**

*Rapporteur : Jean PINASSEAU*

- 05. **Octroi d'une servitude par les propriétaires de l'immeuble, situé 60 rue Richard Cœur de Lion, au profit de la Ville d'Agen, pour le maintien des lettres « la maison des enfants »**
- 06. **Convention de partenariat entre la Ville d'Agen, ENEDIS, le SDEE 47 et les conseils de quartiers n°9, 12 et 17 relative à des opérations d'embellissement de postes de transformation électrique – Programme 2019**

## **CENTRES DE LOISIRS ALSH**

*Rapporteur : Maïté FRANCOIS*

- 07. **Mise à jour des règlements intérieurs des accueils de loisirs sans hébergement municipaux de Donnefort et les Iles**

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - NUMERIQUE**

*Rapporteur : Bernard LUSSET*

- 08. **Adhésion de la Ville d'Agen au groupement de commande de restauration collective et renouvellement du marché de restauration 2019/2022**
- 09. **Convention relative au « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) entre la Ville d'Agen et le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47), pour la mutualisation d'un Délégué en charge de la Protection des Données**

## **COHESION SOCIALE, POLITIQUE DE LA VILLE ET CENTRES SOCIAUX**

*Rapporteur : Baya KHERKHACH*

- 010. **Convention triennale de partenariat entre la Ville d'Agen et les Restos du Cœur**
- 011. **Attribution d'une subvention à l'association SOS Espoir 47**
- 012. **Validation du renouvellement des contrats de projets des trois centres sociaux de la Ville d'Agen**

## **III – RAPPORTS D'ACTIVITES DE SERVICE PUBLIC**

### **CULTURE**

*Rapporteur : Laurence MAIOROFF*

- 013. **Rapport d'activités 2017 de la Délégation de Service Public Cinéma Art et Essai**

### **PETITE ENFANCE**

*Rapporteur : Maïté FRANCOIS*

- 014. **Rapport d'activités 2017 de la Délégation de Service Public Petite Enfance**

### **SECURITE**

*Rapporteur : Thomas ZAMBONI*

- 015. **Rapport d'activités 2017 de la Délégation de Service Public de Gestion de la Fourrière Automobile**

## **IV – AUTRE**

### **DOMAINE PUBLIC**

*Rapporteur : Thomas ZAMBONI*

- 016. **Modification de la redevance pour les grands déballages**



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_001/2019\_TRAVAUX DE RENOVATION DU MARCHÉ  
COUVERT ET DE SES EQUIPEMENTS PERIPHERIQUES –  
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Nombre de conseillers  
municipaux en  
exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la  
convocation  
dématérialisée : **22/01/2019**

**Exposé :**

La volonté de revitalisation du centre-ville a poussé la ville d' Agen à s'interroger sur la manière d'améliorer le marché couvert et ses équipements périphériques.

Edifié en 1883 et devenu un marché parking en 1970, le marché couvert constitue un espace de vie mais surtout un centre névralgique qui intègre aujourd'hui :

- 27 étals de marché,
- 8 locaux commerciaux avec accès direct depuis l'extérieur,
- 1 supérette,
- 561 places de parking.

→ Les objectifs visés :

- rendre conforme le bâtiment dans son ensemble,
- améliorer l'accessibilité du site,
- recréer un domaine voirie où cohabite les voitures, les vélos, les piétons et les livreurs des commerçants,
- Améliorer l'attractivité du site ainsi que son insertion dans l'espace urbain.

→ Les travaux envisagés :

- Tranche 1 : traitement qualitatif des abords extérieurs du Marché Couvert
  - Réaménagement des voiries
  - Mise en place de bornes d'accès
  - Mise en place d'Arches
  
- Tranche 2 : rénovations intérieures du Marché couvert
  - Mise en conformité électrique
  - Faux-plafond Flocage intérieur de la halle (isolation au feu)
  - Flocage des commerces périphériques (isolation au feu)
  - Remplacement de la climatisation
  - Relocalisation des commerçants durant les travaux
  
- Tranche 3 : consolidation du sous-sol du Marché couvert
  - études complémentaires et essais laboratoires
  - travaux de renforcement et de consolidation
  
- Tranche 4 : rénovation du commerce ESTEFFE

→ Coût total des travaux envisagés : 2 141 000 € HT

Nature des dépenses	2019	2020	2021	TOTAL
<b>Travaux abords du site</b>	<b>167 000 €</b>			<b>167 000 €</b>
Compléments aux Travaux de voirie	83 000 €			
Bornes d'accès	42 000 €			
Arches	42 000 €			
<b>Travaux rénovation intérieur du Marché couvert</b>	<b>396 000 €</b>			<b>396 000 €</b>
MOE et études	23 000 €			
Détection Incendie	19 000 €			
Complément Electricité	28 000 €			
renforcement Tunnel pour Atelier Boucherie	23 000 €			
Relocalisation commerçants	163 000 €			
flocage commerces périphériques de la halle	28 000 €			
Climatisation	75 000 €			
Faux-plafond carrefour	37 000 €			
<b>Travaux de consolidation du sous-sol du Marché couvert</b>	<b>100 000 €</b>	<b>315 000 €</b>	<b>788 000 €</b>	<b>1 203 000 €</b>
Etudes complémentaires et essais laboratoire	62 189 €			
Etude ventilation	12 438 €			
Etalement 15 poteaux	25 373 €			
Mise en place ventilation		75 000 €		
Relevé détaillé des réseaux		15 000 €		
renforcement des voûtes rectangulaires		225 000 €	225 000 €	
Interventions diverses poteaux et poutrelles			563 000 €	
<b>Travaux du commerce ESTEFFE</b>		<b>242 000 €</b>	<b>133 000 €</b>	<b>375 000 €</b>
Achat Commerce		67 000 €		
MOE et études		42 000 €		
Travaux de réaménagement		133 000 €	133 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>663 000 €</b>	<b>557 000 €</b>	<b>921 000 €</b>	<b>2 141 000 €</b>

→ Plan de financement prévisionnel :

Nature des financements	2019	2020	2021	TOTAL	%
Etat	265 000 €	223 000 €	369 000 €	857 000 €	40%
Région	99 000 €	84 000 €	138 000 €	321 000 €	15%
<b>Total financements publics</b>	<b>364 000 €</b>	<b>307 000 €</b>	<b>507 000 €</b>	<b>1 178 000 €</b>	<b>55%</b>
Autofinancement	299 000 €	250 000 €	414 000 €	963 000 €	45%
<b>Coût Total</b>	<b>663 000 €</b>	<b>557 000 €</b>	<b>921 000 €</b>	<b>2 141 000 €</b>	<b>100%</b>

Vu l'article L. 1111-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au financement public des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du 18/01/2019

## LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ D'ACCEPTER** le montant de 2 141 000 € HT pour la rénovation du Marché couvert et de ses équipements périphériques ;

**2°/ DE VALIDER** le plan de financement suivant (€HT) :

Nature des financements	2019	2020	2021	TOTAL	%
Etat	265 000 €	223 000 €	369 000 €	857 000 €	40%
Région	99 000 €	84 000 €	138 000 €	321 000 €	15%
Total financements publics	364 000 €	307 000 €	507 000 €	1 178 000 €	55%
Autofinancement	299 000 €	250 000 €	414 000 €	963 000 €	45%
Coût Total	663 000 €	557 000 €	921 000 €	2 141 000 €	100%

**3°/ D'AUTORISER** la sollicitation de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale (DSIL) et de la Région au titre du contrat d'attractivité afin d'aider au financement de ces travaux ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

**4°/ DE VALIDER** l'inscription de ces crédits au BP 2019 et suivants.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 5/02/2019

Télétransmission le 5/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet :	<b>DCM_002/2019_AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTÉNAIRIAL (PUP) POUR TRANSMISSION DE LA SAS 2I MA A LA SCCV DU BOULEVARD CARNOT - ENGAGEMENT N° 20</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES</b> <b>38 Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>34</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>1</b> M. Éric DEBLADIS
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>22/01/2019</b>

#### Expose :

Au regard des articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'urbanisme, il est possible, dans les zones urbaines et à urbaniser délimitées par les plans locaux d'urbanisme, de procéder à la signature d'une convention entre une commune ou un établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme et un propriétaire ou aménageur ou constructeur, pour la réalisation d'équipements publics.

Monsieur Raphaël ABITBOL, Directeur Général de la SAS 2I M.A, a fait une demande auprès des services de l'Agglomération dans le but de réaliser des équipements publics, au regard des articles précités. La SAS 2I M.A déclare être l'aménageur des parcelles figurant au plan cadastral sous les numéros 328, 329, 330, 334, 335, 988 et 989, section BE, sur la Commune d'AGEN, d'une superficie totale de 2 584,80 m<sup>2</sup>, situées au 86 Boulevard Carnot. La société a signé un acte sous-seing privé pour l'acquisition desdites parcelles.

La SAS 2I M.A a déposé une demande de permis de construire n° 47001 17 A0030, en date du 31 août 2017, qui porte sur la réalisation d'une installation à caractère commercial et à usage d'habitation, qui par son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels qui **consistent en l'extension du réseau électrique de 135 mètres en-dehors du terrain d'assiette de l'opération.**

Par conséquent, une convention de PUP entre l'Agglomération d'Agen, la Ville d'Agen et la SA 2I M.A a été conclue, le 8 décembre 2017, afin de définir la prise en charge financière de l'équipement public dont la réalisation était rendue nécessaire par l'opération d'aménagement ou de construction.

Le 21 décembre 2017, a été arrêté le transfert du permis de construire dont la SAS 2I M.A est titulaire au bénéfice de la SCCV DU BOULEVARD CARNOT. Les prescriptions contenues dans le permis de construire initial sont maintenues.

Dès lors, il convient de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale du 8 décembre 2017 afin de formaliser cette substitution d'une des parties au contrat.

Vu l'article 18 de la Loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité,

Vu les articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L342-11 du Code de l'énergie,

Vu l'arrêté de Transfert du permis de construire n° PC 47001 17 A00300 T01, en date du 21 décembre 2017,

Vu la convention de Projet Urbain Partenarial initiale, signée le 8 décembre 2017,

## **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

## **DECIDE**

**1°/ DE VALIDER** les termes de l'avenant n° 1 à la convention de Projet Urbain Partenarial, signée le 8 décembre 2017, entre l'Agglomération d'Agen, la Ville d'Agen et la SAS 2I M.A, actant le changement d'une des parties à la convention initiale, la SCCV DU BOULEVARD CARNOT venant se substituer à la SAS 2I M.A, suite au transfert du permis de construire dont cette dernière était titulaire,

**2°/ DE PRECISER** que l'ensemble des autres dispositions de la convention initiale du 8 décembre 2017, demeurent inchangées,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'Agglomération d'Agen, la SAS 2I M.A et la SCCV DU BOULEVARD CARNOT.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**

The image shows the official seal of the Municipality of Agen, Lot & Garonne, on the left. To its right is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean Dionis du Sejour'.

**Jean DIONIS du SEJOUR**



## CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVENANT N° 1

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agglomération d'Agen, 8 rue André Chénier – BP 90045 - 47916 AGEN, représentée par **Monsieur Christian DEZALOS**, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, dûment habilité par une décision du Président en date du 8 janvier 2019,

La Ville d'AGEN, Place du Docteur Esquirol – BP 30003 – 47916 AGEN, représentée par son Maire, **Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR**, dûment habilité par une délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2019,

*D'une part,*

### ET :

La **SAS 2I M.A**, Société par action simplifiée, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 423157593, représentée par **Monsieur Raphaël ABITBOL**, Directeur général, dont le siège social est situé au 5 rue de la Balance 31 000 TOULOUSE,

**LA SCCV DU BOULEVARD CARNOT**, Société civile de construction vente, immatriculée au RCS de Toulouse sous le n° 853870256, représentée par **la SAS 2I M.A**, ayant pour Directeur général, **Monsieur Raphaël ABITBOL**, dont le siège social est situé au 5 rue de la Balance 31 000 TOULOUSE,

*D'autre part,*

## IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Vu les articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'urbanisme, dans les zones urbaines et à urbaniser délimitées par les plans locaux d'urbanisme, il est possible de procéder à la signature d'une convention entre une commune ou un établissement public compétent en matière de plan local d'urbanisme et un propriétaire ou aménageur ou constructeur, pour la réalisation d'équipements publics,

Vu l'article 1.2 « *Aménagement de l'espace communautaire* » du Chapitre I du Titre III des Statuts de l'Agglomération d'Agen, applicables depuis le 30 avril 2013,

Vu l'article L342-11 du Code de l'énergie qui renvoie à l'article L332-8 du Code de l'urbanisme selon lequel : « *Une participation spécifique peut être exigée des bénéficiaires des autorisations de construire qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels.*

*Lorsque la réalisation des équipements publics exceptionnels n'est pas de la compétence de l'autorité qui délivre le permis de construire, celle-ci détermine le montant de la contribution correspondante, après accord de la collectivité publique à laquelle incombent ces équipements ou de son concessionnaire »*,

Vu l'article 18 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité selon lequel une taxe de raccordement au réseau d'électricité peut être perçue au titre de la réalisation d'un équipement public exceptionnel. Ce texte prévoit un versement direct par le bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme de la redevance au maître de l'ouvrage des travaux,

Vu la convention de Projet Urbain Partenarial, signée le 8 décembre 2017, entre la Ville d'Agen, l'Agglomération d'Agen et la SAS 2I M.A,

Vu l'arrêté de transfert d'un permis de construire n° PC 47001 17 A0030 T01, en date du 21 décembre 2017,

Considérant que la SAS 2I M.A a transféré le permis de construire à la SCCV DU BOULEVARD CARNOT,

Il convient donc de conclure un avenant à la convention du 8 décembre 2017 afin d'attester la substitution de la SCCV DU BOULEVARD CARNOT à la SAS 2I M.A.

**EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> - Objet**

Le présent avenant a pour objet d'acter la substitution d'une nouvelle partie à la convention de Projet Urbain Partenarial (*PUP*) initiale, signée le 8 décembre 2017. Un transfert de permis a été réalisé, conformément à l'article 9 de la convention initiale, le 21 décembre 2017.

Par conséquent, il convient de formaliser par écrit ce transfert et d'identifier la partie qui se substitue à l'ancienne.

**La SCCV DU BOULEVARD CARNOT, représentée par la SAS 2I M.A, ayant pour Directeur général, Monsieur Raphaël ABITBOL, et dont le siège social se situe au 5 rue de la Balance 31000 TOULOUSE, se substitue à la SAS 2I M.A, signataire de la convention initiale. Dès lors, l'ensemble des obligations résultant de la convention initiale qui incombait à la SAS 2I M.A sont transférées de plein droit à la SCCV DU BOULEVARD CARNOT, bénéficiaire de ce transfert.**

**Article 2 - Modalités d'exécution**

La SCCV DU BOULEVARD CARNOT reconnaît avoir pris connaissance de la convention initiale, signée le 8 décembre 2017, qui est jointe en annexe, et s'engage à respecter l'ensemble des dispositions de cette dernière.

**Article 3 - Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention du 8 décembre 2017 demeurent inchangées.

Fait en QUATRE EXEMPLAIRES,

A....., le.....

*(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

**(1) La SAS 2I M.A,**  
Raphaël ABITBOL, Directeur général

**(1) La SCCV DU BOULEVARD CARNOT,**  
Raphaël ABITBOL, Directeur général

**(1) L'Agglomération d'AGEN,**  
Christian DEZALOS, 4<sup>ème</sup> Vice-président

**(1) La Ville d'AGEN,**  
Jean DIONIS du SEJOUR, Maire



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet :	<b>DCM_003/2019_DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (RU) - ENGAGEMENT N° 40</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES</b> <b>38 Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>34</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>1</b> M. Éric DEBLADIS
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>22/01/2019</b>

#### Expose :

La Ville d'Agen a engagé une politique dynamique et ambitieuse de renouvellement urbain de son centre-ville afin d'inverser la tendance d'une ville en perte de vitesse, attirer une nouvelle population, lutter contre la vacance des logements et des commerces, notamment de la place Castex à la place du Pin, lutter contre les phénomènes de marchands de sommeil.

C'est dans ce cadre que la ville a décidé par délibération en date du 17 septembre 2018, en lien avec ses partenaires, de reconduire et d'amplifier son dispositif de soutien à la réhabilitation du parc privé en lançant une nouvelle **opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2018-2023 (OPAH-RU)**, animée par Soliha Nouvelle Aquitaine.

L'amplification de ce dispositif se traduit dans le volet « renouvellement urbain » de l'OPAH qui permet, **en parallèle des aides financières incitatives, de mettre en place des dispositifs plus coercitifs** afin de pouvoir intervenir sur les bâtiments les plus dégradés.

A ce titre, **l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)**, localisée dans le périmètre de l'OPAH RU constitue le volet coercitif du dispositif.

*Les objectifs d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) :*

Une ORI se définit comme une opération d'aménagement visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation, ou de démolition ayant pour conséquence la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité des immeubles visés.

Elle a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés en situation de blocage par les propriétaires : les travaux de remise en état de certains bâtiments peuvent en effet être déclarés d'utilité publique (DUP). Après diagnostic et édicition de prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont une obligation de les exécuter dans un délai fixé par la Ville.

A défaut d'une réalisation au terme de ce délai et en l'absence de volonté de faire, une procédure d'expropriation peut, le cas échéant, être engagée : les travaux sont alors entrepris par la Collectivité, par un prestataire agissant pour son compte ou par un opérateur privé dans le cadre d'une opération d'acquisition/revente.

*La mise en place de l'ORI se décline en plusieurs étapes :*

- Sur la base d'un pré repérage d'immeubles stratégiques, très dégradés potentiellement concernés par la démarche ORI contact et rencontre avec les propriétaires,
- En fonction des rencontres, de l'évaluation de la capacité et de la volonté des propriétaires à faire les travaux, sélection des immeubles concernés par l'ORI et établissement du dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec liste sommaire des travaux à réaliser,
- Délibération du Conseil Municipal approuvant le dossier de DUP
- Enquête publique (2 mois)
- Arrêté préfectoral de DUP
- Le cas échéant, élaboration d'une enquête parcellaire avec prescription détaillée des travaux réaliser portant sur chaque immeuble.

Tout au long de cette procédure, un dialogue continu avec les propriétaires sera maintenu pour les accompagner dans la requalification de leur bien. Ils pourront bénéficier de l'accompagnement technique et des aides financières de l'OPAH.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.313-4 et R.313-24,

Vu l'article R.112-4 du code de l'expropriation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2018 relative à la convention-cadre « Action Cœur de Ville »

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2018 approuvant l'OPAH RU 2018-2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2018 approuvant les modalités de la concertation du projet d'aménagement urbain Agen Cœur de Ville (traitement ilots dégradés et revitalisation Castex-Pin),

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

### DECIDE

**1°/D'APPROUVER** le lancement de l'Opération de restauration immobilière (ORI) dans le périmètre de l'OPAH RU ci-annexé,

**2°/ D'AUTORISER** le maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

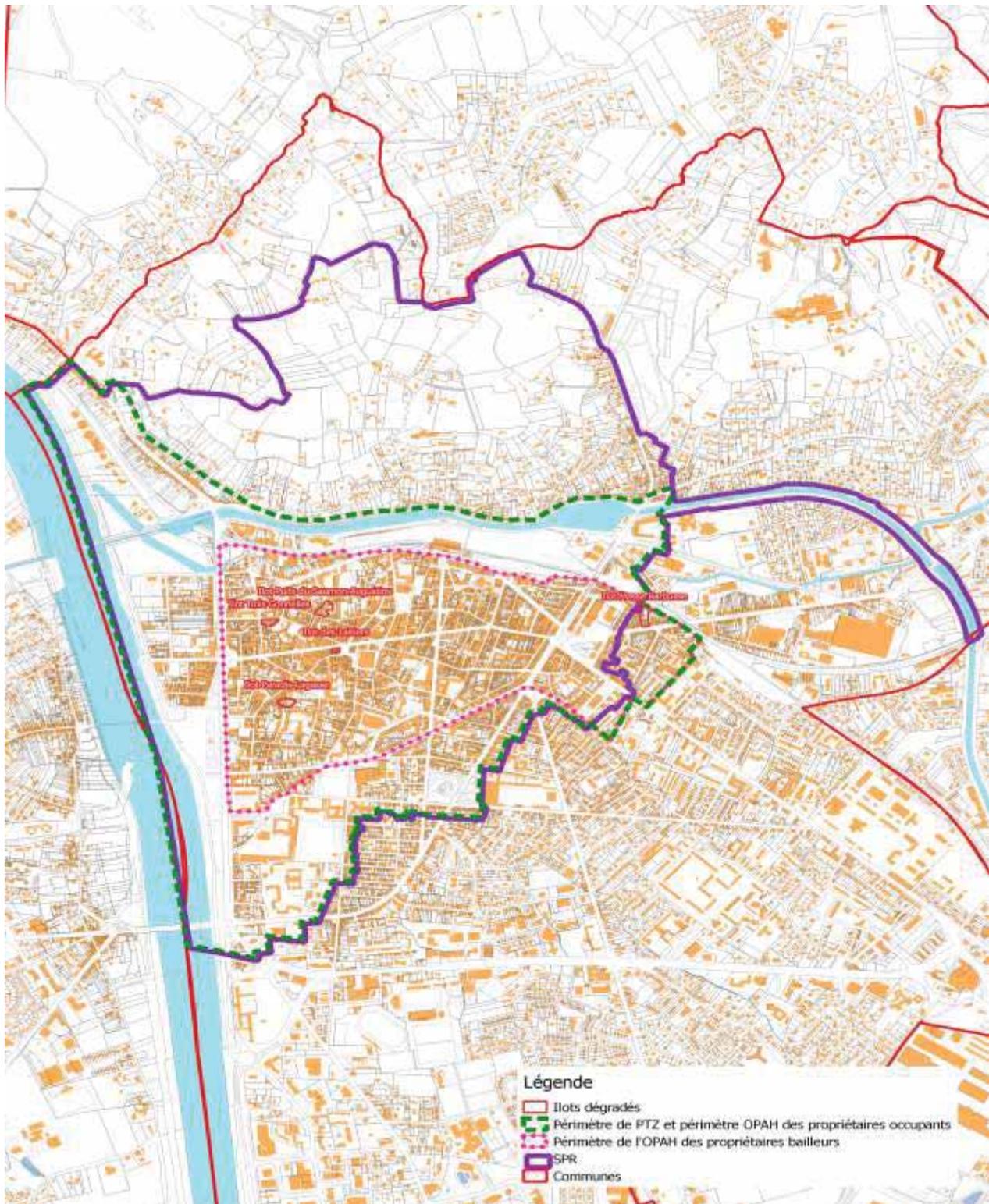
Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LE LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI) DANS LE CADRE DE L'OPAH RU





www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_004/2019\_SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE QUARTIER N° 23**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Le Conseil de quartier 23 « Village Toussaint, de Labesque à Passelaygue » a organisé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, en partenariat avec la Ville d' Agen, une exposition de peinture et sculpture à destination de peintres et sculpteurs amateurs et professionnels.

Cette exposition s'est tenue du *jeudi 27 septembre au dimanche 7 octobre 2018* dans les locaux des anciens établissements Bastide, avenue Jean Jaurès à Agen.

Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès d'un large public avec en moyenne une trentaine de visiteurs par jour mais son organisation a entraîné de nombreux frais pour le conseil de quartier.

En effet, malgré la vente de tickets de tombola et le montant des droits d'entrée pour les exposants (44 artistes), le quartier a dû faire face à un déficit de l'ordre de 1 200 €.

Le budget de fonctionnement de l'association (pour rappel : 855 € par an) ne leur permettant pas de combler ce déficit, il leur a été proposé de consacrer pour cette animation 1 000 € sur leur enveloppe annuelle de 75 000 €.

Cette somme leur sera versée sous forme de subvention exceptionnelle, objet du présent rapport.

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

### **DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER** au Conseil de quartier 23 « Village Toussaint, de Labesque à Passelaygue » une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 1 000 € et ce, en déduction de leur enveloppe annuelle de 75 000 € ;

**2°/ D'IMPUTER** ces dépenses au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction 524 : interventions sociales – autres services

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**  
**le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet :	<b>DCM_005/2019_OCTROI D'UNE SERVITUDE PAR LES PROPRIÉTAIRES DE L'IMMEUBLE, SITUE 60 RUE RICHARD CŒUR DE LION A AGEN, AU PROFIT DE LA VILLE D'AGEN, POUR L'USAGE DU MUR DE « LA MAISON DES ENFANTS »</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES</b> <b>38 Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>34</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoints au Maire ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PEHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>1</b> M. Éric DEBLADIS
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>22/01/2019</b>

#### Expose :

La Ville d' Agen a apposé les lettres « LA MAISON DES ENFANTS » sur la façade d'un mur, situé 60, rue Richard Cœur de Lion, à AGEN (47000), parcelle cadastrée section BH n° 355. Or, cette opération a été réalisée sans recueillir le consentement des différents propriétaires auxquels le mur appartient.

Afin de régulariser cette situation, les propriétaires ont décidé d'octroyer une servitude à la Ville d'Agen, afin que cette dernière puisse assurer l'entretien de la façade énoncée et maintenir les lettres en place. Dans le cadre de cette même servitude, les propriétaires autorisent la Ville d'Agen à réaliser des travaux de peinture sur une autre façade du bâtiment (*ne comportant pas la mention des lettres*), afin de mettre en cohérence l'ensemble de la bâtisse et la rendre ainsi, esthétiquement plus harmonieuse. Néanmoins, la Ville d'Agen ne sera pas tenue d'entretenir ladite façade ultérieurement.

Par conséquent, et afin de déterminer les droits et obligations respectifs des parties concernant les travaux à réaliser et l'entretien de l'ouvrage susmentionné, un acte de constitution de servitude est conclu entre la Ville d'Agen et les différents propriétaires de l'immeuble situé 60, rue Richard Cœur de Lion, à AGEN (47000), dont dépend le mur sur lequel sont apposées les lettres « LA MAISON DES ENFANTS ».



Vu les articles 686, 687, 688, 697 et 698 du Code civil,

Vu les articles L1311-13 et L2121-9 du Code général des collectivités territoriales,

## **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## **DELIBERE**

**ET A L'UNANIMITE**

## DECIDE

**1°/ DE VALIDER** l'octroi d'une servitude par les propriétaires de l'immeuble situé 60, rue Richard Cœur de Lion, à AGEN (47000), dont dépend le mur sur lequel sont apposées les lettres « LA MAISON DES ENFANTS », au profit de la Ville d'Agen, afin qu'elle puisse, d'une part, assurer l'entretien de la façade énoncée et maintenir les lettres en place ; d'autre part, assurer la réalisation de travaux de peinture sur une autre façade de ladite maison (*ne comportant pas la mention des lettres*), sans toutefois être tenue de l'entretenir ultérieurement,

**2°/ DE DIRE** que les différents travaux se feront à titre gratuit et que les frais d'acte seront à la charge de la Ville d'Agen,

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de constitution de servitude et tous documents y afférents nécessaires à la réalisation de l'opération,

**4°/ DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2019.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

## ACTE DE CONVENTION DE SERVITUDE EN LA FORME ADMINISTRATIVE

### PARTIE NORMALISEE PREMIERE PARTIE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT,  
LE.....

A AGEN (*Lot-et-Garonne*), Place du Docteur Esquirol, au siège de la Ville d'Agen, pour Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Monsieur Serge BERTHOUMIEUX, Madame Janine BERTHOUMIEUX, Monsieur Patrice BUONAROTA, Madame Françoise BUONAROTA, Monsieur Julien CREPIN, Madame Fabienne GRAU, Monsieur Lilian MIRA, Madame Bernadette MIRA et Monsieur Alain POUX.

La Ville d'Agen, représentée par son Maire, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, à AGEN (*Lot-et-Garonne*), Place du Docteur Esquirol, est le rédacteur du présent acte.

Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire de la Ville d'Agen, dont le siège est situé Place du Docteur Esquirol, à AGEN (47000), a reçu le présent acte authentique comportant **CONVENTION DE SERVITUDE** consenti par Monsieur Serge BERTHOUMIEUX, Madame Janine BERTHOUMIEUX, Monsieur Patrice BUONAROTA, Madame Françoise BUONAROTA, Monsieur Julien CREPIN, Madame Fabienne GRAU, Monsieur Lilian MIRA, Madame Bernadette MIRA et Monsieur Alain POUX, au profit de la Ville d'Agen.

### IDENTIFICATION DES PARTIES

#### LE PROPRIETAIRE

**MONSIEUR Serge Patrick BERTHOUMIEUX**, (*Retraité*), demeurant au Lieudit Rech, à DONDAS (47470).  
Né à AGEN (47), le 23/07/1956,  
De Nationalité Française.

**MADAME Janine Brigitte BERTHOUMIEUX**, (*Sans profession*), demeurant au Lieudit Rech, à DONDAS (47470).  
Née à AGEN (47), le 17/02/1959,  
De Nationalité Française.

**MONSIEUR Patrice BUONAROTA**, (*Retraité*), demeurant au Lieudit Tournie, à FRESPECH (47140).  
Né à FOGGIA (71), le 28/04/1954,  
De Nationalité Italienne.

**MADAME Françoise Reine Antoinette BUONAROTA**, (*Retraîtée*), demeurant au Lieudit Tournie, à FRESPECH (47140).

Née à AULNAY-SOUS-BOIS (93), le 17/11/1954,  
De Nationalité Française.

**MONSIEUR Julien David Gilbert Alain CREPIN**, (*Masseur-kinésithérapeute*), demeurant 35,  
rue Hoche, à AGEN (47000).

Né à SAINT-POL-SUR-TERNOISE (62), le 15/09/1985,  
De Nationalité Française.

**MADAME Fabienne Renée GRAU**, (*Sans profession*), demeurant 457, route de l'Abeille, à  
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM (47270).

Née à AGEN (47), le 03/01/1968,  
De Nationalité Française.

**MONSIEUR Lilian MIRA**, (*Ingénieur*), demeurant 13, avenue Lamartine, à TOULOUSE  
(31100).

Né à AGEN (47), le 05/06/1977,  
De Nationalité Française.

**MADAME Bernadette, Françoise MIRA**, (*Retraitée*), demeurant 55, rue Denfert Rochereau, à  
AGEN (47000).

Née à TONNEINS (47), le 23/04/1954,  
De Nationalité Française.

**MONSIEUR Alain Jean Michel POUX**, (*Commercial*), demeurant 457, route de l'Abeille, à  
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM (47270).

Né à AGEN (47), le 06/03/1968,  
De Nationalité Française.

Ci-après désignés « **Le propriétaire** »,

#### LE BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE

**LA VILLE D'AGEN**, située dans le département de Lot-et-Garonne (47), dont le siège social est  
à AGEN (47000), Place du Docteur Esquirol, identifiée au SIREN, sous le numéro 214 700 015.

Ci-après désignée « **La Ville d'Agen** »,

#### PRESENCE- REPRESENTATION

**MONSIEUR Serge BERTHOUMIEUX, MADAME Janine BERTHOUMIEUX, MONSIEUR  
Patrice BUONAROTA, MADAME Françoise BUONAROTA, MONSIEUR Julien CREPIN,  
MADAME Fabienne GRAU, MONSIEUR Lilian MIRA, MADAME Bernadette MIRA et  
MONSIEUR Alain POUX** à ce présent,

**LA VILLE D'AGEN** est ici représentée :

- Par son Maire, **Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR**, agissant en vertu d'une délibération du  
Conseil municipal, en date du 28 janvier 2018,

- Par son 6<sup>ème</sup> adjoint, **Monsieur Jean PINASSEAU**, agissant en vertu d'un arrêté du Maire de la Ville d'Agen, en date du 14 juin 2018,

### **DECLARATION SUR LA CAPACITE**

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent, en outre, qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

### **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties élisent domicile en leur demeure ou siège respectif tel qu'indiqué au paragraphe « *IDENTIFICATION DES PARTIES* ».

### **EXPOSE**

Les parties à l'acte ont, préalablement à l'acte de convention de servitude, exposé ce qui suit :

La Ville d'Agen a apposé les lettres « *LA MAISON DES ENFANTS* » sur la façade d'un mur, situé 60, rue Richard Cœur de Lion, à AGEN (47000), parcelle cadastrée section BH n° 355. Or, cette opération a été réalisée sans recueillir le consentement des différents propriétaires susmentionnés, auxquels le mur appartient.

Afin de régulariser cette situation, les propriétaires ont décidé d'octroyer une servitude à la Ville d'Agen, afin que cette dernière puisse assurer l'entretien de la façade énoncée et maintenir les lettres en place. Dans le cadre de cette même servitude, les propriétaires autorisent la Ville d'Agen à réaliser des travaux de peinture sur une autre façade du bâtiment (*ne comportant pas la mention des lettres*), afin de mettre en cohérence l'ensemble de la bâtisse et la rendre ainsi, esthétiquement plus harmonieuse. Néanmoins, la Ville d'Agen ne sera pas tenue d'entretenir ladite façade ultérieurement.

Par conséquent, et afin de déterminer les droits et obligations respectifs des parties concernant les travaux à réaliser et l'entretien de l'ouvrage susmentionné, une servitude est instituée en application des articles 686, 687, 688, 697 et 698 du Code civil.

Ceci exposé, la servitude objet des présentes, grèvera la parcelle de terrain dont la désignation suit :

### **DESIGNATION**

Il est précisé que le terme « *IMMEUBLE* » désignera le terrain grevé de la servitude. Il figure au plan cadastral de la manière suivante :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	RUE – LIEU DIT	CONTENANCE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE GREVEE DE SERVITUDE
AGEN	BH	355	60, RUE RICHARD CŒUR DE LION	198 M <sup>2</sup>	34,50 M <sup>2</sup>

Les tracés de la servitude figurent sur des plans qui demeureront annexés aux présentes après visa des parties.

### **EFFET RELATIF**

La parcelle cadastrée section BH n° 355 a fait l'objet d'un acte de vente (*volume 1992P n° 5323*), le 07 décembre 1992, en l'étude de Maître LAPÔTRE, à AGEN (47000), entre Madame PROMEYRAT ainsi que Monsieur DUHARD et Madame MENONCIN, au prix de 250 000 francs.

Un état descriptif de division et de règlement de copropriété a également été réalisé (*volume 1992P n° 5324*), le 07 décembre 1992, en l'étude de Maître LAPÔTRE, à AGEN (47000), par Monsieur DUHARD et Madame MENONCIN. Ladite division a donné lieu à six lots distincts.

### **CONSTITUTION DE SERVITUDE**

#### **Article 1 - Droits de servitudes consentis à la Ville d'Agen**

La présente servitude est consentie par le propriétaire à la Ville d'Agen.

Après avoir pris connaissance du tracé et de l'emprise de la servitude sur l'IMMEUBLE, le propriétaire reconnaît à la Ville d'Agen, que l'IMMEUBLE soit clos ou non, bâti ou non, les droits suivants :

- 1 – L'accès permanent à l'IMMEUBLE.
- 2 – La possibilité de faire réaliser par les agents de la Ville d'Agen et ceux des entrepreneurs dûment accrédités ; tous travaux reconnus indispensables à l'entretien courant de l'IMMEUBLE (*entretien des lettres*). Avertissement sera donné au propriétaire par tout moyen, préalablement auxdits travaux.

#### **Article 2 - Droits et obligations du propriétaire**

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de l'IMMEUBLE ci-dessus désigné.

Le propriétaire s'oblige, tant pour lui-même que pour son locataire éventuel :

- à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation de l'ouvrage,
- et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager l'ouvrage (*lettres et mur compris*), d'en gêner l'accès.

### Article 3 - Conditions

Le présent acte de convention de servitude est consenti aux conditions suivantes qui sont acceptées par les parties de part et d'autre :

- 1) Dans tous les actes de vente, les dispositions essentielles du présent acte devront être reproduites et les acquéreurs devront s'engager à les respecter afin qu'elles conservent leur plein effet vis-à-vis d'eux.
- 2) Le présent acte de convention de servitude prend effet à la date de signature par les parties. Il est conclu pour une durée indéterminée.
- 3) Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter le présent acte de convention de servitude à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire. Le propriétaire s'engage en outre à faire reporter dans tous les actes relatifs à la parcelle concernée par l'ouvrage défini ci-dessus, les termes du présent acte de convention de servitude.
- 4) Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent acte de convention de servitude fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de conciliation préalablement à toute action contentieuse devant la juridiction territorialement compétente, soit le Tribunal de Grande Instance d'AGEN.

### Article 4 - Valeur de la servitude

Pour la perception de la contribution de sécurité immobilière, il est précisé que la valeur de la servitude est de **CENT CINQUANTE EUROS (150,00 €)**.

### **INDEMNITES - PRIX**

D'un commun accord, la servitude est consentie à titre gratuit.

A défaut de réparation réalisée par le bénéficiaire de la servitude à ses frais, dans le cadre des dégâts qui pourraient être causés aux biens à l'occasion de l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage au propriétaire et fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

### **CHARGES ET CONDITIONS**

La présente **CONSTITUTION DE SERVITUDE** a lieu sous diverses charges et conditions.

Afin de permettre le contrôle de l'assiette des droits, il est indiqué ce qui suit :

Publicité foncière

Conformément aux dispositions de l'article 1045 du Code général des impôts, le présent acte de convention de servitude est exonéré de la Taxe Départementale de Publicité Foncière.

Contribution de sécurité immobilière

Conformément aux dispositions de l'article 1045 du Code général des impôts, le présent acte de convention de servitude est exonéré de la contribution de sécurité immobilière due à l'Etat par toute personne qui requiert l'accomplissement des formalités de publicité foncière et d'enregistrement.

**Valeur de la servitude**

La valeur de la servitude est de **CENT CINQUANTE EUROS** (150,00 €).

Frais

Les frais de l'acte de convention de servitude et ceux qui en seront la conséquence sont à la charge exclusive de la VILLE D'AGEN.

**PUBLICITE FONCIERE**

L'acte sera soumis aux formalités d'enregistrement et de publicité foncière publié au Service de la Publicité Foncière d'AGEN 1.

**MENTION DE CLÔTURE**

La partie normalisée établie sur SIX PAGES contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication et à l'assiette des droits.

**FIN DE PARTIE NORMALISEE**

## DEUXIEME PARTIE

### EXECUTION ET OPPOSABILITE

Le présent acte est authentifié par la signature du Maire de la Ville d'Agen, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, en vertu de l'article L1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

### POUVOIRS

Les parties donnent pouvoir à la Ville d'Agen, rédacteur des présentes, à l'effet de procéder à toutes rectifications et modifications du présent acte qui se révéleraient nécessaires en vue d'assurer la publicité foncière.

### AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix.

Elles reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

### CERTIFICATION D'IDENTITE

Le Maire de la Ville d'Agen, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR, certifie que l'identité complète de toutes les parties au présent acte lui a été régulièrement justifiée.

### DEPÔT DE LA MINUTE

La minute du présent acte sera déposée au rang des actes administratifs de la Ville d'Agen.

Dont acte rédigé sur HUIT pages (*sans les annexes*) dont SIX pages pour la première partie.

Fait et passé en la forme administrative à la Ville d'Agen aux lieu et date sus-indiqués.

### FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la minute.

Suit la teneur des annexes :

## **CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Le soussigné, Jean DIONIS DU SEJOUR, Maire de la Ville d'Agen, certifie le présent document conforme à la minute et à l'expédition destinée à avoir la mention de publicité, ledit document établi sur HUIT pages sans les annexes et dont SIX pages relevant de la partie normalisée.

Expédition délivrée sur HUIT pages (*sans les annexes*) ne contenant ni renvoi ni mot nul.

## **SUIVENT LES SIGNATURES**

Fait en TROIS EXEMPLAIRES,

LE PROPRIETAIRE,  
Monsieur Serge, Patrick BERTHOUMIEUX,  
Madame Janine, Brigitte BERTHOUMIEUX,  
Monsieur Patrice BUONAROTA,  
Madame Françoise, Reine, Antoinette BUONAROTA,  
Monsieur Julien, David, Gilbert, Alain CREPIN,  
Madame Fabienne, Renée GRAU,  
Monsieur Lilian MIRA,  
Madame Bernadette, Françoise MIRA,  
Monsieur Alain, Jean, Michel POUX,

LE BENEFICIAIRE DE LA SERVITUDE  
Monsieur Jean PINASSEAU,  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Ville d'Agen,

Authentifié par :  
Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR,  
Maire de la Ville d'Agen,



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet :	<b>DCM_006/2019_CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AGEN, ENEDIS, LE SDEE 47 ET LES CONSEILS DE QUARTIERS N°9, 12 ET 17 RELATIVE A DES OPERATIONS D'EMBELLEMENT DE POSTES DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE PROGRAMME 2019</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES</b> <b>38 Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>34</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>1</b> M. Éric DEBLADIS
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>22/01/2019</b>

#### Expose :

Élément indispensable de la distribution électrique dans les villes, les postes de transformation permettent à chaque citoyen de pouvoir se raccorder au réseau d'électricité, connecter les différentes lignes électriques et transformer l'énergie en différents niveaux de tension.

Ces bâtiments monoblocs en béton, protégés par une porte bardée de consignes à l'attention de ceux qui seraient tentés de forcer l'accès, sont plutôt austères.

ENEDIS, la société chargée de la gestion et de l'aménagement du réseau de distribution d'électricité en France, a expérimenté des opérations d'embellissement de ces postes.

Ainsi, depuis quelques années, l'embellissement de ces transformateurs électriques sur le territoire agenais fait l'objet de conventions entre leur propriétaire ENEDIS et la Ville d'Agen. L'objectif recherché est d'améliorer le cadre de vie et de faire découvrir la culture graffiti, auprès des habitants.

Le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE) et les Conseils de quartier n°9, n°12 et n°17 ont souhaité s'associer au programme d'embellissement 2019 qui porte sur sept transformateurs implantés sur la Ville d'Agen.

Cette convention vise à fixer le financement et les engagements des différentes parties.

Plusieurs sites ont été retenus :

► Quartier n°9 – 3 transformateurs

- Boulevard E. LACOUR
- Rue R. GOUMY
- Rue J.VERNE

► Quartier n°12 – 2 transformateurs

- Avenue du Midi

► Quartier n°17 – 2 transformateurs

- Vallon de Vérone
- Avenue de la Paix

Les partenaires apporteront un financement selon les modalités suivantes :

FINANCEUR	MONTANT PRIS EN CHARGE	OBSERVATIONS
<b>Ville d'Agen</b>	<b>4 959,25 €</b>	
dont		
<i>Ville d'Agen</i>	<i>2 319.75 €</i>	
<i>Conseil de quartier n°9</i>	<i>377.07 x 3 = 1 131.22 €</i>	<i>3 postes</i>
<i>Conseil de quartier n°12</i>	<i>377.07 x 2 = 754.14 €</i>	<i>2 postes</i>
<i>Conseil de quartier n°17</i>	<i>377.07 x 2 = 754.14 €</i>	<i>2 postes</i>
<b>ENEDIS</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>forfait</b>
<b>SDEE 47</b>	<b>2 319.75 €</b>	<b>25% du montant global de l'opération</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 279 € TTC</b>	

Les fresques feront l'objet d'une présentation en Bureau Municipal avant le lancement effectif du chantier.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le projet de partenariat entre la Ville d'Agen, ENEDIS, le SDEE et les conseils de quartiers n°9, 12 et 17 annexé à la présente.

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Agen, ENEDIS, le SDEE et les conseils de quartiers n°9, 12 et 17 annexée au présent rapport, pour la réalisation de fresques sur des transformateurs électriques implantés sur le territoire communal.

**2°/ DE DIRE** que les recettes sont prévues au budget :

Nature 7788 : Produits exceptionnels divers

Fonction 810 : Service communs (services urbains)

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

**3°/ DE DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation des fresques sont prévues au budget :

Nature 6288 : Autres services extérieurs

Fonction 810 : Service communs (services urbains)

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



**CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT  
POUR L'EMBELLISSEMENT DES FACADES  
DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

**PROGRAMME "STREET ART" 2019**

**ENTRE :**

**La Ville d'Agen** - Place du Dr Esquirol - Hôtel de ville - 47916 AGEN CEDEX 9  
N° SIREN : 214 7000 15

Représentée par Jean PINASSEAU, adjoint au maire d'Agen, en vertu d'une délibération du Conseil municipal, en date du 29 mars 2014, modifiée par la délibération n° 40/2018 du 04 juin 2018 et d'une délibération en date du 28 janvier 2019

Désignée ci-après par « **La Ville** »,

**ET :**

Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, ayant son siège social à Paris La Défense (92079), Tour Enedis, 34 Place des Corolles, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre  
RCS : 444 608 442

Représentée par Mme Laurence ROLLAND, Directrice Territoriale Enedis, agissant en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie le 1<sup>er</sup> mai 2018 par Monsieur Thierry GIBERT, Directeur Régional Aquitaine Nord, et faisant élection de domicile 11 rue Francis Carco 47924 Agen Cedex 9.

Désignée ci-après par « **ENEDIS** »,

**ET :**

**Le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE)** - 26 Rue Diderot à 47000 Agen  
N° SIREN: 254 701 824  
Représenté par son président Jean GALLARDO,

Désigné ci-après par « **Le SDEE** »,

**ET :**

**Le Conseil de quartier n°9 – « La Palme d'Automne »**

Représenté par son président Monsieur Jean-Michel GIRAUDON

Désigné ci-après par « **Le Quartier 9** »,

**ET :**

**Le Conseil de quartier n°12 - « Pôle 12 Agen Sud »**

Représenté par son président Monsieur Claude MAGOULES

Désignée ci-après par « **Le Quartier 12** »,

**ET :**

**Le Conseil de quartier n°17 – « Ensemble pour le village de l'Ermitage »**

Représenté par son président Monsieur Alain KLAJMAN

Désigne ci-après par « **Le Quartier 17** »,

**PREAMBULE**

Élément indispensable de la distribution électrique dans les villes, les postes de transformation permettent à chaque citoyen de pouvoir se raccorder au réseau d'électricité, connecter les différentes lignes électriques et transformer l'énergie en différents niveaux de tension.

Ces bâtiments monoblocs en béton, protégés par une porte bardée de consignes à l'attention de ceux qui seraient tentés de forcer l'accès, sont plutôt austères.

ENEDIS la société chargée de la gestion et de l'aménagement du réseau de distribution d'électricité en France, a expérimenté des opérations d'embellissement de ces postes.

Ainsi, depuis quelques années, l'embellissement de ces transformateurs électriques sur le territoire agenais fait l'objet de conventions entre leur propriétaire ENEDIS et la Ville d'Agen.

L'objectif recherché est d'améliorer le cadre de vie et de faire découvrir la culture graffiti, auprès des habitants.

Le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE) et les Conseils de quartier n°9, n°12 et n°17 ont souhaité s'associer au programme d'embellissement 2019 qui porte sur sept transformateurs implantés sur la Ville d'Agen.

Cette convention vise à fixer le financement et les engagements des différentes parties.

## **EN CONSEQUENCE, IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 janvier 2019 visée par Madame le Préfet de Lot-et-Garonne, le \*\*\*\*,

## **EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :**

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'opérations d'embellissement sur sept (7) postes de distribution publique d'électricité situés sur le territoire de la commune d'Agen et réalisées par l'association STREET ART.

### **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

Cette convention prend effet le jour de la signature par les cosignataires et prend fin au moment de la réception des travaux et après paiement des subventions dues à la Ville d'Agen qui s'acquittera directement des factures émises par l'association STREET ART.

### **ARTICLE 3 – CHOIX DES TRANSFORMATEURS**

Les postes de distribution à traiter sont situés dans les quartiers suivants :

NB DE TRANSFORMATEURS A TRAITER	QUARTIER	ADRESSE
3	Quartier n°9	<ul style="list-style-type: none"><li>• Boulevard E. LACOUR</li><li>• Rue R. GOUMY</li><li>• Rue J.VERNE</li></ul>
2	Quartier n°12	Avenue du Midi
2	Quartier n°17	Vallon de Vérone Avenue de la Paix

### **ARTICLE 4 – MODALITES TECHNIQUES DES OPERATIONS D'EMBELLISSEMENT**

L'opération d'embellissement de postes de distribution consiste à :

- Nettoyer le poste ;
- Repeindre l'ouvrage ;
- Améliorer son intégration dans son environnement proche.

La Ville d'Agen assurera le suivi du chantier réalisé par l'association Street Art.

Les consignes de sécurité liées au risque électrique seront établies par le responsable d'exploitation du réseau électrique, Monsieur JEANJEAN Julien.

Le non-respect des prescriptions relatives au respect de ces consignes et des textes sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs obligera à l'interruption du chantier.  
ENEDIS informera immédiatement par courrier la Ville d'Agen.

Les matériaux utilisés devront respecter les normes environnementales conformément à la démarche de développement durable dans laquelle doit s'inscrire ce projet.

Le chantier terminé devra être remis propre. Le tri et l'évacuation des déblais seront également effectués en conformité avec la réglementation environnementale.

Les personnes intervenant sur le chantier devront respecter les règles élémentaires de sécurité (port de gants de manutention, chaussures de sécurité, lunettes, casques, protections spécifiques en cas d'utilisation de produits chimique).

#### ARTICLE 5- MODALITES FINANCIERES DE L'OPERATION

Le montant des travaux d'embellissement des façades des postes de distribution publique d'électricité est pris en charge par la Ville d'Agen.

Les partenaires apporteront un financement selon les modalités suivantes :

FINANCEUR	MONTANT PRIS EN CHARGE	OBSERVATIONS
<b>Ville d'Agen</b>	<b>4 959,25 €</b>	
dont		
<i>Ville d'Agen</i>	<i>2 319.75 €</i>	
<i>Conseil de quartier n°9</i>	<i>377.07 x 3 = 1 131.22 €</i>	<i>3 postes</i>
<i>Conseil de quartier n°12</i>	<i>377.07 x 2 = 754.14 €</i>	<i>2 postes</i>
<i>Conseil de quartier n°17</i>	<i>377.07 x 2 = 754.14 €</i>	<i>2 postes</i>
<b>ENEDIS</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>forfait</b>
<b>SDEE 47</b>	<b>2 319.75 €</b>	<b>25% du montant global de l'opération</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 279 € TTC</b>	

## **ARTICLE 6– MODALITES DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Après réception des travaux, la Ville d’Agen émettra un titre de recettes par financeur. Chaque subvention sera versée en une seule fois.

## **ARTICLE 7– COMMUNICATION**

Une opération de médiatisation sera organisée par le service communication de la Ville d’Agen et chaque financeur sera associé.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATION**

La présente convention pourra, à tout moment, être modifiée par les parties. Cette modification impliquera de requérir l’accord des parties et s’opèrera par voie d’avenant.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION DE PLEIN DROIT**

La résiliation de la présente convention peut intervenir en cas de non-respect des obligations respectives des parties.

## **ARTICLE 10 – LITIGES**

Les parties s’engagent à rechercher, en cas de litige sur l’interprétation ou sur l’exécution de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre leur différend à une instance juridictionnelle.

En cas d’échec de cette voie amiable de règlement, le différend sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent soit, le Tribunal administratif de Bordeaux.

Fait en 7 originaux à Agen, le :

**Pour Enedis**  
*Laurence ROLLAND*

**Pour la Ville d’Agen**  
*Jean PINASSEAU*

**Pour le SDEE**  
*Jean GALLARDO*

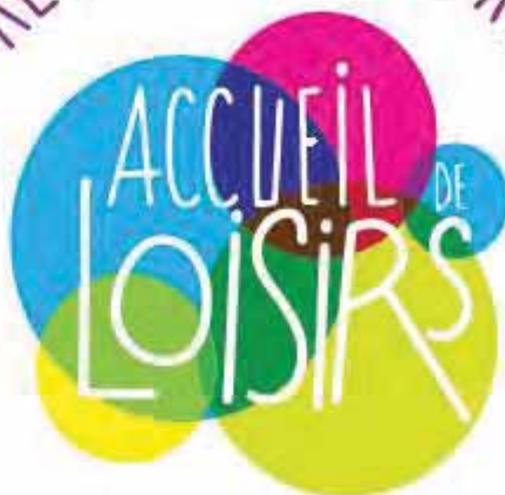
**Pour le Conseil de quartier n°9**  
Monsieur Jean-Michel GIRAUDON

**Pour le Conseil de quartier n°12**  
Monsieur Claude MAGOULES

**Pour le Conseil de quartier n°17**  
Monsieur Alain KLAJMAN

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

ALSH DONNEFORT



ALSH LES ÎLES



[www.agen.fr](http://www.agen.fr)



www.agen.fr

Direction Education, Enfance, Jeunesse et Sports  
Service Enfance et Jeunesse

## Règlement intérieur Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le Maire de la Ville d'Agén,

Vu le Code des communes,

Vu la Déclaration de fonctionnement d'un Accueil de Loisirs recevant des mineurs émanant de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

Vu la délibération fixant les différents tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> janvier aux familles dont les enfants fréquentent les ALSH de la Ville d'AGEN,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un règlement intérieur commun pour les ALSH de la Ville d'AGEN.

### ARRÊTE

L'accueil des enfants au sein des structures municipales implique l'adhésion des parents au présent règlement intérieur. L'accueil de loisirs n'a pas de caractère obligatoire. Il est un service rendu aux familles par la collectivité.

#### I - DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCUEIL ET A L'ACCES A LA STRUCTURE

##### ***ARTICLE 1 : Présentation***

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont situés :

- **L'ALSH les Iles** : 211, rue Gérard Duvergé à Agén et accueille les enfants dès leur 6 ans et jusqu'à la veille de leurs 12 ans.
- **L'ALSH Donnefort** : 5-7, rue Léo Lagrange à Agén et accueille les enfants dès leur 3 ans et jusqu'à la veille de leur 6 ans.

## **ARTICLE 2 : Jours et horaires d'ouverture**

Les ALSH accueillent les enfants tous les mercredis de l'année scolaire ainsi que du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 durant les vacances scolaires, à l'exception des jours fériés.

L'unité de temps d'accueil des enfants représente soit une journée soit une ½ journée incluant le repas ou non :

- **La journée** : le matin, les enfants sont accueillis à l'ALSH à partir de 7h30 jusqu'à 9h00 au plus tard. Les parents sont tenus **de se présenter à l'accueil et d'accompagner les enfants dans les salles correspondant à leur groupe d'âge.**
- Le soir, les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) de 16h45 à 18h30.
- **La ½ journée sans repas du matin** : les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) de 11h45 à 12h15.
- **La ½ journée avec repas du matin** : les parents peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) de 13h15 à 13h45.
- **La ½ journée avec repas de l'après-midi** : l'accueil se déroule de 11h45 à 12h15.
- **La ½ journée sans repas de l'après-midi** : l'accueil se déroule de 13h15 à 13h45.

En dehors des périodes et horaires cités à l'article 2, l'accès aux ALSH est strictement interdit. A noter que, durant les périodes scolaires le directeur est disponible du mardi au jeudi pour tous renseignements ou prise de rendez-vous :

ALSH Les Iles - 05-53-66-81-62 ou par mail : [alsh.lesiles@agglo-agen.fr](mailto:alsh.lesiles@agglo-agen.fr)

ALSH Donnefort - 05-53-66-63-65 ou par mail : [alsh.donnefort@agglo-agen.fr](mailto:alsh.donnefort@agglo-agen.fr)

## **ARTICLE 3 : Départ des enfants**

Le départ des enfants s'effectue sous l'autorité et en présence de la personne ayant la responsabilité légale de l'enfant.

Le responsable légal peut autoriser une tierce personne majeure à récupérer l'enfant à condition de l'avoir indiqué formellement sur le dossier d'inscription et de l'avoir signalé à l'équipe de direction.

Cette tierce personne devra se présenter avec une carte d'identité auprès de la direction.

Toute autre personne venant chercher l'enfant et ne figurant pas sur le dossier devra faire l'objet d'une vérification téléphonique auprès des parents. En l'absence de procuration ou de décharge de responsabilité, **l'enfant ne sera pas autorisé à quitter l'établissement.**

Les usagers sont tenus au respect des horaires d'ouverture et de fermeture de la structure. Dans l'hypothèse où un enfant serait encore présent après l'heure légale de fermeture, le directeur pourra, après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents, faire appel au commissariat qui lui indiquera la conduite à tenir.

#### **ARTICLE 4 : Le transport**

Un ramassage par bus est proposé aux enfants ne pouvant être accompagnés jusqu'à l'ALSH par leurs parents.

Les enfants peuvent bénéficier du transport en se rendant sur les 2 lieux d'accueil (Donnefort et Rodrigues) et les 2 lieux de ramassage (arrêt de bus école Langevin et école Lacour).

- Les horaires d'accueil et de ramassage sont fixés en fonction des circuits,
- Il est impératif de respecter les horaires d'accueil du matin et du soir sous peine de ne plus pouvoir bénéficier du service de ramassage,
- La responsabilité des parents reste entière tant que l'enfant n'est pas pris en charge par un animateur sur place (lieu d'accueil) ou dans le bus (lieu de ramassage),
- Les parents sont tenus d'accompagner et de récupérer leur(s) enfant(s) aussi bien sur les points d'accueil que de ramassage.

En ce qui concerne les points de ramassage, les parents doivent, le matin, rester avec leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée du bus, et, le soir, être présents à l'heure du retour du bus.

En cas d'absence d'un parent sur le point de ramassage le soir, l'enfant restera dans le bus et sera amené au point d'accueil le plus proche.

- Pour bénéficier du transport, les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) à ce service complémentaire.

## **II - DISPOSITIONS RELATIVES AUX INSCRIPTIONS ET AUX TARIFS**

#### **ARTICLE 5 : Dossiers famille**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, les familles ont la possibilité de créer un compte personnel sur l'espace citoyen [www.agen.espace-citoyens.net](http://www.agen.espace-citoyens.net) et gérer notamment toutes les formalités les formalités concernant la fréquentation d'un ALSH (inscription, réservation/annulation, paiement..).

Les dossiers familles doivent être remplis prioritairement sur l'espace citoyen de la Ville d'Agen ou en effectuant les démarches auprès de la structure.

Dans les deux cas, l'inscription sera finalisée lors d'un rendez-vous avec le directeur de l'ALSH.

Les ALSH accueillent les enfants domiciliés sur Agen et/ou scolarisés sur Agen.

Pour une inscription, les parents doivent fournir :

- un certificat de scolarité et / ou une attestation de domicile
- une attestation d'assurance en cours de validité (Responsabilité civile obligatoire),
- un numéro allocataire CAF ou MSA,
- une attestation du Quotient Familial ou bons MSA, à défaut le dernier avis d'imposition
- une photocopie du carnet de santé attestant des vaccins obligatoires à jour.

L'absence de dossier ou un dossier incomplet entraîne le refus de l'enfant à l'accueil de loisirs.

Il est important que les informations données lors de l'inscription soient parfaitement exactes. En cas de changement (adresse, numéros de téléphone, rappel de vaccination...), les parents doivent **IMPERATIVEMENT** communiquer à la direction ces nouveaux renseignements.

### **ARTICLE 6 : Réservation**

Afin d'optimiser le fonctionnement de l'accueil de loisirs et de garantir la sécurité des enfants, notamment en matière d'encadrement, les familles devront réserver les journées de présence de leur(s) enfant(s) sur l'espace Citoyen du site de la Ville d'Agen [www.agen.espace-citoyens.net](http://www.agen.espace-citoyens.net) à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Les familles peuvent aussi réserver directement auprès de l'ALSH en retournant la feuille de réservation avant la date indiquée, soit par courrier, soit par mail, soit à l'accueil de la structure.

**Aucune réservation ne sera prise par téléphone.**

Outre les jours de présence, les familles préciseront la prise éventuelle des repas et l'utilisation du service de transports.

- **Les mercredis** : Toute réservation devra être effectuée **1 semaine avant (au plus tard le mercredi précédent)**
- **Les petites vacances scolaires** : Toute réservation devra être effectuée **1 semaine avant le dernier jour d'école du calendrier scolaire**
- **Les vacances scolaires d'été** : Toute réservation devra être effectuée **1 semaine avant le dernier jour d'école du calendrier scolaire**

**Attention** : À défaut de réservation, les enfants ne pourront être accueillis que dans **la mesure des places disponibles** au sein de la structure et de sa capacité d'encadrement, initialement prévue en fonction des réservations.

### **ARTICLE 7 : Annulation, absence**

- **Les mercredis** : Toute annulation devra être effectuée **7 jours avant** (au plus tard le mercredi précédent)
- **Les petites vacances scolaires** : Toute annulation devra être effectuée **7 jours avant le début de la période de réservation**
- **Les vacances scolaires d'été** : Toute annulation devra être effectuée **7 jours avant le début de la période de réservation**

**Faute de respecter ce délai, les réservations donneront lieu à facturation.  
Les annulations par téléphone devront être confirmées par écrit.**

Seules les absences justifiées par un certificat médical ou un cas de force majeure (accident, décès, ...) ne donneront pas lieu à facturation. En l'absence de justificatif, chaque journée réservée sera facturée sur la base de la réservation.

### **ARTICLE 8 : Tarifs et Facturation**

Les tarifs des unités de temps d'accueil et de certaines sorties sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal de la Ville.

La Ville est signataire d'une convention avec la CAF et la MSA pour le fonctionnement des ALSH municipaux. Sur présentation des attestations émanant de ces organismes et en cours de validité, les familles bénéficieront d'un tarif en fonction de leur quotient familial.

Les factures du mois écoulé seront consultables sur l'espace citoyen pour les familles ayant créé un compte, ou envoyées par mail ou voie postale sur demande.

Les familles doivent s'acquitter auprès de **M. le Trésorier Principal Municipal d'Agen**, du montant de leur participation mensuelle, à terme échu.

A noter que le paiement peut être effectué :

- **en ligne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019** sur l'espace Citoyen de la Ville d'Agen [www.agen.espace-citoyens.net](http://www.agen.espace-citoyens.net)
- en utilisant les **chèques CESU** directement auprès de la trésorerie municipale
- par **prélèvement automatique** sous réserve de la restitution d'un formulaire de demande dûment complété et signé

La facturation sera établie sur la base :

- des jours de fréquentation réelle
- des réservations effectuées pour lesquelles l'enfant n'est pas venu à l'ALSH et dont l'absence ne peut donner lieu à une déduction (Cf. article 8).

### III - DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE ET A LA SANTE

#### ARTICLE 9 : L'hygiène

L'accès à l'Accueil de Loisirs est interdit aux personnes ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaires (accompagnateurs et enfants), portant des signes caractéristiques de maladies contagieuses ou se présentant en état d'ébriété.

Aucun animal n'est accepté dans l'ALSH, même tenu en laisse.

Conformément à la loi, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

#### ARTICLE 10 : La santé

Les familles doivent obligatoirement informer l'accueil de loisirs des problèmes de santé de leurs enfants et d'éventuels PAI avec l'école.

Dans le cadre de certains troubles de santé (allergies, maladie chronique...), la sécurité des enfants est prise en compte par la signature, dans le cadre scolaire, d'un « Protocole d'Accueil Individualisé » (P.A.I). Cette démarche est engagée par la famille auprès du médecin de PMI (pour les enfants de moins de 6 ans) ou du médecin scolaire et se conclue par un protocole dont la commune est cosignataire. Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans le cadre de la collectivité (par exemple : conditions de prise des repas, interventions médicales, aménagement des horaires et du rythme de vie...).

Dès lors qu'un enfant bénéficie dans le cadre scolaire d'un P.A.I, **la copie de ce document doit obligatoirement être transmise au directeur de l'ALSH**. Si après examen du protocole prescrit par le médecin, la commune ne s'avère pas en mesure de garantir le bien-être et la sécurité physique de l'enfant pendant le temps où elle doit l'accueillir, celle-ci se réserve le droit de refuser la demande d'inscription.

Il convient de noter que les enfants dont le P.A.I prescrit un régime alimentaire particulier, doivent venir avec leur repas tenant compte de leurs allergies.

Les parents doivent prévenir la direction en cas de maladie de l'enfant ; il pourra être refusé si celle-ci considère que son bien-être et/ou celui des autres enfants ne peut pas être respecté. En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera pas accueilli. Il pourra réintégrer l'accueil de loisirs uniquement sur présentation d'un certificat médical de non contagion.

La procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement en cas de maladie ou d'accident est la suivante :

- Blessure sans gravité : Les soins seront apportés par l'animateur. Ils figureront sur le registre de l'infirmerie de la structure.
- Accident grave : Les services de secours seront prévenus ainsi que les parents de manière simultanée (d'où la nécessité que les parents communiquent à la structure tout changement de coordonnées)
- Maladie : les parents seront avertis par téléphone au moindre symptôme (diarrhée, fièvre, vomissements,...). Ils mettront tout en œuvre pour venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais.

A titre exceptionnel, seule l'équipe de direction pourra si elle le souhaite donner un médicament à un enfant, sous réserve que les parents aient signé une décharge de responsabilité selon la procédure suivante :

- transmission d'une copie lisible de l'ordonnance établie par le médecin
- remise des médicaments en main propre à la direction de l'accueil de loisirs
- fourniture d'une autorisation formelle et explicite autorisant la direction à administrer le traitement à l'enfant.

Il est interdit d'apporter des médicaments autres que ceux mentionnés sur l'ordonnance.

#### **IV - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE ET AUX REGLES DE VIE AU SEIN DES ALSH**

##### **ARTICLE 11 :**

Il est interdit d'apporter des objets dangereux dans l'établissement (couteaux, verre, etc)

##### **ARTICLE 12 :**

Les enfants fréquentant l'accueil de loisirs, doivent avoir une tenue adaptée aux activités et un comportement respectueux.

##### **ARTICLE 13 :**

Il est interdit de s'arrêter de manière anarchique aux abords des structures et de stationner sur l'emplacement devant l'entrée et réservée aux véhicules de secours. Le non-respect du code de la route pourra être sanctionné par les services de la Police Municipale.

##### **ARTICLE 14 :**

L'accès à la piscine de l'ALSH de Donnefort est exclusivement réservé aux enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs. Ceux-ci n'y ont accès qu'en présence d'un animateur et d'un éducateur titulaire du B.S.B., du B.N.S.S.A ou du B.E.E.S.A.N.

## V- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESPONSABILITES

### **ARTICLE 15 : Responsabilité**

L'organisation de l'accueil et des activités dans l'ALSH relève de la responsabilité de la ville d'Agen et s'effectue dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les ALSH municipaux de la ville d'Agen sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP).

En cas d'incident survenu lors du séjour au sein des accueils de loisirs, les parents sont invités à prendre rapidement contact auprès du directeur.

### **ARTICLE 16 : Assurance**

La Ville d'Agen bénéficie d'une police d'assurance en Responsabilité Civile. Toutefois, l'enfant devra être couvert en Responsabilité Civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour :

- Les dégâts occasionnés aux installations ou matériels qui seraient imputables à l'enfant.
- Les dommages causés par l'enfant à autrui.
- Les accidents survenus lors de la pratique des activités.

Il est également vivement conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle Accidents.

### **ARTICLE 17 : Encadrement et nature des activités**

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur.

### **ARTICLE 18 : Objets personnels**

Les enfants accueillis au sein des ALSH ne doivent porter aucun objet de valeur ni être en possession d'une somme d'argent importante. Il leur est également **interdit** d'amener des objets personnels du type : jouets, cartes de jeux, jeux électroniques, portables, lecteurs MP3...

En cas de non-respect de cette règle et dans l'hypothèse de perte, vol ou détérioration, aucun dédommagement ne sera possible et l'ALSH concerné ne pourra en être tenu pour responsable.

Il est très fortement recommandé **de marquer les vêtements au nom de l'enfant**. En cas d'oubli d'un vêtement, il est conseillé de le signaler à l'animateur.

**ARTICLE 19 : Sanction**

Sur proposition de l'équipe d'encadrement, la Municipalité peut être amenée à prendre une décision d'exclusion d'un enfant, notamment dans les cas suivants :

- Indiscipline notoire et répétée,
- Retard important ou répétitif dans le paiement des sommes dues,
- Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- Non-respect du règlement intérieur.

L'exclusion peut être temporaire ou définitive.

**ARTICLE 20 : Exécution du règlement intérieur**

Ce règlement annule et remplace tout règlement précédemment établi.

Son acceptation conditionne l'admission des enfants.

Monsieur le Directeur Général des Services et les directions des ALSH de la Ville d'Agen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement intérieur.

Fait à Agen, le

Le Maire de la Ville d'Agen

Jean DJIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_008/2019\_ADHESION DE LA VILLE D'AGEN AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE RESTAURATION COLLECTIVE ET RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE RESTAURATION 2019/2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjointes au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

### Expose :

Depuis 2009, la restauration collective de notre commune est assurée par la société ELIOR dans le cadre d'un marché public passé en application de l'article 30 du code des Marchés Publics.

Le marché en cours, passé pour un an et renouvelable 3 fois, arrive à échéance au 31 août 2019.

Ce marché a été passé par un groupement de commandes constitué en 2015 des membres suivants :

<b>COLLECTIVITES</b>	
VILLE D'AGEN	ASSOCIATION M.A.M ESTILLAC
CCAS D'AGEN	ASSOCIATION UDAF
VILLE DU PASSAGE ET SON CCAS	ASSOCIATION « HISTOIRE D'ENFANTS » DE BON-ENCONTRE
VILLE DE BON-ENCONTRE	ASSOCIATION « LES P'TITS LOUPS » DE PONT-DU-CASSE
VILLE DE NERAC ET SON CCAS	ASSOCIATION RECRE
VILLE DE COLAYRAC-SAINT-CIRQ	AGGLOMERATION D'AGEN
VILLE DE FOULAYRONNES	ASSOCIATION RELIENCE
VILLE DE SAINT LAURENT	VILLE DE CAUDECOSTE
CCAS DE BOE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ALBRET
VILLE DE BAJAMONT	

L'ensemble du groupement de commandes représente à ce jour 717 000 couverts par an.

Le groupement ainsi constitué, notre collectivité était coordonnateur. Sachant que le groupement est rattaché au marché en cours, il expire avec celui-ci au 31 août 2019.

La consultation dans le cadre d'un groupement de commandes représente un intérêt financier important pour chaque membre en matière de mutualisation de charges fixes (investissement dans la cuisine centrale et ses équipements) et de prix de prestations plus compétitif eu égard au volume de repas achetés. Le renouvellement d'un groupement de commandes dans le cadre du futur marché paraît donc pertinent.

Le nouveau groupement ainsi formé sera formalisé par la convention constitutive dont le projet se trouve en annexe de la présente délibération.

Celle-ci prévoit que la Ville d'Agen continuera à assumer le rôle de coordonnateur du groupement ainsi constitué. A ce titre, elle sera chargée de la procédure de passation du marché jusqu'à sa signature et sa notification. Chacun des membres assurera ensuite la responsabilité de l'exécution des prestations le concernant et, notamment, les paiements. La convention précise également les modalités de fonctionnement du groupement, notamment les missions du coordonnateur et les engagements de chacun des membres.

Une commission ad hoc sera composée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre.

Il convient en outre de préciser que les frais de gestion du groupement ainsi que les frais de passation du marché sont pris en charge par le coordonnateur. Les seuls frais de fonctionnement à prendre en compte par chaque membre et au prorata du nombre de repas achetés sont les frais de renouvellement des gros équipements de la cuisine centrale.

La convention constitutive du groupement prévoit notamment la constitution d'une commission technique constituée des responsables de la fonction « restauration » des adhérents. Elle participe à la préparation et au suivi du marché.

Afin d'assister la Ville d'Agen dans l'analyse des offres, ainsi que dans les négociations, un cabinet spécialisé sera missionné.

Compte tenu de l'échéance du marché en cours au 31 août 2019 comme précédemment indiqué, il convient aujourd'hui de lancer la procédure de consultation.

Il s'agira d'un marché passé selon une procédure adaptée. L'accord cadre à bons de commandes sera sans minimum ni maximum, en application des articles 28, 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 qui portera sur la production dans la cuisine d'Agen de repas et prestations alimentaires, répertoriés ci-après. A noter que pour la Ville d'Agen les prestations incluront le service dans les écoles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement Municipaux.

Compte tenu de la vétusté de la cuisine centrale et des projets à l'étude concernant le renouvellement de cet outil, le marché sera conclu pour une durée initiale de deux années renouvelable une fois pour une durée limitée à un an. La conclusion de ce marché emporte l'obligation pour les adhérents du groupement de l'exécuter pour la part qui leur incombe sur toute sa durée.

Après étude des besoins des membres du futur groupement, les prestations devant être couvertes par le futur marché sont les suivantes :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>BESOINS</b>
Ville d'Agen	Restauration scolaire et périscolaire* - ET crèche
CCAS d'Agen	Restaurant social, personnes âgées du foyer-logement et portage à domicile
Ville du Passage et son CCAS	Restauration scolaire et périscolaire, personnes âgées du foyer-logement et portage à domicile
Ville de Bon-Encontre	Restauration scolaire et portage à domicile
Ville de Nérac et son CCAS	Restauration scolaire et portage à domicile
Ville de Colayrac-Saint-Cirq	Restauration scolaire et périscolaire
Ville de Foulayronnes	Restauration scolaire et périscolaire
Ville de Saint Laurent	Restauration scolaire
CCAS de Boé	Portage à domicile et Halte-garderie
Ville de Bajamont	Restauration scolaire et périscolaire
Association UDAF	Restauration de type crèche
Association « Histoire d'enfants » de Bon-Encontre	Restauration de type crèche
Association « Les p'tits Loups » de Pont-du-Casse	Restauration de type crèche
Agglomération d'Agen	Restauration de type crèche et périscolaire
Ville de Bazens	Restauration scolaire
Albret Communauté	Restauration de type crèche et périscolaire

*\*étant précisé que, pour ce qui concerne la ville d'Agen, le service dans les écoles et les ALSH continuera à être confié au prestataire restaurateur qui sera retenu à l'issue de la consultation – nonobstant bien entendu un tarif différent de celui des autres adhérents, puisqu'incluant un service complémentaire.*

Compte tenu du bon niveau de satisfaction ressenti par les utilisateurs du service au cours du dernier marché, il est proposé de conserver la base du cahier des charges existant en accentuant le recours à l'utilisation des produits locaux et à circuit court ou à des produits Bio et de se mettre en conformité avec la loi EGalim du 30 octobre 2018.

Le cahier des charges maintiendra la clause selon laquelle l'entretien préventif et curatif (frais de maintenance, renouvellement de petit matériel, réparation des équipements) de la cuisine centrale et des offices sera confié au futur prestataire et restera sous sa responsabilité. Le renouvellement du gros matériel de la cuisine centrale et des offices sera, quant à lui, assuré par la Ville d'Agen, garantissant ainsi la maîtrise des coûts.

Le calendrier de consultation prévoit une remise des offres des candidats mi-avril 2019 pour une analyse fin avril 2019, des négociations mi-mai 2019 et une attribution par la commission d'appel d'offres ad hoc au plus tard début juin 2019.

L'attributaire du marché sera désigné par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1er Juillet 2019.

Vu l'article 35 du décret n°2016-360 relatif au marché public ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

### DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes pour le lancement de la consultation relative au service de restauration collective,

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes telle qu'elle est présentée en annexe 1,

**3°/ DE DESIGNER** M. Bernard LUSSET, représentant du pouvoir adjudicateur qui présidera la Commission AD HOC ;

**4°/ DE DESIGNER** Mme Maïté FRANCOIS, représentante de la Ville d'Agen au sein de l'Assemblée Générale qu'elle présidera ;

**5°/ DE DESIGNER** les membres titulaire et suppléant au sein de la commission ad hoc du groupement de commandes :

- Mme Maïté FRANCOIS, Titulaire
- Mme Marie ESCULPAVIT, Suppléante

**6°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation relative au service de restauration collective et à signer le marché à venir pour le compte du groupement.

**7°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la réflexion sur les modalités de fonctionnement et de gestion d'une cuisine centrale pour anticiper les propositions à formuler au conseil municipal avant le terme du marché proposé,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 8/02/2019

Télétransmission le 8/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

## CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

### A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La présente convention concerne la **CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT POUR LA GESTION DE LA CUISINE CENTRALE D'AGEN ET LA PRODUCTION DE REPAS DESTINEES A LA RESTAURATION COLLECTIVE.**

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

### B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une période courant de sa signature jusqu'à la fin du contrat y compris les renouvellements possibles.

### C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : **MAIRIE D'AGEN.**

Le siège du coordonnateur est situé :

Place Dr Esquirol  
BP 30003  
47916 AGEN CEDEX 9

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

### D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles de l'Ordonnance du 23 juillet 2015. Cela aboutit au choix du prestataire commun à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signe et notifie le contrat.

Ladite procédure concerne :

Un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (art. 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) de services passé selon la procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La durée du contrat est 2 ans renouvelable 1 an, voire un an de plus exceptionnellement sous réserve de délibération des communes concernées.

Le coordonnateur est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Recevoir les offres
6	Rédiger le RAO nécessaire à la désignation des titulaires et mener si nécessaire les négociations
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission ad hoc lors de ses séances de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre au point le cas échéant le contrat après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Procéder à la notification du contrat
12	Informers les membres du groupement des candidats retenus
13	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
14	Procéder à la publication de l'avis d'attribution
15	Etre le référent marché du prestataire retenu dans le cadre de l'exécution du contrat.
16	Gérer les éventuelles relations pré-contentieuses et contentieuses avec le prestataire.

## E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

ENTITE	REPRESENTE(E) PAR (QUALITE ET NOM)
Mairie d'Agen	Son maire, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR
CCAS d'Agen	Son président, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR
Agglomération d'Agen	Son président, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR
Mairie du Passage	Son maire, Monsieur Francis GARCIA
CCAS du Passage	Son président, Monsieur Francis GARCIA
Mairie de Nérac	Son maire, Monsieur Nicolas LACOMBE
CCAS de Nérac	Son président, Monsieur Nicolas LACOMBE
Mairie de Bon-Encontre	Son maire, Monsieur Pierre TREY D'OUSTEAU

Mairie de Colayrac-Saint-Cirq	Son maire, Monsieur Pascal De SERMET
Mairie de Foulayronnes	Son maire, Monsieur Bruno DUBOS
CCAS de Boé	Son président, Monsieur Christian DEZALOS
Mairie de Saint-Laurent	Son maire, Monsieur Guy CLUA
Mairie de Bazens	Son maire, Monsieur Francis CASTELL
Albret Communauté	Son président, Monsieur Nicolas LACOMBE
Association Crèche « Histoires d'enfants »	Sa présidente, Madame Julie SCHNEIDER
Association Crèche « Les Ptits Loups »	Son président, Monsieur Nathanaël SIX
Association UDAF	Sa présidente, Marie-Chrystine LAVERGNE de CERVAL
Mairie de Bajamont	Son maire, Monsieur Patrick BUISSON

## F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Indiquer au coordonnateur la personne habilitée qui siègera à la commission d'appel d'offres du groupement
3	Participer aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement
4	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières du marché
5	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du contrat
6	Participer aux frais de fonctionnement du groupement selon les règles établies ci-après

## G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du titulaire du contrat est la commission ad hoc spécifique au groupement, composée :

- Pour les collectivités territoriales, d'un représentant de la commission d'appel d'offres de la Collectivité;
- Pour les centres communaux d'action sociale, d'un membre désigné par le Conseil d'Administration ;
- Pour les associations, d'un membre désigné par le Conseil d'Administration.

La commission ad hoc est présidée par le représentant du coordonnateur.

Chaque membre titulaire peut être remplacé par un suppléant.

Les membres titulaires et leurs suppléants sont mentionnés dans une liste présentée en annexe 2 à la présente convention.

Elle fonctionne selon les règles de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont invités à titre consultatif :

- le DDCCRF,
- le comptable public du siège de la collectivité coordinatrice,

Sont invités :

- les personnalités qualifiées (services du coordonnateur et cabinet conseil).

## **H - FRAIS DE GESTION**

### Frais de gestion du groupement

Les frais de gestion du groupement de commandes ainsi que les frais de passation du marché sont pris en charge par le coordonnateur.

### Frais de fonctionnement

Les frais concernés sont limitativement les suivants :

- les frais de renouvellement des équipements de la cuisine centrale

Les frais de fonctionnement du groupement de commandes sont engagés et mandatés par la collectivité coordinatrice. Chaque établissement et chaque collectivité participe à ces frais au prorata du nombre de repas achetés au cocontractant.

Le coordonnateur procédera aux paiements des frais de renouvellement des équipements au nom de chaque membre du groupement.

Un état estimatif du budget pour l'année 1 est joint en annexe 1 à la présente convention. Il est prévu dans la convention constitutive une somme de 0,12€ par repas ; l'émission des titres de recettes effectué par le coordonnateur se fera en fin d'exercice selon une règle de trois sur la base des dépenses réellement engagées et du nombre de repas effectivement commandés par chaque membre du groupement.

## **I - Modalités financières**

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

## J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes (cf annexe 2 du présent document).

La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

## K - Administration du groupement

### Assemblée Générale :

Le groupement de commandes est administré par une assemblée générale, présidée par un représentant de l'établissement coordonnateur.

L'assemblée générale est composée des représentants légaux des collectivités et des établissements ou de toute autre personne régulièrement désignée à cet effet.

Rôle de l'assemblée générale :

- Elle règle les litiges entre les adhérents
- Elle valide la répartition des frais de fonctionnement
- Elle décide et met en œuvre la politique qualité du groupement

Elle siège au minimum une fois par an et peut être amenée à siéger à tout moment, à l'initiative de son coordonnateur ou de la moitié de ses membres. Le coordonnateur est tenu de la convoquer dans un délai de 30 jours quand la demande motivée lui en a été faite par au moins la moitié des membres de l'assemblée générale en exercice.

Elle se prononce à la majorité des adhérents. Lorsque le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée à nouveau dans un délai de cinq jours francs au moins et peut alors prendre des décisions à la majorité des membres présents.

Chaque établissement et chaque collectivité compte pour une voix à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est seule qualifiée pour modifier la présente convention constitutive, remplacer la collectivité coordinatrice et procéder à la dissolution du groupement.

Elle adopte les avenants à la convention constitutive, soumis à la signature de chaque adhérent.

### Commission technique:

La commission technique est constituée des responsables de la fonction "restauration" des adhérents et elle est animée par un représentant du coordonnateur ; elle participe à l'évaluation technique des prestations objet du marché, la rédaction du cahier des charges, la définition des critères de choix, l'organisation et la restitution des tests et essais.

## L - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

En cas de retrait pour motif d'intérêt général, la liste des membres adhérents au groupement est mise à jour par voie d'avenant.

## M - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du

Tribunal administratif de Bordeaux  
9, rue Tastet  
BP 947  
33063 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 56 99 38 00  
Télécopie : 05 56 24 39 03  
Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

## N - Clauses complémentaires

La collectivité coordonnatrice est responsable envers les entités membres du groupement de la bonne exécution des seules missions prévues à l'article D de la présente convention.

Fait à,

Le .....

Membre	Représentant	Fonction	Signature
MAIRIE D'AGEN			
AGGLOMERATION D'AGEN			
MAIRIE DE LE PASSAGE			
MAIRIE DE BON-ENCONTRE			
CCAS AGEN			
CCAS LE PASSAGE			
MAIRIE DE NERAC			
CCAS NERAC			
CCAS BOE			
MAIRIE DE SAINT-LAURENT			
ASSOCIATION CRECHE "HISTOIRES D'ENFANTS"			
ASSOCIATION CRECHE "LES PTITS LOUPS"			
ASSOCIATION UDAF			
MAIRIE DE BAJAMONT			
MAIRIE DE COLAYRAC SAINT CIRQ			
MAIRIE DE BAZENS			

## **ANNEXE 1**

### **A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE RESTAURATION COLLECTIVE**

## Budget estimatif de l'année 1 2019/2020

Nombre de couverts prévisionnels : 710 000

Coût : 0.12cts € ttc

Budget prévisionnel d'investissement : 85 200€

(Frais de renouvellement des équipements de la cuisine centrale)

## ANNEXE 2

### A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE RESTAURATION COLLECTIVE

COLLECTIVITES	REPRESENTEE PAR (QUALITE ET NOM)	AUTORISE PAR (REFERENCE DE LA DELIBERATION)
Ville d'Agen	Son maire, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR	
CCAS d'Agen	Son président, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR	
Agglomération Agenaise	Son président, Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR	
Ville du Passage	Son maire, Monsieur Francis GARCIA	11/12/2018
CCAS du Passage	Son président, Monsieur Francis GARCIA	06/12/2018
Ville de Nérac	Son maire, Monsieur Nicolas LACOMBE	
CCAS de Nérac	Son président, Monsieur Nicolas LACOMBE	
Ville de Bon Encontre	Son maire, Monsieur Pierre TREY D'OUSTEAU	
Ville de Colayrac-Saint-Cirq	Son maire, Monsieur Pascal De SERMET	10/12/2018
Ville de Foulayronnes	Son maire, Monsieur Bruno DUBOS	18/12/2018
CCAS de Boé	Son président, Monsieur Christian DEZALOS	18/12/2018
Ville de Saint Laurent	Son maire, Monsieur Guy CLUA	
Ville de Bazens	Son maire, Monsieur Francis CASTELL	
Communauté de Communes du Val d'Albret	Son président, Monsieur Nicolas LACOMBE	
Association Crèche « Histoires d'enfants » de Bon Encontre	Sa présidente, Madame Julie SCHNEIDER	15/1/2019
Association Crèche « Les Ptits Loups »	Son président, Monsieur Nathanaël SIX	
Association UDAF	Sa présidente, Marie-Chrystine LAVERGNE de CERVAL	
Ville de Bajamont	Son maire, Monsieur Patrick BUISSON	

Ces documents sont consultables auprès du coordonnateur (service Assemblée de la Ville d'Agen)



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_009/2019 CONVENTION RELATIVE AU « REGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES » (RGPD), ENTRE LA VILLE D'AGEN ET LE CENTRE DE GESTION DE LOT-ET-GARONNE, POUR LA MUTUALISATION D'UN DELEGUE EN CHARGE DE LA PROTECTION DES DONNEES**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoints au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Notamment la cartographie de tous les traitements de données à caractère personnel et l'établissement d'un registre de suivi. De plus, il sera nécessaire d'effectuer des analyses d'impact pour les traitements de données sensibles. D'autre part, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 millions d'euros) conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Lot-et-Garonne (CDG 47) présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 47 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous vous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 47 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le contenu de la mission se déroule en 2 phases :

**1. Une phase initiale** qui a pour but de mettre en conformité la collectivité avec le RGPD et comprend les éléments de mission suivant :

- Evaluer la situation
- Lister les points de non-conformité
- Préparer le plan d'action et mise en œuvre

Cette phase fait l'objet d'une tarification à la journée au prix de 250€/ jour. Le nombre maximum de journées d'intervention est estimé à 50.

**2. Vient ensuite une phase « Abonnement DPD mutualisé »** qui aura pour but d'assurer un suivi dans la mise en œuvre du RGPD. Cette phase sera facturée 1200 € /an.

La durée de cette convention sera de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

En annexe de la présente délibération vous trouverez la convention d'adhésion à ce service avec le détail des modalités concrètes d'exécution de la mission.

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des Données, soit « RGPD ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Lot-et-Garonne (CDG47) du 10 décembre 2018 relative à la convention « RGPD et Délégué à la protection des données » ;

Vu l'arrêté du Maire, en date du 27 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Bernard LUSSET, 8<sup>ème</sup> adjoint, en charge du suivi de la compétence Numérique

Vu la Convention par-laquelle le CDG47 propose un service « RGPD et Délégué à la protection des données » ;

## LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** les termes de la présente convention relative au « RGPD et Délégué à la protection des données » proposée par le CDG 47 ;

**2°/ D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention avec le CDG 47 et d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

**3°/ DE DIRE** que les crédits seront à prévoir au budget 2019 et suivants.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



## Convention « RGD et Délégué à la protection des données »

**ENTRE :** Le Maire de la Ville d'Agen habilité par délibération du ..... en date du ....., transmise au contrôle de légalité le ....., dénommée ci-après la collectivité.

**ET :** **Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne** habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du .....2018, dénommé ci-après le CDG 47.

### **Il est préalablement exposé :**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée fixant le nouveau statut des fonctionnaires territoriaux permet aux Centres de Gestion de recruter des fonctionnaires en vue d'assurer des services communs à plusieurs collectivités et établissements.

Suite à l'entrée en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018, et notamment à l'obligation de mise en place d'un délégué à la protection des données (DPD), le CDG 47 propose la mise en place un DPD mutualisé au profit des services l'Agglomération d'Agen.

### **Il est en conséquence convenu :**

#### **ARTICLE 1 - ADHESION :**

La Ville d'Agen adhère au service « **RGPD et Délégué à la protection des données** » proposé par le Centre de Gestion.

#### **ARTICLE 2 - DUREE :**

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

#### **ARTICLE 3 - CONTENU DE LA MISSION :**

La présente mission correspond à la mise à disposition d'un DPD mutualisé au profit de la collectivité intéressée, ainsi elle est dispensée d'en nommer un pour ses propres besoins. Cependant, la collectivité désigne un « correspondant », qui sera l'interlocuteur privilégié du DPD mutualisé.

Le DPD intervient directement auprès de la collectivité concernée. Cette dernière doit garantir au DPD un libre accès à l'ensemble de ses données. Le DPD est soumis au secret professionnel et à une obligation de confidentialité.

L'intervention du DPD dans la collectivité se divisera en deux phases. La première, dite « Phase initiale », aura pour objectif de mettre en conformité la collectivité avec le RGPD. La seconde phase, dite « Abonnement DPD mutualisé », aura pour objectifs d'assurer un suivi dans la mise en œuvre du RGPD et de couvrir toute intervention du DPD mutualisé si nécessaire.

Les coûts de ces deux phases sont détaillés à l'article 4 de la présente convention, sachant que la phase « Abonnement DPD mutualisé » sera facturée l'année suivant la mise en œuvre de la « Phase initiale ».

La « Phase initiale » comprend les éléments de missions suivants :

- I. Evaluer la situation
  - A. Recenser les traitements de données à caractère personnel
  - B. Evaluer le niveau de sensibilité dans la collectivité
  - C. Cartographier les données
  - D. Prendre connaissance des formalités déjà effectuées auprès de la CNIL
- II. Lister les points de non-conformité
  - A. Confrontation au référentiel légal
  - B. Confrontation au référentiel technique
- III. Préparation du plan d'actions
- IV. Mise en œuvre du plan d'actions et sensibilisation du personnel de la collectivité

Préalablement à la mise en œuvre de la « Phase initiale », les services du CDG 47 prendront contact avec la collectivité concernée afin de déterminer un nombre de jours d'intervention. Il est d'ores-et-déjà prévu un maximum de 50 jours d'intervention pour la collectivité concernée. Seuls les jours réellement effectués seront facturés. Les jours réalisés en complément des 50 jours initialement fixés ne seront pas facturés.

La « Phase initiale » fait l'objet d'une tarification à la journée. La collectivité concernée recevra un état mensuel des journées d'intervention, qu'il lui appartiendra de valider. Les journées d'intervention pourront être réalisées en collectivité, ou au CDG 47, et disposent du même coût unitaire.

La « Phase Abonnement DPD mutualisé » comprend les éléments de missions suivants :

- I. Informer et conseiller sur les obligations
- II. Contrôler le respect du RGPD
- III. Conseiller sur l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier son exécution
- IV. Coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- V. Mettre à jour les différentes bases de données

Cette phase interviendra l'année suivant la mise en œuvre de la « Phase initiale ». La phase « Abonnement DPD mutualisé » fait l'objet d'une facturation annuelle.

La collectivité intéressée pourra consulter, en lien avec le DPD mutualisé et sous réserve de leur communicabilité, les éléments établis par le DPD.

Il est à noter qu'un audit sur la sécurité du système d'information devra être obligatoirement et préalablement réalisé à la « Phase initiale ». Si la collectivité concernée est adhérente à la convention « Accompagnement Numérique », ce dernier sera réalisé gracieusement par le CDG 47. A contrario, elle devra apporter la preuve d'un contrôle effectif sur la sécurité de son système d'information.

#### **ARTICLE 4 – TARIFICATION :**

Dans le cadre la « Phase initiale », il est prévu un coût à la journée de 250 €.

Dans le cadre la « Phase Abonnement DPD mutualisé », il est prévu un coût annuel de 1 200 €.

Le règlement de la participation annuelle de la collectivité interviendra sur présentation d'un mémoire établi par le Centre de Gestion.

#### **ARTICLE 5 – EVOLUTION DES TARIFS :**

Les tarifs peuvent être modifiés à l'initiative du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le relèvement sera alors immédiatement notifié à la Collectivité. Celle-ci disposera d'un délai de 3 mois pour, si elle le souhaite, dénoncer la présente convention. La prise d'effet de la dénonciation sera fixée à la date de notification de la décision.

#### **ARTICLE 6 – DENONCIATION DE LA CONVENTION :**

La présente convention pourra en outre être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, sur intervention de l'organe délibérant, sous réserve que la décision soit notifiée :

- au Centre de Gestion avant le 31 octobre de l'année s'il s'agit d'une initiative locale. La décision prendra effet au 31 décembre de l'année ;

- à la Collectivité avant le 31 juillet de l'année s'il s'agit d'une initiative du Centre de Gestion. La décision prendra effet au 31 décembre de l'année.

A ....., le .....

Le .....,  
(sceau et signature)

.....

A Agen, le .....

Le Président,

**Jean DREUIL**



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_010/2019\_CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE D'AGEN ET LES RESTOS DU COEUR**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Plusieurs types d'aide alimentaire coexistent :

- La distribution de panier-repas équilibrés, à cuisiner chez soi,
- Les repas chauds, pour ceux qui n'ont pas de toit,
- Une aide spécifique pour les bébés.

## 1. LES DIFFERENTS ACCOMPAGNEMENTS DE LA VILLE D'AGEN A DESTINATION DE L'ASSOCIATION

Les Restos du Cœur avaient ouvert 4 centres de distributions sur le territoire de l'Agglomération d'Agen :

- Le Passage d'Agen
- Boé
- Bon Rencontre – ZI Jean Malèze
- Agen – Rue du Jourdain

En ce qui concerne le site d'Agen – Rue du Jourdain, la Ville d'Agen, depuis 1986, mettait à disposition de l'association des locaux privés (sous la forme d'une convention entre la Ville d'Agen et le propriétaire des locaux) et prenait en charge les dépenses de loyers, de fluides et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Pour 2017, l'aide en nature apportée est évaluée à 17 172,13 €, soit :

	MONTANTS €
Loyers	11 959,84
Eau	285,77
Electricité	4 592,52
Teom	334,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 172,13</b>

Aussi, l'Agglomération d'Agen au titre de la compétence cohésion sociale verse chaque année une subvention de 20 000 €. Cette subvention fait l'objet d'une convention triennale et permet à l'association de financer les charges de loyers et consommations de fluides du centre de distribution de Bon Rencontre (ZI Jean Malèze).

## 2. PROJET DE REGROUPEMENT DE 2 CENTRES DE DISTRIBUTION ET NOUVELLE IMPLANTATION DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BOE – LIEU DIT COUPAT

L'association a souhaité, tout en maintenant ses locaux au cœur des villes, regrouper les sites de Bon Rencontre et d'Agen, sur un nouveau site dans la zone industrielle de Boé. Cet espace, d'une superficie de 410 m<sup>2</sup> anciennement occupé par le centre de formation FAUVEL, offre des facilités non négligeables en termes de situation géographique, capacité de stockage et circulation de véhicules.

L'association a rencontré les services de la Ville d'Agen afin de revoir les modalités d'accompagnement compte tenu des déménagements et réimplantation prévus.

Le loyer du site de Boé est estimé à **28 800 € par an**.

## 3. PROPOSITIONS SUR LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE D'AGEN SUR CE NOUVEAU PROJET

Il résulte du regroupement des 2 centres de distribution :

- La résiliation du bail privé relatif au local de Bon Rencontre porté par l'association,
- La résiliation du bail entre le propriétaire des locaux Rue du Jourdain et la Ville d'Agen.

L'objet de ce rapport est la validation par le conseil municipal de la subvention à verser par la ville d'Agen et la signature d'une convention d'objectifs précisant le partenariat.

Le versement concomitant et annuel d'une subvention communautaire de 20 000 € et de 17 172 € par la Ville d'Agen permettrait d'accompagner les Restos du Cœur dans la démarche d'optimisation et de regroupement sur ce nouveau site.

Ce versement annuel doit faire l'objet de la signature d'une convention triennale dont le projet est annexé au présent rapport.

Vu les articles L. 1611-4 et L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ DE RESILIER** le bail du local rue du Jourdain ;

**2°/ DE SIGNER** une convention triennale prévoyant une subvention annuelle de 17 172,00 €, pour concourir aux frais de fonctionnement engagés par les Restos du Cœur dans le nouveau local regroupé à Boé ;

**3°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de partenariat d'une durée de trois ans, avec l'association Les Restos du Cœur ;

**4°/ D'IMPUTER** ces dépenses au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficultés,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR

**CONVENTION TRIENNALE**  
**DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AGEN ET**  
**L'ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR**

**ENTRE**

La Ville d'Agen, représentée par son Maire Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR, sise Place du Docteur Esquirol, 47916 AGEN Cedex conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2019 ;

**ET**

L'association Les Restos du Cœur, représentée par sa présidente Madame Mireille GENE-MONTURET dont le siège social est situé ZI Coupat, avenue Georges Guignard 47550 BOE, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, reconnue d'utilité publique,

**PREAMBULE**

Fondés par Coluche en 1985, les Restos du cœur est une association loi de 1901, reconnue d'utilité publique, sous le nom officiel de « Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur ». Ils ont pour but « d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes ».

Plusieurs types d'aide alimentaire coexistent :

- La distribution de panier-repas équilibrés, à cuisiner chez soi,
- Les repas chauds, pour ceux qui n'ont pas de toit,
- Une aide spécifique pour les bébés.

Les Restos du Cœur avaient ouvert 4 centres de distributions sur le territoire de l'Agglomération d'Agen :

- Le Passage d'Agen
- Boé
- Bon Rencontre – ZI Jean Malèze
- Agen – Rue du Jourdain

Considérant, que le programme de l'action portée par l'association participe à une politique publique sociale locale reconnue,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 et notamment son article 59,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1611-4,

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

L'association a souhaité, tout en maintenant ses locaux au cœur des villes, regroupé les sites de Bon Rencontre et d'Agen, sur un nouveau site dans la zone industrielle de Boé. Cet espace, d'une superficie de 410m<sup>2</sup> anciennement occupé par le centre de formation FAUVEL, offre des facilités en non négligeables en termes de situation géographique, capacité de stockage et circulation de véhicules.

### **Article 1 – OBJET**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la ville d'AGEN et l'association en apportant à cette dernière un soutien financier pour les charges de fonctionnement du nouveau centre de distribution « Coupat » de Boé.

### **Article 2 – MODALITE FINANCIERE**

Par la présente convention, la ville d'AGEN s'engage sur 3 ans, à participer aux charges de fonctionnement de l'association :

- Participation aux consommations d'eau, EDF, téléphone, internet, loyers...
  - > Pour l'année 2019 : 17 172 €
  - > Pour l'année 2020 : 17 172 €
  - > Pour l'année 2021 : 17 172 €

L'association s'engage à utiliser les sommes versées pour le paiement des dépenses de fonctionnement courant relatives aux charges, loyers et fluides (eau, électricité, téléphone, internet)

### **Article 3 – DUREE DE LA CONVENTION**

La convention est établie pour une durée de trois ans.

Si son renouvellement est envisagé il devra faire l'objet d'un accord exprès des parties.

### **Article 4 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La ville versera 17 172 € chaque année sur présentation du bilan de l'association et des factures afférentes à la participation.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :  
Code établissement : 13306  
Code guichet : 00312  
Numéro de compte : 10913028011  
Clé RIB : 89

L'ordonnateur de la dépense est la ville d'Agen.

### **Article 5 – COMMUNICATION**

Le versement de la subvention est effectué sous réserve que le bénéficiaire mentionne le soutien de la ville d'Agen sur toute publication et dans tout document afférent à son objet.

Ainsi, pour tout versement de subvention par la ville d'Agen, le logo de la ville devra figurer sur l'ensemble des supports de promotion : affiches, flyers, articles, site internet...

D'autre part, pour toute publication ou lors de réunion (communiqué de presse, conférence de presse, spots radios,...) le soutien de la ville d'Agen doit être cité.

### **Article 6 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet de la convention défini à l'article 2. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subvention à d'autres associations œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

En conséquence, conformément aux dispositions susvisées, la ville d'Agen se réserve le droit de réclamer tout ou partie des sommes versées si elle constate que l'usage qui en est fait ne correspond pas aux engagements souscrits. Dans un tel cas, l'association s'engage à rembourser la ville d'Agen des sommes qu'elle sera amenée à lui réclamer.

### **Article 7 – JUSTIFICATIFS**

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N+1, les documents ci-après établis dans le respect de la réglementation applicable :

- Le compte rendu financier
- Les factures afférentes aux dépenses pour lesquels le subventionnement a été accordé.

## **Article 8 – RESILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses engagements, la convention sera résiliée de plein droit après mise en demeure de s'exécuter restée sans effet dans le délai d'un moi ou fixé par la partie demanderesse. Dans le cas d'une résiliation pour manquement, celle-ci ne préjudiciera en rien le droit pour la ville de solliciter le remboursement de sommes versées.

Pour motif d'intérêt général, la convention pourra librement être résiliée par la ville avant son terme par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de deux mois.

## **Article 9 – REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable de règlement de leur différend avant toute saisine des voies juridictionnelles. En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de Bordeaux situé 9 rue Tastet à BORDEAUX.

**Pour la ville d'AGEN**

**Pour l'Association Les Restos du  
Cœur**

Monsieur Jean DIONIS du SEJOUR  
Maire

Madame Mireille GENE-MONTURET  
Présidente



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_011/2019\_ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS ESPOIR 47**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

### Expose :

Créée en 1986, l'association SOS ESPOIR 47, anciennement dénommée SOS AMITIE, a pour objectif et mission principale d'apporter une écoute, une aide téléphonique aux personnes confrontées à la solitude, aux détresses morales, au mal-être sous toutes ses formes lorsqu'elles s'adressent à elle.

Les locaux de la Ville d' Agen situés 36 rue Montesquieu ont été vendus et la Ville d' Agen a accompagné et proposé de nouveaux locaux à l'association SOS ESPOIR 47.

### 1. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE D'AGEN A DESTINATION DE L'ASSOCIATION

Anciennement, hébergée dans un local dont la Ville d' Agen était propriétaire – 36 rue Montesquieu- l'association occupait cet espace à titre gratuit.

Les locaux ayant été vendus, un relogement de l'association SOS ESPOIR 47 a été proposé rue du 4 septembre à Agen dans un local via la conclusion d'un bail civil avec procédure d'abandon de loyer.

Les frais de fonctionnement fluides, téléphonie étaient supportés par la Ville d'Agen, ce qui représentait en 2017, une aide en nature évaluée à **400,00€**.

## **2. PROPOSITIONS SUR LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VILLE D'AGEN**

Il résulte du déménagement de l'association la signature d'un bail civil dispensant le versement d'un loyer par l'association ESPOIR 47.

Toutefois, l'association s'acquittera des charges de fonctionnement et notamment les fluides et la téléphonie.

C'est pourquoi, le versement d'une subvention annuelle estimée à **400,00€** doit permettre de couvrir ses frais.

Le déménagement ayant eu lieu en septembre 2018, la subvention sera proratisée sur la base du montant annuel de 400,00€, soit **133.32€ pour 4 mois au titre de l'année 2018 et 400€ au titre de l'année 2019**.

Il est donc nécessaire de procéder au vote de cette subvention de fonctionnement pour l'association SOS Espoir 47.

Vu les articles L. 1611-4 et L. 2311-7 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **DECIDE**

**1°/ D'ATTRIBUER** une subvention annuelle à l'association SOS ESPOIR 47 d'un montant de 133.32€ pour 2018 et 400€ pour 2019 ;

**2°/ D'IMPUTER** ces dépenses au :

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé

Fonction 523 : actions en faveur des personnes en difficultés,

Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission en  
Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_012/2019\_VALIDATION DU RENOUELEMENT DES  
CONTRATS DE PROJETS DES TROIS CENTRES SOCIAUX DE LA  
VILLE D'AGEN**

Nombre de conseillers  
municipaux en  
exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **34** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **1** M. Éric DEBLADIS

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la  
convocation  
dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Dans le cadre de ses compétences sociales (cohésion sociale, lutte contre l'exclusion, politique de la ville) la ville d' Agen dispose de trois centres sociaux gérés en régie. Ces trois équipements de proximité ont un périmètre d'action qui englobe et dépasse les 3 quartiers prioritaires (QPV) définis par la loi de programmation du 21 février 2014.

Pour bénéficier de l'agrément « Centre Social » délivré par la Caisse des Allocations Familiales (CAF), il est obligatoire tous les 4 ans de réaliser un projet social par structure, composé :

- d'un diagnostic territorial partagé et d'une évaluation du projet social précédent,
- de la définition d'objectifs stratégiques et de fiches actions opérationnelles.

Ainsi, afin d'harmoniser l'intervention des trois structures, la Ville d'Agen a demandé une dérogation auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin de mener un renouvellement conjoint des trois contrats de projets sur les 3 structures.

Fort de ces éléments, la ville d'Agen s'est donc engagée sur l'année 2018 à l'élaboration des 3 nouveaux contrats de projets afin que chaque structure puisse bénéficier de l'agrément CAF sur la période de 2019 à 2022.

Ce travail a été réalisé avec le soutien d'un bureau d'études (Extacité) qui a accompagné la collectivité sur les étapes suivantes :

- L'évaluation des 3 contrats de projets existants
- Un diagnostic de territoire partagé
- Définition des objectifs stratégiques
- Ecriture des 3 futurs contrats de projets

Ces temps de travail ont regroupé l'ensemble des équipes des 3 centres sociaux, les partenaires institutionnels, les habitants et les élus concernés.

Les 3 contrats de projets se sont attachés à définir une base fonctionnelle et des ambitions communes aux 3 centres sociaux :

→ **AMBITION 1 : Accueillir et générer de la mixité**

- Objectif stratégique : Accueillir et être à l'écoute de tous (habitants, usagers, bénévoles)
- Objectif stratégique : Générer de la mixité dans les actions, les activités

→ **AMBITION 2 : Des centres-sociaux au cœur des dynamiques de territoire et de quartier**

- Objectif stratégique : Accompagner les habitants vers l'autonomie
- Objectif stratégique : Contribution aux projets des quartiers prioritaires et du territoire
- Objectif stratégique : Repérer et répondre aux besoins des habitants avec une attention pour les plus fragiles

→ **AMBITION 3 : Soutenir la parentalité et la réussite éducative**

- Objectif stratégique : Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants
- Objectif stratégique : Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants

Ces contrats de projets répondent également aux besoins spécifiques des territoires et des quartiers :

**Pour la Maison Montesquieu - Objectifs stratégiques spécifiques**

- Objectif stratégique : Améliorer la qualité du cadre de vie et de l'environnement
- Objectif stratégique : Contribuer au bien-être et à la santé des habitants
- Objectif stratégique : Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture et aux loisirs

### **Pour la Maison pour Tous de la Masse - Objectifs stratégiques spécifiques**

- Objectif opérationnel : Répondre aux besoins, envies, inspirations... de 11 à 17 ans (quand hors dispositifs)
- Objectif opérationnel : Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture – Culture levier structurant

### **Pour la Maison pour Tous de St Exupéry- Objectifs stratégiques spécifiques**

- Objectif opérationnel : Répondre aux besoins, envies, inspirations... de 11 à 17 ans (quand hors dispositifs)

A cette présente délibération sont annexés les 3 contrats de projets (version projet). Ces derniers sont susceptibles d'évoluer à la marge puisque des réunions de travail avec les services de la CAF de finalisation sont en cours de programmation.

Les services de la CAF instruiront ces trois contrats de projets lors de sa commission de mars 2019.

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales ;

Vu la Circulaire de la Caisse des Allocations Familiales en date du 20/06/2012 relative à l'animation de la vie sociale ;

Vu la circulaire de la Caisse des Allocations Familiales en date du 16/03/2016 relative à l'agrément des structures de l'animation de la vie sociale : appréciation du critère de participation des habitants (..) et documents repères, référent « familles » et chargé d'accueil en lien avec la circulaire de 2012

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

### **DECIDE**

**1°/ DE VALIDER** le renouvellement des contrats de projets des trois centres sociaux de la Ville d'Agen.

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**



# Contrat de projet 2019 - 2022

## Centre social

### Maison Montesquieu



CCAS de la ville d'Agen,  
Maison Montesquieu,  
67 rue Montesquieu 47000 AGEN

Tel: 05.53.66.12.56.  
Mel: maison.montesquieu@agglo-agen.fr

[www.agen.fr/maison-montesquieu](http://www.agen.fr/maison-montesquieu)



Décembre | 2018



# 1. Rappel méthodologique sur le renouvellement du Contrat de projet

Le Contrat de projet a été renouvelé selon une méthode à 5 temps :

## 1) Temps 1 : Diagnostic des quartiers

Le diagnostic rassemble dans un même document :

- les données froides (approche quantitative)
- les retours partenaires (approche qualitative suite aux entretiens)
- et les enseignements issus de la concertation.

La concertation habitants a été réalisée le samedi 15 septembre à l'occasion de la fête du Pin. Ce travail avec les habitants a permis de mettre « en tension » le diagnostic issu de l'étude documentaire et de l'entretien des partenaires.

## 2) Temps 2 : Bilan / évaluation des 3 centres-sociaux

Après une étude documentaire des éléments de bilans proposés par les structures, le CS a réalisé un atelier de co-production qui a réuni l'ensemble des acteurs parties-prenantes, c'est-à-dire : les services, des partenaires, des habitants, des acteurs des quartiers.

Cet atelier a permis de « passer » du bilan des actions à l'évaluation des « résultats », voire des « impacts ».

Pour cela, la collectivité a identifié « en collectif » des questions évaluatives. Ces questions évaluatives ont été renseignées « en atelier » par les participants.

L'atelier s'est déroulé le 11 octobre.

## 3) Temps 3 & 4 : Définition des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre

Ces temps ont permis :

- De définir des objectifs stratégiques des 3 futurs contrats de projet en appui sur une concertation large des acteurs des quartiers.
- D'opérationnaliser « en action » les objectifs stratégiques et opérationnels validés précédemment.

Pour cela, deux ateliers de co-production ont été proposés au sein de la Maison Montesquieu. Ils ont rassemblé l'ensemble des acteurs parties-prenantes.

Les deux ateliers ont eu lieu les 8 et 23 novembre.

## 4) Temps 5 : Opérationnalisation d'un plan d'actions et écriture du Contrat de projet

Enfin, nous avons proposé un dernier temps de travail, cette fois resserré sur l'équipe du centre social, afin d'opérationnaliser le plan d'actions et l'écriture du contrat de projet.

L'atelier a eu lieu le 26 novembre.

## 2. Présentation de la structure

### 2.1. La Maison Montesquieu

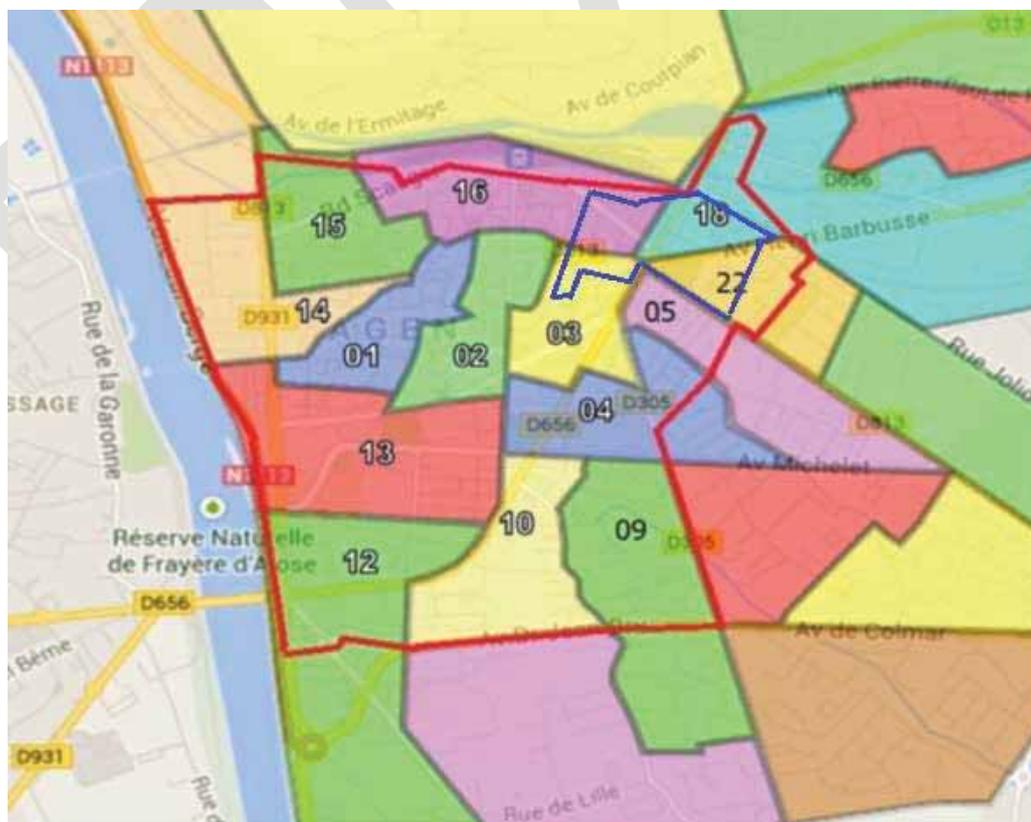
La Maison Montesquieu, c'est :

- Un lieu avec des animations initiées et portées par des habitants bénévoles.
- Un lieu ouvert à tous les habitants d'Agen, favorisant la rencontre, où se côtoient les âges, et les publics.
- Un lieu proche, accessible, accueillant, inscrit dans le quotidien des habitants.
- Un lieu pour les habitants et par les habitants.
- Un lieu qui réfère son action à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

### 2.2. Le territoire

Le centre-ville comporte 14 quartiers-villages de la ville et englobe le quartier du pin, classé prioritaire depuis septembre 2014.

Le centre social Maison Montesquieu est destiné à un territoire composé de 16 318 habitants, soit 48% de la population de la ville d'Agen habitant en centre-ville.



## 2.3 L'équipe du centre social (en 2018)

### **Direction :**

Nicolas CASTET (Directeur) (Titulaire) 1 ETP

### **Animation :**

Léa CASTAN (Réfèrent famille) (Contractuelle) 1 ETP

Sarah SAINT BEAT (Réfèrent associatif) (Titulaire) 1 ETP

Guillaume DUCLA (Médiateur social, quartier prioritaire du Pin) (Contractuel) 1 ETP

Estéban GIMOND (Animateur informatique et communication) (Service Civique) 24h/sem.

### **Accueil :**

Corinne MERENS/Houria KATEB (Agents d'accueil) (Titulaires, mutualisées avec le CCAS) 0,5 ETP

### **Secrétariat :**

Isabelle RAYNALD (Agent d'accueil) (Titulaire, mutualisée avec le CCAS) 0,25 ETP

### **Comptabilité :**

Vincent GARCIA GOMEZ (Comptable) (Titulaire, mutualisé avec le CCAS) 0,5ETP

### **CLAS :**

Lia CHAMBOULEYRON (Animatrice)

Ludivine KOUCHA (Animatrice)

Alexandre COLLIGNAN (Animateur)

} Contrats Vacataires (12h/semaine)

## 2.4 Objectifs du contrat de projet 2015 -2018

### 2.4.1 Animation Globale & Famille

#### **Animation Globale**

- Impliquer les habitants
- Lutter contre l'isolement des personnes
- Développer des partenariats
- Répondre aux problématiques repérées sur le territoire

#### **Animation Famille**

- Etablir des liens privilégiés avec les familles pour soutenir les Parents dans leur rôle de Parents
- Avoir une réflexion commune autour des difficultés rencontrées par les familles
- Créer une dynamique de projets à l'initiative des familles
- Répondre aux problématiques repérées sur le territoire

### 2.4.2 Stratégie progressive de développement

- Récupération de l'agrément CAF : contrat de projet 2015-2018
- Amélioration et développement de la structure
- Repérage de la structure sur le territoire
- Actions en direction du quartier du Pin (quartier prioritaire)

### 2.4.3 Fonctionnement en évolution constante

- **Des animations initiées et portées par des habitants bénévoles (ateliers récurrents) ou des porteurs de projets (actions ponctuelles).**

Evolution vers des actions ponctuelles sur l'ensemble de l'année

- **Accueil propre au Centre Social / inscription hebdomadaire**

Un lieu ouvert aux habitants en permanence

- **Modèle participatif**

Implication des habitants dans les ateliers, les activités et aussi le fonctionnement de la structure

#### **2.4.4 Le bénévolat**

- **Les bénévoles (implication régulière) :**

9 personnes en 2015

15 personnes en 2016

13 personnes en 2017

11 personnes en 2018

- **Les porteurs de projets (implication ponctuelle) : (depuis les vacances de la Toussaint 2016)**

18 porteurs de projets en 2016

32 porteurs de projets en 2017

36 porteurs de projets en 2018

→ **Tendance :**

Baisse du bénévolat régulier et hausse du bénévolat ponctuel.

#### **2.4.5 Les partenariats**

- **Les partenaires :**

9 partenaires en 2015

18 partenaires en 2016

33 partenaires en 2017

62 partenaires en 2018

→ **Tendance :**

Augmentation du nombre de partenaires liée à une structure mieux repérée sur le territoire.

- **Les types de partenariats :**

**Accompagnement technique et financier :**

CAF, DDCSPP, Agglomération d'Agen, MSA, Ligue de l'enseignement.

**Projets communs avec le centre social :**

La BAL, Agenux , Montreurs d'images, La croix rouge, Carnaval d'Agen, Yoga du rire, Ladies 47, Echiquiers Agenais, Pétanque du Pin, EHPAD Pompeyrie, EHPAD Puymirol, Le Club de l'éternel Printemps, Association La lisette, Bouchara, Boutique Solidaire, Accueil de jeunes, Ecrins d'Aliénor, SUA Rugby, Mission Locale, Pôle Sénior CCAS, Préfecture, Conseil citoyen, Sauvegarde, BGE, Blue fox coffee, Florida, Conseils de quartiers du territoire, Cilopée Habitat, Abri 111, UFOLEP, CEDP 47,

PROJET

Maison de l'Europe, Alize, SUA Roller, Canoë Kayak Club Agenais, Association d'escalade, l'Escalier qui Monte, Castorama, la MFR de Pujols, Au Fil des Séounes, l'Accorderie Agenaise.

**Mise à disposition de locaux :**

A toi de jouer, France Alzheimer, Alliance 47, Siel Bleu, AIR 47, le COJC.

**Rencontres et sollicitations :**

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment, Resto du Cœur, Syllabe, ADIE, Cop Agenaise, MFR Barbaste, 47 FM, SAJM, CMS, Clair Foyer, Clown en Route, le CIO, Collège Chaumié.

### **2.4.6 La fréquentation du centre social**

250 personnes ont fréquenté au moins une fois le Centre Social en 2015

329 personnes en 2016

342 personnes en 2017

Plus de 350 personnes en 2018

### **2.4.7 La gouvernance et prises de décisions**

- **Objectifs et fonctionnement global :**

**Elus + CAF**

→ Rencontres élus + réunions individuelles CAF

- **Décisions relatives à la structure :**

**Equipe du Centre Social avec implication progressive des habitants, soumis à décision de l'élue**

→ Réunions d'équipe + réunions habitants + rencontres élue

- **Animations et activités :**

**Habitants**

→ Réunions porteurs de projets + rencontres individuelles bénévoles

- **Projets en partenariat proposés par un partenaire :**

**Equipe du Centre Social avec avis des habitants et soumis à la décision de l'élue**

→ Réunions de présentation des projets par les partenaires aux habitants + rencontre élue

- **Projets en partenariat impulsés par la ville :**

**Equipe du Centre Social avec recherche d'habitants intéressés**

→ Réunions de présentation des projets par l'équipe aux habitants

## **2.5 Organisation du centre social**

### **2.5.1 Le public**

Le Centre Social est à destination de tous les habitants, sans distinction d'âge ou de revenu. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés de leurs parents.

Il n'y a pas d'ACM (Accueil Collectif de Mineur) donc pas de mineur seul, la seule exception est le CLAS, qui est un dispositif spécifique.

### **2.5.2 Les Animations**

**La Maison Montesquieu porte deux types d'Animations Collectives :**

Animation Globale et Animation à destination des Familles

L'équipe d'animation est présente pour accompagner les habitants et coordonner les projets d'animations.

**Les animations se déclinent en deux catégories :**

- **Ateliers récurrents :**

Pendant les périodes scolaires avec quelques exceptions pendant les vacances.

A destination des Adultes et des Familles, ils sont principalement proposés, organisés et portés par des bénévoles. Certains ateliers nécessitant des compétences particulières sont portés par l'équipe d'animation.

- **Activités ponctuelles :**

Pendant les périodes de vacances, avec quelques exceptions en période scolaire.

A destination des Adultes, des Familles et pour Tous, elles sont proposées, organisées et portées par les habitants.

### **2.5.3 Le CLAS**

La Maison Montesquieu s'inscrit dans le dispositif CLAS : (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité).

Composé d'un temps d'aide aux devoirs suivi d'un temps d'ouverture culturelle (visites, sorties, animations...), le CLAS est ouvert à tous les enfants de primaire et collège scolarisés sur Agen.

L'accompagnement à la scolarité est gratuit et se déroule les lundis, mardis, jeudis et vendredis :  
de 16h30 à 17h30 pour les élèves de primaire  
de 17h30 à 19h15 pour les élèves de collège

L'effectif maximum est de : 30 élèves / jour avec un taux d'encadrement de 1 animateur pour 5 enfants (15 enfants en primaire et 15 enfants en collège).

Un suivi trimestriel avec des temps de rencontres entre l'équipe du CLAS, les parents, l'enfant et l'établissement scolaire, est mis en place pour une évaluation commune.

Les parents sont invités à assister et participer au CLAS. Des temps conviviaux de rencontres avec les parents sont également organisés tout au long de l'année.

### **2.5.4 Le fonctionnement**

La Maison Montesquieu est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h15.

Des temps de rencontres et de concertations sont régulièrement organisés avec l'équipe d'animation, pour programmer et préparer les activités, ou bien pour échanger sur le fonctionnement de la structure.

Pour participer au Centre Social, les habitants doivent devenir adhérent en signant le règlement intérieur (élaboré par les habitants), en s'acquittant de l'adhésion annuelle symbolique de 2 € / adulte ou 4 € / famille et en fournissant une attestation d'assurance responsabilité civile - vie privée.

Les participants doivent s'inscrire aux ateliers souhaités.

L'inscription aux activités de chaque semaine se fait les lundis matin, par téléphone, mail, sms ou en venant rencontrer l'équipe.

La Maison Montesquieu est également ouverte en dehors des temps d'activités. Les habitants sont invités à venir participer quand ils le souhaitent et comme ils le souhaitent. Ils peuvent venir pour discuter, prendre un café, monter un projet... L'équipe est disponible et se tient à leur écoute.

## 3. Territoires « d'actions » du centre social Maison Montesquieu

### 3.1 Le centre-ville

Le centre social Maison Montesquieu est destiné à un territoire composé de 16 318 habitants, soit 48% de la population de la ville d'Agen. Ce territoire comprend 54% de femmes et 46% d'hommes. 38% de la population habite en quartier prioritaire.

Sur l'ensemble de la population du centre-ville, on constate :

- 15% de mineurs dont 9% en bas âge (moins de 10 ans) et 6% d'adolescents (11 ans et plus)
- 15% de jeunes adultes (18/24 ans)
- 50% d'adultes (25/64 ans)
- 20% de personnes âgées (65 ans et plus)

Les jeunes de 18-24 ans sont fortement représentés, ainsi que la classe d'âge 25 à 39 ans. Il s'agit d'une population étudiante et de jeunes actifs très présents sur le secteur (proximité services publics, lieux culturels...).

Le territoire du centre social centre-ville est composé de 3 485 familles, sur les 16 318 habitants, dont principalement des couples sans enfants (49%). Il est également à noter que 45% des familles qui habitent à Agen, se situent en centre-ville. Il y a autant de familles composées d'un couple que de familles monoparentales. Ce public familial que le centre social ne touche pas encore suffisamment sera une des priorités du nouveau contrat de projet.

On constate les faibles revenus des ménages notamment sur les quartiers de la zone prioritaire. On remarque un faible pourcentage des populations de nationalité étrangère et immigrée en centre-ville par rapport à l'ensemble de la population Agenaise.

Cependant, on peut souligner que 35% de la population de nationalité étrangère, et 43% de la population immigrée habitent en centre-ville.

Le public bénéficiaire du RSA est plus important en centre-ville qu'en périphérie. Mais il est peu représentatif sur l'ensemble de la population du territoire du centre social.

A l'image de la moyenne de la ville, 73,6 % de la population des 15/64 ans est active, avec une légère majorité pour les hommes. Le taux de chômage est de 17%. La moitié des personnes au chômage est située en centre-ville. On remarque que le taux d'emploi des actifs en centre-ville est identique à celui de l'ensemble de la ville, avec une légère majorité pour les hommes. La plupart des actifs occupés se trouvent en centre-ville.

Sur les salariés en centre-ville, 76% sont en CDI, ce qui correspond au chiffre de la ville. On note une minorité sur le Canton sud-est (55%) du quartier prioritaire du Pin. Seulement la moitié des salariés en CDI se situent en centre-ville. En centre-ville,  $\frac{1}{4}$  des femmes salariées en centre-ville occupent un emploi à temps partiel, et deux fois plus de femmes que d'hommes sont à temps partiel.

On note que sur Agen, 55% des logements sont situés en centre-ville. La moitié du parc est constitué de T2 et de T3.

### 3.2 Le quartier du Pin



Le quartier du Pin est délimité par les avenues suivantes : A l'est par la rue Rougets de L'Isle, au sud par la Place du 14 juillet et la rue Neuve, à l'ouest par la rue Alsace Lorraine, au nord par le canal de la Garonne.

C'est un quartier entrant en politique de la ville. Les deux raisons à l'origine de cette entrée en zone prioritaire la chute de son revenu médian (premier critère de la Politique de la Ville).

Il est à noter, cependant que le quartier est marqué par la diversité des profils qui y résident. Son « peuplement » cependant diffère en fonction des secteurs et sa fréquentation « du moment de la journée ». Exemple : la journée, le quartier est largement fréquenté par une population en transit du fait de sa proximité avec le centre-ville.

La population du quartier est assez hétérogène avec des habitants au revenu moindre et d'autres au revenu élevé : le revenu médian annuel est de 11 400 € soit un revenu médian annuel supérieur de près de 1 300 € à celui observé dans l'ensemble des quartiers aquitains. Enfin, on compte aussi une partie de la population (28,6%)<sup>1</sup> qui se situe dans la tranche des bas revenus. Nous reviendrons, plus tard, sur ces disparités.

### 3.2.1 Pilier urbain et cadre de vie

#### ➤ Configuration urbaine – opérations de renouvellement

Le parc d'habitation du Pin est caractérisé par des constructions anciennes : 73,4 % des logements datent d'avant 1970 contre 60,9 % à Agen. Cet habitat ancien est souvent « biscornu ». Les cours et les jardins qui existaient autrefois en cœur d'îlot ont petit à petit été remplacés par des logements. Celui-ci a souvent été réalisé à partir de matériaux hétérogènes, parfois récupérés. Cet habitat caché est d'autant plus de mauvaise qualité qu'il est rarement visible de l'extérieur.

On observe un habitat dit en « lanière », tout en longueur qui a peu bénéficié de remembrement pour lui apporter de la cohérence. Une grande partie du périmètre est donc composée de nombreuses petites unités d'habitations anciennes.

On trouve cependant également sur le quartier de belles maisons rénovées qui indiquent que le secteur conserve une certaine attractivité.

Il ne semble pas y avoir de tension sur le foncier, les prix restant très abordables, le problème réside essentiellement dans le coup des réhabilitations.

---

1- Données Insee



### ➤ Habitat – logement

Les logements les plus dégradés en termes de confort sont situés dans la partie nord du quartier : rue de la Masse, rue de Lamartine, avenue Henri Barbusse. Une partie du quartier a été construit sur un cours d'eau (La masse) ce qui a pour conséquence que de nombreux logements rencontrent des problèmes d'humidité. En plus de conséquence sur la santé des personnes, cela engendre un impact sur le budget des ménages qui « surchauffent » pour assainir le logement, ce qui engendre une précarité énergétique pour certains foyers.

On compte un faible taux de propriétaires au sein des résidents du quartier du Pin (20,9%) comparé à la moyenne agenaïse (31,4%), mais ce chiffre reste tout de même plus élevé que sur les autres quartiers prioritaires, puisqu'on ne compte que 8% de propriétaires occupants par exemple au sein du quartier Rodrigues. Cependant, ces propriétaires occupants ou bailleurs disposent de ressources limitées qui ne leur permettent pas d'entretenir un bien.

### ➤ Etat et qualité du parc social

Le parc de logements sociaux y représente 22,7% dont les principaux bailleurs du quartier sont Ciliopée et Agen Habitat. Ils se composent pour la majorité de T2 et T3 et de quelques T4.

Une partie de ces logements ont été réalisés par Ciliopée Habitat à travers des opérations de d'acquisition- amélioration réalisées dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat indigne. Agen Habitat et Ciliopée ont également réalisé des opérations « plus denses » de transformation en logements sociaux à partir de fonciers rendus disponibles.

La majorité de ce parc a été construit entre les années 1990 et 2000 et se situe dans un périmètre restreint autour du Boulevard Sylvain Dumont. C'est en cela que ses logements sont pour la plupart

qualitatifs avec une catégorie d'énergie C ou D, pour des logements de petite taille (en majorité des T2 ou T3).

Les bailleurs ne signalent aucun problème particulier au sein de leurs logements et connaissent un faible taux de rotation même si la population y est précaire : les ménages logés présentent un revenu faible, les habitants sont relativement âgés et peu nombreux à disposer d'un revenu régulier.

Les résidences sont jugées tranquilles et si le Pin est rarement demandé en priorité par les ménages, rares sont ceux qui demandent à le quitter une fois installés.

#### ➤ Mobilité – circulation et stationnement

Le quartier est traversé du Nord au Sud par la place du 14 juillet qui assure une circulation en double sens. Les liaisons Est-Ouest sont assurées, notamment par l'avenue Henri Barbusse et l'avenue Jean Jaurès à l'est, et les boulevards de la République et Sylvain Dumont à l'ouest ; qui relie le centre-ville, la gare et la « future » zone de Donnefort. La place de la République se situe à l'intersection d'une répartition de voies, ce qui semble rendre difficile la circulation automobile mais aussi piétonne.

Le quartier est bien desservi par les transports en commun avec des bus souvent remplis.

Les habitants privilégient aussi la marche ou l'utilisation du vélo pour se rendre en centre-ville.

Par contre, l'amplitude horaire des bus (7h à 19h00) semble trop faible pour les personnes qui souhaiteraient les utiliser pour le travail notamment pour se rendre sur les bassins d'emploi (exemple avec l'Agropole d'Agen). L'absence de desserte le dimanche est également pointée, car c'est un facteur aggravant de la mobilité et de l'isolement des habitants.

A noter, la modification du stationnement du quartier avec la mise en place d'une zone payante autour de la place du Pin.

En effet, une étude réalisée par la police municipale a montré que les stationnements autour de la place étaient occupés par des voitures « ventouses ». Des actifs arrivent à 9H00 et repartent à 17H00, ce qui ne favorise pas le stationnement à proximité des commerces. Ceci représente un frein à la mobilité des habitants agenais ne résidant pas le quartier, mais pouvant potentiellement être attirés par celui-ci.

Le quartier du Pin jouit d'une situation centrale qui lui permet à la fois d'accéder au centre-ville, aux lignes de bus et à la gare.

#### ➤ Equipements

Le quartier du Pin est riche en équipements culturels vecteurs d'attractivité pour le quartier à l'échelle de l'agglomération : il dispose notamment d'un complexe cinématographique (Cap Cinéma Agen) et d'un cinéma d'art et d'essai (Montreurs d'images).

Des interrogations cependant sur la fréquentation de ces équipements par les populations du quartier prioritaire sont émises. Est-ce une question de prix (même si certains tarifs réduits proposent des billets à 2,5€) ou plutôt l'effet d'une « barrière culturelle » qui n'autorise pas les habitants à investir ces lieux ?

Il est à remarquer cependant que ces deux structures culturelles organisent des actions « extra-muros » pour aller à la rencontre de ces publics peu habitués à fréquenter les structures culturelles.

L'équipement qui rassemble le plus de monde au sein du quartier du Pin est l'abri 111 : Un bar-café où il est possible de jouer aux jeux vidéo, jeux de sociétés et de participer à des soirées à thèmes sur l'univers geek. Ce lieu fidélise une partie des jeunes du quartier.

Le centre social propose une offre d'animation mais qui ne paraît pas attirer les habitants du quartier du Pin, en effet au sein du questionnaire réalisé par Pep 53 on ne recense que 19,08% des habitants qui fréquentent le centre social.

On peut compter une unique école privée au sein du quartier ainsi que la présence d'établissements publics : CAF, ARS, pôle emploi, mais le quartier est surtout caractérisé par les commerces notamment de bouche (le McDonalds est un point de rendez-vous pour les jeunes agenais).

Enfin le parc du Pin est un espace vert très apprécié des habitants alentours.

#### ➤ **Etat du dialogue sur les dysfonctionnements urbains**

Le quartier est jugé « sale » par ses habitants et nécessite un surentretien pour rester propre. Il semble des problèmes de stationnements dus à la présence de voitures « ventouse » qui stationnent uniquement en journée ou pour fréquenter le centre-ville, ce qui met en difficulté les habitants qui travaillent dans le quartier ou vivent à proximité.

La place du 14 juillet semble représenter une véritable difficulté tant pour les voitures que pour les piétons ou les vélos.

Le conseil de quartier ainsi que le service municipal « Vie des quartiers » sont présents sur le quartier mais ne suffisent pas. Une action de type GUP (Gestion Urbaine de Proximité) serait un réel atout.

### **3.2.2 Pilier social**

#### ➤ **Caractéristiques générales de la population**

L'approche du revenu médian de l'année 2011 indique que le quartier du Pin connaît un revenu médian par ménage faible : 11 400 euros annuel, mais supérieur aux autres quartiers prioritaires de

la Ville. Selon INSEE (2016), les 25 % des plus modestes déclarent 6004 euros par an et par unité de consommation.

Cependant, la situation semble plus complexe. En effet, ce quartier présente une population hétérogène qui connaît des fortes disparités en son sein avec une partie Ouest du quartier habitée par des populations relativement aisées (plus aisées que la moyenne de la Ville d'Agen) et sa partie Est qui concentre les difficultés sociales et économiques.

Ce contraste s'est accentué en 2008 avec les mouvements de populations depuis les quartiers Montanou et Tapie suite à la démolition de certains bâtiments dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation urbaine). Une partie de la population fut relogée au sein des logements sociaux du centre-ville, et une autre partie, des familles sont venues occuper des logements dans le parc privé ancien du centre-ville et notamment dans le quartier du Pin.

Les allocataires à bas revenus sont ceux dont les ressources sont constituées à 50% ou 100% de prestations CAF.

On remarque que ces familles vivant sous le seuil de bas revenus sont particulièrement des familles monoparentales au sein du quartier du Pin, cela se justifie notamment par la localisation du quartier du pin et son habitat qui propose en majorité de petits logements (en majorité des T2 et T3).

L'approche de la population par les données proposées par la CAF montre une surreprésentation des populations seules et sans enfants parmi les bénéficiaires de la CAF. Ceux-ci représentent 53 % de la population du quartier contre 17 % à l'échelle de la ville.

Les entretiens réalisés pour l'étude CEREMA confirment l'observation : le public en difficulté rencontré sur le terrain est en grande partie composé de personnes seules. Il peut s'agir d'un public masculin, souvent issu de l'immigration, notamment une population relativement importante de travailleurs migrants présents depuis longtemps. Mais aussi, de femmes seules, avec des enfants en bas âge.

#### ➤ **Ecoles et éducation**

Depuis la fermeture de l'école Jules Ferry en 2005, il n'y a plus aucun établissement scolaire (maternelle, primaire collège ou lycée) au sein du QPV. Deux écoles sont présentes à proximité du QPV : L'école maternelle Petits Ponts et l'école primaire Paul Bert qui font partie toutes deux du réseau de réussite éducative. De fortes difficultés ont d'ailleurs été détectées au sein de ces écoles.

Le réseau éducatif du territoire peut également compter sur des acteurs comme la Ligue de l'enseignement et l'association Syllabe afin de répondre aux besoins d'alphabétisation des primo arrivants. Leur action consiste en le suivi de parcours de formation de toute personne de plus de 16 ans, en les repérant et en essayant de toucher les populations les plus précaires. Par exemple, l'association Syllabe a accompagné environ 15 personnes habitant le quartier du Pin. Des ateliers sociolinguistiques sont également portés par la Ligue de l'enseignement.

Ces ateliers sont moins protocolaires que les cours d'alphabétisation et permettent aux habitants, maîtrisant mal la langue, de s'exprimer librement. Souvent ces demandes sont d'ordre pratique, il s'agit de pouvoir acquérir les bases pour communiquer avec les voisins, les commerçants ou bien les administrations.

#### ➤ **Enfance et jeunesse**

La jeunesse et les adolescents représentent 30% de la population et des actions leurs sont dédiées même si elles restent insuffisantes : le point jeunes (ateliers cuisine, sortie intergénérationnelle à Bordeaux), montreurs d'images (projet cinéma), Florida (découverte du monde de la scène), pétanque du Pin, Abri 111 (jeux et temps d'échanges)...

On compte la présence d'une micro crèche sur le territoire. Le centre social aussi est une structure dédiée aux familles. Enfin la sauvegarde est présente sur le quartier avec le travail de deux éducateurs spécialisés.

#### ➤ **Offre de santé**

Contrairement aux autres QPV (Montanou et Rodrigues) le quartier du Pin est correctement couvert en offre médicale ; certes la majorité de l'offre médicale ne se situe pas au sein du quartier du Pin mais à l'échelle du quartier vécu.

Le quartier possède un emplacement stratégique puisque l'on peut recenser :

- 10 médecins dans un rayon de 500 m autour de la place du 14 juillet
- 3 pharmacies
- 6 cabinets d'infirmiers
- Une proximité immédiate vers l'hôpital de la ville

La Caisse des Allocations Familiales réside également au sein du quartier, ce qui lui permet d'ériger des actions de prévention santé comme la distribution de plaquettes en matière de santé ou qui assure l'articulation avec la sécurité sociale.

De même, la mission locale dispose d'un service santé qui intervient afin d'apporter un accompagnement auprès des 16 ans/25 ans concernant l'accès aux soins : en effet selon la mission locale, de nombreux jeunes pris en charge par la mission locale ne sont pas à jour sur leurs droits en matière de sécurité sociale et de santé. La Mission locale propose la réalisation de bilan de santé, conseille et oriente vers des services de santé. La mission locale accueille également des permanences du Pass Mobile.

A proximité du quartier, on trouve également le comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme et la Maison des ados (portée par le centre hospitalier psychiatrique la Candelie).

Les acteurs de la santé entretenus s'accordent à détecter deux enjeux souvent repérés chez les patients :

- Une recrudescence des pathologies d'origine psychique particulièrement chez les + 50ans qui vivent seuls
- La prévention et le traitement des conduites addictives en majorité : alcool et cannabis mais qui concerne finalement plutôt un public passager que des habitants réels.

➤ **Accès aux droits et accompagnement social**

De nombreux acteurs sociaux interviennent sur le quartier voire, ont leur siège sur le quartier :

- La Sauvegarde présente sur le quartier avec deux éducateurs spécialisés
- Le CMS, le CCAS et les services administratifs sont en centre-ville mais éloignés du quartier du Pin
- La Ligue de l'Enseignement avec les ateliers sociolinguistiques
- Le PLIE
- L'ensemble des services sociaux : CPAM CAF, MSA...
- L'UDAF (Union Nationale des Associations Familiales)
- Le SAJM pour les jeunes mères
- ...

➤ **Tranquillité, sécurité**

Une brigade de nuit a été mise en place du jeudi au dimanche spécifiquement sur le quartier du Pin, ce qui influence le taux d'incivilités en les limitant fortement.

En effet, ce lieu « ouvert », à proximité de la gare, favorise son appropriation par des populations aux tendances marginales, souvent exogènes au quartier, qui se retrouvent pour consommer de l'alcool ou de la drogue. De même, les abords du square sont parfois fréquentés par une population de personnes pratiquant la mendicité, mais dont la présence est non agressive.

Les problèmes de sécurité au sein du quartier du Pin sont donc exogènes, et surtout liés à la visibilité du square du Pin dont la fréquentation peut-être source de nuisances, mais dont la délinquance n'est pas avérée.

#### ➤ **Implication citoyenne et associations**

Le conseil de quartier du Pin a été formé en 2009, suite à une volonté de la ville d'Agen de découper la ville en 23 quartiers-villages. Ainsi on peut retrouver un conseil de quartier dans chaque quartier-village, celui-ci est élu au suffrage universel par les habitants du quartier pour la durée du mandat de la municipalité ; de nouveaux Conseils de quartier ont été élus en 2014.

Dans le centre-ville et le quartier du Pin, on retrouve quelques associations comme : France Alzheimer, « Monte le son », Alizé, Triplex, Montreurs d'images et l'Unicef Lot-et-Garonne. Lors d'évènements festifs comme la fête du Pin plusieurs de ces partenaires sont associés.

### 3.2.3 Pilier développement économique

#### ➤ **Activité économique**

Le quartier du Pin a une réelle qualité de l'offre économique, on y trouve une offre diversifiée d'entreprises notamment de services et artisanales si l'on envisage le quartier à son échelle de vie : on peut compter de nombreux commerces de vêtements (plus d'une quinzaine) ainsi que 2 supermarchés de proximité. La présence de commerces est un réel atout pour le quartier.

Un projet de rénovation ambitieux a été porté en 2008 autour du boulevard de la République intitulé « Agen Cœur Battant » qui raccroche le quartier du Pin au Boulevard Carnot via la place Castex.

La municipalité a également implanté plusieurs équipements attractifs comme le cinéma qui redonnent de la visibilité au quartier et participent à son changement d'image. De même, chaque semaine, on retrouve le marché de la place du Pin qui dispose d'un rayonnement qui dépasse largement l'échelle du quartier.

Même si le quartier connaît des problèmes de vacances, il demeure extrêmement bien doté en commerces de bouches et en commerces de proximité. Ces commerces correspondent aux attentes du public qui souhaite vivre dans un centre-ville sans avoir à utiliser de véhicule.

On constate toujours une baisse de l'activité commerçante depuis près de 10 ans autour des Boulevards de la République et de l'avenue Henri Barbusse. Cela est dû à deux raisons : une grande partie des locaux commerciaux sont inadaptés : exigus, vieillissants et nécessitent des travaux onéreux, et d'autre part, le prix de la location qui peut parfois se situer à plus de 30% au-dessus du prix du marché. Face à ces facteurs, même les tentatives de rénovation de la Ville d'Agen n'ont pas eu d'effet immédiat sur la reprise de l'activité commerciale : on constate toujours un échec de l'installation de commerces au sein du centre et à proximité du cinéma.

#### ➤ **Accès à l'emploi**

Le taux de chômage au sein du quartier du Pin atteint 17,4% : il est supérieur de 3,8 points à celui d'Agen mais reste loin de celui de Montanou (46.8 %). A titre d'exemple, à la fin du 1er trimestre 2015, le QPV du Pin comptait 233 demandeurs d'emploi.

73,6 % de la population des 15/64 ans est active cependant on peut observer une concentration géographique puisque la moitié des personnes en situation de chômage est située en centre-ville. On peut également observer une dépendance aux prestations sociales puisque 20,4 % des ménages reçoivent au moins une allocation chômage.

#### *Freins à l'emploi*

Le principal frein à l'emploi identifié réside dans l'amplitude des horaires des transports en commun. Les horaires de début et de fin de service sont incompatibles avec les horaires proposés dans l'industrie agroalimentaire ou dans les zones d'activités commerciales.

Parmi les autres freins à l'emploi, on repère un faible niveau de français en dépit des actions menées par la Ligue de l'enseignement ou l'association Syllabe. Lié à une forte proportion de primo arrivants ou immigrants de première génération qui ne maîtrisent pas la langue. On recense en 2015 : 35% de la population de nationalité étrangère et 43% de population immigrée habitant au sein du quartier du Pin.

Le second frein à l'emploi est le faible taux de qualification de la jeunesse du quartier, de surcroît, il y a une forte proportion de jeunes au sein du quartier du Pin : 42%. Parmi eux : 19% ne sont pas diplômés et 4% sont déscolarisés contre 14% sur l'ensemble de la ville d'Agen.

#### *Le droit à l'initiative économique*

La BGE tient depuis 2014 des actions collectives au sein des différents centres sociaux dont notamment le centre social Saint Exupéry à proximité du quartier du Pin. Ces actions autour de l'emploi sont multiples : des semaines de l'emploi qui se tiennent 4 fois par an mais également plusieurs animations de groupe (cv, simulations d'entretiens ou visites d'entreprises par exemple). L'action était efficace car la mobilisation des jeunes était importante : en effet, comme l'action avait lieu au sein du quartier, les animateurs pouvaient aller chercher les jeunes chez eux en cas d'absentéisme. Désormais, la BGE ne dispose plus de financements IEJ, ces actions ont alors lieu au sein de la mission locale ce qui a éloigné l'action.

## 4. Evaluation du Centre Social Montesquieu

### 4.1 Fréquentation du Centre social

342 personnes ont été accueillies par le Centre social (dont 202 personnes qui n'avaient jamais fréquenté le centre social auparavant) pour 3169 présences cumulées.

A noter, le Centre social avait accueilli :

- En 2016 : 314 personnes en 2016 dont 185 qui n'avait jamais été au Centre social – 3067 présences cumulées
- En 2015 : 250 personnes

La fréquentation est donc en augmentation constante sur l'équipement depuis 3 ans avec un certain renouvellement.

Le nombre d'adhésion s'élevait en 2017 à 342 individus dont 238 femmes.

198 adhérents vivent seuls et 47 en familles soit 144 personnes en famille (57 adultes et 87 enfants).

Répartition des adhérents par âge :

<b>0-2 ans</b>	2%
<b>3-10 ans</b>	16%
<b>11-17 ans</b>	7%
<b>18-29 ans</b>	11%
<b>30-59 ans</b>	28%
<b>+60 ans :</b>	30%
<b>Age non communiqué</b>	6%

Les usagers du Centre social sont donc majoritairement des femmes vivant seules ou en couple, de 30 ans et plus.

Les bilans ne donnent pas d'éléments exploitables sur les origines sociales ou les quartiers d'habitants.

### 4.2 Typologie des activités

Les activités du centre social s'organisent généralement sous forme d'ateliers. Exemple : Ateliers : « Les aînés », « Bel & Zen », « Cuisine », « Informatique pour tous », « Informatique seniors », « Peinture », « Réflexologie », « Sophrologie », « Couture », « Tricot »...

En tout, en 2017, le centre social a organisé 105 ateliers en 2017 pour 338 séances. Le nombre d'ateliers organisés ainsi que le nombre de séances ont été en augmentation :

- en 2015 : nombre d'ateliers : 37, nombre de séances : 193
- en 2016 : nombre d'ateliers : 95, nombre de séances : 279

Dans le cadre du projet famille, des Ateliers dédiés aux familles récurrents sont organisés ainsi que des ateliers ponctuels proposés et portés par les familles elles-mêmes. Exemple : Ateliers « Sport en famille : éveil corporel », « cuisine parent / enfant »...

A ces ateliers s'ajoutent les actions ponctuelles proposées, organisées et portées par les habitants porteurs de projets. Chaque action est portée par un minimum de 2 porteurs de projets. Chaque porteur de projet ne peut porter que 2 actions/période de vacances.

Sur l'ensemble des vacances, le nombre de porteurs de projets est passé de 15 à plus de 25/réunion. Avec 20 à plus de 40 projets par période de vacances. A noter : forte fréquentation du public, même sur la période d'été. Des listes d'attentes ont dû être établies afin de permettre au plus grand nombre de participer.

### **4.3 Bénévolat et participation**

Le Centre Social Montesquieu est le seul Centre Social où des bénévoles réguliers sont mobilisés, l'activité repose d'ailleurs sur cet engagement. Les habitants se réunissent régulièrement pour définir leurs attentes pendant les périodes des vacances. Au sein de ce Centre Social, les salariés sont plutôt dans un rôle d'accompagnement et d'orientation des bénévoles mais ne se substituent pas aux bénévoles.

Cet engagement est même croissant puisqu'il passe de 18 personnes en 2016 à 32 personnes en 2017. Pour l'année 2018, on recense un noyau dur de 15 à 20 bénévoles plus réguliers, et autour de 35 porteurs de projets ponctuels.

## 4.4 Réponses aux questions évaluative

6 questions évaluatives ont été identifiées et travaillées en ateliers avec les participants. Pour chacune des questions évaluatives, des critères de réussite et des indicateurs ont été générés.

- Question évaluative 1 : Le centre social lutte-t-il contre l'isolement ?
- Question évaluative 2 : Le centre social accompagne les habitants à porter des projets de manière autonome ?
- Question évaluative 3 : Le centre social contribue à la réussite scolaire des enfants ?
- Question évaluative 4 : Le centre social aide les parents à être parents ?
- Question évaluative 5 : Le centre social participe aux dynamiques de territoire - (développement de partenariats, de projets sur le territoire) ?
- Question évaluative 6 : Le centre social est repéré par les habitants, les partenaires associatifs et institutionnels ?

4 questions évaluatives seront traitées dans le présent rapport d'évaluation. Il s'agira des questions : 1, 2, 3, 4

### → Question évaluative 1 : Le centre social lutte-t-il contre l'isolement ?

- **Critères de réussite 1 : Les personnes fréquentent-elles le centre social ?**
- **Critère de réussite 2 : De nouvelles personnes intègrent-elles le centre social ?**

Rappelons ici les éléments d'introduction : 342 personnes accueillies dont 238 Femmes / 104 hommes. Cette fréquentation est en augmentation depuis 2015 (250 personnes reçues).

202 des 342 usagers du centre social n'avaient jamais fréquenté le centre social. Au-delà de l'augmentation de la fréquence, il y a donc un renouvellement des participants.

**Ce renouvellement s'accroît donc d'année en année (En 2016, le centre social recevait 185 nouvelles personnes)**

➤ **Critère de réussite 3 : Des personnes isolées intègrent-elles le centre social ?**

107 personnes seules ont fréquenté le centre social en 2017 (contre 79 en 2015 et 104 en 2016).

Les actifs représentent  $\frac{3}{4}$  des usagers contre  $\frac{1}{4}$  pour les non actifs. L'inactivité étant une source d'isolement social, on peut considérer que le centre social lutte contre l'isolement.

A noter : 20 personnes en situation de handicap physique ou psychique participent aux activités du centre social.

**On peut considérer que le centre social touche les publics isolés. Cette analyse est corroborée par les entretiens que nous avons pu effectuer dans le cadre de la mission. Ces échanges ont montré que le centre social était sur le quartier un véritable levier pour sortir de l'isolement.**

➤ **Critères de réussite 4 : Le centre social met-il tout en œuvre pour générer de la rencontre des échanges, des interactions ?**

Au-delà des ateliers (nombreux 105 - nombre de séances : 338) que propose le centre social, celui-ci a organisé 7 temps conviviaux qui permettent aux usagers de se rencontrer.

Une dizaine de ces actions ont été organisées sans animateurs ou sans sollicitation de l'équipe d'animation, ce qui démontre un réel engagement des adhérents.

**On peut donc poser le constat que le centre social crée les occasions de la rencontre et du faire ensemble.**

➤ **Critères de réussite 5 : Des liens d'amitié se sont-ils créés ?**

➤ **Critères de réussite 6 : Note-t-on une évolution personnelle des habitants (goût de la vie, bouger, sortir, s'entraider, s'épanouir) ?**

Nous n'avons malheureusement pas d'indicateurs pour objectiver les impacts des actions du centre social sur les liens d'amitiés et l'épanouissement des individus.

**Conclusion : Le centre social semble en effet lutter contre l'isolement notamment par les publics qu'il touche et par ses modalités d'intervention (ateliers, rencontres conviviales...).**

Ces éléments corroborent les entretiens et les observations lors des différentes réunions de travail. Cependant, il manque à cette évaluation un indicateur de satisfaction / d'impact qui démontre l'effet réel du centre social sur ces publics.

→ **Question évaluative 2 : Le centre social accompagne les habitants à porter des projets de manière autonome ?**

- **Critère de réussite 1 : Le centre social met-il en œuvre les conditions et les changements favorables à l'appropriation de la structure par les habitants ?**

Le centre social qui a mis en œuvre des conditions favorables à l'appropriation de la structure par les habitants comme par exemple le coin café, la bibliothèque solidaire, mais également la salle qui peut être mise à disposition des habitants, ainsi que les nouveaux modes de communications tels que les vitres ou le site internet.

- **Critère de réussite 2 : Les habitants s'impliquent-ils dans la vie de la structure ?**
- **Critère de réussite 3 : Les habitants sont-ils source de proposition ?**

Au-delà de la participation aux ateliers (nombreux 105 - nombre de séances : 338), le centre social génère de l'autonomie puisque de nombreuses actions et ateliers ont été organisés par leur propre initiative :

- Nombre d'ateliers sans animateurs : 9
- Nombre de propositions sans sollicitation de l'équipe d'animation : 1
- Actions extérieures portées sans animateurs : 2

Le public du centre social Maison Montesquieu a su se montrer proactif, puisqu'au fil de l'année 2017, plus d'une trentaine de propositions d'habitants ont été formulées.

Cette autonomisation se traduit également par le nombre de porteurs de projet : 32 en 2017, pour un volume horaire de près de 565 heures de bénévolat. On compte également une participation active aux réunions de préparation des ateliers (24,2) ou de préparations vacances (5).

**Conclusion** : Les modalités d'intervention du centre social, sa capacité à écouter et à s'adapter aux propositions et envies des habitants, semble créer une véritable capacité d'autonomie des habitants avec pour perspective l'appropriation de l'équipement.

Nous n'avons cependant pas d'éléments pour juger de l'impact de cette capacitation sur les habitants dans leur vie et leur quartier. C'est sans doute, un point à étudier dans le prochain Contrat de projet.

### → Question évaluative 3 : Le centre social permet-il la réussite scolaire ?

- Critères de réussite 1 : Le CLAS est-il fréquenté ?
- Critères de réussite 2 : Le CLAS propose-il des actions culturelles ?
- Critères de réussite 3 : Le CLAS apporte-il des outils d'organisation aux enfants ?

L'une des actions la plus identifiée en termes de réussite scolaire est le CLAS. Depuis 2015, cet atelier a pu évoluer puisqu'il accueillait moins de 30 personnes (27) en 2015 pour passer en 2016 et 2017 à 36. Des activités sont proposées à chaque séances avec au moins 1 sortie/mois + grande sortie annuelle.

Des rencontres sont organisées régulièrement entre l'école et le centre social pour organiser le suivi (ce n'était pas le cas en 2015). Ce suivi s'incarne depuis 2016 dans la création d'outils : Fiches de suivi pour faire le lien avec les écoles.

Depuis 2017, une coordination est assurée avec l'ensemble de l'équipe du centre social (et ses différentes activités) par la référente famille.

Enfin, le CLAS peut compter dans sa mise en œuvre sur 2 bénévoles réguliers (participation de 2h, 1 à 2 fois par semaine de période scolaire).

- Critère de réussite 4 : Les parents sont-ils satisfaits de la scolarité de leurs enfants et investis dans la scolarité de leur(s) enfant(s) ?

Toujours depuis 2016, une rencontre trimestrielle avec les écoles et les parents pour faire le point sur la scolarité de chaque élève, et évaluer s'il y a besoin d'une réinscription.

Les familles du CLAS ont également été sollicitées lors de différentes rencontres (échanges lors des inscriptions en début d'année scolaire, lors de la réinscription au trimestre et lors des activités de fin d'année scolaire).

A noter que les parents sont présents au CLAS – notamment lors des temps conviviaux et festifs (fête du CLAS).

- **Critère de réussite 5 : L'enfant est-il satisfait ?**
- **Critères de réussite 6 : Le retour des enseignants est-il bon ?**
- **Critère de réussite 7 : Les parents sont-ils satisfaits de la scolarité de leurs enfants ?**

Pas d'éléments à notre disposition

**Conclusion :** Nous n'avons à notre disposition aucun élément pour juger de la satisfaction des enfants, enseignants et parents. Cependant, la viabilité du dispositif, la fréquentation qui augmente semblent démontrer le contentement de l'ensemble des acteurs du dispositif.

→ **Question évaluative 4 : Le centre social aide-t-il les parents à être parents ?**

- **Critères de réussite 1 : Le centre social met-il en place des actions à visé des familles ?**
- **Critères de réussite 2 : Les familles sont-elles venues aux actions proposées ?**

Le centre social accueille 47 familles différentes à travers l'animation de 69 activités. 90 enfants ont fréquenté le centre social pour des ateliers ou des sorties sur 2017, et 33 enfants sur le CLAS.

Rappel des données chiffrées des années précédentes : 2015 – 6 activités fréquentées par 17 familles, 2016 – 37 activités fréquentées par 47 familles.

- **Critères de réussite 3 : Le centre social valorise-t-il les compétences des parents ?**

Les familles sont appelées à proposer du temps de bénévolat par des appels au bénévolat régulier, incitation à devenir porteurs de projets (projets ponctuels).

Enfin, le centre social propose et met en place des réunions habitants pour une concertation commune avant chaque période de vacances. Implication des familles sur le choix et l'organisation des sorties plage et ski (choix du lieu, organisation pendant la journée...). Implication et participation

des familles, lors des courses et achats de matériel pour les activités (ex : ateliers cuisine parent-enfants).

➤ **Critères de réussite 4 : Le centre social est-il impliqué dans des partenariats parentalités ?**

Au regard de ces éléments, nous pouvons conclure que le centre social est approprié par ses familles. En effet, en 2017, on compte 47 ateliers familles dont 21 activités proposées par les familles et 2 actions portées sans les animateurs (il n'y avait pas d'activités sans animateur en 2015).

Afin d'optimiser la réponse du centre social aux enjeux du partenariat et de toucher de nouveaux publics, 6 acteurs ont été associés aux activités du centre social :

- Le Service d'Aide aux Jeunes Mères (Le SAJM)
- Le RAM de CastelMoron,
- la PRE de Sainte livrade,
- le service jeunesse service Sainte livrade,
- le cabinet de conseil familial Montsampron Libos
- et le Centre de Loisirs de Sainte Livrade.

Une proposition d'activité sportive famille a également été mise en place avec le Médiateur Social, pour découvrir de nouveaux sports.

Un travail a été proposé avec les Référents Familles des deux autres centres sociaux.

➤ **Critères de réussite 5 : Les parents sont-ils satisfaits ?**

Il n'y a aujourd'hui pas d'enquête formelle pour appréhender la satisfaction des parents et des enfants par rapport aux activités proposées. Cependant, l'analyse de la fréquentation (notamment la fidélité des familles) semble démontrer la satisfaction des familles. Les échanges informels des animateurs, notamment de la référente famille avec ces publics, corroborent notre appréciation.

**Conclusion : Aujourd'hui, le centre social Maison Montesquieu semble de plus en plus repéré par les familles comme un lieu de ressources et d'accompagnement de la parentalité.**

# La stratégie

## Le plan d'actions

PROJET

En appui sur les principes de la méthodologie et suite au diagnostic, la stratégie du centre social a été traduite en :

- Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels,
- Puis décliné en plan d'actions.

Un situation

Un diagnostic

La situation initiale, le problème sur lequel, on doit agir ?

« ce que l'on peut (veut) gagner ou perdre » dans la situation. Ils justifient la mise en œuvre d'une stratégie et d'un objectif.

Le plan d'actions est constitué :

- Du projet global
- **Et est décliné en projet famille. Cependant, au regard des enjeux présentés dans le diagnostic, la famille (parents / parentalité / enfants) seront une source d'attention dans l'ensemble du travail du centre social.**

Enfin, certaines actions nécessitent du travail et de la réflexion pour être déclinées de façon opérationnelle. Elles donnent lieu à la production de fiches « chantiers ». Ces chantiers seront travaillés collectivement tout au long du contrat de projet.

## Un contrat de projet « Apprenant »

Les actions qui seront mises en œuvre dépendront :

- Des orientations données par les élus au projet de territoire et notamment le contrat de ville. Le centre social étant une structure municipale (rattachée à la Politique de la Ville), il aura en charge une contribution à la mise en œuvre opérationnelle des orientations
- L'envie et le désir des habitants. L'implication des habitants est au cœur du contrat de projet. Dans cette perspective, ces derniers seront co-décisionnaires des projets qui seront engagés

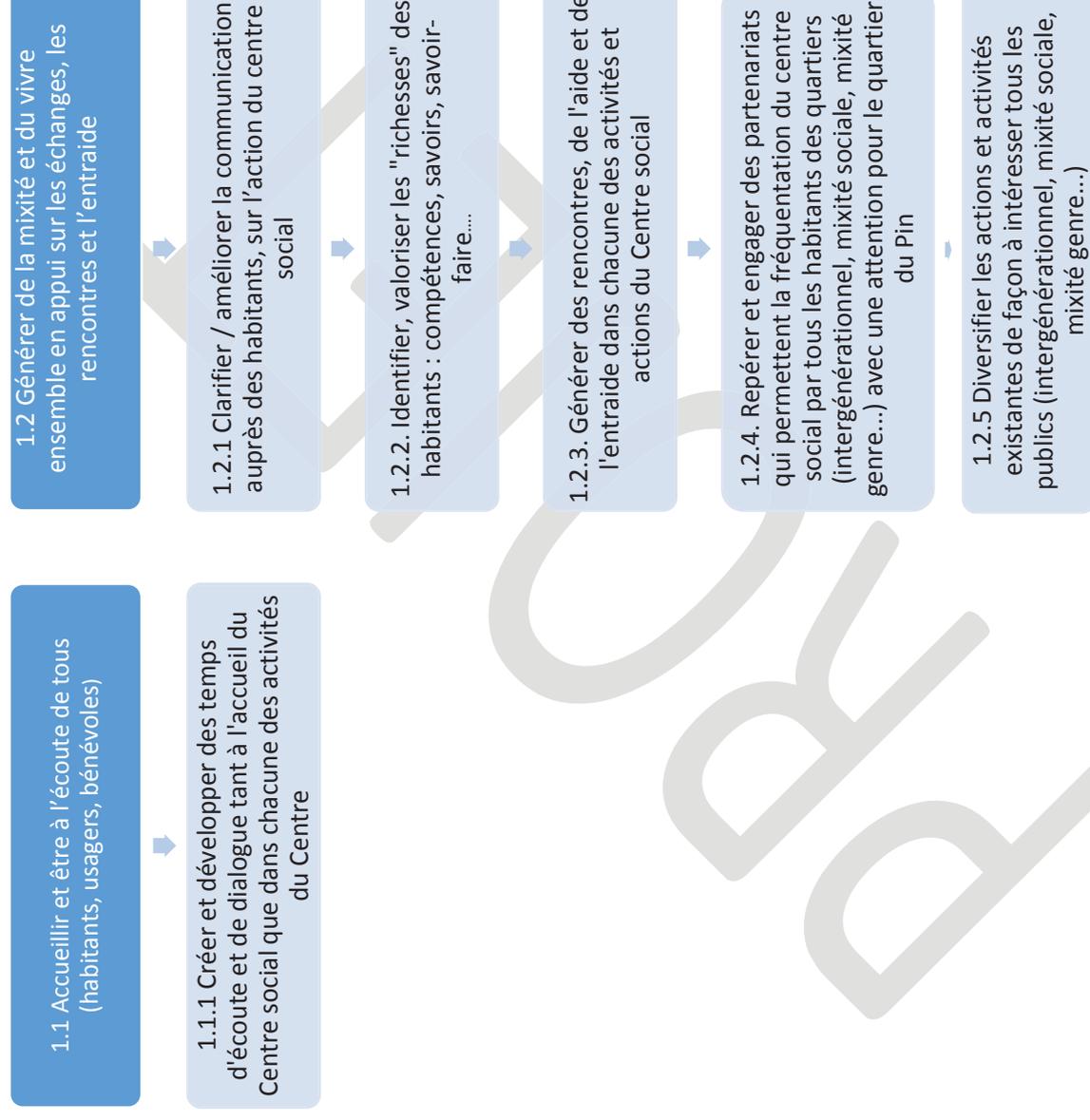
C'est pourquoi, les futures actions du contrat de projet ne pourront être affinées qu'au cours des 4 années à venir.



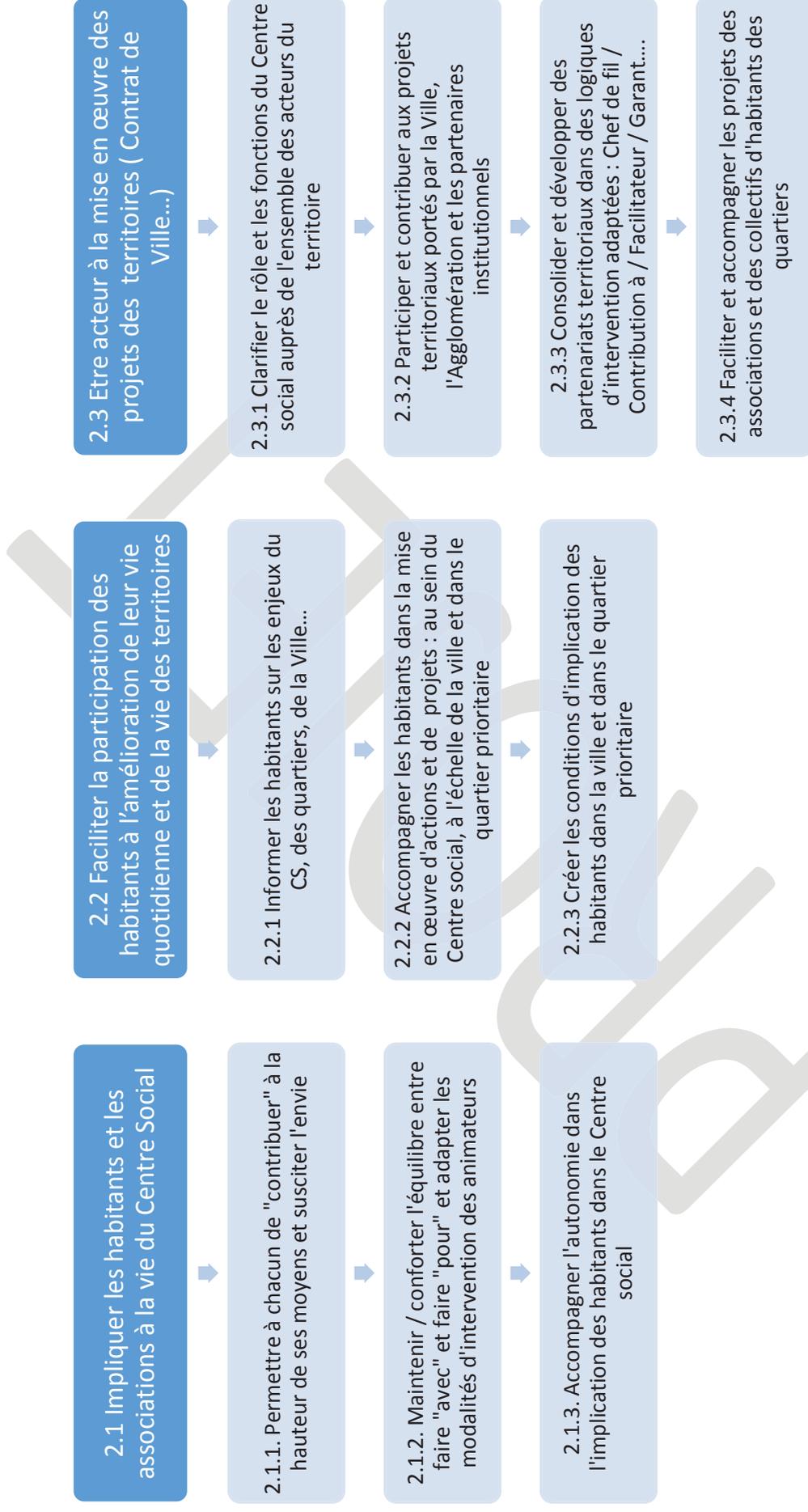
## Un contrat de projet qui s'opérationnalise en « programme annuel »

Pour donner plus de lisibilité et de cohérence aux actions du contrat de projet, nous proposons en début de chaque année la formulation d'un « programme annuel ». Celui-ci traduira de façon opérationnelle et synthétique, les ambitions politiques des élus de la ville et de l'agglomération, ainsi que les envies des habitants et des partenaires du centre social.

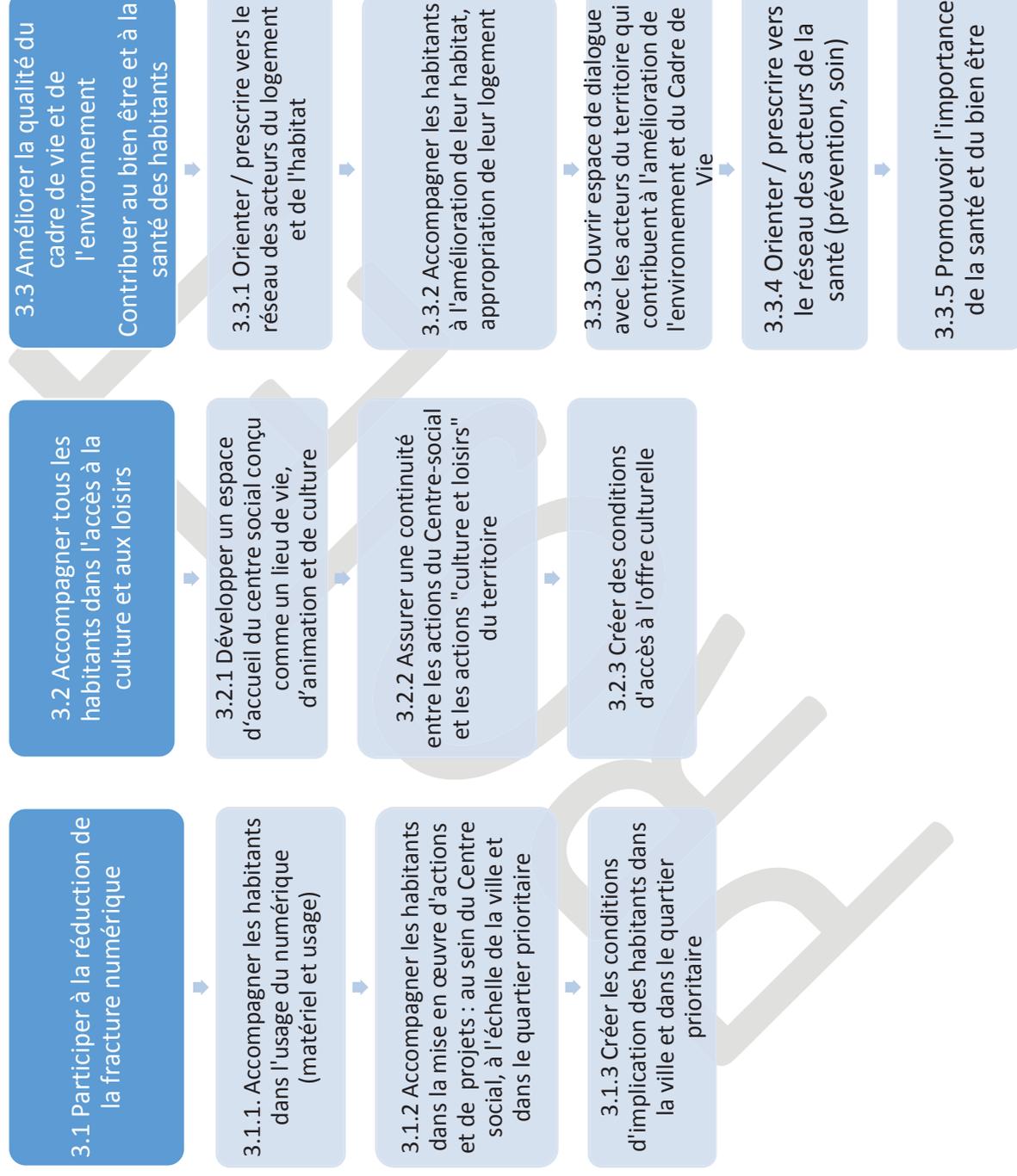
## AXE 1 : Un centre social qui accueille et génère du vivre ensemble



## AXE 2 : Un Centre Social qui implique et concerte



## AXE 3 : Un Centre social qui répond aux besoins des habitants et enjeux de son territoire



## AXE 4 : Un Centre social qui répond aux besoins des familles et enjeux de son territoire

### Projet famille



## Déclinaison des objectifs en plan d'actions et chantiers

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
1.1 Accueillir et être à l'écoute de tous (habitants, usagers, bénévoles)	1.1.1 Créer et développer des temps d'écoute et de dialogue tant à l'accueil du Centre social que dans chacune des activités du Centre	Fiche chantier n°3 : Accueil
1.2 Générer de la mixité et du vivre ensemble en appui sur les échanges, les rencontres et l'entraide	1.2.1 Clarifier / améliorer la communication auprès des habitants, sur l'action du centre social	Fiche chantier n° 1 : "Plan de communication" Fiche action n° 3 : "Stratégie Quartier du Pin"
	1.2.2. Identifier, valoriser les "richesses" des habitants : compétences, savoirs, savoir-faire....	Fiche action n° 1 : Ateliers adultes Fiche action n° 2 : Ateliers Famille, parents /enfants
	1.2.3. Générer des rencontres, de l'aide et de l'entraide dans chacune des activités et actions du Centre social	
	1.2.4. Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...) avec une attention pour le quartier du Pin	Fiche action n° 3 : "Stratégie Quartier du Pin"
	1.2.5 Porter des actions et activités à destination de tous les habitants du territoire	Fiche action n° 1 : Ateliers adultes Fiche action n° 2 : Ateliers Famille, parents /enfants Fiche action n° 4 : Accès à la Culture et aux Loisirs

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
2.1 Impliquer les habitants et les associations à la vie du Centre Social	<p>2.1.1. Permettre à chacun de "contribuer" à la hauteur de ses moyens et susciter l'envie</p> <p>2.1.2. Maintenir / conforter l'équilibre entre faire "avec" et faire "pour" et adapter les modalités d'intervention des animateurs</p> <p>2.1.3. Accompagner l'autonomie dans l'implication des habitants dans le Centre social</p>	<p>Fiche chantier n°4 : Gouvernance</p> <p>Fiche action n°5 : Implication dans les réseaux et projets partenariaux</p> <p>Fiche action n°1 : Ateliers adultes</p> <p>Fiche chantier n°4 : Gouvernance</p> <p>Fiche action n°4 : Accès à la Culture et aux Loisirs</p>
2.2 Faciliter la participation des habitants à l'amélioration de leur vie quotidienne et de la vie des territoires	<p>2.2.1 Informer les habitants sur les enjeux du CS, des quartiers, de la Ville...</p> <p>2.2.2 Accompagner les habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social, à l'échelle de la ville et dans le quartier prioritaire</p> <p>2.2.3 Créer les conditions d'implication des habitants dans la ville et dans le quartier prioritaire</p>	<p>Fiche chantier n°1 : "Plan de communication"</p> <p>Fiche action n°1 : Ateliers adultes</p> <p>Fiche chantier n°4 : Gouvernance</p> <p>Fiche action n°3 : "Stratégie Quartier du Pin" Préambule</p> <p>Fiche action n°1 : Ateliers adultes</p> <p>Fiche chantier n°1 : "Plan de communication"</p> <p>Fiche action n°3 : "Stratégie Quartier du Pin"</p>
2.3 Etre acteur à la mise en œuvre des projets des territoires (Contrat de Ville...)	<p>2.3.1 Clarifier le rôle et les fonctions du Centre social auprès de l'ensemble des acteurs du territoire</p> <p>2.3.2 Participer et contribuer aux projets territoriaux portés par la Ville, l'Agglomération et les partenaires institutionnels</p> <p>2.3.3 Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p>	<p>Fiche chantier n°1 : "Plan de communication"</p> <p>Fiche chantier n°2 : « Habitants comme ambassadeurs du CS »</p> <p>Préambule - CS : "Coordination Politique de la Ville"</p> <p>Fiche action n°5 : Implication dans les réseaux et projets partenariaux</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
3.1 Participer à la réduction de la fracture numérique	3.1.1. Accompagner les habitants dans l'usage du numérique (matériel et usage)	Fiche action n° 1 : Ateliers adultes Fiche action n°6 : Accès au numérique
3.2 Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture et aux loisirs	3.2.1 Développer un espace d'accueil du centre social conçu comme un lieu de vie, d'animation et de culture 3.2.2 Assurer une continuité entre les actions du Centre-social et les actions "culture et loisirs" du territoire 3.2.3 Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle	Fiche chantier n°3 : Accueil Fiche action n° 4 : Accès à la Culture et aux Loisirs Fiche action n° 4 : Accès à la Culture et aux Loisirs
3.3 Améliorer la qualité du cadre de vie et de l'environnement Contribuer au bien-être et à la santé des habitants	3.3.1 Orienter / prescrire vers le réseau des acteurs du logement et de l'habitat 3.3.2 Accompagner les habitants à l'amélioration de leur habitat, appropriation de leur logement 3.3.3 Ouvrir espace de dialogue avec les acteurs du territoire qui contribuent à l'amélioration de l'environnement et du Cadre de Vie 3.3.4 Orienter / prescrire vers le réseau des acteurs de la santé (prévention, soin) 3.3.5 Promouvoir l'importance de la santé et du bien être	Fiche action n° 7 : Cadre de vie et environnement Fiche action n° 7 : Cadre de vie et environnement Fiche action n° 7 : Cadre de vie et environnement Fiche action n° 7 : Cadre de vie et environnement Fiche action n° 8 : Santé et bien-être Fiche action n° 1 : Ateliers adultes Fiche action 8 : Santé et bien-être

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
4.1 Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants	4.1.1 Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale 4.1.2 D'accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale 4.1.3 De proposer des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents 4.1.4 Proposer des actions spécifiques en direction des publics empêchés	Fiche action n° 9 : Accompagner la parentalité Fiche action n° 2 : Ateliers Famille, parents /enfants Fiche action n° 2 : Ateliers Famille, parents /enfants Fiche action n° 9 : Accompagner la parentalité Fiche action n° 9 : Accompagner la parentalité
4.1 Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants	4.2.1 Assurer le soutien scolaire pour l'ensemble des élèves avec une attention particulière pour les plus fragiles 4.2.2 Renforcer le lien famille/école et l'implication des parents dans le travail scolaire des enfants 4.2.3 Assurer l'ouverture culturelle des élèves	Fiche action n° 3 : "Stratégie Quartier du Pin"  Fiche action n° 10 : Dispositif CLAS Fiche action n° 10 : Dispositif CLAS Fiche action n° 10 : Dispositif CLAS

**NB : Concernant la jeunesse, un travail en lien avec le service jeunesse, notamment l'Accueil de jeunes, sera formalisé. Le travail de suivi auprès des jeunes, réalisé par le Médiateur Social, sera poursuivi pour les inciter à participer et à porter des projets.**

**L'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle représentent un enjeu majeur qui conditionne l'équilibre social et le dynamisme du territoire de l'ensemble de l'Agglomération d'Agen.**

**Pour lutter contre le chômage et garantir une insertion professionnelle durable, l'Agglomération d'Agen mise sur la coordination des moyens et sur l'accompagnement des personnes ayant des difficultés à trouver ou retrouver un emploi.**

**La compétence emploi est portée par l'Agglomération d'Agen, par le biais du service Agglo Emploi, qui a pour but de tisser un lien entre les entreprises du territoire, les personnes en recherche d'emploi et l'Agglomération d'Agen. Le centre social orientera le public en demande vers ce service.**

## Fiche action 1 : Ateliers permanents adultes

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <p>Identifier, valoriser les "richesses" des habitants : compétences, savoirs, savoir-faire....</p> <p>Diversifier les actions et activités existantes de façon à intéresser tous les publics (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</p> <p>Faciliter la participation des habitants à l'amélioration de leur vie quotidienne et de la vie des territoires</p> <p>Accompagner les usagers et habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social - dans le quartier, à l'échelle de la ville</p> <p>Participer à la réduction de la fracture numérique</p> <p>Accompagner les habitants dans l'usage du numérique (matériel et usage)</p> <p>Améliorer la qualité du cadre de vie et de l'environnement</p> <p>Contribuer au bien-être et à la santé des habitants</p> <p>Promouvoir l'importance de la santé et du bien être</p>
<p>Description</p>	<p>Les ateliers permanents ont une fonction sociale. En s'appuyant sur les dynamiques de groupes, ils permettent de valoriser les participants, de renforcer le lien social et l'ouverture culturelle, de lutter contre l'isolement.</p> <p>La mise en œuvre permet :</p> <p>aux usagers de développer des compétences particulières qui doivent pouvoir être réinvesties dans la vie quotidienne,</p> <p>de répondre à des besoins des habitants et des quartiers</p> <p>Les ateliers seront à prioritairement l'initiative des usagers et / ou d'un animateur du Centre social.</p> <p>Ils doivent être organisés de façon à générer de l'autonomie chez les organisateurs / contributeurs, l'agent du Centre social adoptant alors une posture de guide et d'accompagnant – dans une perspective de sécuriser le bénévole dans l'action.</p>

	<p><u>Point de vigilance</u> : Le CS prendra soin de diversifier les thématiques abordées afin d'intéresser des publics différents et de générer de la mixité au sein de l'équipement : jeunes adultes, hommes...</p>
Publics / quartiers	<p>Des bénévoles dans des initiatives</p> <p>Tous les habitants participants</p> <p>Tous les quartiers</p>
Fréquence	<p>Très régulièrement mais en fonction de l'intérêt et des capacités de mobilisation des habitants</p>
Partenaires associés	<p>Eventuellement en fonction des ateliers en tant qu'acteurs « ressources » sur les thématiques</p>
Moyens	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des ateliers.</p> <p>En termes RH, les ateliers sont :</p> <p>soit co-animés entre une animatrice du centre social et un partenaire spécialiste.</p> <p>soit directement animés par les animatrices</p> <p>soit porté par un habitant bénévole</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p>L'action est réussie si :</p> <p>Les habitants participent aux ateliers (ouvert au plus grand nombre)</p> <p>Les habitants proposent des thématiques</p> <p>Des participants co-animent / portent les ateliers en autonomie</p> <p>Les ateliers génèrent du lien social - valorisent les savoirs et savoir-faire des participants</p> <p>Indicateurs</p> <p>Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</p> <p>Nombre d'ateliers proposés par les habitants</p> <p>Nombre d'ateliers qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</p> <p>Satisfaction des participants (sentiment de valorisation, lien social...)</p>

## Fiche action 2 : Ateliers Famille, parents /enfants

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble en appui sur les échanges, les rencontres et l'entraide</p> <p>Générer des rencontres, de l'aide et de l'entraide dans chacune des activités et actions du Centre social</p> <p>Diversifier les actions et activités existantes de façon à intéresser tous les publics (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</p> <p>Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <p>Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale</p> <p>Accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</p>
<p>Description</p>	<p>Le soutien à la parentalité notamment la relation parents – enfants est ressortie comme un enjeu fort du diagnostic. Dans cette perspective, il s'agira de proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants.</p> <p>Dans cette perspective, le référent famille de la structure accompagnera le / les parent(s) et le(s) enfant(s) à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'écoute,</li> <li>- Favoriser l'échange entre parents</li> <li>- Créer du lien entre les parents.</li> <li>- Favoriser l'échange entre enfants</li> <li>- Impulser, soutenir et valoriser les échanges entre les parents et les enfants</li> </ul> <p>Pour cela, le CS proposera des activités à partager entre les enfants et parents : jeux, sorties, séjours, chantiers...</p> <p>En support, le CS proposera un espace convivial, de proximité et surtout non stigmatisant, dans le but de permettre aux familles de faire part de difficultés voire de souffrances dans leur relation avec leur enfant, dans leur fonction de parents, ou dans leur vie quotidienne.</p>
<p>Publics</p>	<p>Les familles du territoire du centre-ville</p>

Fréquence	Les mercredis, vacances, certaines samedis/soirées /weekends
Partenaires associés	Acteurs de la parentalité en ressources : CMS, structures et associations travaillant autour de la famille...
Moyens	<p>Les ateliers sont soit: (moyens humains variables en fonction de la nature des projets)</p> <p>Co-animés entre un intervenant extérieur et un animateur du centre social</p> <p>Animés avec un parent, un enfant et un animateur du Centre social</p> <p>Co-animé entre des parents, des adultes seuls et éventuellement un acteur du territoire</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <p>Les animatrices / actions sont identifiées par les familles et les partenaires</p> <p>L'action génère de l'écoute et du dialogue entre les parents / enfants</p> <p>Les actions sont fréquentées par les familles</p> <p>Le Centre social s'entoure d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention</p> <p>Ces partenaires interviennent en coopération avec le Centre social pour répondre aux enjeux de parentalité et besoins / envies des familles</p> <p>Les familles s'impliquent et deviennent porteuses de projets</p> <p><u>Des indicateurs</u></p> <p>Notoriété des actions et des animatrices</p> <p>Nombre d'ateliers</p> <p>Nombre de parents, enfants qui fréquentent les actions, mixité, Nombre de nouvelles familles.</p> <p>Qualité des relations : Parents / Enfants - Parents / Parents suite aux ateliers</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Diversité des partenariats et des actions proposées</p> <p>Nombre de familles porteuses de projets</p>

### Fiche action 3 : "Stratégie Quartier du Pin"

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble en appui sur les échanges, les rencontres et l'entraide.</p> <p>Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants du territoire</p> <p>Clarifier/améliorer la communication auprès des habitants du Pin sur l'action du centre social</p> <p>Faciliter la participation des habitants à l'amélioration de leur vie quotidienne et de la vie des territoires</p> <p>Accompagner les habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social, à l'échelle de la ville et dans le quartier prioritaire</p> <p>Créer les conditions d'implication des habitants dans la ville et dans le quartier prioritaire</p>
<p>Description</p>	<p>L'action consiste à développer une véritable stratégie pour toucher les publics qui pour l'instant échappent à l'action du Centre social.</p> <p>Nous proposons une méthode autour de 4 points</p> <p>1) <u>Définition des publics cibles</u>. Le diagnostic a déjà permis de clarifier quelques-uns de ces publics : Jeunes adultes isolés, Jeune femme en situation de monoparentalité, personnes âgées isolées</p> <p>2) <u>Identification et mobilisation d'un réseau de partenaires</u> pour toucher ces publics</p> <p>Exemples : Parents en situation de monoparentalité - le CMS, jeunes isolés : Abri 111, personnes âgées isolées : clubs du 3<sup>ème</sup> âge ou portage à domicile</p> <p>3) <u>Organisation de temps à destination de ces publics</u> co-construit avec le partenaire. Il pourra s'agir d'action au sein du Centre social ou dans les structures partenaires en proximité avec les publics</p> <p>4) <u>Communication sur le Centre Social</u> auprès du public du Quartier prioritaire</p>
<p>Publics</p>	<p>Les adultes « fragiles » - territoire Centre et plus particulièrement quartier du Pin</p>
<p>Fréquence</p>	<p>De façon ponctuelle pendant l'année</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Partenaires en lien avec le quartier du Pin</p>
<p>Moyens</p>	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des ateliers.</p>

	<p>En termes RH, les ateliers sont</p> <p>soit co-animés entre une animatrice du centre social et un partenaire spécialiste.</p> <p>Soit directement animés par les animatrices</p> <p>Soit porté par un habitant bénévole</p>
<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <p>Les publics cibles sont identifiés</p> <p>Les partenaires sont identifiés</p> <p>Les actions sont réalisées</p> <p>Les publics sont touchés</p> <p>Le centre social est repéré par les habitants du quartier du Pin</p> <p><u>Des indicateurs</u></p> <p>Publics touchés (écart entre les objectifs et le résultat)</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Diversité des partenariats et des actions proposées (le centre social organise, co-porte ou oriente)</p> <p>Nombre d'habitants du quartier prioritaire qui fréquentent le centre social</p>

## Fiche action 4 : Accès à la Culture et aux Loisirs

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <p>Porter des actions et activités à destination de tous les habitants du territoire</p> <p>Accompagner les habitants dans l'accès à la culture</p> <p>Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle y compris en dehors du périmètre d'intervention du Centre social</p>
<p>Description</p>	<p>Les habitants ne bénéficient pas toujours du capital économique et culturel pour investir la question de la culture et des loisirs.</p> <p>Or, l'accès aux loisirs et à la culture permet de construire une qualité de lien importante entre habitants, l'épanouissement, l'ouverture aux autres, et pour les enfants de développer des compétences parfois même complémentaires à celles de l'école. Il s'agit d'un bien social fondamental.</p> <p>D'une façon plus précise, nous observons que certaines familles font peu d'activités avec leurs enfants et n'identifient pas de thèmes de sorties en familles, mettent peu de sens sur le fait de participer à des actions de loisirs. Elles expriment aussi un besoin de construire des liens avec d'autres familles et de sortir de leur isolement.</p> <p>La majorité du public sur le centre-ville est un public isolé, en demande de liens sociaux. L'accès à la culture et aux loisirs est un moyen d'y répondre.</p> <p><u>Il s'agit de programmer tout au long de l'année</u></p> <p>Des sorties permettant la découverte des sites ou spectacles culturels, le patrimoine local et les sites de tourisms et de loisirs, ainsi que des lieux culturels et associatifs du territoire.</p> <p>Des temps d'animation et de culture sur le territoire afin de permettre aux habitants de se retrouver et de maintenir un niveau de lien social important. Notamment l'organisation de temps conviviaux : auberges espagnoles, fête du Pin, ateliers délocalisés.</p> <p><u>Modalités d'intervention</u></p> <p>Les habitants proposent et organisent ces temps, une démarche de projet accompagne la mise en place des actions.</p> <p>Selon le niveau d'autonomie des habitants, le public visé, la nature de l'action, les projets sont encadrés et coordonnés par le personnel du centre social.</p> <p>Le Centre-Ville et le quartier du Pin est riche en acteurs culturels : cinémas, théâtres, Bars associatifs... De ce fait, le centre social travaille à activer des partenariats pour :</p> <p>Faire découvrir les acteurs du territoire</p>

	<p>Accompagner les habitants vers les structures existantes</p> <p>Orienter les publics vers l'offre déjà existante</p> <p>Améliorer la visibilité du centre social sur le territoire</p>
Publics / quartiers	Habitants, bénévoles, porteurs de projets, les partenaires.
Fréquence	Toute l'année selon les projets
Partenaires associés	Les acteurs du territoire : les partenaires, acteurs de loisirs et de la culturel de la Ville d'Agen et de l'Agglomération en fonction des projets
Moyens	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des projets.</p> <p>Cela peut être :</p> <p>soit co-animés entre une animateur / trice du centre social et un partenaire spécialiste.</p> <p>soit directement animés par les animateurs / trices ou les partenaires selon le sujet d'intervention</p> <p>soit animé par un/ des habitants</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>L'action est réussie si :</u></p> <p>Les habitants participent aux actions</p> <p>Les habitants proposent sorties, des séjours, des évènements</p> <p>Des participants co-animent / portent des actions accompagnés ou en autonomie</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <p>Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (sexe, âge, quartier)</p> <p>Nombre actions proposées par les habitants</p> <p>Nombre d'actions qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</p> <p>Nature, diversité et qualité des actions proposées</p> <p>Satisfaction des participants (ouverture culturelle...)</p> <p>Nombre de partenaires</p>

## Fiche action 5 : Implication dans les réseaux et projets partenariaux

Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Impliquer les habitants et les associations à la vie du centre social.</p> <p>Etre acteur à la mise en œuvre des projets des territoires (Contrat de Ville...)</p> <p>Maintenir / conforter l'équilibre entre faire "avec " et faire "pour" et adapter les modalités d'intervention des animateurs</p> <p>Etre acteur à la mise en œuvre des projets des territoires (Contrat de Ville...)</p> <p>Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p>
Description	<p>Le centre social œuvre au développement et au dynamisme de son territoire en bâtissant et en évaluant une stratégie partenariale.</p> <p>Les réseaux et projets partenaires peuvent-être de trois ordres :</p> <p>Thématique : Parentalité, éducation, logement...</p> <p>De proximité : acteurs qui animent la vie du territoire</p> <p>De façon plus large : à l'échelle du département, de la région, de la France, de l'Europe.</p> <p>Il s'agira donc :</p> <p>1) <u>D'Identifier</u>, dans la perspective des objectifs du contrat de projet, les réseaux et projets partenaires avec lesquels s'associer</p> <p>2) <u>D'engager la prise de contact</u> et la coopération</p> <p>En identifiant le rôle du Centre social : Chef de file / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p> <p>3) <u>D'évaluer l'atteinte des objectifs et les modalités de coopération</u></p> <p>Cette grille de lecture doit permettre également l'analyse des demandes de coopération qui seront formulées tout au long du Contrat de projet.</p>
Publics / quartiers	Habitants, Partenaires,
Fréquence	Tout au long du Contrat de Projet
Partenaires associés	Selon les projets
Moyens	Le directeur du centre social accompagné des animateurs et des habitants, le directeur de la Politique de la Ville, les partenaires et les professionnels
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite</u></p> <p>Les partenaires variés et pertinents participent à l'action du centre social et concourt à atteindre les objectifs du Contrat de projet</p>

	<p>Un réseau s'organise entre le Centre social et ses partenaires</p> <p>Des actions sont co-constituées et portées collectivement</p> <p>Interconnaissance et qualités des échanges</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <p>Nombre de partenaires participants et qualité (diversité des champs d'intervention)</p> <p>Nombre de réunions partenaires</p> <p>Nombre d'actions proposées, construites et portées sur le territoire</p> <p>L'écart entre les objectifs affichés et les résultats attendus</p> <p>Nombre de participants aux projets partenariaux</p>
--	--

## Fiche action 6 : Accès au numérique

Objectifs stratégiques et opérationnels	Participer à la réduction de la fracture numérique Accompagner les habitants dans l'usage du numérique (matériel et usage)
Description	<p>Le centre social de Montesquieu est équipé en ordinateurs.</p> <p>La qualité de l'installation informatique rend l'espace tout à fait à même de permettre les actions d'accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique.</p> <p>En appui sur les ressources informatiques du Centre social, diverses réponses sont proposées aux publics :</p> <p><b>L'espace public numérique</b>, la mise à disposition d'un ordinateur en libre-service : Espace permettant la mise à disposition aux usagers d'un lieu équipé.</p> <p><b>Médiation numérique</b> : accompagnement à l'utilisation des équipements du numérique, incitation à l'entraide entre apprenants.</p> <p><b>Projets autour du numérique</b> : Mise en place d'activités collectives (ateliers flyers, ateliers Gimp, conférences...) portées par les habitants ou des partenaires.</p> <p><b>Ecrivain public numérique</b> qui accompagne les bénéficiaires dans l'accès aux droits numériques (fiche chantier)</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Un recours à un Service civique a été mis en place pour assurer les premières étapes de la médiation numérique : sensibilisation/découverte de l'outil informatique, apprentissage des logiciels courants...</p> <p>Cependant, <b>l'animateur multimédia</b> est une fonction professionnelle afin d'accompagner les habitants dans l'apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique. Il ne peut être remplacé par un Service civique ou reposer sur un bénévole.</p> <p>De même pour <b>l'écrivain public numérique</b> qui doit aussi rester une fonction professionnelle afin d'accompagner les bénéficiaires dans l'accès aux droits numériques (fiche chantier).</p>
Publics / quartiers	Tous les habitants
Fréquence	En continue, selon la demande
Partenaires associés	Associations du territoire selon les projets. Eventuellement, les médiateurs de structures partenaires : CAF...
Moyens	L'animateur multimédia, l'écrivain public numérique – salariés par le Centre social et le service civique (mission volontaire de 8 mois)
Critères et indicateurs de réussite	<u>Critères de réussite</u> :

	<p>Le Centre social et l'écrivain public reçoivent les publics adultes</p> <p>Les usagers sont satisfaits des réponses apportées</p> <p>Les connaissances sont acquises par les habitants au cours des ateliers</p> <p>L'entraide est développée (apprentissage coopératif)</p> <p>Le nombre de projets sur le numérique</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <p>Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (sexe, âge, quartier)</p> <p>Nombre de personnes en capacité d'aider les autres</p> <p>Nombre de personnes ayant évolué dans les groupes de niveaux</p> <p>Nombre de personnes satisfaites</p> <p>Nombre de projets / ateliers</p>
--	--

## Fiche action 7 : Cadre de vie et environnement

<b>Objectif stratégique</b>	<p>Améliorer la qualité du cadre de vie et de l'environnement</p> <p>Orienter / prescrire vers le réseau des acteurs du logement et de l'habitat</p> <p>Accompagner les habitants à l'amélioration de leur habitat, appropriation de leur logement</p> <p>Sensibilisation à l'environnement et à l'écologie</p> <p>Ouvrir un espace de dialogue avec les acteurs du territoire qui contribuent à l'amélioration de l'environnement et du Cadre de Vie</p>
<b>Description</b>	<p>L'environnement est ressorti comme un enjeu du diagnostic. Les habitants ont émis le souhait de développer des actions sur cette thématique. Le diagnostic fait également apparaître des problèmes liés au logement, notamment sur le quartier prioritaire (insalubrité, marchands de sommeil...)</p> <p>Il s'agit donc d'organiser une action avec plusieurs niveaux d'intervention :</p> <p>Valorisation des compétences des habitants et des partenaires</p> <p>Orientation des publics vers les professionnels du secteur du logement</p> <p>Montage de projets collectifs en partenariat</p>
<b>Public</b>	<p>L'ensemble des habitants du territoire</p>
<b>Fréquence</b>	<p>Tout au long de l'année, selon la demande</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Service Habitat de la Ville, bailleurs, l'ADIL 47, Solhia, Cedp47, Creuset, Castorama...</p>
<b>Moyens</b>	<p>Equipe du Centre Social, partenaires, habitants</p>
<b>Critères et indicateurs de réussite</b>	<p><u>Critères de réussite :</u></p> <p>Le Centre social reçoit les publics confrontés à des problèmes de logement</p> <p>Les usagers sont satisfaits des réponses apportées</p> <p>Les habitants proposent des actions sur la thématique de l'environnement</p> <p>Les projets sont menés</p> <p>Les habitants confrontés à des problèmes de logement sont orientés vers les partenaires adéquats</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <p>Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (sexe, âge, quartier)</p> <p>Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</p> <p>Nombre de projets proposés</p> <p>Nombre de partenaires</p>

## Fiche action 8 : Santé et bien-être

<b>Objectif stratégique</b>	<p>Contribuer au bien-être et à la santé des habitants</p> <p>Orienter / prescrire vers le réseau des acteurs de la santé (prévention, soin)</p> <p>Promouvoir l'importance de la santé et du bien être</p>
<b>Description</b>	<p>Le diagnostic a pointé certains enjeux auprès des habitants du territoire tels que : la santé (dont l'accès au soin), l'hygiène de vie (alimentation et activité physique) et le bien-être (isolement, manque d'estime de soi)</p> <p>Certains enjeux pour les publics jeunes adultes du quartier du Pin</p> <p>Un fort isolement couplé à des difficultés financières</p> <p>Le sentiment d'être délaissé par le système qui génère un repli sur soi et une désocialisation</p> <p>Des demandes liées à l'activité sportive de la part des habitants en lien avec la santé.</p> <p>Pour répondre à ces problématiques, différentes interventions :</p> <p>Action « Sportez-vous bien ! » : Un programme d'activités physiques et sportives à réaliser « en collectif »</p> <p>Action ateliers cuisine : des temps conviviaux au tour de l'alimentation mobilisant et valorisant les compétences des habitants pour une sensibilisation à l'hygiène alimentaire et au bien être que cela procure.</p> <p>Des ateliers de sensibilisation à l'hygiène et la santé portés par des partenaires et/ou des prestataires (ex : nutritionniste)</p> <p>Des ateliers collectifs pour rompre la solitude et l'isolement.</p> <p>Au-delà des dimensions « Sport, alimentation, santé, bien-être », il s'agit bien de créer une dynamique collective autour de ces thématiques tant par l'animateur que des bénévoles ou des partenaires.</p>
<b>Public</b>	<p>Adultes, jeunes adultes et familles</p>
<b>Fréquence</b>	<p>Selon les demandes, différents temps /mois</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Service Sport de l'Agglomération</p> <p>UFOLEP : mise à disposition de matériel</p> <p>Associations sportives de la Ville et de l'Agglomération</p> <p>La Sauvegarde</p>

	<p>Le futur Point d'information jeunesse</p> <p>Agence Régionale de Santé</p> <p>Service Santé de l'Agglomération</p>
<b>Moyens</b>	Animateur du Centre-social, connaissances de habitants, partenaires, prestataires
<b>Critères et indicateurs de réussite</b>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <p>Les publics « cibles » participent aux activités</p> <p>Ces publics appréhendent les enjeux de santé</p> <p>Des liens se créent entre les participants</p> <p>La santé de ces publics s'améliore</p> <p>Amélioration du sentiment de bien-être des habitants</p> <p><u>Les indicateurs de réussite</u></p> <p>Profil des participants (sexe, âge, origine sociale, quartier)</p> <p>Sentiments relatifs à la santé et au lien social (après enquête via un questionnaire – ou en observation / écoute)</p>

## Fiche action 9 : Accompagner la parentalité

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <p>Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale</p> <p>D'accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</p> <p>De proposer des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents</p>
<p>Description</p>	<p>Le centre social visera à faciliter les moments de répit durant lesquels les parents pourront en toute tranquillité disposer d'un temps pour eux au sein du Centre social (temps des parents).</p> <p>Implication du centre social dans les réseaux famille et parentalité (Réseau Famille 47 and Co, Schéma Départemental des Services aux Familles...) et dans les réseaux locaux</p> <p>Montage de projets par les familles en partenariat ou non avec des acteurs du territoire, à destination des familles</p> <p>Mise en place d'un lieu au centre social dédié aux familles, pour les accueillir avec leurs enfants (espaces parents et espaces parents bien définis).</p> <p>Soutien aux familles en difficulté dans leur rôle de parents avec mise en place d'actions en partenariat avec des professionnels : partenaires ou prestataires (ex : pédopsychiatres, psychologues...)</p> <p>Le centre social cherchera à lever les freins à leur venue dans la structure, en proposant des temps délocalisés sur le territoire.</p>
<p>Publics</p>	<p>Les familles du territoire</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Selon les projets</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Les acteurs de la parentalité</p>
<p>Moyens</p>	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des projets.</p> <p>Cela peut être :</p> <p>soit co-animé entre l'animatrice famille du centre social et un partenaire spécialiste.</p> <p>soit directement animé par l'animatrice famille ou les partenaires selon le sujet d'intervention</p> <p>soit animé par un/ des habitants /parents ou non</p>
<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <p>La Référente famille est identifiée par les familles et les partenaires</p>

	<p>L'action génère de l'écoute et du dialogue entre les parents / enfants</p> <p>Les actions sont fréquentées par les familles</p> <p>Le Centre social s'entoure d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention</p> <p>Ces partenaires interviennent en coopération avec le Centre social pour répondre aux enjeux de parentalité</p> <p><u>Des indicateurs</u></p> <p>Nombre d'ateliers</p> <p>Nombre de parents, enfants qui fréquentent les actions, mixité, Nombre de nouvelles familles..</p> <p>Qualité des relations : Parents / Enfants - Parents / Parents suite aux ateliers</p> <p>Nombre de partenaires impliqués</p> <p>Diversité des partenariats et des actions proposées</p>
--	---

## Fiche action 10 : Dispositif CLAS

<p>Objectifs stratégique</p> <p>Et opérationnels</p>	<p>Contribuer à l'épanouissement de l'enfant en milieu scolaire</p> <p>Assurer le soutien scolaire pour l'ensemble des élèves avec une attention particulière pour les plus fragiles</p> <p>Assurer l'ouverture culturelle et citoyenne des élèves</p> <p>Renforcer le lien famille/école et l'implication des parents dans le travail scolaire des enfants</p> <p>Assurer l'ouverture culturelle des élèves</p>
<p>Description</p>	<p>Rappel des objectifs stratégiques au regard du dispositif :</p> <p>Elargir les centres d'intérêt des enfants,</p> <p>Valoriser leurs acquis, permettre l'acquisition de méthodologies adéquates pour réussir à l'école,</p> <p>Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, favoriser l'autonomie et la capacité de vie collective</p> <p>Accompagner les parents dans leurs implications / leurs rôles dans la scolarité des enfants et développer les contacts entre parents et enseignants</p> <p>Faire le lien avec les établissements scolaires</p> <p>Développer les partenariats sur des projets spécifiques à destination des enfants.</p> <p>Les animateurs mettent en place quotidiennement des actions de loisirs éducatifs afin de permettre aux enfants de développer des compétences à côté de l'école/du collège et de renforcer leurs apprentissages.</p> <p>Les enfants bénéficient également d'une proposition de sorties culturelles. Ces sorties doivent s'inscrire dans une démarche de développement des compétences scolaires ou d'ouverture sur le monde, la culture, les arts....</p> <p>Concernant le suivi scolaire, le lien avec l'école est développé pour chaque élève par le biais des directeurs, principaux, instituteurs, professeurs principaux, CPE... afin de répondre au plus près aux besoins de l'élève</p> <p>La place des parents est primordiale, des temps de rencontre sont organisés à raison de trois fois par an, afin de faire des parents un des co-acteurs du dispositif et le partenaire prioritaire de la réussite de l'action.</p> <p>Par ailleurs, des temps informels et conviviaux sont organisés tout au long de l'année, afin de permettre aux parents de pouvoir échanger dans un cadre moins formel que celui au sein duquel se jouent habituellement les échanges autour de la scolarité.</p> <p>Il s'agit également de travailler la question du lien parents-enfants autour de cette thématique pour que chacun puisse investir pleinement son rôle.</p>

	<p>Enfin, à raison de une à deux fois par mois les activités du CLAS seront banalisées pour mettre en place des actions relevant du champ de la parentalité (groupes de parole...)</p> <p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>Le centre social aura une attention particulière pour les enfants issus des familles primo arrivantes et monoparentales</p> <p>Les parents devront être associés à la mise en œuvre de l'action notamment sur les temps festifs et culturels des CLAS.</p>
Publics	<p>Les jeunes scolarisés</p> <p>Les jeunes inscrits dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Les parents et les familles du territoire</p>
Fréquence	<p>Ouverture en période scolaire le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 17h30 pour les primaires et de 17h30 à 19h15 pour les collégiens</p>
Partenaires associés	<p>MSA, CAF, les établissements scolaires, le service de Réussite Educative, la ville d'Agen, l'Etat et l'Agglomération d'Agen</p>
Moyens	<p>3 animateurs vacataires en lien avec le Référent Famille et l'appui de bénévoles</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <p>Les enfants participent aux actions de réussite éducative</p> <p>Les parents vont plus facilement vers l'école</p> <p>On observe moins de décrochage scolaire et absentéisme</p> <p><u>Les indicateurs de réussite</u></p> <p>Nombre d'enfants dans les dispositifs</p> <p>Typologie : Age, école, quartier...</p> <p>Nombre de participants "Parents" aux rencontres proposées</p> <p>Retours des établissements scolaires positifs / participation et la présence des parents</p>

## Fiches « chantiers »

### Fiche chantier 1 : "Plan de communication"

Le Centre social Montesquieu manque encore de notoriété et de reconnaissance. Les raisons sont plurielles et notamment en partie dues à une certaine confusion avec le CCAS et ses missions.

Cette difficulté peut avoir des effets très négatifs sur la capacité d'agir sur l'ensemble des habitants du territoire.

Un premier Plan de communication a été développé lors du Contrat de Projet précédent, mais sa mise en place n'a pu être effective.

D'autre part, le rapprochement des 3 centres sociaux et la mise en place d'un outil de communication est également à prendre en compte.

Dans ce contexte, le Centre social Montesquieu travaillera à l'établissement d'un nouveau plan de communication (interne et externe)

Le travail qui sera effectué visera à déterminer :

**La notoriété du Centre social**, c'est-à-dire de préciser les représentations du Centre social chez les acteurs de son environnement institutionnel

**Les cibles de la communication** : Définir les partenaires, les habitants jugés prioritaires

**Les messages à porter** au regard de ce que les publics cibles peuvent attendre de moi

**Le support du message** : support écrit, médiation orale...

**L'implication des habitants dans cette communication (en tant qu'ambassadeurs de la structure)**: création de supports, stands d'information, bouche à oreille...

Les communications développées seront plurielles

Numérique : Facebook et site de l'agglomération/ville

De proximité : affiche dans les endroits stratégiques

Stratégique : c'est-à-dire en appui sur des événements incontournables

Et à destination d'acteurs différents :

Habitants,

Services municipaux,

Partenaires,

Acteurs du territoire

....

Ce plan de communication sera formalisé en année 1 et réalisé à partir de l'année 2

## Fiche chantier 2 : Habitants comme ambassadeurs du CS

L'implication des habitants est un élément fondamental dans la vie et le développement de la structure. Les habitants sont au cœur du projet, ils évoluent du statut de « spectateurs » à celui d' « acteurs » du centre social.

Cette implication passe aussi par une appropriation de la structure, développée sur le contrat de projet précédent. Des temps de réunions habitants et de formation ont été organisés, pour expliquer la démarche et l'objectif de l'autonomisation portée par le centre social.

Ce processus passant par l'apprentissage progressif mais aussi la conscientisation de la démarche.

Aujourd'hui certains habitants très impliqués dans le Centre social constituent un « noyau dur », un groupe d'habitants qui sont en capacité de porter le projet centre social aux côtés de la municipalité.

Année après année, de nouvelles personnes pourront rejoindre ce groupe : comme participant actif, participants ponctuel, ou relais d'information vers d'autres habitants.

De ce fait, les habitants qui pratiquent depuis un certain temps la structure ont pris des automatismes dans son organisation, ils sont désormais en capacité « d'aller plus loin » dans la démarche.

Il s'agira donc d'étudier :

L'opportunité : des habitants en tant qu'ambassadeurs du centre social. Il s'agira d'apprécier si le principe est pertinent. Les habitants sont-ils légitimes ? Sont-ils les mieux placés pour représenter le Centre social dans leurs rues, leurs quartiers, leurs cercles amicaux et familiaux ? Sont-ils en accord avec cela ?

La faisabilité : Après l'étude d'opportunité, nous entendons d'étudier les conditions de réalisation des habitants ambassadeurs : Doivent-ils être formés ? Quels supports de communication mettre à leur disposition ? Quels moyens leur apporter ?

La pérennité : Une fois ce chantier lancé, quelle organisation mettre en place pour rendre ce fonctionnement durable ? Comment souhaitent-ils s'y investir dans le temps ? Comment peuvent-ils la transmettre aux nouveaux ambassadeurs ?

Le chantier que nous proposons, étudiera l'ensemble de ces questions pour aboutir à une organisation formelle et opérationnelle à la fin du Contrat de projet

## Fiche chantier 3 : Accueil

L'accueil est un lieu stratégique qui remplit plusieurs fonctions :

Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants

Informers les habitants sur le centre social : la structure, son fonctionnement, ses activités...

Répondre aux "besoins" des habitants en activant des « solutions » centre social

Informers les habitants sur l'offre existante sur le territoire

Orienter les habitants vers des réponses possibles sur le territoire

Etre une interface entre les habitants et l'institution ou entre les habitants eux-mêmes

En dehors de ces fonctions, l'accueil se veut aussi un lieu de convivialité à destinations des habitants, un lieu de vie, un lieu culturel.

Le précédent contrat de projet a permis le début d'une appropriation de ce lieu par les habitants, avec la mise en place d'un coin café où les habitants sont en totale autonomie (le centre social propose uniquement une mise à disposition des machines à café et thé), d'une bibliothèque solidaire (organisée et gérée par les habitants), d'un espace d'affichages dédié aux habitants (petites annonces, infos diverses...).

Le nouveau contrat de projet vise à poursuivre cette implication des habitants en repensant son fonctionnement pour leur permettre d'investir encore plus dans ce lieu vitrine du centre social, et en le désacralisant afin qu'ils s'y sentent comme chez eux : possibilité de se présenter même en dehors des temps d'activités, permanences pour l'inscription aux activités tenues par un agent et un bénévole...

Aujourd'hui, l'accueil du centre social peut être perçu comme confondu avec le CCAS.

Il s'agira de penser l'accueil du centre social pour lui permettre de prioriser les fonctions à assurer et de réfléchir à leur mise en œuvre tout en y impliquant les habitants.

Plusieurs points de réflexion sont à étudier :

- La dissociation de l'accueil du CCAS et du centre social (le CCAS ne faisant plus que de l'orientation vers l'accueil du centre social : fin de l'accueil téléphonique, et de renseignements)
- La dissociation de l'accueil du centre social et du lieu de convivialité (manque de confidentialité lorsque les deux sont associés dans la même salle).
- Nécessité d'un agent d'accueil propre au centre social uniquement dédié à cette mission (1ETP).

## Fiche chantier 4 : Gouvernance

L'autonomisation est l'octroi de davantage de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés.

Elle repose sur trois piliers : vision, autonomie et appropriation.

Les habitants concernés savent où ils vont (vision), ils ont une marge de manœuvre suffisante pour y aller (autonomie) et se sentent légitimes pour mener cette action (appropriation).

L'autonomisation des habitants nécessite un investissement dans l'implication et la formation.

En tant que service municipal, le centre social est piloté par la municipalité. Cependant, et nous l'avons déjà dit précédemment, il existe un groupe d'habitants qui porte le projet du centre social, au quotidien dans ses activités. Ce « noyau dur » très impliqué est une base solide sur laquelle le centre social peut s'appuyer pour son projet d'implication démocratique des habitants.

Cette implication passe en premier lieu par un processus d'autonomisation des personnes. Cette autonomisation déjà abordée dans le contrat de projet précédent devra être développée pour permettre aux habitants de gravir une marche supplémentaire dans leur implication : la gouvernance.

Ainsi, le rôle du centre social est d'accompagner cette pratique en :

- préparant et acceptant les risques (possibilité d'un abandon des habitants, échec, perte d'autonomie et de pouvoir du centre social),
- préparant les habitants par des formations (formation en interne ou par le biais de partenaires),
- définissant clairement les limites de la démarche (notamment financières, mais aussi les décisions institutionnelles),
- effectuant un suivi individualisé pour chaque habitant (quelles avancées, quel investissement, quelles compétences acquises depuis le début de l'implication),
- s'appuyant sur des habitants dignes de confiance (noyau dur qui va s'élargir au fil du temps).

Le chantier visera à penser l'articulation de la décision des habitants dans le fonctionnement d'un centre social municipal. La gouvernance repensée devra garantir la volonté commune des habitants en les plaçant au cœur de la décision à côté des élus municipaux. Cette gouvernance prendra appui sur le partage de la responsabilité entre les élus municipaux et les habitants.

Dans cette perspective, la réflexion amènera à penser ou repenser :

- le rôle et la place de l'habitant, de l'adhérent, du bénévole, du porteur de projets
- l'espace décisionnel réservé à l'habitant dans le centre social
- les modalités d'accompagnement de l'habitant dans ses futures responsabilités
- les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle gouvernance.

L'objectif est la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de cette gouvernance pour le contrat de projet « 2023 – 2026 ».

**-PROJET-**



**Contrat de projet  
Maison Pour Tous de la Masse  
2019 - 2022**

Décembre | 2018

# 1. Rappel méthodologique sur le renouvellement du Contrat de projet

Le Contrat de projet a été renouvelé selon une méthode à 5 temps :

## 1) Temps 1 : Diagnostic des quartiers

Le diagnostic rassemble dans un même document :

- les données froides (approche quantitative),
- les retours partenaires (approche qualitative suite aux entretiens)
- et les enseignements issus de la concertation.



La concertation habitants a été réalisée le 18 octobre à l'occasion d'un temps de rencontre dédié. Ce travail avec les habitants a permis de mettre « en tension » le diagnostic issu de l'étude documentaire et de l'entretien des partenaires.

## 2) Temps 2 : Bilan / évaluation des 3 centres-sociaux

Après une étude documentaire des éléments de bilans proposés par les structures, le CS a réalisé un atelier de co-production qui a rassemblé l'ensemble des acteurs parties-prenantes, c'est-à-dire : Les services, des partenaires, des habitants, des acteurs des quartiers.

Cet atelier a permis de « passer » du bilan des actions à l'évaluation des « résultats » voire des impacts ».

Pour cela, la collectivité a identifié « en collectif » des questions évaluatives. Ces questions évaluatives ont été renseignées « en atelier » par les participants puis les équipes.

L'atelier s'est déroulé le 4 octobre

## 3) Temps 3 & 4 : Définition des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre

Ces temps ont permis :

- De définir des objectifs stratégiques des 3 futurs contrats de projet en appui sur une concertation large des acteurs des quartiers
- D'opérationnaliser « en action » les objectifs stratégiques et opérationnels validés précédemment.

Pour cela, deux ateliers de co-production ont été proposés au sein de la Maison Pour tous de la Masse. Ils ont rassemblé l'ensemble des acteurs parties-prenantes, c'est-à-dire : Les services, des partenaires, des habitants, des acteurs des quartiers

Les deux ateliers ont eu lieu les 8 et 22 novembre.

## 4) Temps 5 : Opérationnalisation d'un plan d'actions et écriture du Contrat de projet

Enfin, nous avons proposé un dernier temps de travail, cette fois resserré sur l'équipe du Centre social afin d'opérationnaliser le plan d'actions et l'écriture du Contrat de projet.

L'atelier a eu lieu le 26 novembre.

## 2. Présentation du Centre social

Installé en plein cœur du quartier Montanou, le Centre Social Maison Pour Tous de la Masse est un témoin privilégié de la vie de ses habitants. C'est également un acteur de proximité qui développe des missions d'actions sociales visant à améliorer les conditions de vie de l'ensemble des habitants de son territoire d'intervention, dans une perspective de développement social global, porté par des valeurs de solidarité, de dignité humaine et de démocratie.

### Les missions du centre social :

Au-delà de cette identité particulière la Maison Pour Tous de la Masse porte avec elle les valeurs des Centres Sociaux via la circulaire de la CNAF, texte fondamental pour les Centres Sociaux, celui-ci pose le champ des finalités, des principes et valeurs et des missions des centres Sociaux. Ce texte met également en perspective le rôle nécessaire des structures d'animation sociale dans le développement des territoires et pose la participation des usagers comme principe méthodologique de leur action.

Etre un centre social implique de poursuivre un certain nombre de finalités qu'elles que soit les caractéristiques de la structure et son projet, celles-ci sont au nombre de trois :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté.

La CAF fixe également le champ des valeurs et principes à faire vivre au sein de chaque centre social, et pour chacun de leurs acteurs :

- Le respect de la dignité humaine ;
- La laïcité, la neutralité et la mixité ;
- La solidarité ;
- La participation et le partenariat.

Enfin la circulaire rappelle les missions générales des centres sociaux :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Et les missions complémentaires :

- Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations.
- Assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels.
- Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

C'est autour de cet ensemble d'éléments auquel la Maison Pour Tous de la Masse souscrit par principe et par conviction que s'organise le contrat, que se pensent les projets et que s'engagent les actions

Les ressources humaines :

La structure s'articule autour de 10 ETP correspondant à 11 agents auxquels s'ajoutent l'emploi de 10 contractuels affectés sur le Contrat Local d'accompagnement à la Scolarité.

Deux agents sont mutualisés à 0.25 ETP sur les deux centres sociaux de la ville sur les postes d'écrivain public et le poste d'animation insertion à l'emploi.

L'action de ces personnels coordonnés par la directrice est sous la direction hiérarchique du Chef du Service Politique de la ville (non pris en compte dans la comptabilité des effectifs de la structure) ainsi que de la Directrice de la cohésion sociale.

L'ancienneté moyenne sur la structure est de 6 ans avec un fort taux de renouvellement de l'équipe depuis 2016. L'âge moyen des agents est de 35ans. L'équipe est majoritairement féminine.

PROJET

Nom Prénom	Fonction	Qualification	Statut	contrat	Ancienneté	ETP	Spécificités
<b>AUMAITRE Béatrice</b>	Animatrice Emploi	Licence professionnelle en Intervention Sociale	Adjoint d'Animation (cat.C)	Titulaire	2008	0,25	Mutualisation Sud-est / Nord-est
<b>BOULABAT Leila</b>	Secrétaire-Comptable	Baccalauréat SMS	Adjoint Administratif	Titulaire	2009	1	
<b>Poste vacant</b>	Animateur Jeunesse		Adjoint d'Animation (cat.C)	Permanent (renouvelable 1an)		1	
<b>ISMAIL Najiya</b>	Référente pôle adultes/Familles	BPJEPS	Adjoint d'Animation (cat.C)	Titulaire	2002	1	VAE ESF en cours
<b>Poste vacant</b>	Animateur jeunesse		Adjoint d'Animation (cat.C)	Permanent (renouvelable 1an)			
<b>MALLET JESSICA</b>	Animatrice Famille	Stagiaire BAFD	Adjoint d'Animation (cat.C)	Permanent renouvelable 1 an	2016	1	
<b>NOURREDINE Manuel</b>	Agent de médiation/Ecrivain Public	CAP/BEP Orthopédie Titre professionnel Technicien Médiation Service	Adjoint d'Animation (cat.C)	Titulaire	2011	0,25	Mutualisation Sud-est / Nord-est
<b>REZZOUG Nadia</b>	Agent d'accueil	BAFA/ CAP	Adjoint d'Animation (cat.C)	Titulaire	1993	1	
<b>SOURBE Fanny</b>	Référente Pole Jeunesse	BAFA/BAFD	Adjoint d'Animation (cat.C)	Titulaire	2006	1	
<b>STORTI Céline</b>	Directrice	BPJEPS/ DESJEPS en cours	Animatrice Territoriale (cat.B)	Titulaire	2009	1	DESJEPS (en cours)
<b>ZAMPARO Aude</b>	Directrice Adjointe	Master Pro Sciences Politiques	Rédacteur territorial (cat B)	Contractuel	2016	1	Mutualisation Sud-est / Nord-est
<b>10 accompagnateurs</b>	CLAS	Minimum BAC+2	Contrat de vacation	Vacataires	2016		

### Des pôles d'activités au service d'un projet :

L'action du centre social est déclinée en pôles d'activités. Cette organisation présente plusieurs avantages :

- Elle permet une plus grande lisibilité
- Elle permet à la structure de considérer l'ensemble des problématiques du territoire en permanence et non en fonction des projets
- Elle permet de reconnaître les compétences et les caractéristiques des équipes
- Elle permet d'affirmer la complémentarité entre les deux structures du service et de rendre en partie possible la mutualisation des moyens sur des missions particulières.
- Elle permet de rationaliser les outils et les moyens en offrant une capacité de suivi des actions plus intéressante tout en se dotant de la possibilité de garantir le pilotage d'une action.

Le projet du centre social s'organise donc autour de plusieurs pôles d'actions, chacun disposant de moyens particuliers :

- Pôle jeunesse
- Pôle adulte-famille
- Pôle insertion socioprofessionnelle
- Plateforme de service

Le développement d'actions particulières avec en parallèle une organisation par pôles qui tend à confier des missions précises à chacun peut avoir pour effets à termes de reléguer au second plan le projet de la structure et ses objectifs généraux.

Cet effet peut être rendu encore plus prégnant sous l'effet combiné de :

- la pression extérieure (de partenaires, d'un public spécifique...)
- la taille importante du centre social
- la pluralité des missions poursuivies
- Une réflexion sur les moyens de lutter contre le décroisement des équipes est nécessaire et en cours.

Afin de garantir la transversalité du projet plusieurs actions sont déjà à l'œuvre ou envisagés:

- le développement de projets impliquant l'action de l'ensemble de l'équipe, notamment dans le cadre des temps festifs. Les temps de fêtes constituent des repères importants pour les territoires et les habitants, il s'agit en outre de temps au cours desquels l'interface se fait entre la structure et les habitants et non plus entre un agent au travers d'un support pédagogique et un public cible.
- Faire de la scolarité un enjeu transversal aux pôles jeunesse et famille, garantissant ainsi d'une part la co-animation de l'action médiation mais également la poursuite d'objectifs partagés et la mise en œuvre d'outils collectifs.



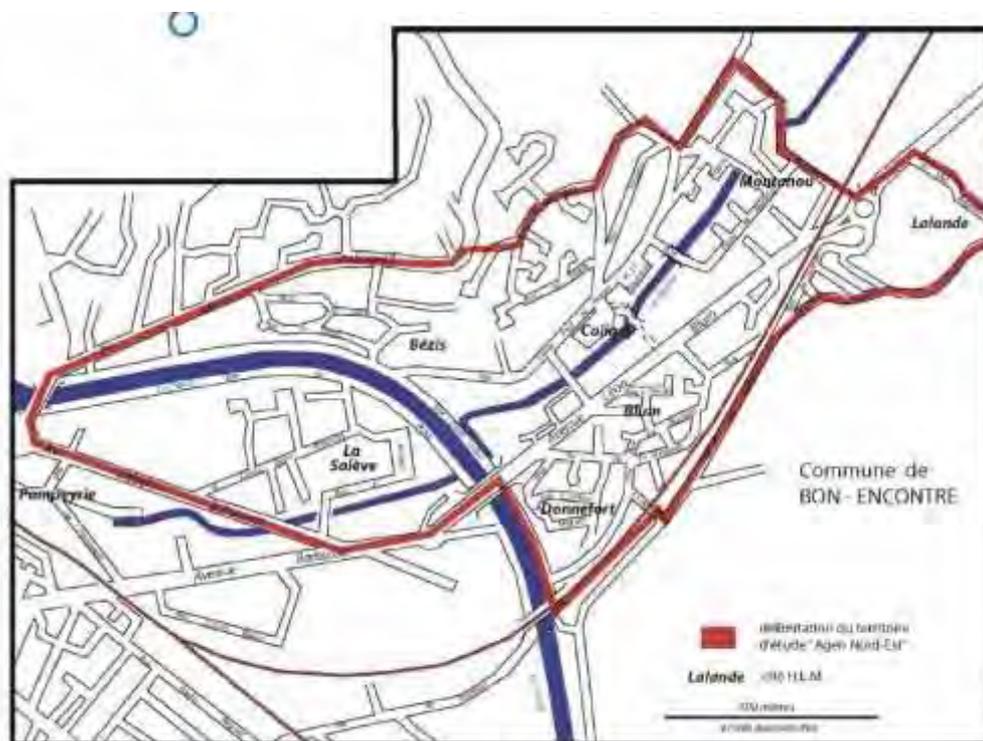
### 3. Présentation générale du territoire

Le territoire d'action du centre social est étendu, composé de plusieurs ensembles et de réalités multiples. Cependant la place du quartier Montanou est centrale, et le territoire nord-est s'articule autour de ce dernier.

Le territoire Nord-est de la Ville regroupe donc les quartiers:

- Montanou (Quartier en Politique de la Ville)
- Lalande
- Bézis
- Donnefort
- La Salève

L'ensemble de ces espaces ont des problématiques particulières et il est indéniable qu'au-delà de ce découpage c'est aussi et surtout le quartier Montanou qui cristallise les demandes, les problématiques et mobilise les énergies. Le territoire dans son ensemble est marqué par de nombreuses problématiques sociales et économiques, mais c'est là encore sur le quartier Montanou que celles-ci sont le plus remarquables.



## 2.1. Synthèse des territoires (Hors Montanou)

<b>Blum/Donnefort</b>	
<b>Quartier constitué d'un quartier d'habitat privé individuel ou collectif (Blum) et d'une cité H.L.M (Donnefort)</b>	
<b>La cité Donnefort est caractérisée par :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une forte proportion de personnes seules et relativement âgées</li><li>• Très peu de familles avec enfants</li><li>• Un nombre élevé de demandeurs d'emploi ou de personnes inactives</li><li>• Une population aux revenus très modestes</li><li>• La proximité d'un certain nombre de commerces de proximité</li></ul>	
<b>Le quartier de Blum se distingue par :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une plus forte intégration de la population à la ville d'Agen</li><li>• Une faible intégration du quartier aux dynamiques locales du territoire Nord-Est</li><li>• Une certaine fragilité des commerces de proximité</li></ul>	
<b>Atouts , points forts, ressources</b>	<b>Contraintes , handicaps, difficultés</b>
Présence de commerces de proximité Présence d'un Accueil de loisirs à Donnefort Présence d'un gymnase et de services qui permettent une certaine mixité des populations Opération de réhabilitation des logements à Donnefort ayant permis une amélioration du cadre de vie Proximité des navettes Proximité d'une zone de développement économique	Différences sociales particulièrement marquées entre les populations de Blum et de Donnefort Fréquentation très faible des équipements et des services situés dans les autres quartiers du Nord-Est Des formes de précarité sociale et économique importantes à Donnefort, associées à un risque d'isolement de ses habitants. Inquiétudes quant à l'évolution des commerces de proximité et à l'utilisation du gymnase Donnefort.

## Bézis-La Masse

Ce quartier s'étend à la fois sur les résidences situées en bordure de la rue Pierre Paul de Riquet (L'Oustal, L'Oustalet, La Masse) et les zones pavillonnaires situées sur les hauteurs (entre l'avenue Stalingrad et la rue Pierre Paul de Riquet). Ce quartier est essentiellement résidentiel. Il se distingue par l'absence de commerces de proximité.

Ce quartier est caractérisé par :

- une population relativement jeune dans la résidence H.L.M de la Masse
- des habitants confrontés à une précarité d'ordre sociale et économique
- des différences sociales, économiques et « culturelles » entre les populations des résidences situées entre la rue P.P.de Riquet et la Masse, et les pavillons individuels ou résidences situées sur les hauteurs.
- un faible tissu associatif local, mais des relations entre les populations qui sont favorisées par la présence de structures scolaires ou d'un lieu de culte.

### Atouts , points forts, ressources

Rôle important des structures scolaires pour la mixité sociale entre les populations de ce quartier

Forte diversité culturelle des populations

Un cadre de vie marqué par la proximité du canal et de la Masse

Présence d'équipements sportifs, d'aires de jeux et la proximité du Parc Mathieu.

Proximité des commerces situés le long de l'Avenue Léon Blum.

Une population qui bénéficie d'un certain nombre de dispositifs et de l'intervention de structures opérant principalement à Montanou.

### Contraintes , handicaps, difficultés

Faible sentiment d'appartenance à un quartier (plutôt à une résidence, ou une rue)

Différenciation sociale visible entre les populations des résidences situées entre la rue P.P.de Riquet et la Masse, et les pavillons individuels ou résidences situées sur les hauteurs.

Précarité sociale et économique des populations habitant dans les résidences de la P.P. de Riquet (accès à l'emploi, revenus modestes, situation précaire, forte proportion d'allocataires RMI/RSA ...)

Habitat parfois dégradé

Faible sentiment d'appartenance au territoire Nord-Est de la part des populations résidant dans les quartiers pavillonnaires.

## La Salève

Le quartier de la Salève est caractérisé par une zone d'habitat social, une zone pavillonnaire et des équipements tournés vers les catégories de population âgées (Foyer de la Salève, centre de gérontologie)

Les habitants de ce quartier mettent en avant un cadre de vie très agréable.

Les secteurs d'habitat H.L.M se distinguent par :

- une population âgée (65% des habitants ont plus de 50 ans)
- une part très faible de population mineure (environ 10%)
- une proportion importante de personnes résidant seules (68% des ménages)
- une part importante de population féminine
- des équipements, des services et associations relatives aux catégories de population âgées.
- des revenus, bien que modestes, supérieurs en moyenne à ceux des autres cités H.L.M du Nord-est.

### Atouts, points forts, ressources

Un cadre de vie agréable qui associe des espaces verts et le canal  
Des équipements et structures qui favorisent le développement d'activités en direction des populations âgées.  
la présence d'équipements sportifs en direction d'un public large (terrain de basket, club d'aviron...)

### Contraintes, handicaps, difficultés

Absence de commerces de proximité à l'intérieur du quartier  
Problème de mobilité physique d'un certain nombre de résidents  
Une forme de « spécialisation » du quartier en direction des populations âgées qui peut nuire à la mixité intergénérationnelle  
Des relations entre les populations des pavillons de la Salève et les résidents des logements H.L.M ou du foyer de la Salève qui semblent assez limitées

## Lalande

Le secteur de Lalande se décompose entre :

- une zone pavillonnaire située au Sud-Est de la cité de Montanou
- la cité Lalande, qui s'étend le long de l'Avenue du Maréchal Bugeaud

La zone pavillonnaire a été construite dans les années 1950-1960. Elle est composée de propriétaires ou locataires généralement âgés, et de quelques familles.

La cité Lalande se caractérise par :

- un fort enclavement
- une population relativement âgée
- une faible représentation des catégories les plus jeunes
- l'absence de commerces de proximité
- la vétusté du mobilier urbain, l'absence d'équipements sportifs ou socio-culturels, de salles de réunion...

### Atouts , points forts, ressources

Une situation géographique en zone péri-urbaine  
Une identité forte de la cité autour des populations rapatriées d'Algérie  
Une volonté de certains habitants de préserver le cadre de vie de leur cité (paysage rural...)  
Une offre de desserte par bus convenable

### Contraintes , handicaps, difficultés

Un isolement géographique important et un sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics  
Une précarité sociale et économique liée principalement à des revenus faibles  
Une population vieillissante avec un faible renouvellement des générations  
Des liens relativement faibles avec les autres quartiers du territoire Nord-Est  
Absence de commerces de proximité à l'intérieur du quartier, de tissu associatif, de lieux de rencontres sur le quartier

## 2.2. Le quartier Montanou



La population de Montanou est de 1500 personnes (853 femmes pour 647 hommes) correspondant à 457 ménages fiscaux. 1

## → Pilier urbain et cadre de vie

### Configuration urbaine et opérations de rénovation

La cité de Montanou a été construite à la fin des années 1960, dans une culture de « grands ensembles ». Elle se compose actuellement de trois tours de 15 étages qui constituent un marqueur fort dans le tissu urbain. On compte dans ce quartier 5 corps d'immeubles pour un ensemble de 462 logements.

Montanou n'est ni un quartier de vie ouvert sur le reste de l'agglomération, ni un quartier de circulation. Ainsi les Agenais disent « qu'il n'y a pas de raison d'aller à Montanou », aucune aménité urbaine ne pousse les habitants de l'agglomération à s'y rendre. La réhabilitation urbaine n'a permis aucune modification physique qui ouvrirait ce quartier sur la ville.

Le quartier a pourtant bénéficié d'une première opération de rénovation urbaine dans les années 80 par Agen Habitat. En 1992, l'opération de Développement Social du quartier de Montanou démolit 126 logements (bâtiments bas) et implante un centre médico-social, une antenne d'Agen Habitat, de la police municipale et réalise des aménagements urbains.

La dernière opération de rénovation urbaine avec la participation de l'ANRU, démarrée au printemps pour environ 12 M€. Ce chantier a permis le remplacement des menuiseries extérieures, une rénovation thermique des logements qui a fait passer la consommation annuelle au m<sup>2</sup> de 350 Kwh à 70 Kwh, mis aux normes l'électricité et changé éviers et claustra.

Si l'opération ANRU s'est peu intéressée à l'aménagement des espaces publics, la commune a pour sa part mené une concertation auprès des habitants sur des travaux d'embellissement et de sécurisation de voiries de la place centrale de Montanou. Les habitants, notamment les mères de famille et les enfants, semblent s'être rapidement appropriés ce nouvel espace.

Les prochains aménagements du quartier devraient déménager l'école Paul Langevin en périphérie du quartier. Ce projet est pour l'instant « suspendu » pour cause de « future zone » classée comme zone inondable dans le plan de prévention du risque d'inondation

### Cadre de vie

Malgré plusieurs opérations d'amélioration de l'habitat et une opération de renouvellement urbain, Montanou se singularise toujours par un ensemble de tours de 15 étages et de barres au milieu d'un paysage rural et pavillonnaire. Pourtant, la situation géographique du quartier, à la limite de la commune de Pont du Casse, entre deux petits bois, les parcs Mathieu et Borie, face aux coteaux et le long de la Masse constitue un véritable atout.

Ces deux petits bois de Montanou ont été aménagés avec du mobilier urbain, ce sont des lieux ombragés, agréables, mais qui ne sont fréquentés que par quelques promeneurs de chiens et des motos...

Le nouvel aménagement de la place de Montanou, avec l'arrêt de la circulation, semble entraîner un investissement des aires de jeux par les familles et permet aux mamans de s'y retrouver avec les enfants après l'école. Malgré l'amélioration évidente du cadre de vie, ces travaux ne semblent pas avoir changé l'image du quartier de Montanou par des publics extérieurs.

### L'habitat et logement

Agen Habitat, principal bailleur déploie son Parc sur la zone Montanou avec 462 logements au sein de Montanou. Par ailleurs, le bailleur social Ciliopée dispose lui aussi d'un parc de logements sur le territoire du nouveau quartier prioritaire, la Résidence de la Masse, constituée de 122 logements sociaux dans le quartier. 447 des logements HLM proposés sont « à très bas loyer ». Le quartier de Montanou est plutôt moins attractif que les autres secteurs du territoire comme l'indique le taux de logement vacants : 7,2% sur Montanou et 1,6% sur le reste de la zone.

Agen Habitat assure une présence physique à travers la présence de 3 concierges sur le quartier et d'un local avec des permanences pour écouter et résoudre les difficultés des habitants.

Du fait de la dimension des appartements (appartement de grandes tailles) la cité a énormément de facilité à se rendre attractive pour les familles les plus nombreuses, confortant ainsi la sociologie historique des habitants de Montanou (forte représentation des catégories ouvrières et des populations étrangères). A cela, s'ajoutent les 112 logements de la résidence de la Masse à St-Paul, gérés par Ciliopée.

Le parc a connu dans les années 70 une mutation de l'occupation sociale des logements qui étaient initialement attribués à des fonctionnaires de la gendarmerie et des Douanes.

Depuis le quartier a connu peu à peu une transformation dans l'occupation des logements prioritairement attribués à des familles nombreuses connaissant des difficultés sociales, d'où une paupérisation accrue entraînant son classement en site DSQ (Développement Social des Quartiers) dès les années 80.

L'arrêt progressif de ces contingents à la fin des années 70 a eu pour effet la concentration de catégories sociales défavorisées, à mettre en perspective avec des phénomènes de paupérisation et de chômage croissants.

S'il n'est pas illogique de rencontrer au sein d'un quartier d'habitat social une grande proportion de publics fortement prioritaires, la répartition particulièrement déséquilibrée des populations les plus fragiles sur l'agglomération au détriment de Montanou est extrêmement préoccupante.

En effet, malgré la grande taille des logements de Montanou, aucun nouveau demandeur de logement social, en dehors des « plus pauvres », ne souhaite habiter dans ce quartier.

En parallèle, les loyers beaucoup plus élevés et le faible nombre de logements de grande taille proposés en dehors du quartier ne permettent pas aux locataires de Montanou de s'inscrire dans un parcours résidentiel positif en quittant le quartier pour une destination plus prestigieuse.

L'effet « enclave sociale » est aussi renforcé par d'autres phénomènes externes qui accentuent la concentration des publics les plus en difficultés sur le quartier et participent à la dégradation de l'image du quartier. Ainsi la présence sur le quartier de structures dédiées à l'accueil de populations très fragiles (CHRS de la Pergola, Résidence accueil de l'UDAF, logements ALT) et d'immeubles réservés à la sédentarisation des gens du voyage aggrave la spécialisation du quartier et donne à l'observateur extérieur l'impression que l'ensemble des populations indésirables ont été concentrées au même endroit.

Si dans l'ensemble, les réhabilitations des logements et des extérieurs des bâtis assurent un aspect propre et agréable, les améliorations en matière d'isolation qui assurent aux locataires confort et économies d'énergie représentent un point fort en matière de développement durable.

L'ambitieux objectif initial de réduction par 5 de la facture énergétique par logement est quasiment atteint avec en moyenne une division par 4 constatée pour les locataires. Les recherches d'économies ne se sont pas arrêtées au seul domaine de l'isolation des logements puisque elles ont également concerné les chaufferies collectives ou les adoucisseurs d'eau. Une assistance du PACT 47 a également été organisée sous la forme d'atelier pour que les habitants s'approprient leur logement.

Les logements des barres en R+4 sont très demandés, notamment par une partie de la population vieillissante de Montanou qui préfère ces bâtiments.

### Mobilité

Le réseau de transports urbain relie régulièrement et facilement ce quartier au centre-ville d'Agen d'autant plus qu'il permet aux habitants dont la situation est précaire de bénéficier de tarifs sociaux pour abonnements de bus, ces tarifs ne s'appliquent cependant pas aux billets à l'unité.

Cependant les horaires et désertes restent relativement liés aux déplacements scolaires

Hors quartier on peut compter une auto-école solidaire ainsi qu'un projet de garage solidaire avec l'association la Sauvegarde.

Concernant les mobilités douces, un projet sur Pont-du-Casse et Bajamont est en cours concernant l'aménagement d'une voie verte d'environ 4,5 km dans la vallée de la Masse, entre Montanou/Lalande, le centre-ville, Bartabeille et Saint Arnaud, connectée à la voie douce entre le village de Bajamont et le lac.

### Equipements

Montanou dispose d'un excellent niveau d'équipement qui permet aux acteurs locaux de pouvoir proposer aux habitants une offre éducative, sportive et culturelle diversifiée ainsi que des services et commerces de proximité (boulangerie, Netto, La Poste, etc) et les équipements municipaux et services sociaux sont présents sur Montanou.

Des évolutions dans le fonctionnement de la bibliothèque annexe de Montanou ont perturbé sa fréquentation. Avant cet équipement culturel, très bien utilisé sur l'ensemble du quartier, par les

enseignants comme par les familles. Aujourd'hui, avec la fin « des contrats aidés », il n'y a plus d'accueil des enseignants au sein de la bibliothèque.

A noter le déménagement du DOJO vers le centre-ville alors qu'il représentait un point d'attractivité pour les jeunes du quartier. Cette situation est regrettée par les acteurs du quartier.

#### Déchets et propreté publique et entretien des espaces verts

La gestion des déchets sur le site de Montanou ne semble pas rencontrer de difficultés particulières à l'exception de la procédure de tri sélectif qui semble mal maîtrisée par une partie des locataires d'Agén Habitat. Le quartier souffre également de dépôts sauvages au sein des locaux collectifs ou dans l'espace public. Globalement, le quartier nécessite un « sur entretien » pour rester propre. Il ne semble pas y avoir des dysfonctionnements importants sur la gestion des espaces verts. C'est la régie de quartier qui assure ces entretiens.

#### Etat du dialogue sur les dysfonctionnements urbains

On relève toutefois une absence d'espace de dialogue formel entre le bailleur, l'agglomération, la ville pour résoudre les dysfonctionnements urbains. Un tel manque peut générer des zones d'incertitudes sur les responsabilités respectives de chacun de voire des dysfonctionnements urbains.

Il n'existe à ce jour aucune véritable concertation établie pour travailler ensemble avec les habitants et les associations. L'absence de GUP sur Montanou est un véritable handicap pour le quartier que ne peut compenser seule la gestion par les Conseils de Quartier des questions urbaines et d'embellissement des espaces.

Une GUP véritablement efficace repose sur le principe que chaque site est spécifique, il convient alors de décentraliser les organisations qui gèrent Montanou en réunissant les acteurs impliqués dans cette gestion dans une structure de coordination régulière.



## → Pilier social

### Caractéristiques générales de la population

En matière de ressources financières, le calcul du revenu médian sur le quartier affiche un résultat de 5529 € par unité de consommation et par an.

Le quartier Montanou fait donc l'objet d'un niveau de paupérisation très en deçà du seuil de pauvreté. Celui-ci est particulièrement important à l'échelle locale mais également nationale, y compris par rapport aux autres quartiers.

La situation socio-économique du quartier de Montanou évoquée précédemment entraîne une dépendance importante des familles vis-à-vis de l'aide sociale. La couverture CMU s'adresse à plus de 47% des foyers du territoire Nord-est.

Montanou se classe dans le profil T (par l'INSEE) défini comme étant parmi les 5 « quartiers périphériques les plus pauvres des quartiers prioritaires aquitains. Ces petits quartiers HLM, cumulent les trois types de précarité : monétaire, emploi, familiale. Près de la moitié de la population des ménages se situe en dessous du seuil de bas revenus. Les ménages de grande taille et les familles monoparentales y sont plus fréquents. »

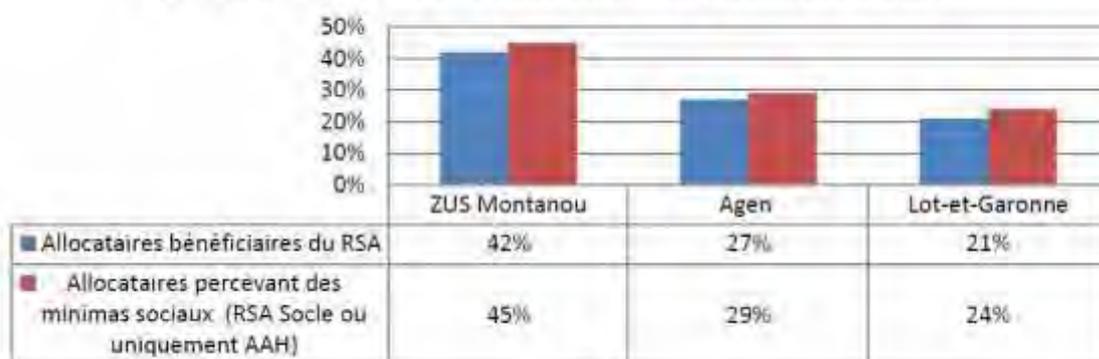
La population est aussi marquée par la diversité : originaires du Maghreb, Albanie, Afrique... et la population d'origine étrangère constituerait 25% des habitants dans le quartier (contre 5,9% au niveau national). Cette tendance augmente chaque année. Une communauté des gens du voyage est présente sur le quartier. Il semble qu'elle cohabite à Montanou avec le reste des habitants sans vivre ensemble. L'usage veut que « l'on se tolère ».

On peut également constater que pour 25 % des familles allocataires les prestations sociales constituent 100% des revenus (pour l'ensemble de la ville d'Agen, la part des foyers vivant uniquement grâce aux allocations ne dépasse pas les 12%).

Cette situation socio-économique se caractérise par un niveau d'imposabilité des foyers particulièrement bas, contrastant avec ceux de la quasi-totalité des autres zones de la ville.

Cette faiblesse des revenus explique la forte présence de bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF sur le quartier, 42 %, alors qu'ils ne sont que 21 % au niveau du département, qui se situe pourtant parmi les 11 départements les plus pauvres de France. Sans surprise, conformément à la composition des ménages, on retrouve une forte proportion de familles monoparentales et de couples avec enfants parmi les titulaires du RSA sur le quartier.

### Allocataires CAF bénéficiaires du RSA (données CAF 2012)



#### Enfance, jeunes et familles

La population présente une structure démographique majoritairement jeune : la part des moins de 25 ans représente 49% de la population dont les moins de 18 ans pour 39%. 56% des familles sont composées d'un couple avec enfant comptant en moyenne 3,2 personnes, (1,8 pour Agen).

Ainsi si l'on étudie, en prenant comme population de référence le parc Agen Habitat, on constate que les mineurs sont majoritaires, avec un décalage très important entre la part de ceux résidants sur le quartier Montanou (37%) et ceux résidants à l'extérieur (16%).

Les familles avec enfants constituent donc le modèle dominant sur le quartier en raison de la typologie du parc de logements.

Cependant, la situation des ménages à Montanou devient plus complexe. La décohabitation de certaines familles nombreuses finit par former plusieurs foyers à Montanou. Cette situation interpelle l'adéquation de la taille des logements avec ces recompositions familiales.

Les plus de 50 ans quant à eux ne représentent que 26% de la population du parc d'Agen Habitat sur Montanou (pour 61% des résidents du Parc Agen Habitat de Bézis, La Salève et Lalande)

On peut compter sur une structure d'accueil des moins de 3 ans présente au sein du quartier est la crèche « Les petits lapins ». **Il y a aussi la micro-crèche « ARC en Ciel » à côté de la bibliothèque.**

Plusieurs établissements scolaires sont situés sur le quartier :

- L'école Paul Langevin propose des locaux spacieux et scolarise 100 % des enfants du quartier
- L'école Élysée Reclus

Les enfants de Montanou vont ensuite au collège Joseph Chaumié au centre d'Agen qui accueille 75 % des enfants de Montanou (collège de secteur). Globalement le niveau des enfants est plus faible que pour les autres quartiers avec des retards accumulés avant l'arrivée au collège.

Le quartier est couvert par un programme de réussite éducative qui vise à donner une chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social et familial privilégié. Il est mis en place sur les quartiers prioritaires d'Agen. Les enfants vulnérables sont repérés en milieu scolaire, dans les écoles maternelles et primaires Élysée Reclus et Paul Langevin et au collège Chaumié, le collège de secteur de Montanou.

Le PRE intègre en son sein un pôle santé mental pour la prise en charge de problèmes psychologiques. Dans le cadre du PRE, plusieurs dispositifs sont mis en place notamment :

- Des ateliers thérapeutiques,
- Une classe relais qui lutte contre le décrochage scolaire,
- ...

Ce programme assure une très bonne coordination et veille à la participation des différents partenaires pluridisciplinaires : Ecole, Ligue de l'enseignement, ....

Le Centre social et la ligue de l'enseignement contribuent au Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) qui propose un accompagnement scolaire, une aide au devoir et des actions « d'ouverture culturelle ».

Il y a présence de deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), « Donnefort » pour les enfants âgés de 3 à 5 ans et « les Îles » pour les 6 à 13 ans.

Le centre de Donnefort, à très grande proximité des immeubles de Montanou, est fréquenté par les enfants du quartier. Par contre, le taux de fréquentation des enfants de Montanou au centre des Îles est très faible, car trop éloigné. En effet, cet ALSH est situé à l'ouest de la ville d'Agen et pour s'y rendre les enfants de Montanou doivent emprunter les transports en commun (avec un changement au centre-ville, car le réseau est structuré en étoile).

Il y a un point de ramassage au centre de Loisirs de Donnefort pour les enfants de plus de 5ans inscrits à l'ALSH des Îles.

L'action du pôle jeunesse du Centre Social prévoit des activités à destination des adolescents telles que l'accueil au local jeunes, ACM, CLAS, chantiers Ville Vie Vacances, sorties, séjours, projets jeunes...

Cependant, les activités pour les adolescents semblent trop rares sur le quartier de Montanou.

### Accompagnement social – L'accès aux droits

Pour faire face à ces difficultés, le quartier bénéficie de la présence d'acteurs et de services sociaux :

- Le Centre social avec notamment l'Espace Public Numérique (EPN) et la plate-forme de services (photocopies, téléphone, orientations, médiation, écrivain public...)
- Info-droits

- La Sauvegarde est présente sur le quartier avec le travail de deux éducateurs spécialisés
- Les assistantes sociales du CMS
- Les acteurs de l'emploi : droit à l'initiative économique, mission locale, BGE, ADIE 47

### Une offre de santé, d'accès aux soins et au bien être à parfaire

De nombreux équipements et acteurs de santé sont présents au sein du quartier Montanou :

- **La Maison médicale**, attenante au Dojo qui regroupe infirmiers et kinésithérapeutes
- **Le centre médico-social (CMS)** : Le CMS propose des actions de sensibilisation et de prévention diverses. Par exemple, les cafés citoyens organisés une fois par mois, répondent aux demandes des habitants, en abordant des sujets tels que l'alimentation équilibrée, le diabète, la fatigue, le stress...
- **La protection maternelle infantile (PMI)** : La PMI, au sein de la CMS, est ouverte tous les jours. Elle accueille les familles avec leurs enfants pour rencontrer les médecins. Les puéricultrices, très présentes, sont bien implantées sur le quartier, bien acceptées, font des visites à domicile. Elles sont un relais entre les familles et les professionnels du Conseil Général.
- **L'association Solidarité intégration citoyenneté territoire (SOLINCITE)** qui assure un suivi très personnalisé des jeunes
- **Le dispositif Pass Mobile**, qui intervient dans la régie avec une infirmière, une assistante sociale et un médecin (en cours de déménagement)

Parallèlement, le centre social de Montanou organise des actions comme : bien vivre avec son corps, lutter contre la sédentarisation, l'estime de soi, le travail sur l'image, la sophrologie.

En plus de ces dispositifs existants, il est à noter la construction prochaine d'une Maison de Santé pluridisciplinaire au sein du quartier. Ce projet de santé a été validé par le Comité de sélection Régional des maisons de santé le 24 avril 2018 et l'Agglomération d'Agen en lien avec les professionnels de santé porte le projet architectural de cette création de maison de santé qui sera implantée sur la parcelle Donnefort (ancien gymnase) au cœur du quartier.

Cette structure permettra d'accueillir en plus des professionnels de santé déjà présents, d'autres professionnels désireux de s'installer avec des locaux d'ores et déjà prévus pour l'accueil de 2 autres médecins, 2 masseurs kinés et autres professionnels de santé.

Le projet de santé porté par l'équipe professionnelle dynamique du territoire s'organise autour de 3 axes :

- L'accès aux soins
- Le travail en équipe pluri professionnelle
- Le système d'information partagé.

### Le diagnostic santé des adultes est difficile

Les acteurs santé de terrain n'atteignent pas toute la population. Cependant, Le PASS Mobile constate l'importance de plus en plus prégnante du facteur de précarité dans l'accès aux soins. En effet, les personnes les plus en difficulté sont celles qui accèdent le moins aux soins.

### Des addictions marquées chez les jeunes

Deux types d'addiction sont suffisamment implantés à Montanou pour que l'on ne puisse plus parler d'épiphénomènes. Il s'agit de la consommation de cannabis et d'alcool, par la population jeune plus particulièrement.

### Tranquillité publique et sécurité

Depuis la rénovation des bâtiments, on constate une très forte baisse des dégradations, les dépôts de plainte par le bailleur pour ce motif sont passés de 80 à 15 par an. Cette forte baisse doit également être mise en relation avec une rapidité d'intervention accrue du bailleur dès qu'une dégradation est constatée.

En juillet 2009, suite à une demande forte de la préfecture, l'agglomération d'Agen a réinitialisé le CISPD.

Cette instance réunit l'ensemble des partenaires État, collectivités, bailleurs sociaux et associations pour travailler ensemble la complémentarité entre les services en matière de lutte contre l'insécurité et prévention de la délinquance.

Le CISPD a choisi de travailler principalement autour de 4 axes principaux de réflexion :

- l'accompagnement des jeunes diplômés de quartier pour l'accès à l'emploi
- le suivi des jeunes délinquants récidivistes
- la parentalité
- la prévention spécialisée

Les îlotiers présents à Montanou ont des horaires variables en fonction de la saison et des activités festives dans la ville.

Ce sont des cellules de veille qui proposent aux institutions de travailler ensemble sur des actions phares.

Une action sur les violences faites aux femmes est également portée par un financement d'une action SPIP avec la mission locale au sein de la Maison d'arrêt.

## La coordination des acteurs au sein du quartier

### Etat du dialogue sur les dysfonctionnements urbains

La grande majorité des acteurs rencontrés jugent qu'il n'existe à ce jour aucune véritable concertation établie pour travailler ensemble (du type Gestion Urbaine de proximité) sur Montanou. Cela semble un véritable handicap pour le quartier que ne peut compenser seule la gestion par les Conseils de Quartier (qui assure d'avantage une fonction de correction / d'entretien que de résolution des dysfonctionnements urbains)

Une GUP véritablement efficace repose sur le principe que chaque site est spécifique, il convient alors de décentraliser les organisations qui gèrent Montanou en réunissant les acteurs impliqués dans cette gestion dans une structure de coordination régulière.

A noter cependant « Les rencontres au pied d'immeubles » organisés par le Centre social en présence du Cms et de La Sauvegarde avec le Comité de quartier. Cependant, il semble cependant que les bailleurs ne participent pas à ces opérations.

### Coordination sociale des acteurs

Des interrogations sur l'interconnaissance des acteurs au sein du quartier : Même si certains se rencontrent et travaillent ensemble au sein de dispositif (CILPD, CLASS, Mission locale, BGE, anciennement CARAP...), il nous semble difficile de généraliser ce constat.

Le centre social quant à lui n'est pas toujours identifié dans son projet et ses missions, parfois confondu avec le CMS ou un CCAS.

### Le tissu associatif du quartier

Aujourd'hui **8** associations ont un siège social sur le quartier. Cependant ce tissu associatif est plutôt « en régression ». Il y avait 30 associations habitantes du quartier il y a 10 ans.

- « Porte Ouverte »
- « Téré Garonne »
- Egalité pour tous
- La clé des Champs
- GBA Boxing Academy
- Agen Racing Club
- APE Langevin Matanou
- Association de Solidarité de Montanou

Il n'y a plus, sur le quartier, de représentation active d'associations d'envergures départementales ou nationales à Montanou. Ces structures se sont éloignées du quartier, car elles n'y trouvaient plus leur place. La responsabilisation directe des habitants est un processus long et complexe, quotidien, qui doit venir des habitants eux-mêmes. Elle doit répondre à un enjeu partagé de bien-être d'abord individuel puis collectif.

A Montanou comme partout en France, on peut observer plusieurs évolutions de l'engagement et du bénévolat :

- Cet engagement ne s'exprime plus forcément dans des structures formelles. On retrouve encore évidemment du bénévolat dans le monde associatif cependant, il peut s'exprimer aussi en dehors, prendre une forme informelle : solidarité entre voisins, par exemple,
- Le bénévolat à tendance à être « atomisé » entre plusieurs associations ou à devenir plus volatile en fonction des problématiques, des besoins, des goûts, ou des priorités de l'instant,
- L'engagement est davantage « compté » : on s'engage quand on perçoit une fin précise à l'engagement, quand l'individu peut apprécier le temps et l'énergie que cela mobilisera. Exemple : j'interviens sur l'organisation d'une fête de quartier qui a un début et une fin, qui va me demander 1 soir par semaine ou un week-end en préparation,
- Enfin, dans une société où les conditions d'existence sont de plus en plus « difficiles » pour des couches de population, il peut devenir difficile de donner de son temps quand la subsistance est en jeu. Il s'agit alors d'accompagner ces individus et d'attendre « qu'ils sortent » de leurs difficultés avant d'attendre un retour en termes d'engagement

Evidemment, il ne faut pas oublier que les habitants en quartier prioritaire sont généralement « sur-mobilisés » : instances de gestion du quartier (Conseil de quartier, conseil citoyen) ou des consultations « ponctuelles » : aménagement d'un espace public... .

Cette sur-mobilisation est parfois accompagnée de grande déception quand les conditions de vie n'évoluent pas fondamentalement. Ces éléments sont autant de freins pour des investissements futurs.

Ces mutations n'épargnent pas le Centre Social. Celui-ci, lieu d'engagement par excellence semble avoir compris cette mutation. Il propose aujourd'hui des petits « temps » et des « lieux » de dialogue dimensionnés en fonction de la capacité d'engagement et de mobilisation des habitants : Junior asso, Comité des jeunes, Café des habitants.

Il s'agit maintenant d'assumer cette stratégie et de la valoriser (et non plus l'afficher par défaut » pour créer les conditions pour permettre « au plus motivés » de trouver leurs places dans des instances « à plus grande responsabilité » dans la vie de la structure et l'intérêt collectif du quartier.

### Les conseils de quartier

La création des conseils de quartier à Agen semble répondre à cette recherche de responsabilisation. C'est un dispositif fort mis en avant par la municipalité élue en avril 2008 et maintenu à l'issue du scrutin national de 2014 qui a reconduit l'équipe municipale déjà en place.

Le bilan des Comités de quartier pré-existants a montré l'intérêt de ce type de dispositif de proximité. Ces conseils sont constitués des habitants du quartier.

Cependant, ce système semble :

- Très investit dans la gestion (et l'investissement) au détriment de l'animation des quartiers
- trop impressionnant pour une bonne appropriation des habitants, pour qu'ils s'impliquent et s'expriment facilement.
- Concurrencer d'autres instances d'habitants : Conseils Citoyens, Associations d'habitants.... Sans forcément assurer des fonctions similaires

### Le conseil Citoyen

Comme évoqué précédemment, cette instance propre à la Politique de la Ville souffre de la concurrence notamment des Conseils de Quartier. Le Conseil citoyen semble non clarifié dans ses fonctions et ses missions, les conseillers citoyens insuffisamment accompagnés. On peut supposer un manque d'investissement politique dans cette instance pourtant véritable articulation entre le Contrat de Ville et les habitants en quartier prioritaire.

## → PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Activité économique

Il n'y a aucune cellule commerciale sur le quartier, ni de marché sur la place du quartier. Cela dit, le quartier bénéficie à proximité sur l'avenue Léon Blum de la présence d'une boulangerie, d'un supermarché Netto, d'un bureau de Poste., pizzeria, deux bar, alimentation générale.

Dans la même optique on ne trouve pas d'acteurs de l'ESS ou de l'insertion en dehors de la régie de quartier.

### L'accès à l'emploi

En matière d'emploi, la population du quartier de Montanou cumule les difficultés. Le taux de chômage dépasse les 30 % (46,8 %) sur le quartier contre environ 9,3 % sur l'ensemble de la commune. Les emplois recherchés sont majoritairement des emplois non qualifiés et à temps partiels.

Le taux de personnes sans aucun diplôme atteint 47,7 % sur quartier (contre 20 % sur Agen), il approche les 80 % pour les 15-34 ans.

Les allocataires CAF des quartiers nord-est sont en emploi pour 72% d'entre eux. A Montanou ils ne sont plus que 57%. Il faut toutefois noter que 40% des emplois occupés sont des emplois précaires et que le taux d'emploi des femmes atteint seulement 27% et qu'elles occupent pour 43% des emplois précaires.

Les emplois recherchés sont majoritairement des emplois non qualifiés et à temps partiel : nettoyage de locaux (14% des DEFM cat. A.B.C), services domestiques (9% des DEFM cat. A.B.C), Maçonnerie (7% des DEFM cat. A.B.C). De plus on note des offres d'emploi qui ne sont pas toujours en adéquation avec la qualification des demandeurs d'emploi.

90% de la population féminine est soit sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au Bac et 92% de la population étrangère connaît la même situation. Le taux de sans diplôme atteint 47.7% à Montanou (20% à Agen), 80% pour les 15/34 ans, (60% en moyenne pour les QPV en France). Les jeunes faiblement ou non diplômés sont aussi particulièrement fragilisés.

Le territoire dans son ensemble semble particulièrement vulnérable face à la dégradation des conditions économiques et donc très dépendant de l'aide sociale ainsi que des actions de soutien à l'emploi.

### Les freins à l'emploi

Plusieurs opérateurs de l'emploi et de l'insertion interviennent sur le quartier : Mission locale, PLIE, BGE qui assurent des permanences et des actions sur le quartier au sein du Centre social.

Le problème de la garde des enfants semble être un vrai frein à l'accès à l'emploi alors même que les structures d'accueil des enfants existent sur le quartier (dispositifs CAF, associations Sollincité). Ce sont les coûts financiers, liés aux frais d'inscription.... Par ailleurs, les services existants ne permettent pas de laisser un enfant très ponctuellement, juste le temps d'un rendez-vous avec son conseiller pôle emploi ou pour une reprise de travail de quelques semaines / mois.

La barrière culturelle peut également peser sur les freins à l'emploi puisque pour de nombreuses femmes, laisser son enfant dans une structure extérieure au cercle familial ne va pas de soi. On remarque d'ailleurs que les femmes intégrées dans le quartier, font plutôt appel à la solidarité entre mères, mettant en place un système informel de réseau pour la garde d'enfants de manières ponctuelles.

Enfin, pour les partenaires rencontrés, il existe une déconnexion entre la réalité de l'entreprise et les jeunes disponibles. Les contraintes des entreprises sont telles que les jeunes diplômés n'arrivent même pas à intégrer des emplois infra-bac. Le décalage entre les besoins des entreprises et les formations du public de Montanou est extrêmement important. Le Conseil Régional cible les jeunes sans emploi, il existe toutefois peu de relais pour adapter l'offre de formation aux entreprises et aux publics.

#### ➤ **Le droit à l'initiative économique et l'entrepreneuriat**

Plusieurs opérateurs de l'emploi et de l'insertion interviennent sur le quartier : Mission locale, PLIE, BGE , ADIE47...

Plusieurs ateliers de formation existent comme la médiation, le rôle d'adulte-relais... aussi la BGE est active puisqu'elle publie des encarts BGE dans les journaux, participe aux café habitants mais n'a pas de permanence contrairement à la Mission locale.

Les partenaires semblent mobilisés et ont une bonne coordination qui les pousse à travailler entre eux. Pour exemple : La BGE travaille avec Syllabe afin de lever les freins à l'emploi comme la langue.

#### ➤ **Le développement commercial du quartier**

Le quartier bénéficie, à proximité, sur l'avenue Léon Blum de la présence d'une boulangerie, d'un supermarché Netto, d'un bureau de Poste. Il n'y a aucune cellule commerciale sur le quartier. Il n'y a pas non plus de marché sur la place du quartier.

## 4. Evaluation de la Maison pour Tous La Masse

### 1) Fréquentation du Centre social

Le Centre social compte en 2017 3543 accueils (nombre de passage) soit 73 passages par jours.

Si on analyse cette fréquentation, on remarque que :

- 60 % de ces usagers sont des femmes.
- 97 % de ces usagers ont plus de 25 ans.
- Enfin à 94 %, ces publics sont issus de Montanou.

#### Attention :

- Le mode de comptabilité de la Maison pour Tous de la Masse, ne distingue pas de catégories d'âge différentes au-delà de 25 ans.
- Enfin, la fragilité des données de fréquentation sur les périodes 2015 / 2016 ne permet pas de faire des comparaisons avec les années antérieures.

### 2) Typologie des actions et publics

Les activités du Centre social s'organisent autour :

- Des ateliers du pôle adulte ;
- Activités du pôle jeunesse ;
- L'organisation de manifestations et d'évènements ;
- La plate-forme de services ;
- Les permanences extérieures.
- Les permanences de l'animatrice insertion à l'emploi

Les activités proposées par le Centre social sont donc plutôt transitionnelles par rapport aux activités des Centres sociaux. Les questions de mixité des participations à ces différentes actions seront étudiées dans le paragraphe 4 relatif aux questions évaluatives.

### 3) Bénévolat et participation

Le Centre social constitue un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets, dont la démarche participative est au cœur de son intervention.

**Nous faisons le constat sur la période 2015-2017 que l'implication des habitants dans le projet du Centre social relève plus d'une démarche consultative que participative.**

La participation des habitants s'appuie sur trois instances formelles :

- La commission adulte,
- Le comité de jeunes,

- La Junior Association.

Cependant, l'orientation prise par le Centre social est de permettre la participation active des usagers dans tous les temps de projets :

- Des ateliers permanents afin de permettre à chacun de valoriser et mettre en avant ses compétences au service des autres usagers et de la structure (ex: atelier Tricot, atelier Bien-être) ;
- Des temps d'animation : les usagers participent activement à l'organisation des temps d'animation en complément des équipes d'animation (ex: les auberges espagnoles = participation opérationnelle).
- Des temps festifs : animation d'ateliers, aide à l'organisation générale.
- ...

Cette démarche consultative permet au Centre social de travailler dans un premier temps avec les habitants sur l'expression d'idée, la formulation de leurs besoins et envies et sur la projection.

La réalisation des programmes d'activités des vacances, des secteurs jeunesse et adultes/familles, font l'objet de manière systématique d'une préparation en concertation avec les habitants, principalement adhérents. Les habitants sont conviés en amont des vacances lors d'un temps « formalisé » et convivial, afin d'échanger et proposer des projets, activités et sorties.

D'autres espaces permettent de faciliter l'implication des habitants. C'est le cas des cafés habitants le jeudi matin. Ce sont des espaces au travers desquels l'équipe du Centre social peut recueillir les propositions des habitants, créer des thématiques d'échanges et impulser des initiatives collectives.

Près d'une vingtaine de bénévoles sont mobilisés régulièrement autour des actions du Centre social et notamment en commission adultes. Le Centre social compte cependant d'autres bénévoles ponctuels lors d'évènements festifs par exemple (carnaval, fête de fin d'année, fête de quartier...), pour les chiffres les plus récents (2017) ils ont été 66.

#### **4) Réponses aux questions évaluatives**

Sept questions évaluatives ont été identifiées et travaillées en ateliers avec les participants. Pour chacune de ces questions, des critères de réussite et des indicateurs ont été générés.

- Question évaluative 1 : Le Centre social contribue-t-il à promouvoir la mixité et l'ouverture aux autres ?
- Question évaluative 2 : Le Centre social a participé à informer les habitants sur les enjeux et les risques liés à la santé ?
- Question évaluative 3 : Le Centre social favorise l'autonomie dans les demandes sociales des usagers, familiales et professionnelles ?
- Question évaluative 4 : Le Centre social favorise le lien famille-école ?

- Question évaluative 5 : Les habitants ont eu accès à l'information concernant l'ensemble des actions du Centre social ?
- Question évaluative 6 : Le projet jeunesse du Centre social répond à la réalité (besoins, envies, inspirations...) de la jeunesse actuelle ?
- Question évaluative 7 : Le Centre social a contribué à accompagner les jeunes à accéder à l'emploi ?

**Cinq questions évaluatives seront traitées dans le présent rapport d'évaluation. Il s'agira des questions : 1, 4, 5, 6 et 7.**

PROJET

## **QUESTION EVALUATIVE 1 : Le Centre Social contribue-t-il à promouvoir la mixité et l'ouverture aux autres ?**

- **Critères de réussite 1 : Participation des habitants, notamment en dehors de ceux de Montanou, aux activités du Centre social**

Les activités du Centre social s'organisent autour :

- Des ateliers du pôle adulte : fréquentés par des femmes (79 %), de Montanou (83%) et de plus de 25 ans (79%).
- Activités du pôle jeunesse : fréquentés par des garçons (52%) de Montanou (71%).
- L'organisation de manifestations et d'évènements : fréquentation non fiable.
- La plate-forme de services : fréquentée par des femmes (53%) de plus de 25 ans (60%), très majoritairement de Montanou.
- Les permanences extérieures : fréquentées par des femmes (70 %) de 18 à 25 ans (60%) très majoritairement de Montanou.

L'analyse de ces fréquentations par activité confirme les enseignements de l'étude de la fréquentation globale du Centre social, c'est-à-dire un public très majoritairement féminin de Montanou et de plus de 25 ans. A noter cependant, les permanences attirent un public féminin plus jeune situé entre 18 et 25 ans.

Afin, seul le pôle jeunesse attire un public – cette fois plutôt masculin – et moins majoritairement issu de Montanou.

Nous n'avons aucun élément relatif à l'origine sociale des participants.

- **Critères de réussite 2 : Repérage et participation des partenaires pour développer des actions**

Dans chacune des activités le Centre social a noué un réseau de partenaires, avec par exemple :

- Ligue de l'enseignement : ateliers socio- linguistiques,
- Acteurs culturels pour les sorties « culture » et « loisirs »,
- Le creuset pour les Ateliers bricolage,
- Tom en Phanphare, FCMB ... pour les chantiers VVV.

Ces partenariats présentent deux vertus :

- Profiter de leurs rayonnements pour capter des publics que le Centre social ne capterait pas autrement (Enfants handicapés avec Tom en Phanphare...),
- Apporter une ressource nouvelle aux participants.

Cependant, aujourd'hui, nous n'avons pas d'indicateurs pour objectiver l'efficacité du partenariat autour du Centre social.

### **Conclusion**

**Dans ces conditions et en l'état des éléments en notre possession, nous sommes interrogatifs sur l'impact du Centre social à promouvoir la mixité et l'ouverture aux autres.**

**Cette analyse interroge la nature des activités et les thématiques ainsi que les modalités de réalisation. Il s'agit dans le prochain contrat de penser les activités de façon à ouvrir celles-ci à des publics différents (notamment des hommes), plus jeunes et en dehors du quartier Montanou.**

### **QUESTION EVALUATIVE 5 : Les habitants ont-ils accès à l'information concernant l'ensemble des actions du Centre social ?**

- **Critères de réussite 1 : Le Centre social diffuse-t-il en son sein, les informations sur ses projets et activités ?**

L'accès à l'information repose sur différents supports ou temps de médiation. A titre d'exemple on peut citer :

- La communication de proximité est mise en place avec affichage et distribution occasionnelle de l'information, d'autant plus que ces informations sont relayées dans le journal du quartier.
- L'accueil (lieu et personnel) joue un rôle charnière dans la sensibilisation et orientation, notamment des nouveaux habitants.
- Le Café habitant est aujourd'hui une action forte du Centre social. Il contribue aussi fortement à la démarche participative, par sa capacité à installer le débat et à recueillir la parole. En 2017, une fois par mois, des partenaires ont été invités sur les Cafés habitants afin d'ouvrir la parole et faire naître des projets selon les besoins des usagers : la Sauvegarde, le Planning Familial, Le Comité 47...
- C'est donc un temps fort, en termes d'accès aux informations pour les habitants du quartier.
- Un facebook
- Des plaquettes mensuelles de programmes d'activités
- Mailing à tous les partenaires

Concernant les publics « jeunes », le Centre social a également mis en place un « local jeune » pour permettre aux adolescents de bénéficier d'un accès à l'information : actions jeunesse, évènements jeunes de l'agglomération.

- **Critères de réussite 2 : La diffusion des informations ailleurs dans les quartiers (auprès des acteurs et structures partenaires) est-elle réalisée et optimisée ?**

Pour les habitants, en dehors du quartier Montanou, le Centre social organise des rencontres physiques avec les habitants éloignés de la structure. Ces temps sont des supports de l'action du Centre social et de ses partenaires. Il semble cependant y avoir des difficultés pour l'affichage des informations du Centre social en dehors de Montanou, notamment dans le hall des immeubles et les locaux des partenaires. Cela permettrait de faire connaître le Centre social et ses activités.

- **Critères de réussite 3 : Les partenaires transmettent-ils leurs informations de leurs activités au Centre social ?**

Le Centre social s'appuie sur le relais de ses partenaires pour diffuser l'information sur ses activités (Exemple avec l'activité Café partenaires une fois par trimestre).

### **Conclusion**

**Des moyens sont effectivement mis en œuvre pour communiquer autour de la programmation du Centre social (réponse aux trois critères de réussite).**

**Cependant, nous n'avons pas aujourd'hui d'éléments d'évaluation de la notoriété du Centre social auprès des habitants qui ne fréquentent pas le Centre social.**

**Nos échanges avec les partenaires du Centre social ou des acteurs du quartier, nous amènent cependant à penser qu'il reste une marge de méconnaissance qui persiste chez les habitants et parmi les différents acteurs du territoire.**

### **QUESTION EVALUATIVE 6 : Le projet jeunesse du Centre social répond-il à la réalité de la jeunesse actuelle (besoins, envies, inspirations) ?**

Les intentions à destination de la jeunesse s'expriment à travers les activités suivantes :

- ACM et Chantiers VVV,
- Comité de jeunes, relancé en 2017,
- Junior association, créée en 2017.

Nous n'avons aucun élément quantitatif concernant le Comité des jeunes et la Junior association. L'analyse ci-dessous, se concentrera donc sur les activités ACM et les Chantiers VVV.

- **Critères de réussite 1 : Les jeunes participent-ils aux activités et chantier ?**

#### **Sur les chantiers VVV**

Sur l'année 2017, 10 chantiers ont été réalisés. 50 jeunes différents, pour 55 participations (certains jeunes ont pu faire plusieurs chantiers) :

- 27 garçons (49 %) et 28 filles (51 %),
- 70% QPV - 30% Ville et Agglomération d'Agen.

### Sur les activités ACM

La participation des jeunes est satisfaisante :

- 19 garçons (59 %) et 13 filles (41 %)
- 75 % QPV - 25 % autres territoires

L'analyse de ces fréquentations montre une plus forte participation des garçons à ces dispositifs, cependant, l'écart est faible, la participation aux dispositifs reste relativement mixte. De même, les jeunes des quartiers prioritaires sont majoritaires même si ceux en dehors des QPV sont représentés (entre 25 et 30 %).

Programmés durant les vacances scolaires, les deux dispositifs sont largement investis par les jeunes et l'ensemble des places disponibles est rapidement pourvu.

- **Critères de réussite 2 : Les jeunes sont-ils source de proposition ?**

Impliquer les jeunes dans le choix des thématiques des chantiers reste prioritaire afin qu'ils soient acteurs de l'aménagement de leur cadre de vie. D'autant plus que ces dispositifs sont articulés avec le Comité des jeunes et la Junior Association qui sont de véritables espaces d'échanges et de construction avec les jeunes.

A noter : nous n'avons aucun élément concernant la prise en compte opérationnelle de leurs propositions.

- **Critères de réussite 3 : Les chantiers permettent-ils aux jeunes de se projeter dans leur quartier ? Dans leur vie ?**

Ces dispositifs semblent permettre « de faire du lien » avec certains jeunes permettant de réactiver des dynamiques d'accompagnement que ce soit autour de l'emploi, de la santé, des loisirs, de la scolarité... Cependant, aujourd'hui, rien ne permet d'objectiver ce constat.

A noter : la qualité du partenariat qui permet d'ouvrir le dispositif en dehors de Montanou et à des publics divers.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'éléments pour juger de ce constat, ni si les chantiers permettent aux jeunes de se projeter dans leur quartier. Afin de juger de l'atteinte de l'objectif, nous préconisons la définition d'indicateurs et d'outils (type questionnaire).

- **Critères de réussite 4 : Des projets sont-ils portés par les jeunes ?**

Via le local jeunes et les accompagnements qui sont proposés par le Centre social, les conditions sont réunies pour permettre aux jeunes de porter des initiatives. Nous n'avons cependant pas d'éléments aujourd'hui pour répondre à cette question.

## Conclusion

Les entretiens avec les agents du Centre social semble montrer que le dispositif VVV et l'ACM semble être parfaitement repérés et identifié par les jeunes. Les jeunes sont impliqués dans le choix des chantiers et des activités.

Cependant, nous n'avons pas d'éléments pour juger de l'impact des dispositifs sur ces jeunes notamment la capacité à se projeter dans la vie du quartier ou dans leur vie.

## **QUESTION EVALUATIVE 7 : Le Centre Social contribue-t-il à accompagner les jeunes à accéder à l'emploi ?**

- **Critères de réussite 1 : Le Centre social facilite-t-il l'accès à l'information ? Le Centre social fournit-il les outils techniques (imprimantes, web etc..) ?**

Le Centre social met en œuvre des actions pour permettre l'information des jeunes sur l'emploi, l'insertion et la formation. A titre d'exemple on peut citer :

- Des permanences individuelles et des permanences collectives.
- L'animation du dispositif CARAP : ce dispositif vise l'accompagnement des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville d'Agen, de manière renforcée et contractualisée, en partenariat avec l'équipe d'éducateurs de la prévention de la Sauvegarde.
- L'accès à l'EPN Montanou 2017.
- Les chantiers insertion pro
- ...

L'ambition était de porter une réponse de proximité qui permet de répondre « rapidement » aux demandes des habitants.

- **Critères de réussite 2 : La coordination des acteurs de l'emploi est-elle efficace ?**

Le partenariat est bon, notamment avec la Mission locale. Les partenaires participent aux dispositifs notamment la Sauvegarde pour le CARAP. Cette qualité de partenariat permet une mise en cohérence des actions.

Nous n'avons cependant pas d'information sur les relais entre le Centre social et les acteurs de l'emploi ou les acteurs sociaux (ateliers sociolinguistique avec la Ligue de l'enseignement).

Enfin, il semble manquer de lien avec le Service emploi de l'agglomération et le PLIE (Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi).

- **Critères de réussite 3 : L'ensemble du public « demandeur d'emploi » et « jeune » profite-il des actions qui lui permet un retour à l'emploi ?**

De multiples dispositifs ont été mis en place afin d'accompagner les jeunes vers l'emploi seulement au fil des années ils semblent s'essouffler.

L'action du PLIE s'est essoufflée au fil des années, elle comptait 56 participants début 2015 (dont 45 de Montanou) pour est passée à 19 participants en 2016 (dont la totalité de Montanou), puis à 29 en 2017.

Dans la même lignée, les permanences de la Mission locale accueillait 190 personnes en 2015 tandis qu'elle en a accueilli 55 en 2016 et 97 en 2017.

De même, pour l'action du PICQ (Point d'Information Création Quartier) qui à priori s'est « correctement déroulée » (extrait bilan 2016) mais n'a pas été reconduite en 2017 par le Centre social car l'action a été transférée vers le service Emploi-Service de l'agglomération.

L'action ADPSR (Guichet Relai Emploi) n'a également pas été renouvelée n'ayant reçu que 11 participants en 2016.

Les permanences de la BGE ne connaissent pas non plus un franc succès puisqu'elles accueillent moins d'une trentaine de participants à l'année.

### **Conclusion**

**Le Centre social propose des actions diversifiées pour répondre aux enjeux de l'emploi des jeunes. Ces dispositifs sont forgés sur une base de partenariats solides avec les acteurs de l'emploi ainsi que les acteurs sociaux.**

**Cependant, nous n'avons pas d'éléments pour juger de l'efficacité :**

- Du travail pour lever les diverses freins de l'accès / du retour à l'emploi.
- De l'accès / retour réel à l'emploi de façon opérationnelle.

**Les témoignages que nous avons pu recueillir permettre dans une certaine mesure d'apprécier les impacts, nous n'avons cependant pas pu les objectiver.**

### **Concernant les autres questions évaluatives :**

- **Les actions du CS répondent-ils aux attentes et besoins des jeunes ?**
- **Y a-t-il un accès emploi, une démarche vers l'emploi ?**

Nous n'avons pas d'indicateurs pour juger des résultats de l'action.

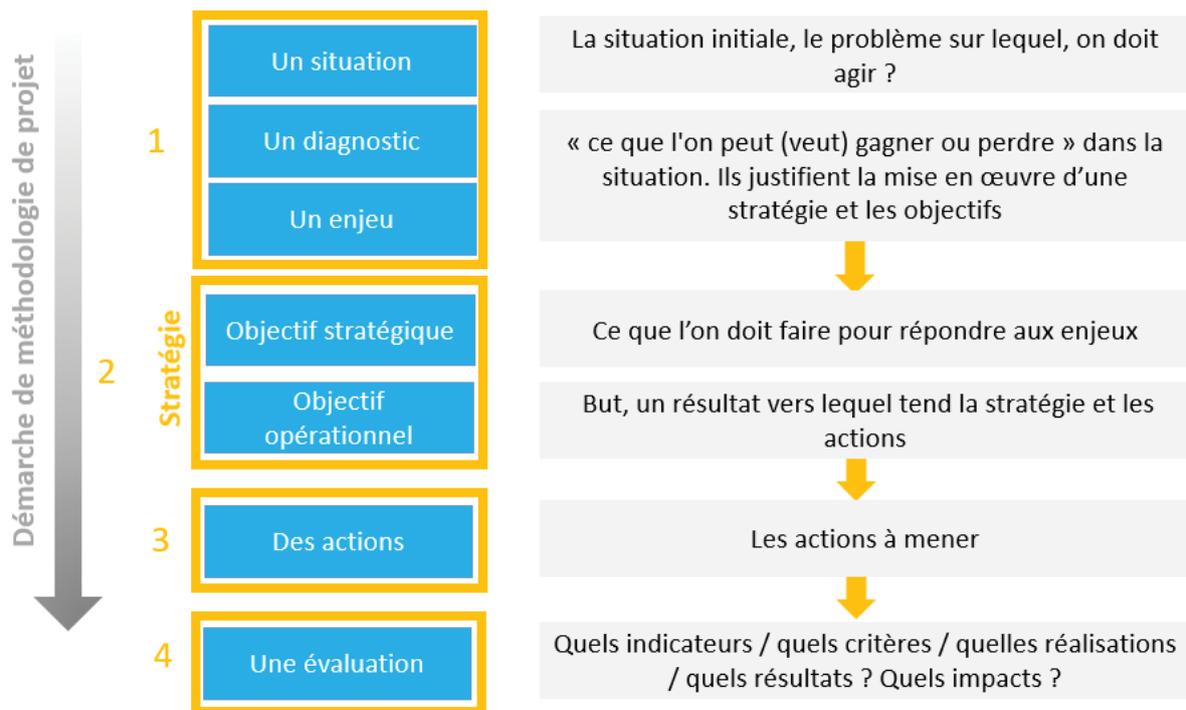
**La stratégie**

**Le plan d'actions**

PROJET

**En appui sur les principes de la méthodologie et suite au diagnostic, la stratégie du Centre social a été traduite en:**

- Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels,
- Puis décliné en plan d'actions.



Le plan d'actions est constitué :

- Du projet global
- **Et est décliné en projet famille. Cependant, au regard des enjeux présentés dans le diagnostic, la famille (parents / parentalité / enfants) seront une source d'attention dans l'ensemble du travail du Centre social.**

Enfin, certaines actions nécessitent du travail et de la réflexion pour être déclinées de façon opérationnelle. Elles donnent lieu la production de fiche « chantier ». Ces chantiers seront travaillés collectivement tout au long du Contrat de projet.

## Un Contrat de projet « Apprenant »

Cependant, malgré cette organisation, il semble difficile de « fixer » une fois pour toute et pour une durée de 4 années les futures actions du Contrat de projet.

En effet, les actions qui seront mises en œuvre dépendront :

- Des orientations données par les élus au projet de territoire et notamment le Contrat de Ville. Le CS étant une structure municipale (rattachée à la Politique de la Ville), il aura en charge une contribution à la mise en œuvre opérationnelle des orientations
- L'envie et le désir des habitants. Le CS porte l'ambition d'impliquer les habitants. Dans cette perspective, ces derniers seront co-décisionnaires des projets qui seront engagés



## Un Contrat de projet qui s'opérationnalise en « programme annuel »

Afin, pour donner de la lisibilité et de la cohérence aux actions du Contrat de projet, nous proposons en début de chaque année la formulation d'un « programme annuel » qui traduira de façon opérationnelle et synthétique, les ambitions politiques des élus de la Ville et de l'agglomération ainsi que les envies des habitants et des partenaires projet du Centre social.

## AXE 1 : Un centre social qui dynamise les quartiers

1.1. Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants

1.1.1. Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers

1.2. Répondre aux besoins, envies, inspirations... mineurs de 11 à 17 ans

1.2.1. Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets

1.2.2. Proposer des activités, des actions et des loisirs y compris et aussi en dehors des dispositifs VVV et ACM, CLAS

1.3. Générer de la mixité et du vivre ensemble tant au sein du CS que dans les activités proposées

1.3.1. Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)

1.3.2. Porter des actions et activités à destination de tous les résidents y compris des quartiers en dehors de Montanou (personnes isolées, publics masculins, troisième âge...)

1.4. Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles

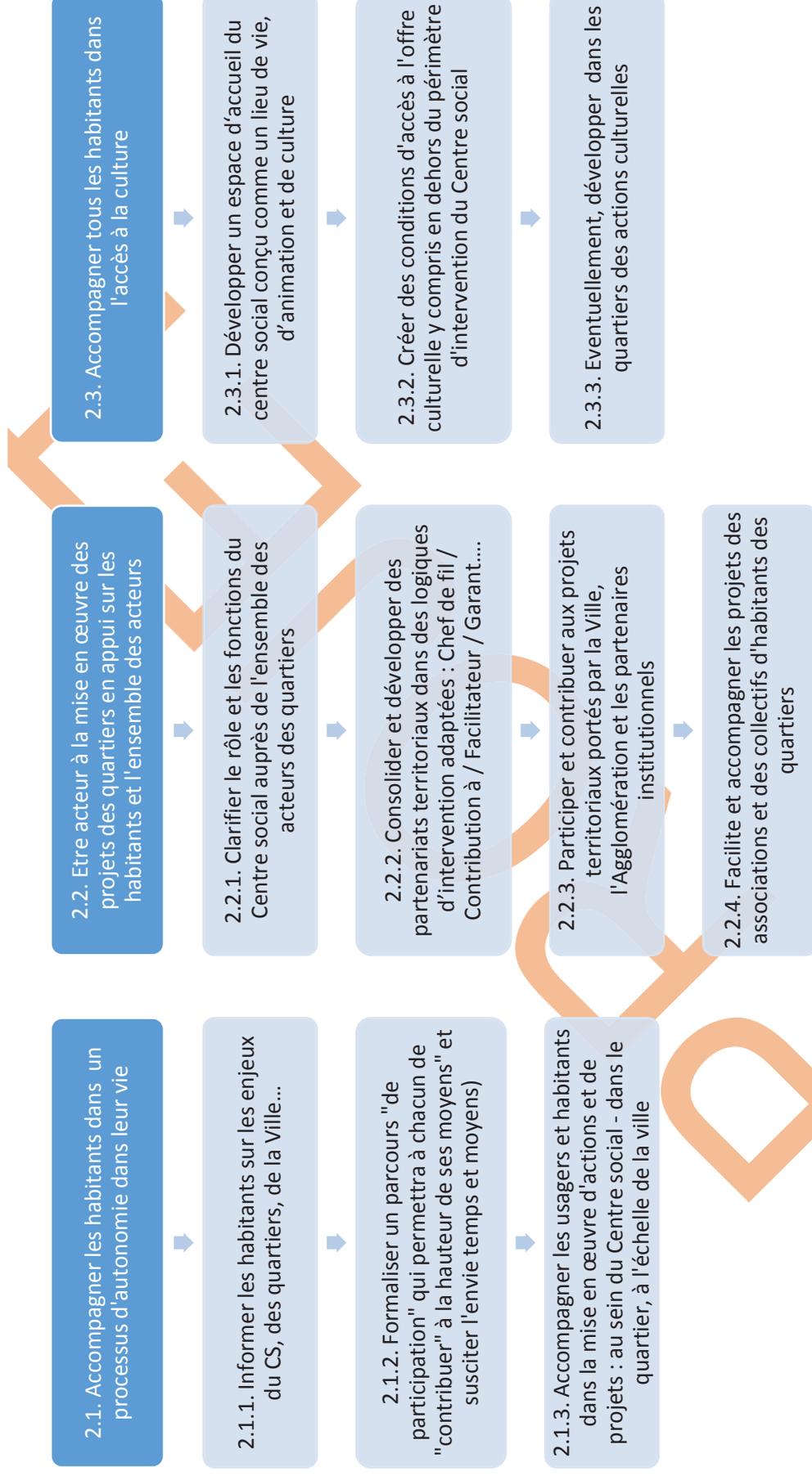
1.4.1. Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")

1.4.2. Accompagner et faciliter l'accès au numérique

1.4.3. Favoriser l'accès formation, emploi et la création d'entreprise notamment des publics les plus « fragiles » (jeunes, mères isolées, personnes étrangères...)

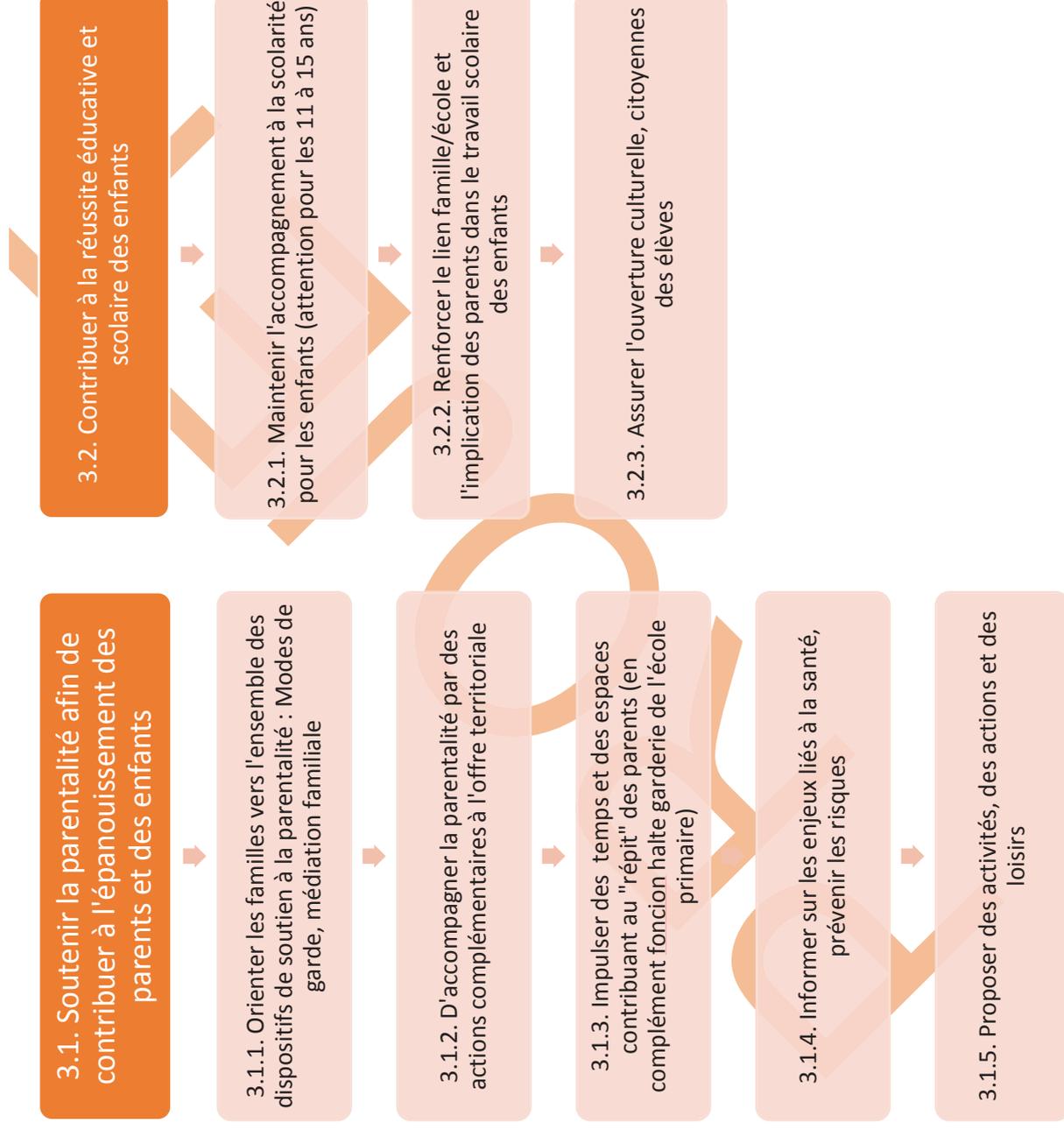
ORR

## AXE 2 : Un centre social qui accompagne dans l'autonomie



## AXE 3 : Un Centre social qui répond aux besoins des habitants et enjeux de son territoire

### Projet famille



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
<p><b>1.1. Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants</b></p>	<p>1.1.1. Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</p>	<p>Fiche action n° 1 : Accueil et plate-forme de services Fiche action n° 10 : Accès aux droits par le numérique</p>
<p><b>1.2. Répondre aux besoins, envies, inspirations... mineurs de 11 à 17 ans</b></p>	<p>1.2.1. Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</p>	<p>Fiche action n° 2 : Comité des jeunes et la Junior association Fiche action n° 3 : Chantiers Ville – Vie – Vacances (14-17ans) / chantiers citoyens (11-13 ans) Fiche action n° 4 : L'ACM 11 à 17 ans</p>
	<p>1.2.2. Proposer des activités, des actions et des loisirs y compris et aussi en dehors des dispositifs VV et ACM, CLAS</p>	<p>Fiche action n° 3 : Chantiers Ville – Vie – Vacances (14-17ans) / chantiers citoyens (11-13 ans) Fiche action n° 4 : L'ACM 11 à 17 ans</p>
<p><b>1.3. Générer de la mixité et du vivre ensemble tant au sein du CS que dans les activités proposées</b></p>	<p>1.3.1. Clarifier / améliorer la communication auprès des habitants / partenaires, sur l'action du centre social</p> <p>1.3.1. Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</p>	<p>Fiche chantier n° 1 : Plan de communication -</p> <p>Fiche action n° 5 : « Les nouveaux Cafés partenaires »</p>
	<p>1.3.2. Porter des actions et activités à destination de tous les résidents y compris des quartiers en dehors de Montanou (personnes isolées, publics masculins, troisième âge...)</p>	<p>Fiche action n° 5 : « Les nouveaux Cafés partenaires » Fiche action n° 6 : "Stratégie mobilisation et mixité des publics Fiche action n° 7 : Sorties, séjours, temps festifs et animations ponctuelles Fiche Action n° 8 : Ateliers permanents</p>
<p><b>1.4. Contribuer à répondre aux "besoins"</b></p>	<p>1.4.1. Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</p>	<p>Fiche action n° 10 : Accès aux droits par le numérique Fiche action n° 1 : Accueil et plate-forme de services</p>

<p><b>des habitants les plus fragiles</b></p>	<p>1.4.2. Favoriser l'accès formation, emploi et la création d'entreprise notamment des publics les plus « fragiles » (jeunes, mères isolées, personnes étrangères...)</p> <p>1.4.3. Accompagner et faciliter l'accès au numérique</p>	<p>Fiche action n° 11 : Pôle Insertion / emploi et formation</p> <p>Fiche action n° 10 : Accès aux droits par le numérique Fiche action n° 1 : Plate-forme de services</p>
---	--	--



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
<p><b>2.1. Accompagner les habitants dans un processus d'autonomie dans leur vie</b></p>	<p>2.1.1. Informer les habitants sur les enjeux du CS, des quartiers, de la Ville...</p> <p>2.1.2. Formaliser un parcours "de participation" qui permettra à chacun de "contribuer" à la hauteur de ses moyens" et susciter l'envie temps et moyens)</p> <p>2.1.3. Accompagner les usagers et habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social - dans le quartier, à l'échelle de la ville</p>	<p>Fiche chantier 1 : Plan de communication</p> <p>Fiche action n°2 : Comité des jeunes et la Junior association</p> <p>Fiche action n° 16 : Actions délocalisées et rencontres habitants</p> <p>Fiche chantier n° 2 : Gouvernance</p> <p>Fiche chantier n°2 : Gouvernance</p> <p>Fiche action n° 1 : Actions délocalisées et rencontres habitants</p>
<p><b>2.2. Etre acteur à la mise en œuvre des projets des quartiers en appui sur les habitants et l'ensemble des acteurs</b></p>	<p>2.2.1. Clarifier le rôle et les fonctions du Centre social auprès de l'ensemble des acteurs des quartiers</p> <p>2.2.2. Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p> <p>2.2.3. Participer et contribuer aux projets territoriaux portés par la Ville, l'Agglomération et les partenaires institutionnels</p> <p>2.2.4. Facilite et accompagner les projets des collectifs d'habitants des quartiers</p>	<p>Fiche chantier n° 1 : "Plan de communication"</p> <p>Fiche action n° 16 : Actions délocalisées et rencontres habitants</p> <p>Fiche action n°5 : « Café partenaires »</p> <p>Fiche action n°5 : « Café partenaires »</p> <p>Fiche chantier n°2 : Gouvernance</p>
<p><b>2.3. Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture</b></p>	<p>2.3.1. Développer un espace d'accueil du centre social conçu comme un lieu de vie, d'animation et de culture</p> <p>2.3.2. Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle y compris en dehors du périmètre d'intervention du Centre social</p> <p>2.3.3. Eventuellement, développer dans les quartiers des actions culturelles</p>	<p>Fiche action n°8 : Ateliers permanents</p> <p>Fiche action n°7 : Sorties, séjours, temps festifs et animations ponctuelles</p> <p>Fiche action n°9 : Création d'un espace culturel</p> <p>Fiche action n°7 : Sorties, séjours, temps festifs et animations ponctuelles</p> <p>Fiche action n°9 : Création d'un espace culturel</p>

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions et chantiers
<p><b>3.1. Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</b></p>	<p>3.1.1. Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale</p> <p>3.1.2. D'accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</p> <p>3.1.3. Impulser des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents (en complément fonction halte garderie de l'école primaire)</p> <p>3.1.4. Informer sur les enjeux liés à la santé, prévenir les risques</p> <p>3.1.5. Proposer des activités, des actions et des loisirs</p>	<p>Fiche action 11 : "Accompagnement à la parentalité"</p> <p>Fiche chantier n° 3 : Informer, orienter, accompagner les usagers sur les modes de gardes et l'accessibilité aux équipements socio-éducatifs</p> <p>Fiche action 11 : "Accompagnement à la parentalité"</p> <p>Fiche action 11 : "Accompagnement à la parentalité"</p> <p>Fiche action 11 : "Accompagnement à la parentalité"</p> <p>Fiche action n°7 : Ateliers permanents, sorties, séjours, temps festifs</p>
<p><b>3.2. Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants</b></p>	<p>3.2.1. Maintenir l'accompagnement à la scolarité pour les enfants (attention pour les 11 à 15 ans)</p> <p>3.2.2. Renforcer le lien famille/école et l'implication des parents dans le travail scolaire des enfants</p> <p>3.2.3. Assurer l'ouverture culturelle, citoyennes des élèves</p>	<p>Fiche action n°12 : Médiation Famille/Ecole</p> <p>Fiche action n°13 : Dispositif CLAS</p> <p>Fiche action n°12 : Médiation Famille/Ecole</p> <p>Fiche action n°13 : Dispositif CLAS</p> <p>Fiche action n°12 : Médiation Famille/Ecole</p> <p>Fiche action n°13 : Dispositif CLAS</p>

## Fiche action 1 : Accueil et plate-forme de services

<b>Objectif stratégique</b>	<p>Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul> <p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul>
<b>Description</b>	<p>- <b>L'accueil</b></p> <p>L'action vise à maintenir un niveau d'accueil et de services importants en direction de la population du territoire Nord-est.</p> <p>En effet, l'accueil est un lieu stratégique et central de la vie du quartier. Il est le premier espace où se joue le contact entre les usagers et le centre social, il doit permettre l'écoute et l'orientation, mais également l'accès à l'information et aux services.</p> <p>- <b>La plate-forme de services</b></p> <p>L'accueil se confond avec la Plateforme de Service. Celle-ci permet l'accès des usagers au téléphone, aux photocopies notamment. La plateforme de service donne également accès à un service de médiation et aux permanences des partenaires</p> <p>Au-delà des services rendus, l'accueil permet la rencontre et la convivialité entre les habitants et les usagers du Centre social. Enfin, l'accueil est le lieu central pour les partenaires qui y trouve un espace de relais de leurs informations et activités.</p> <p>- <b>Permanences partenaires</b></p> <p>Il s'agit de mobiliser au sein du Centre social l'ensemble des acteurs de l'emploi afin de pouvoir apporter aux habitants une réponse directe, experte.</p> <p>- <b>La médiation sociale</b></p> <p>L'action s'adresse à tous ceux qui sollicitent le centre social sur des questions de médiation ou d'accompagnement administratif. L'action porte donc sur des dossiers d'urgences, la rédaction de courriers, l'accompagnement dans les démarches y compris par téléphone. Il s'agit d'une action de proximité intégrée au fonctionnement de l'accueil et de la plateforme de services et à destination des usagers ayant besoin d'un accompagnement particulier.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Il s'agira d'un premier accueil uniquement pour les centres sociaux qui doivent diriger le public vers les structures spécialisées.</p>
<b>Publics</b>	<p>L'ensemble des habitants du territoire Nord-est</p>
<b>Fréquence</b>	<p>Amplitude horaire d'ouverture du centre social + permanences des partenaires</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>L'ensemble du réseau de partenaires (local ou étendu) peut trouver des espaces de diffusion et de mobilisation au sein de l'accueil et via la plateforme de services. Ils trouvent ainsi un relais d'information, de visibilité...et de permanences</p>

<b>Moyens</b>		La plateforme de services est animée par l'agent d'accueil en lien avec avec l'écrivain public, les partenaires, le pôle famille
<b>Critères de réussite et indicateurs</b>		<p>L'action est réussie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants sont accueillis et satisfait de cet accueil</li> <li>- Les habitants se sentent écoutés</li> <li>- L'accueil est un lieu d'échanges entre les habitants et le Centre social et les habitants entre eux</li> <li>- Les usagers et les habitants trouvent des réponses : une aide, une information, une orientation vers un acteur ressource</li> </ul> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</li> <li>- Fréquence des permanences</li> <li>- Type de permanences proposées</li> </ul>

PROJET

## Fiche action n°2 : Comité des jeunes et la Junior association

Objectif stratégique	<p>Répondre aux besoins, envies, inspirations... mineurs de 11 à 17 ans</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</li></ul> <p>Accompagner les habitants dans un processus d'autonomie dans leur vie</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Formaliser un parcours "de participation" qui permettra à chacun de "contribuer" à la hauteur de ses moyens" et susciter l'envie temps et moyens)</li></ul>
Description	<p>Dans son souhait de favoriser la participation des habitants, la Maison Pour Tous de la Masse a constitué depuis Avril 2012, un comité de jeunes. Il s'agissait alors de placer les jeunes au coeur de l'action et de les valoriser en tant que porteurs de projets et citoyens acteurs de leur quartier.</p> <p>C'est aujourd'hui un outil pertinent de participation qui trouve sa place dans le temps et dont la réussite tient notamment à la disponibilité des animateurs et à leur capacité à traduire fidèlement et opérationnellement les intentions des jeunes.</p> <p>Cette action s'est complétée par une Junior association depuis 2017, qui permet à des jeunes mineurs de s'organiser dans une dynamique associative et de porter ensemble des projets.</p> <p>→ Le comité de jeunes s'organise autour d'un groupe élu pour des mandats de 1 an et souhaitant participer aux côtés du centre social et des animateurs à la réflexion sur l'animation des actions en direction des jeunes.</p> <p>L'action s'inscrit dans le champ de la concertation et de l'accompagnement du centre social. Il n'y a pas de prise de décision unilatérale de la part des jeunes. Il s'agit plutôt d'amener les membres à s'inscrire dans des dynamiques de projet et à développer une culture citoyenne.</p> <p>A travers ce comité, il s'agit de faire travailler ensemble les jeunes et les animateurs à la mise en place d'une politique jeunesse.</p> <p>→ La Junior association. Elle permet à des jeunes mineurs de s'organiser dans une dynamique associative et de s'approprier, entre pairs, un mode d'organisation démocratique et citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il s'agit d'un espace de liberté permettant à un groupe de jeunes mineurs, souvent un petit nombre de jeunes, de se regrouper autour d'une envie, d'une idée, d'un projet... Association de fait, le groupe peut se donner une identité, en choisissant tout d'abord un nom, puis formalise son projet et réalise une ou plusieurs actions.</li><li>• Il faut être au moins deux et une majorité de jeunes de moins de 18 ans.</li></ul> <p>Le Centre social proposera un accompagnement de ces jeunes. Ils bénéficieront de personnes ressources qui, localement, peuvent les conseiller, répondre à leurs demandes, leurs questions.</p> <p>Pour le présent Contrat de projet, l'ambition sera d'amener ces jeunes moins dans des actions de consommation mais plutôt de les accompagner à se projeter</p>

	<p>dans le Centre social et la vie des quartiers.</p> <p>Même si le Comité des jeunes et la Junior association portent des objectifs différents (mais complémentaire), il y a une porosité / transversalité entre ces deux instances (incitées et accompagnées par le Centre social).</p>
Publics	Les jeunes de 11 à 17 ans
Fréquence	<p>1 réunion mensuelle de coordination de projet</p> <p>Des de rencontres spéciifques en fonction des projets (formation, actions de recherches de financements, action de terrain...)</p>
Partenaires associés	<p>Ligue de l'enseignement dans le cadre des Juniors Asso (dispositif national)</p> <p>Partenaires divers en fonction des actions</p>
Moyens Humains	<p>Equipe du pôle jeunesse</p> <p>Personnel de la Ligue de L'enseignement référent des Juniors Asso</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p>Les critères de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils de communication utilisés "captent" les jeunes et les familles dans une perspective de mixité (F&amp;H, origines sociales, quartiers</li> <li>- Les jeunes participent activement au projet jeunesse</li> <li>- Les jeunes sont sources de proposition...</li> <li>- Le Centre social est à l'écoute des propositions des jeunes</li> <li>- Le centre social met en place les conditions / l'ensemble des outils qui permettent aux jeunes de porter des projets</li> <li>- Des projets sont portés par les jeunes</li> </ul> <p>Les indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notoriété des moyens de communication du CS à destination des jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes qui fréquentent des activités</li> <li>- Nombre de propositions impulsées par les jeunes impulsées</li> <li>- Identification et état des processus et des outils qui permettent aux jeunes de proposer et de porter des projets</li> <li>- Nombre de projets portés par les jeunes</li> <li>- Satisfaction des jeunes envies et besoins / réponse des Centres sociaux</li> </ul>

## Fiche action n°3 : Chantiers Ville – Vie – Vacances (14-17ans) / chantiers citoyens (11-13ans)

Objectif stratégique	<p>Répondre aux besoins, envies, inspirations... mineurs de 11 à 17 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</li> <li>• Proposer des activités, des actions et des loisirs y compris et aussi en dehors des dispositifs et ACM, CLAS</li> </ul>
Description	<p>Ville-Vie-Vacances/chantiers citoyens est un dispositif interministériel qui consiste à prendre en charge des jeunes.</p> <p>Cette opération permet à ces jeunes de bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs durant les temps de vacances scolaires. Il s'agit d'un dispositif intégré de prévention de la délinquance.</p> <p>Les chantiers VVV répondent autant d'un besoin éducatif identifié par la structure que d'un besoin manifesté par les publics de pouvoir contribuer positivement à l'aménagement de l'espace, à la réalisation de travaux ou d'actions à vocation collective.</p> <p>Il s'agit d'une des actions traditionnelle du centre social, bien repéré et au travers de laquelle les jeunes mobilisent des ressources et mettent en œuvre des projets.</p> <p>La réalisation des chantiers VVV permet de placer le jeune dans une posture citoyenne nouvelle au regard de son espace de vie et face aux habitants.</p> <p>La réalisation et la contribution à l'aménagement du territoire, la participation à des actions de solidarité ou visant à renforcer le lien social permet également de créer un rapport nouveau avec la ville, son environnement et les autres habitants du territoire.</p> <p>Pour chaque chantier un entretien de recrutement préalable est organisé (CV+lettre de motivation en amont). Une réunion en présence des familles formalise l'engagement du jeune, de son responsable légal pour valider la participation au chantier.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Une attention particulière est portée sur l'éducation, la prise de responsabilité, la mixité et la diversité des publics. Les jeunes concernés sont, dans la mesure du possible, associés à la conception et accompagnés par le Centre social.</p> <p><b>Une -articulation sera assurée avec les autres actions du Centre social et des partenaires différents en fonction des thématiques abordées pour assurer la participation de l'ensemble des jeunes.</b></p>
Publics	Les jeunes de 11 à 17 ans

Fréquence	Minimum 1 chantier par vacances scolaires  (L'été au minimum 3 chantiers)
Partenaires associés	<b>En fonction des thématiques divers partenaires peuvent intervenir.</b> Les services de la ville d'Agén et de l'Agglomération Partenaires financiers LA CAF, ETAT, AGGLOMARATION D'AGEN
Moyens	Les chantiers sont portés systématiquement par la MPT ou accompagnés par celle-ci. Le dispositif est piloté par le pôle jeunesse.
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils de communication utilisés "captent" les jeunes et les familles dans une perspective de mixité (F&amp;H, origines sociales, quartiers</li> <li>- Les jeunes participent activement au projet</li> <li>- Les jeunes sont sources de proposition...</li> <li>- Le Centre social est à l'écoute des propositions des jeunes</li> <li>- Le centre social met en place les conditions / l'ensemble des outils qui permettent aux jeunes de porter des projets</li> <li>- Des projets sont portés par les jeunes</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notoriété des moyens de communication du CS à destination des jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes qui fréquentent des activités</li> <li>- Nombre de propositions impulsées par les jeunes</li> <li>- Identification et état des processus et des outils qui permettent aux jeunes de proposer et de porter des projets</li> <li>- Nombre de projets portés par les jeunes</li> <li>- Satisfaction des jeunes envies et besoins / réponse des Centres sociaux</li> <li>- La diversité des partenariats (diverses thématiques)</li> <li>- Implication des familles</li> </ul>

## Fiche action n° 4 : L'ACM 11 à 17 ans

Objectif stratégique	<p>Répondre aux besoins, envies, inspirations... mineurs (de 11 à 17 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</li> <li>• Proposer des activités, des actions et des loisirs y compris et aussi en dehors des dispositifs VVV, CLAS</li> </ul>
Description	<p>La politique jeunesse au sein du territoire Nord-est de la Ville d'Agen porte l'ambition de permettre aux jeunes de se construire et de trouver les moyens de se développer. Il s'agit aussi de prévenir les actes de délinquance.</p> <p>L'ACM propose également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des projets croisés avec les VVV et Le Clas</li> <li>- Des projets spécifiques à l'ACM : journée contre les discriminations, tournois sportifs inter-centres...</li> <li>- Des activités et sorties sportives : bowling, cinéma, tir à l'arc, atelier cuisine, pelote basque, sortie plage, cinéma, concert au Florida, escape game...</li> <li>- Des temps festifs, sorties, ateliers organisés en parallèle avec le pôle famille: ateliers cuisines, sorties plages, carnaval, auberges espagnoles....</li> <li>- Des séjours, des camps : Exemple : Montagne, Nature...</li> <li>- Des activités autour de la citoyenneté, de l'environnement...</li> </ul>
Publics	<p>En tant qu'espace d'animation, soumis à la réglementation sur les ACM, son intervention peut être de deux sortes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines activités s'adressent aux inscrits (les sorties extérieures notamment)</li> <li>• D'autres s'adressent à tous. Il s'agira ici d'animations présentant une facilité d'intervention et d'action en direct d'un public en proximité et souvent en demande.</li> </ul>
Fréquence	L'ACM est ouvert les mercredis après-midis et vacances scolaires
Partenaires associés	<p>Partenaire extérieurs Partenaires du territoire Services municipaux de la ville et l'Agglomération Associations</p>
Moyens	<p>1 référente 2 animateurs</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils de communication utilisés "captent" les jeunes et les familles dans une perspective de mixité (F&amp;H, origines sociales, quartiers)</li> <li>- Les jeunes participent activement au projet jeunesse</li> <li>- Les jeunes sont sources de proposition</li> <li>- Le Centre social est à l'écoute des propositions des jeunes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le centre social met en place les conditions / l'ensemble des outils qui permettent aux jeunes de porter des projets</li><li>- Des projets sont portés par les jeunes</li></ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Notoriété des moyens de communication du CS à destination des jeunes</li><li>- Nombre de jeunes qui fréquentent des activités</li><li>- Nombre de propositions impulsées par les jeunes impulsées</li><li>- Identification et état des processus et des outils qui permettent aux jeunes de proposer et de porter des projets</li><li>- Nombre de projets portés par les jeunes</li><li>- Satisfaction des jeunes envies et besoins / réponse des Centres sociaux</li></ul>
--	---

PROJET

## Fiche action n°5 : « Les nouveaux Cafés partenaires »

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble tant au sein du CS que dans les activités proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</li> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents y compris des quartiers en dehors de Montanou (personnes isolées, publics masculins, troisième âge...)</li> </ul> <p>Etre acteur à la mise en œuvre des projets des quartiers en appui sur les habitants et l'ensemble des acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</li> <li>• Participer et contribuer aux projets territoriaux portés par la Ville, l'Agglomération et les partenaires institutionnels</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Les nouveaux cafés partenaires ont pour vocation de proposer et/ou articuler entre les acteurs du projet social des actions autour des besoins de la population du territoire.</p> <p>. Le Centre Social organisation des rencontres avec les partenaires autour d'un temps travail ou d'un moment convivial.</p> <p>Il s'agit notamment et prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de permettre aux acteurs de se connaître et d'échanger sur les missions et projets des différentes structures, sur les éléments d'informations à partager.</li> <li>- de réunir les professionnels pour étudier collectivement la possibilité de porter des réponses appropriées au territoire tout en partageant les regards et les expertises.</li> </ul> <p>Ce temps construit le réseau des acteurs sur les quartiers et le territoire, permet de nourrir les complémentarités / subsidiarité entre intervenants</p> <p>Il porte la transversalité par les acteurs qu'il réunit dans une approche « réponses plurielles »</p> <p><u>Point de vigilance</u> sur la capitalisation de ces temps de travail partenarial et sur le suivi qui doit être engagé : transfert d'information, organisation d'une opération commune, relais de publics....</p>
<p>Publics</p>	<p>Habitants du territoire.</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Un café partenaire par trimestres sur différentes thématiques</p>

Partenaires associés	L'ensemble des partenaires du centre Social sur différentes thématiques : Petite enfance, emploi, médiation numérique....
Moyens	En fonction des thématiques abordées, mobilisation de l'un des animateurs du Centre social pour la préparation et de l'organisation des Cafés partenaires
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires variés qui participent à l'action et contribuent aux échanges</li> <li>- Un réseau qui s'organise entre le Centre social et ses partenaires</li> <li>- Des actions qui sont co-constituées et portées collectivement</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires participants et qualité (diversité des champs d'intervention)</li> <li>- Interconnaissance et qualité des échanges</li> <li>- Nombre d'actions proposées, construites et portées sur le territoire</li> </ul>

PRK

## Fiche action n°6 : Stratégie mobilisation et mixité des publics

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble tant au sein du CS que dans les activités proposées. Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>L'action consiste à développer une véritable stratégie pour toucher les publics qui pour l'instant échappent à l'action du Centre social.</p> <p>Nous proposons une méthode autour de <b>2</b> points</p> <p>1) <u>Identification et mobilisation d'un réseau de partenaires</u> pour toucher ces publics.</p> <p>2) <u>Organisation de temps à destination de ces publics</u> co-construit avec le partenaire. Il pourra s'agir d'action au sein du Centre social ou dans les structures partenaires en proximité avec les publics.</p>
<p>Publics</p>	<p>Jeunes adultes isolés, Jeune femme en situation de monoparentalité, personnes âgées isolées</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Variable en fonction de l'activité de mobilisation : sorties, temps de paroles, accompagnement individuel.....</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'emploi</li> <li>- parentalité</li> <li>- santé</li> <li>- éducation</li> <li>- ....</li> </ul>
<p>Moyens</p>	<p>Les ateliers Des sorties Des de temps de paroles Des temps festifs Des projets intergénérationnels Des commissions d'usagers ...</p>
<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les publics cibles sont identifiés</li> <li>- Les partenaires sont identifiés</li> <li>- Les actions sont réalisées</li> <li>- Les publics sont touchés</li> </ul>

	<p><u>Des indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Publics touchés (écart entre les objectifs et le résultat)</li><li>- Nombre de partenaires impliqués</li><li>- Diversité des partenariats et des actions proposées</li></ul>
--	--

PROJET

## Fiche action n°7 : Sorties, séjours, temps festifs et actions ponctuelles

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> </ul> <p>Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un espace d'accueil du centre social conçu comme un lieu de vie, d'animation et de culture</li> <li>Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle y compris en dehors du périmètre d'intervention du Centre social</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Nous observons que certaines familles font peu d'activités et souffrent d'un manque d'ouverture culturelle.</p> <p><u>Il s'agit de programmer tout au long de l'année</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des sorties pour permettre la découverte des sites ou spectacles culturels, le patrimoine local et les sites de tourisme et de loisirs.</li> <li>Des séjours familles, en impliquant totalement les familles dans la conception de l'action, afin de leur permettre de mobiliser des ressources qu'elles sauront ensuite réinvestir en autonomie.</li> <li>Des temps d'animation et de culture sur le territoire afin de permettre aux habitants de se retrouver et de maintenir un niveau de lien social important.</li> <li>Des temps festifs, notamment l'organisation de fêtes de quartier</li> </ul> <p><u>Modalités d'intervention</u></p> <p>Les familles sont invitées à participer à l'organisation de ces temps (préparation, choix, organisation...) et une démarche de projet accompagne autant que possible la mise en place des actions.</p> <p><u>Point de vigilance :</u> Le CS prendra soin de diversifier les thématiques abordées afin d'intéresser des publics différents et de générer de la mixité au sein de l'équipement.</p>
<p>Publics</p>	<p>Les habitants du territoire</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Tous au long de l'année période de vacances, période scolaire, soirée, après-midi,... Selon les thématiques.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Partenaires extérieurs Partenaires du territoire Services municipaux de la ville et l'Agglomération Associations</p>
<p>Moyens</p>	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des ateliers. En termes RH, les ateliers sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit co-animés entre une animatrice du centre social et un partenaire spécialiste.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit directement animés par les animatrices</li> <li>• Soit porté par un bénévole ou un usager</li> </ul>
Critères indicateurs réussite	et de	<p>L'action est réussie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tous les habitants participent aux ateliers</li> <li>- Les habitants proposent des thématiques</li> <li>- Des participants co-animent / portent les ateliers en autonomie</li> <li>- Les ateliers génèrent du lien social - valorisent les savoirs et savoir-faire des participants</li> </ul> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre d'ateliers proposés par les habitants</li> <li>- Nombre d'ateliers qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Satisfaction des participants (sentiment de valorisation, lien social...)</li> </ul>

PRO

## Fiche action n°8 : Les ateliers permanents

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> </ul> <p>Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle y compris en dehors du périmètre d'intervention du Centre social</li> <li>• Eventuellement, développer dans les quartiers des actions culturelles</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Les usagers et adhérents expriment un besoin de construire des liens avec d'autres familles du quartier et de sortir de leur isolement.</p> <p><u>Il s'agit de programmer tout au long de l'année des ateliers permanents</u> qui ont une fonction sociale. En s'appuyant sur les dynamiques de groupes, ils valorisent les participants, renforce le lien social et l'ouverture culturelle, de lutter contre l'isolement.</p> <p>La mise en œuvre permet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux usagers de développer des compétences particulières qui doivent pouvoir être réinvesties dans la vie quotidienne,</li> <li>- de répondre à des besoins des habitants et des quartiers</li> </ul> <p>Les ateliers seront à prioritairement l'initiative des usagers et / ou d'un animateur du Centre social.</p> <p>Ils doivent être organisés de façon à générer de l'autonomie chez les organisateurs / contributeurs, l'agent du Centre social adoptant alors une posture de guide et d'accompagnant – dans une perspective de sécuriser le bénévole dans l'action.</p> <p><u>Modalités d'intervention</u> Les familles sont invitées à participer à l'organisation de ces temps (préparation, choix, organisation...) et une démarche de projet accompagne autant que possible la mise en place des actions.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Le CS prendra soin de diversifier les thématiques abordées afin d'intéresser des publics différents et de générer de la mixité au sein de l'équipement.</p>
<p>Publics</p>	<p>Les habitants du territoire</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Tous au long de l'année période de vacances, période scolaire, soirée, après-midi,.... Selon les thématiques.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Partenaires extérieurs Partenaires du territoire Services municipaux de la ville et l'Agglomération</p>

		Associations
Moyens		<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des ateliers. En termes RH, les ateliers sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit co-animés entre une animatrice du centre social et un partenaire spécialiste.</li> <li>• Soit directement animés par les animatrices</li> <li>• Soit porté par un bénévole ou un usager</li> </ul>
Critères et indicateurs de réussite	et de	<p><u>L'action est réussie si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tous les habitants participent aux ateliers</li> <li>- Les habitants proposent des thématiques</li> <li>- Des participants co-animent / portent les ateliers en autonomie</li> <li>- Les ateliers génèrent du lien social - valorisent les savoirs et savoir-faire des participants</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre d'ateliers proposés par les habitants</li> <li>- Nombre d'ateliers qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Satisfaction des participants (sentiment de valorisation, lien social...)</li> </ul>

PRR

## Fiche action n°9 : Création d'un espace culturel

Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Accompagner tous les habitants dans l'accès à la culture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des conditions d'accès à l'offre culturelle y compris en dehors du périmètre d'intervention du Centre social</li> <li>• Développer un espace d'accueil du centre social conçu comme un lieu de vie, d'animation et de culture</li> </ul>
Description	<p>Les habitants issus des territoires prioritaires ne bénéficient pas toujours du capital économique et culturel pour investir la question de la culture et des loisirs. Cet accès se heurte à des représentations sociales qui constituent par ailleurs un frein supplémentaire autant que des problématiques liées à la mobilité dans un territoire enclavé. Or, l'accès aux loisirs et à la culture, permet de construire une qualité de liens importante entre habitants d'une part, du quartier et du territoire nord-est ; de porter un épanouissement ; une ouverture aux autres, et pour les enfants de développer des compétences parfois même complémentaires à celles de l'école. Il s'agit d'un bien social fondamental.</p>
Publics / quartiers	Les habitants du territoire
Fréquence	Tous au long de l'année période de vacances, période scolaire, soirée, après-midi,.... Selon les thématiques.
Partenaires associés	<p>Partenaires extérieurs Partenaires du territoire Services municipaux de la ville et l'Agglomération Associations</p>
Moyens	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des projets. Cela peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit co-animés entre une animateur /trice du centre social et un partenaire spécialiste.</li> <li>• soit directement animés par les animateurs / trices</li> <li>• Soit animé par un/ des habitants</li> </ul>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>L'action est réussie si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tous les habitants participent aux actions</li> <li>- Les habitants proposent des évènements</li> <li>- Des participants co-animent / portent des actions accompagnés ou en autonomie</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre actions proposées par les habitants</li> <li>- Nombre d'actions qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Nature, diversité et qualité des actions proposées</li> <li>- Satisfaction des participants (ouverture culturelle.... )</li> </ul>

## Fiche action n° 10 : Accès aux droits par le numérique

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul> <p>Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Les habitants du secteur Nord-Est et notamment du quartier Montanou peuvent présenter d'importants problèmes liés à leur précarité économique, sociale... aggravés parfois par un déficit de connaissance des codes et fonctionnement institutionnels, une « non-maitrise » de la langue... Autant de freins qui génèrent des difficultés d'accès à leurs Droits.</p> <p>Afin d'aider ces personnes à solutionner, le CS propose une action de proximité intégrée au fonctionnement de l'accueil et de la plateforme de services et à destination des usagers ayant besoin d'un accompagnement particulier.</p> <p>L'action s'adresse à tous ceux qui manifestent (ou sollicitent) le centre social sur des questions de médiation ou d'accompagnement administratif.</p> <p>Diverses réponses sont proposées aux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'espace public numérique</b>, la mise à disposition d'un ordinateur en libre-service : Espace d'accueil permettant la mise à disposition aux usagers d'un lieu équipé afin d'aider et d'orienter efficacement les demandeurs d'emploi dans les premières étapes de recherche.</li> <li>• <b>Médiation numérique</b> : accompagnement à l'utilisation des équipements du numérique.</li> <li>• <b>Ecrivain public numérique</b> qui accompagne les bénéficiaires dans l'accès aux droits numérique (fiche chantier)</li> </ul> <p>Cependant, <b>l'écrivain public numérique</b> doit rester une fonction professionnelle afin d'accompagner les bénéficiaires dans l'accès aux droits numérique (fiche chantier)</p>
<p>Publics / quartiers</p>	<p>Tous les habitants notamment les plus fragiles</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Amplitude horaire d'ouverture du centre social + permanences des partenaires</p>

Partenaires associés	Institutions administratives : CAF, MSA, Trésor public, CPAM, Pôle Emploi, etc.
Moyens	L'écrivain public numérique – salarié par le Centre social  Espace public numérique de proximité
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EPN et l'écrivain public reçoivent tous les publics notamment <u>les publics les plus fragiles</u></li> <li>- Les usagers sont satisfaits des réponses apportées</li> <li>- Les droits des habitants sont mobilisés, leur situation est améliorée</li> </ul> <p><u>Les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- La découverte et l'apprentissage des outils informatiques</li> <li>- Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</li> </ul>

PRO

## Fiche action n° 11 : Pôle Insertion / emploi et formation

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès, le retour, la formation à l'emploi et la création d'entreprise notamment des publics les plus fragiles (jeunes, mères isolées, personnes étrangères).</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Le chômage est particulièrement prégnant sur le secteur nord-est. Il touche cruellement tous les publics et plus particulièrement les jeunes et les femmes.</p> <p>Il s'agit d'organiser des permanences "Emploi » qui visent à mobiliser au sein du Centre social l'ensemble des acteurs de l'emploi afin de pouvoir apporter aux habitants une réponse directe, experte. Il pourra s'agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de répondre de façon très opérationnelle à une demande précise : réalisation de CV et de lettre de motivation, candidatures et télé-candidatures, recherches de stages et formations...</li> <li>- et / ou d'organiser l'orientation vers les partenaires à lorsque " le demandeur " peut-être amenés à bénéficier d'un suivi spécifique. Exemple : jeunes avec la Mission locale...</li> </ul> <p><b>Points de vigilance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des permanences tant au sein du Centre social que sur le site de l'EPN de Montanou</li> <li>- La mobilisation pour lever les freins à l'emploi des acteurs du champ du social articulée / coordonnée avec celles des acteurs de l'économie et de l'emploi,</li> <li>- L'accompagnement des demandeurs d'emploi vers les entreprises mais aussi les entreprises vers les demandeurs d'emploi (via les chantiers citoyen / de formation, les forums)</li> </ul>
<p>Publics / quartiers</p>	<p>Les habitants les plus fragiles (jeunes, mères isolées et personnes étrangères)</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Lundi de 09h00 à 12h00          Mercredi de 09h00 à 12h00          Jeudi de 14h00 à 17h30          Permanences partenaires          Variable en fonction des ateliers collectifs          Chantier citoyens / de formation : minimum une fois dans l'année.</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>L'ensemble des partenaires peuvent-être mobilisé dans cette action tant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les acteurs de l'emploi : PLIE, Mission locale...</li> <li>- Les acteurs sociaux capables de lever les freins à l'emploi : garde des enfants, difficultés avec la langue française, mobilité...</li> </ul> <p>Des chefs d'entreprises</p>

Moyens	Référence du pôle insertion / formation / emploi
Critères et indicateurs de réussite	<p data-bbox="504 273 742 302"><u>Critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="603 309 1476 407">- L'ensemble des publics "demandeurs d'emploi" profitent des actions qui leur permettent un retour à l'emploi notamment les plus « éloignés » du travail</li> <li data-bbox="603 414 1093 443">- Le CS a facilité l'accès à l'information</li> <li data-bbox="603 450 1364 479">- Le CS a fourni les outils techniques (imprimantes, web etc..)</li> <li data-bbox="603 486 1268 515">- La coordination des acteurs de l'emploi est efficace</li> <li data-bbox="603 521 1252 551">- Les actions du CS répondent aux attentes/besoins</li> <li data-bbox="603 557 1252 586">- Il y a un accès emploi, une démarche vers l'emploi</li> </ul> <p data-bbox="504 627 686 656"><u>Les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="555 663 1396 692">- Nombre de personnes, profil des personnes (age, quartier, sexe...)</li> <li data-bbox="555 698 965 728">- Orientations des prescriptions</li> <li data-bbox="555 734 1412 763">- Retour des usagers sur l'accès / pertinence des réponses apportées</li> <li data-bbox="555 770 1484 799">- Fréquence d'utilisation des services et équipement, des outils techniques</li> <li data-bbox="555 806 1492 904">- Nombre de partenariats - Diversité des partenariats, actions menées avec les partenaires</li> <li data-bbox="555 911 1141 940">- Retour des usagers sur leur retour à l'emploi</li> <li data-bbox="555 947 1476 1021">- Nombre d'actions spécifiques portées par le Centre social, fréquentation par les publics spécifiques</li> </ul>

PRO

## Fiche action n° 12 : Accompagnement à la parentalité

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale</li><li>• Accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</li><li>• Impulser des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents (en complément fonction halte-garderie de l'école primaire)</li><li>• Informer sur les enjeux liés à la santé, prévenir les risques</li></ul>
<p>Description</p>	<p><b>Ateliers familles, parents/enfants :</b> Le soutien à la parentalité notamment la relation parents – enfants est ressortie comme un enjeu fort du diagnostic. Dans cette perspective, il s'agira de proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants.</p> <p>Dans cette perspective, le référent famille de la structure accompagnera le / les parent(s) et le(s) enfant(s) à</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer l'écoute,</li><li>- Favoriser l'échange entre parents</li><li>- Créer du lien entre les parents.</li><li>- Favoriser l'échange entre enfants</li></ul> <p>Pour cela, le CS proposera des activités à partager entre les enfants et parents : jeux, sorties, séjours, chantiers...</p> <p>En support, le CS proposera un espace convivial, de proximité et surtout non stigmatisant, dans le but de permettre aux familles de faire part de difficultés voire de souffrances dans leur relation avec leur enfant ou dans leur fonction de parents.</p> <p><b>Lieu de répit pour les parents :</b> Le centre social visera à faciliter les temps de répit durant lesquels les parents pourront en toute tranquillité disposer d'un temps pour eux au sein du Centre social.</p> <p>Pour cela, des actions seront impulsées par le Centre social :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Référencer les solutions de garde d'enfants existants sur le territoire et faciliter l'accès pour les parents vers ces solutions</li><li>• Soutenir la création d'actions collectives de solidarité de voisinage comme le « Babysitting solidaire » par exemple</li><li>• Garder les enfants pendant que les parents peuvent participer à des activités / intégrer des espaces de parole.</li></ul>

	<p>Les parents pourront alors profiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'ensemble de la programmation du Centre social (ateliers, loisirs...)</li> <li>- Des actions dédiées : groups de parole sur la parentalité, ateliers parentalité...</li> </ul>
Publics	Les adultes du territoire Nord-est
Fréquence	Tous au long de l'année période de vacances, période scolaire, soirée, après-midi,... Selon les thématiques.
Partenaires associés	Acteurs de la parentalité : CMS, Haltes garderie, CAF, REAAP ...
Moyens	<p>Les ateliers sont soit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-animés entre un intervenant extérieur et un animateur du centre social, généralement du Pôle Adulte</li> </ul>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les animatrices / actions sont identifiées par les familles et les partenaires</li> <li>- L'action génère de l'écoute et du dialogue entre les parents / enfants</li> <li>- Les actions sont fréquentées par les familles</li> <li>- Le Centre social s'entoure d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention</li> <li>- Ces partenaires interviennent en coopération avec le Centre social pour répondre aux enjeux de parentalité</li> </ul> <p><u>Des indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notoriété des actions</li> <li>- Nombre d'ateliers</li> <li>- Nombre de parents, enfants qui fréquentent les actions, mixité, Nombre de nouvelles familles..</li> <li>- Qualité des relations : Parents / Enfants - Parents / Parents suite aux ateliers</li> <li>- Nombre de partenaires impliqués</li> <li>- Diversité des partenariats et des actions proposées</li> </ul>

## Fiche action n°13 : Médiation Famille/Ecole

Objectifs stratégique Et opérationnels	Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer le lien famille/école et l'implication des parents dans le travail scolaire des enfants</li> </ul>
Description	<p>Les familles manifestent fréquemment un important besoin d'accompagnement lorsqu'elles rencontrent une problématique en lien avec la scolarité de leurs enfants.</p> <p>De la même manière, les établissements scolaires souhaitent s'inscrire dans une dynamique d'éducation partagée et s'associer avec les acteurs de proximité pour travailler au plus près et au mieux avec les familles. De plus en plus de familles se sentent éloignées de l'institution scolaire et la place des parents au sein des établissements est parfois difficile à trouver.</p> <p>Il s'agit pour le centre social d'assurer l'interface et d'engager une dynamique d'accompagnement et d'animation collective visant à permettre aux familles de mieux maîtriser les enjeux et les codes de la scolarité.</p> <p>L'action de médiation proposée doit permettre de trouver des solutions appropriées et individuelles à chacune des familles rencontrant un problème particulier. L'accompagnement et le soutien pouvant aller du simple conseil à un accompagnement plus important dans l'orientation, la relation avec les enseignants, les établissements.</p>
Publics	<p>Les jeunes scolarisés</p> <p>Les jeunes inscrits dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Les parents et les familles du territoire</p>
Fréquence	1 temps de médiation hebdomadaire et selon les besoins de la famille.
Partenaires associés	Les établissements scolaires, PRE, CMS,
Moyens	1 référente adultes/familles
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des animateurs du Centre Social par les parents et les établissements scolaires</li> <li>La qualité du lien parents et représentants de l'établissement scolaire</li> </ul> <p><u>Les indicateurs de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sollicitation</li> <li>Nombre de participants "Parents" aux rencontres proposées avec les écoles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Retours des établissements scolaires positifs / participation et la présence des parents</li><li>- Qualité du partenariat entre le Centre Social et les établissements scolaires.</li></ul>
--	---

PROJET

## Fiche action n°14 : Dispositif CLAS

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'accompagnement à la scolarité pour les enfants</li> <li>• Assurer l'ouverture culturelle, citoyennes des élèves</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Rappel des objectifs stratégiques au regard du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elargir les centres d'intérêt des enfants,</li> <li>- Valoriser leurs acquis, permettre l'acquisition de méthodologies adéquates pour réussir à l'école,</li> <li>- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté, favoriser l'autonomie et la capacité de vie collective</li> <li>- Impliquer les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et développer les contacts entre parents et enseignants</li> </ul> <p>Les animateurs mettent en place quotidiennement des actions de loisirs éducatifs afin de permettre aux jeunes de développer des compétences à côté de l'école et de renforcer leurs apprentissages.</p> <p>Dans ce cadre, les jeunes bénéficient d'une proposition de sorties culturelles. Cette sortie doit s'inscrire dans une démarche de développement des compétences scolaires ou d'ouverture sur le monde, la culture, les arts....</p> <p>Enfin, la place des parents est primordiale, des temps de rencontres sont organisés à raison de trois fois par an, afin de faire des parents un des co-acteurs du dispositif et le partenaire prioritaire de la réussite de l'action.</p> <p>Par ailleurs des temps informels et conviviaux sont organisés tout au long de l'année afin de permettre aux parents de pouvoir échanger dans un cadre moins formel que celui au sein duquel se joue habituellement les échanges autour de la scolarité.</p> <p>Il s'agit également de travailler la question du lien parents-enfants autour de cette thématique pour que chacun puisse investir pleinement son rôle. Enfin à raison de une à deux fois par mois les activités du CLAS seront banalisées pour mettre en place des actions relevant du champ de la parentalité (sorties, activités...)</p> <p><u>Point de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre social aura une attention particulière pour les enfants issus des familles primo arrivantes et monoparentales</li> </ul>
<p>Publics</p>	<p>Les jeunes scolarisés</p>

	<p>Les jeunes inscrits dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Les parents et les familles du territoire</p>
Fréquence	<p>Ouverture lundi, mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 17h30 pour les primaires</p> <p>Et de 17h30 à 19h15 pour les collégiens</p> <p>L'action se déroule sur 2 sites (Bezis et Montanou)</p>
Partenaires associés	<p>MSA</p> <p>CAF</p> <p>Les établissements scolaires</p> <p>PRE</p> <p>Etat</p> <p>Agglomération d'Agen</p>
Moyens	<p>Les animateurs du pôle jeunesse et accompagnateurs CLAS.</p>
<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants participent aux actions de réussite éducative</li> <li>- Les parents vont plus facilement vers l'école</li> <li>- On observe moins de décrochage scolaire et absentéisme</li> </ul> <p><u>Les indicateurs de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants dans les dispositifs Eventuellement typologie : Age, quartier...</li> <li>- Nombre de participants "Parents" aux rencontres proposées avec les écoles</li> <li>- Retours des établissements scolaires positifs / participation et la présence des parents</li> <li>- Nombre de parents sur les dispositifs</li> <li>- Nombre de sollicitation par les écoles et les familles</li> </ul>

## Action N° 15 : Actions délocalisées et rencontres habitants

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Les rencontres habitants peuvent répondre à plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels en fonction des ambitions et des besoins à satisfaire</p> <p>Accueillir tous les habitants dans les meilleures conditions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul> <p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> </ul> <p>Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du CS et dans la vie des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les habitants sur les enjeux du CS, des quartiers, de la Ville...</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Il s'agit de temps de rencontres entre habitants – animés par l'un des animateurs du Centre social.</p> <p>Ces rencontres peuvent servir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil et l'écoute des habitants (leurs besoins, leurs problèmes...)</li> <li>• Présenter le Centre social, ses activités et services, l'équipe, les ressources disponibles</li> <li>• La consultation sur la « vie » du centre social et du quartier,</li> <li>• La présentation d'un acteur ressource sur la santé, la parentalité, l'alimentation...</li> </ul> <p>La forme est conviviale : Goûters/café habitants, repas...</p> <p>Au besoin et en fonction des publics « cibles », l'organisation de ces rencontres peut s'organiser sur l'action d'un partenaire qui aura vocation à rassembler les publics sur un quartier / une thématique précise.</p> <p>Il s'agit d'étendre le rayonnement d'action du centre social et de s'adresser aux personnes qui ne le fréquentent habituellement pas. Au travers de ces rencontres l'objectif est de maintenir un lien important avec les populations (notamment sur les quartiers de Lalande et de Donnefort), d'y développer des projets tout en contribuant à animer le territoire.</p>
<p>Publics</p>	<p>Tous les habitants territoire</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Tous au long de l'année période de vacances, période scolaire, soirée, après-midi,.... Selon les thématiques.</p>

Partenaires associés	Partenaire extérieurs Partenaires du territoire Services municipaux de la ville et l'Agglomération Associations
Moyens	Animateurs du pôle jeunesse et adultes/familles
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus d'adhérents sur le CS</li> <li>- Des usagers et bénévoles dans les actions du CS</li> </ul> <p><u>Les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénévoles sur les actions</li> <li>- Evolution du nombre d'adhérents du CS</li> <li>- Nombre de propositions habitants et usagers</li> <li>- Nombre d'actions à l'initiative des usagers et portées par les usagers</li> </ul>

PK

## Fiches chantiers

### Fiche chantier 1 : "Plan de communication" - Année 1 et déploiement en année 2

L'action du Centre Social est importante. De nombreuses actions sont menées en direction de tous les publics mais trop principalement sur Montanou.

Cependant si le lieu du Centre Social est bien connu et reconnu, des difficultés dans la communication en direct des partenaires et des usagers se font parfois ressentir. Les partenaires expriment parfois une méconnaissance et une difficulté à se repérer au sein des dispositifs, des actions et des intervenants. Les habitants peuvent voir dans le centre social une réponse à tous leurs difficultés au détriment d'acteurs plus opportuns.

L'enjeu sera aussi de faire connaître l'action du Centre social sur l'ensemble du territoire Nord-est de façon à créer de l'attractivité pour l'ensemble des publics.

Le travail qui sera effectué visera à déterminer :

- **La notoriété du Centre social**, c'est-à-dire de préciser les représentations du Centre social chez les acteurs de son environnement institutionnel : partenaires, habitants
- **Les cibles de la communication** : Définir les partenaires, les habitants... jugés prioritaires
- **Les messages à porter** au regard de ce que les publics cibles peuvent attendre de moi
- **Le support du message** : support écrit, médiation orale...

Les communications développées seront plurielles

- Numérique : facebook
- De proximité : affiche dans les endroits stratégiques
- Stratégique, c'est-à-dire en appui sur des incontournables

Et à destination d'acteurs différents :

- Habitants,
- Services municipaux,
- Partenaires,
- Acteurs de quartiers
- ....

## Chantier 2 : Gouvernance

En tant que service de la municipalité, le Centre social est piloté par la municipalité. Cependant - et nous l'avons déjà dit précédemment, il existe un groupe qui contribue au centre social au quotidien dans ses activités.....

Le chantier visera à penser l'articulation de la décision des habitants dans le fonctionnement d'un Centre social municipal. La gouvernance repenser devra garantir la volonté commune des habitants en les plaçant au cœur de la décision à côté des élus municipaux. Cette gouvernance prendra appui sur le partage de la responsabilité entre les élus municipaux

Dans cette perspective, la réflexion amènera à penser ou repenser

- Le rôle et la place de l'habitant, de l'adhérent, du bénévole
- l'espace décisionnelle réservée à l'habitant dans le Centre social
- Les modalités d'accompagnement de l'habitant dans ses futurs responsabilités.
- ....

L'objectif est la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de cette gouvernance pour le Contrat de projet « 2023 – 2025 »

PROJETS

### **Fiche chantier 3 : Informer, orienter, accompagner les usagers sur les modes de gardes et l'accessibilité aux équipements socio-éducatifs**

Il s'agit d'étudier comment le Centre social faciliter l'accès aux :

- dispositifs de mode de gardes, notamment pour les plus jeunes enfants y compris sur des dispositifs temporaires, décalés
- les dispositifs / animations d'accompagnement à la parentalité
- Les animations / actions à destination du bien être des parents, de l'enfant et de la famille

Il s'agira pour les familles de disposer des informations nécessaires pour effectuer des choix efficaces et appropriés au regard de leurs problématiques et contraintes.

Elle visera à permettre au centre social de jouer le rôle de relais entre les habitants et les structures d'accueils, en envisageant la mise en place de l'information, des innovations potentielles sur la question de la petite enfance, la mise à disposition de locaux sur des actions spécifiques ou ponctuelles en direction des plus jeunes enfants.

PROO



Contrat de projet

Centre Social - Saint-Exupéry

Décembre | 2018

# 1. Rappel méthodologique sur le renouvellement du Contrat de projet

Le Contrat de projet a été renouvelé selon une méthode à 4 temps :

## 1) Temps 1 : Diagnostic des quartiers

Le diagnostic rassemble dans un même document de diagnostic :

- les données froides (approche quantitative),
- les retours partenaires (approche qualitative suite aux entretiens)
- et les enseignements issus de la concertation.

La concertation habitants a été réalisée le samedi 15 septembre à l'occasion de la fête du Pin. Ce travail avec les habitants a permis de mettre « en tension » le diagnostic issu de l'étude documentaire et de l'entretien des partenaires.

## 2) Temps 2 : Bilan / évaluation des 3 centres-sociaux

Après une étude documentaire des éléments de bilans proposés par les structures, le CS a réalisé un atelier de co-production qui a rassemblé l'ensemble des acteurs parties-prenantes, c'est-à-dire : Les services, des partenaires, des habitants, des acteurs des quartiers

Cet atelier a permis de « passer » du bilan des actions à l'évaluation des « résultats » voire des impacts ».

Pour cela, la collectivité a identifié « en collectif » des questions évaluatives. Ces questions évaluatives ont été renseignées « en atelier » par les participants.

L'atelier s'est déroulé le 3 octobre.

## 3) Temps 3 & 4 : Définition des objectifs stratégiques et des actions à mettre en œuvre

Ces temps ont permis :

- De définir des objectifs stratégiques des 3 futurs contrats de projet en appui sur une concertation large des acteurs des quartiers
- D'opérationnaliser « en action » les objectifs stratégiques et opérationnels validés précédemment.

Pour cela, deux ateliers de co-production ont été proposés au sein de la Maison Pour tous de Montesquieu. Ils ont rassemblé l'ensemble des acteurs parties-prenantes, c'est-à-dire : Les services, des partenaires, des habitants, des acteurs des quartiers

Les deux ateliers ont eu lieu les 7 et 21 novembre.

## 4) Temps 4 : Opérationnalisation d'un plan d'actions et écriture du Contrat de projet

Enfin, nous avons proposé un dernier temps de travail, cette fois resserré sur l'équipe du Centre social afin d'opérationnaliser le plan d'actions et l'écriture du Contrat de projet

L'atelier a eu lieu le 29 novembre.

## 2. PRESENTATION DU CENTRE SOCIAL

### Présentation

La structure est Créée en 1998 sous l'impulsion du Maire d'Agen Paul CHOLLET souhaitant redynamiser le territoire Sud Est. Il y apporte notamment une présence institutionnel en mettant en place la plateforme de service public permettant un conventionnement avec des organismes de droits communs (CPAM, CAF, PLIE, Mission Locale...). Ces organismes proposeront des permanences aux habitants les plus éloignés des services publics. La Ville d'Agen va très vite faire évoluer la structure en ajoutant à la plateforme une équipe d'animateurs socioculturels capables d'encadrer les jeunes publics. En 2002, en accord avec la CAF de Lot est Garonne, la Ville transforme la structure en Centre Social afin de préciser ses modalités d'interventions, professionnaliser son action et proposer à tous les habitants un projet global et intergénérationnel. Depuis 2002, c'est la 5eme génération de contrat de projet, nous entamons désormais le 6eme agrément qui portera sur la période 2019/2022.

Nous sommes donc sur un centre social qui prend ses racines au travers de l'accès aux droits et de l'animation en direction des jeunes. Le projet collectif famille (PCF) ne verra le jour qu'à partir de 2012 (il s'agira pour le prochain contrat de projet du 3eme PCF). Depuis la nouvelle circulaire de mars 2016 nous donnons une priorité à l'action de soutien à la parentalité. Ces évolutions dans le temps nous ont permis de façonner une équipe au travers de métiers différents et ciblés en portant nos efforts sur la professionnalisation des agents.

Il s'agit bien d'un centre social Municipale depuis sa création avec un ancrage territorial fort attaché aux quartiers priorités et fortement influencé par la politique de la Ville. En effet, en 2002 le territoire défini comme périmètre d'intervention correspondait au découpage de la Zone Urbaine Sensible définie par l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville de l'époque. Cette zone d'intervention n'ayant pas changé depuis.

### Ses fonctions, valeurs et missions :

Au-delà de cette identité particulière, la structure Saint Exupéry porte les valeurs nationales des Centres Sociaux.

Nous agissons dans le respect de la circulaire CNAF de 2012, élément constitutif et fondamental pour les Centres Sociaux, qui pose le champ des finalités, des principes, valeurs et missions des Centres Sociaux. Ce texte met également en perspective le rôle nécessaire des structures

d'animation sociale dans le développement des territoires et pose la participation des usagers comme principe méthodologique de leur action. La participation des habitants étant à ce propos un élément à la fois inscrit dans l' « ADN » des Centres Sociaux et largement repris dans le cadre de la circulaire de 2016 de la CNAF.

Etre un « Centre Social » implique de poursuivre un certain nombre de finalités. Quelque soient les caractéristiques de la structure et son projet, celles-ci sont au nombre de trois :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté.

La CAF fixe également le champ des valeurs et principes à faire vivre au sein de chaque Centre Social :

- Le respect de la dignité humaine
- la laïcité, la neutralité et la mixité
- la solidarité

Elle attachera également une importance à la participation des habitants ainsi qu'au partenariat.

#### Missions générales des Centres Sociaux :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services. Par là-même, il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

#### Missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations;
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés, et le cas échéant leur proposer un accompagnement adapté ;
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire. En raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'action visant à développer la participation et la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

PROJET

**Tableau des effectifs :**

Nom	Fonction	Qualification	statut	Contrat	Ancienneté	ETP	Spécificités
AUMAITRE Béatrice	Animatrice emploi	BEATEP et D.U Licence professionnelle	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Titulaire FPT	2008	0,66	Mutualisé
BARRIERE Arnaud	Animateur Jeunesse	BEATEP BTS Agro-alimentaire	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Titulaire FPT	2001	1	
BOUCHOU Stéphanie	Référente Famille	Master F.L.E.	Assistant Socio- Educatif - Grille Catégorie B	Contractuel	2013	1	
ELGHAZOUA NIA Aïcha	Animatrice Famille	NC	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Contractuel	2017	1	
Laurent JUGIE	Secrétaire/comptable	1 <sup>er</sup> année psychologie/sociologie	Adjoint Administratif - Catégorie C	Titulaire FPT	2015	1	
DJEBABLAH Fathi	Directeur	BEATEP et DE JEPS BTS Comptabilité/Gestion	Animateur Territorial - Catégorie B	Titulaire FPT	1998	1	
GARGAT Kamel	Animateur multimédia	Titre pro. informatique	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Titulaire FPT	2001	1	
JAHID Rachida	Agent d'accueil	BTS Assistante de Direction	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Titulaire FPT	2009	1	
RAMADOUR Malaury	Animateur jeunesse	BTS – TISF BAFA	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Contractuel	2016	1	
ALLARY Paulette	Agent d'Accueil	NC	Adjoint d'Animation - Catégorie C	Contractuel	2016	0.5	
MEZOU Laure	Directrice ACM	BPJEPS	Adjoint d'Animation - Grille Catégorie C	Titulaire	2014	1	
NOURREDINE Manuel	Agent d'accueil Ecrivain public	CAP BEP Orthopédie Titre Pro. Technicien Médiation Service	Adjoint Administratif - Catégorie C	Titulaire FPT	2011	0.66	Mutualisé
CLAS	Accompagnateurs	BAC et BAC+2	Grille Adjoint d'Animation - Catégorie C	Vacation	-	-	

### **Son organisation :**

Le Centre Social est un équipement municipal et une structure de proximité proposant une offre de service globale et diversifiée. Ainsi, nous y trouvons une équipe plurielle au sein de laquelle se retrouvent plusieurs métiers. L'identité commune à l'ensemble des missions des agents de la structure reste leur contribution à une mission d'animation globale du territoire.

L'action du Centre Social Saint Exupéry s'articule autour de 3 secteurs d'activités :

- . Secteur Animation (jeunesse ACM et adulte-famille PCF)
- . Secteur Accueil (accueil et la communication)
- . Secteur Développement Social (insertion professionnelle, multimédias, écrivain public)

### **Organisation RH :**

La structure s'articule autour de 10,82 ETP correspondant à 12 agents, auxquels s'ajoute l'emploi de 10 contractuels affectés au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

L'ensemble de ces agents sont placés sous l'autorité du directeur de la structure, lui-même étant sous l'autorité hiérarchique du chef du Service Politique de la Ville ainsi que de la Directrice de l'Action Sociale, de la Solidarité et de la Santé.

### **Caractéristiques de l'équipe :**

- L'équipe est composée de 7 femmes et 5 hommes
- L'ancienneté moyenne sur la structure est d'un peu plus que 8 ans (avec 7 agents de plus de 5 ans et 3 agents de moins de 3 ans)

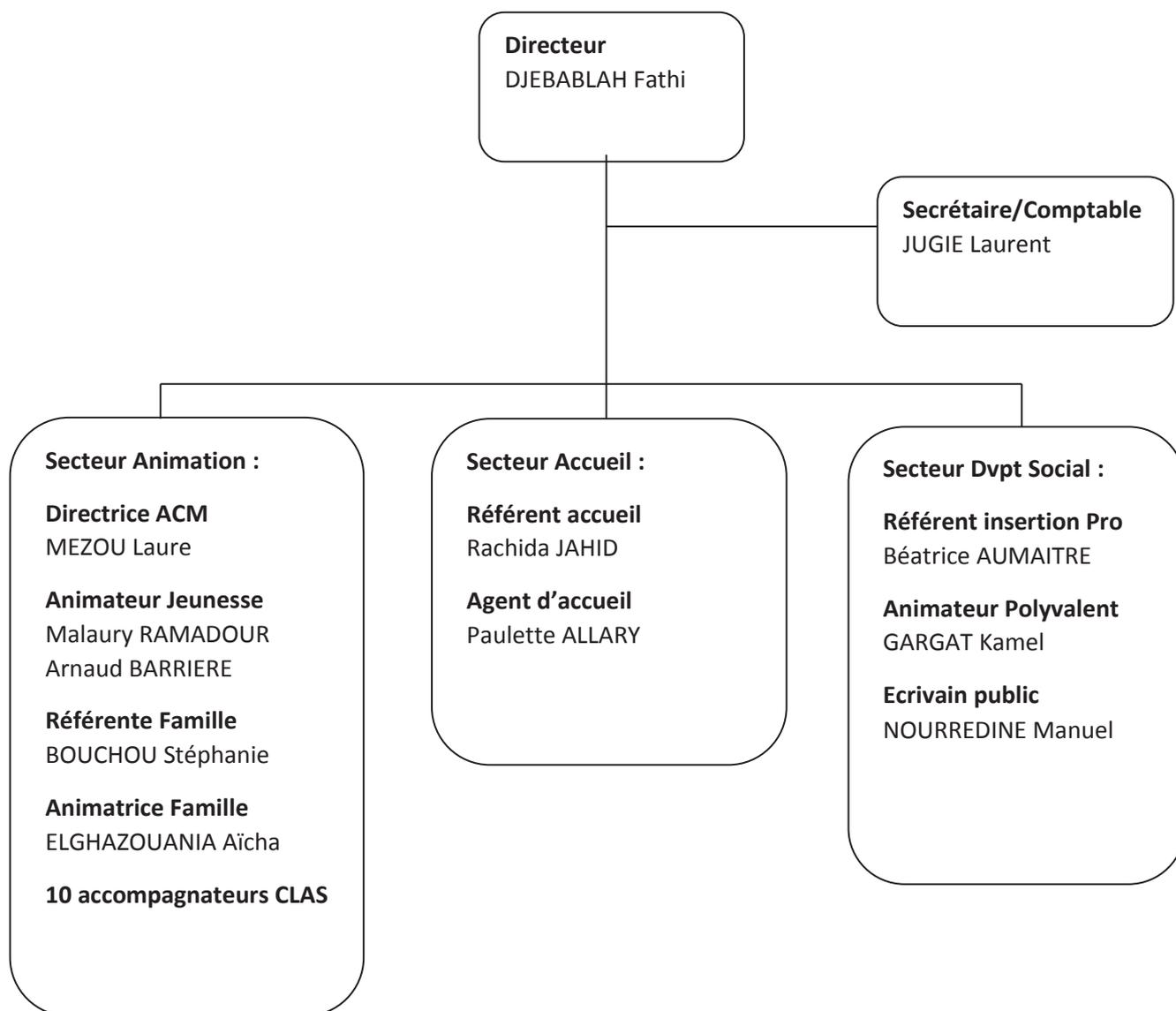
### **Les agents appartiennent à deux filières :**

- Animation
- Administrative

Nous constatons une stabilisation de l'effectif depuis maintenant deux années avec des agents globalement qualifiés dans leur domaine d'intervention.

Nous avons actuellement un recrutement en interne pour un animateur multimédia mutualisé sur les trois structures de la Ville. Le recrutement de cet agent viendra en plus de la présentation actuelle et se positionnera sur le secteur développement social.

Organigramme :



### 3. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DU CENTRE SOCIAL

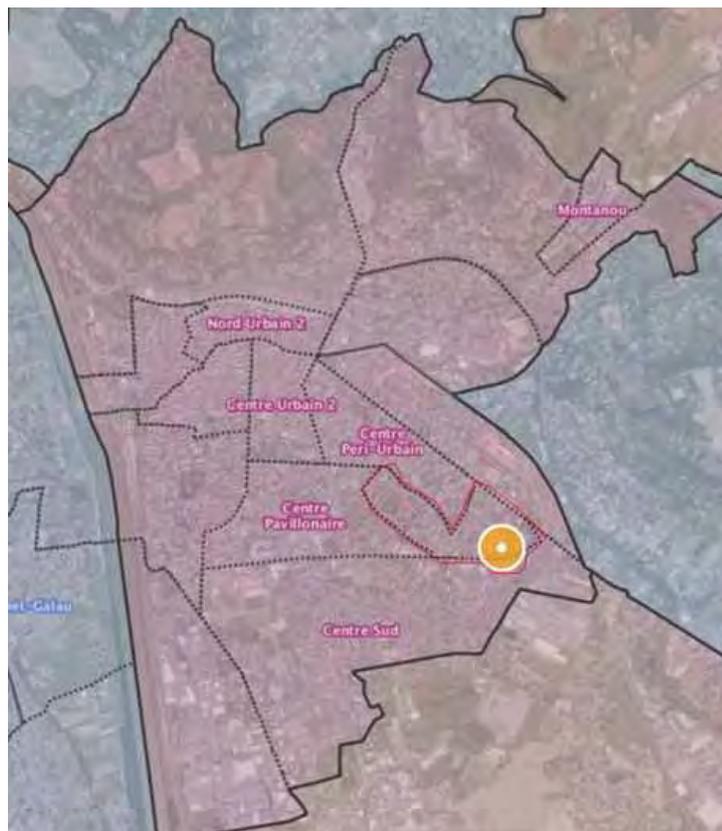
La zone d'influence de la Maison Pour Tous Saint Exupéry s'étend sur une zone géographique hétérogène puisqu'elle regroupe différentes entités HLM qui jouxtent des espaces pavillonnaires. Le territoire d'Agen Sud-Est se définit principalement par les ensembles H.L.M qui le composent : Barleté, Tapie, Rodrigues, Paganel, Passelaygue.

Ceux-ci ont été construits entre les années 1950 et les années 1980. Les premières cités du territoire sud-est ont été construites dans les années 1950 et le premier vaste ensemble urbain destiné à l'habitat social a été créé à partir du milieu des années 1950 : il s'agit de la cité Tapie.

Dans le début des années 1980 une nouvelle population de classe moyenne s'installe et les premiers logements individuels de type pavillonnaire s'installent dans le quartier. Puis, les cités Paganel et Passelaygue se créent autour dans l'objectif d'accueillir une population plus modeste ayant vécu dans les premiers ensembles Tapie.

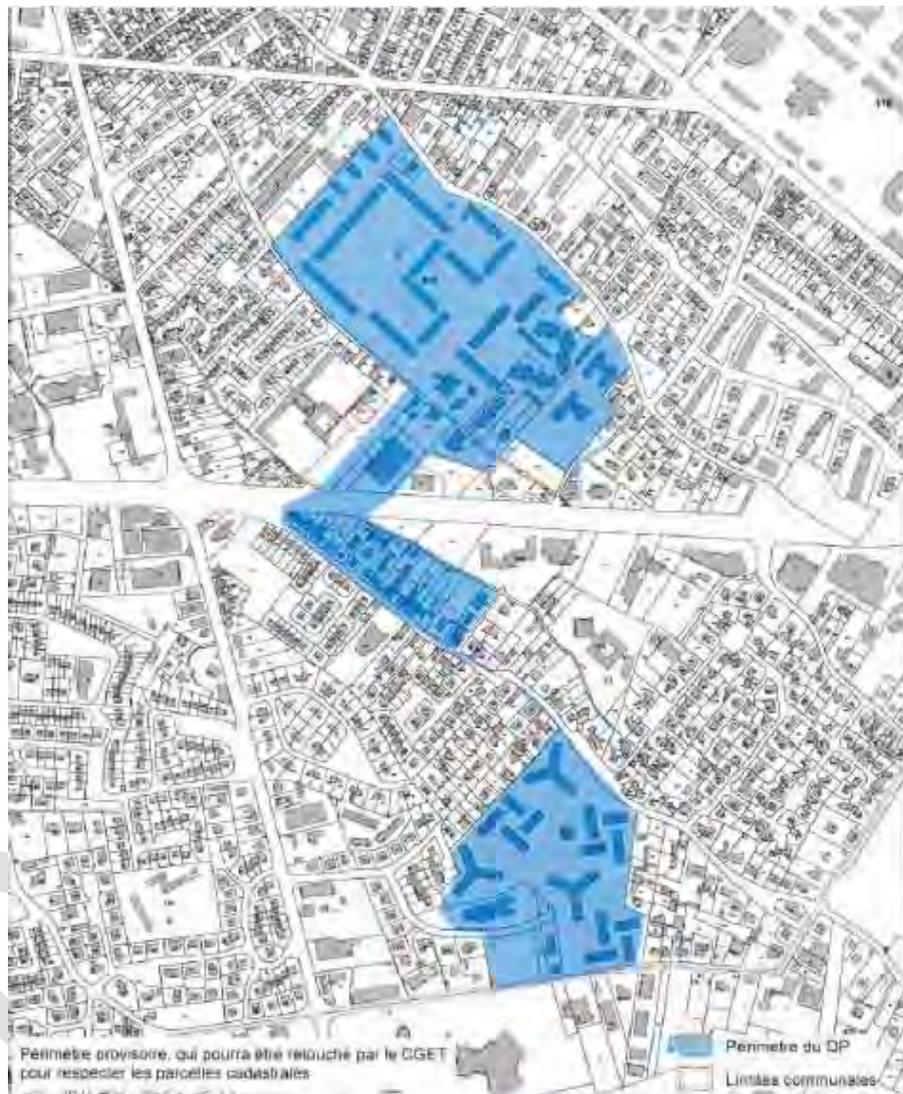
C'est à ce titre que le territoire d'Agen sud-est présente une hétérogénéité en sa population et son habitat même s'il garde une forte empreinte de logements sociaux prenant différentes formes (immeubles et pavillons). Les quartiers étudiés lors de ce diagnostic se situent tous à la périphérie sud-est de la commune d'Agen et fondent la zone de compétence du Centre Social Saint Exupéry. Ils se composent de quartiers prioritaires mais vont également au-delà.

Elle est traversée par plusieurs artères importantes : l'avenue Jean Jaurès, qui se poursuit par la RD 813 en direction de Boé (route de Valence d'Agen), le boulevard Edouard Lacour et l'avenue de Colmar. L'avenue Michelet délimite artificiellement le « centre-ville » d'Agen et le territoire Sud-Est.



### 3.1. LES QUARTIERS RODRIGUES – PAGANEL ET BARLETE

Ces quartiers représentent 2000 habitants, ce qui en fait le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) le plus peuplé de l'agglomération.



*Délimitation du QPV Rodrigues – Barleté*

### 3.1.1. QUARTIER RODRIGUES-PAGANEL

#### → Pilier urbain et cadre de vie

##### Configuration urbaine et logement

Situé à la périphérie Sud-Est de la ville d'Agen, ce quartier apparaît bien intégré au tissu urbain. Il est délimité par l'avenue de Colmar, l'avenue Jean Jaurès, la rue Aristide Briand, le boulevard Edouard Lacour et l'avenue Michelet. Il est traversé par la rue Paganel qui relie la rocade au centre-ville et par la rue Georges Cuvier qui facilite également l'accès à la rocade et à la zone d'activité Sud d'Agen.

L'habitat du quartier est hétérogène de par ses formes d'habitat (public/privé) et de par ses usages (individuel/collectif). Il compte notamment 3 îlots distincts :

- **Un premier îlot d'habitat privé (collectif/individuel)** qui se situe entre la rue de Paganel, l'avenue Michelet et la rue Aristide Briand. Construites dans les années 1970, certaines maisons sont agrémentées de jardins très soignés tandis que d'autres ont un aspect plus modeste.

- **Un second îlot est composé d'habitat individuel privé/public**, est délimité par la rue de Rodrigues, l'avenue de Colmar, le boulevard Edouard Lacour, l'avenue Michelet et la rue Georges Cuvier.

Cet îlot abrite aussi la résidence HLM Louis Pasteur composé notamment de 26 pavillons individuels accessibles par le Boulevard Edouard Lacour, mal connecté au reste du quartier Rodrigues/Paganel

- **Le troisième îlot (habitat collectif privé/public) est représenté par les cités HLM** de Rodrigues et Paganel et des résidences de Bazelaire et Rodrigues

La Résidence Bazelaire et l'ensemble Rodrigues D2 sont composés de soixante-dix logements dont onze sont gérés par Agen Habitat. Cette résidence est composée de 68 T4, d'un T2 et d'un T6

Le quartier (secteur Paganel) a déjà subi une rénovation esthétique et énergétique et subira des rénovations de même type en 2020.

### Mobilité

Sa situation géographique l'intègre au tissu urbain de la ville et offre une diversité de possibilités pour favoriser la mobilité du plus grand nombre. La rue de Paganel, large et directe permet un accès rapide au centre-ville et à la rocade. De même, la rue Cuvier représente un accès rapide à la zone sud de la ville et de l'agglomération.

A noter : L'antenne Agen Habitat située au rez-de-chaussée de la cité de Paganel .

Les lignes de transport urbain favorisent les déplacements de ce quartier vers l'extérieur, en journée et en semaine que ce soit vers le centre-ville ou les autres zones d'intérêt. Il y a même des bus assurent également le transport des enfants vers les centres de loisirs de la ville.

Seulement il faut mettre en lumière un point de vigilance. Deux moyens existent pour accéder au centre-ville : la rocade qui est dangereuse au vu de la vitesse des automobilistes et la rue paganel, les habitants empruntent les deux voies même si l'une d'entre elle est inadaptée.

Concernant l'accessibilité du permis de conduire, il y a une auto-école sociale portée par la sauvegarde au sein du quartier.

### Equipements

L'atout du quartier Rodrigues réside en la qualité de ses équipements sportifs qui lui donne un rayonnement au-delà des limites du quartier et du territoire : Gymnase, terrain de football et terrain de tennis (qui est aujourd'hui dégradé). Le fait que les équipements soit tournée vers le collectif HLM de Rodrigues crée un déséquilibre rendant difficile l'accès aux habitants de Paganel ainsi qu'aux autres populations. Cet isolement géographique renforce la segmentation sociale de la population de Paganel.

Enfin, la politique sportive volontariste et l'action des acteurs associatifs locaux œuvrent à l'optimisation de l'utilisation de ces équipements et au développement de leur vocation à faciliter les liens avec les populations des autres quartiers et territoires.

Concernant les équipements de proximité, la Poste a été délocalisée sur le nouveau quartier Chabaud (ex-Tapie) et répond à un besoin au-delà des limites du quartier.

Concernant les équipements culturels, le Centre Social semble représenter la seule ressource culturelle. Cependant la régie de quartier via le service culturel de la ville d'Agen soutient chaque année un appel à projets qui permet aux différents quartiers d'organiser un évènement. Lors de

l'année 2018 c'est le quartier 6 (zone de compétence de St Exupéry) qui a remporté l'appel à projet ; organisant une session cinéma en plein air ainsi que des concerts.

### Dysfonctionnements urbains du quartier

Les services municipaux et la Régie de Quartier participent à l'entretien des espaces publics des quartiers ainsi qu'au nettoyage des entrées d'Agen Habitat.

Agen Habitat assure une présence physique à travers la présence de concierges sur le quartier Conseil de Quartier (non rencontré) qui assure des permanences et intervient auprès de la ville pour résoudre les difficultés

On peut noter,

- d'une façon générale, pas de problèmes relatifs à la collecte des déchets ou à l'entretien des espaces verts même si le quartier nécessite du sur-entretien pour la propreté
- Des problèmes de stationnement sauvages dus au manque de place
- Problème de rodéo : scooteur
- 

Présence d'un Conseil de Quartier et action du service « Vie des quartiers »

On relève toutefois une absence d'espace de dialogue formel entre le bailleur, l'agglomération, la ville, les habitants et les associations (type GUP) => Handicap pour le quartier ?

## → PILIER SOCIAL

### Profil des habitants

Rodrigues et de Paganel sont se caractérisent par :

- Une représentation significative des personnes âgées de plus de 64 ans (respectivement 21,3% et 22,1% de la population)
- Des enfants âgés de moins de 10 ans (respectivement 12,6% et 11,2%).
- Une proportion notable de personnes seules (entre 36 et 42%) mais surtout par le nombre important de ménages de 3 personnes ou plus (36,9% à Paganel et 30,8% à Rodrigues)

Les résidences de Bazelaire et de Rodrigues sont habitées par une majorité de population retraitée et par quelques jeunes couples récemment arrivés. La forte proportion de personnes âgées révèle l’ancrage territorial de cette population. Volonté de cette population de se maintenir dans la cité malgré l’inadaptation des logements aux problèmes de mobilité (étages, absence d’ascenseur...).

La cité de Rodrigues connaît aujourd’hui une mutation dans sa composition sociale avec l’arrivée de nouvelles populations notamment des populations d'Europe de l’est. On peut alors noter un nombre significatif des jeunes enfants, âgés de moins de dix ans. Cette population rencontre des difficultés dans la maîtrise de la langue. Les femmes semblent très isolées.

**Cette segmentation sociale entre les populations des différents types d’habitat se traduit souvent par l’absence de lien social et parfois par le sentiment d’insécurité.**

### Enfance, jeunesse et familles

Le quartier propose une offre scolaire satisfaisante avec :

- L’école maternelle Rodrigues
- L’école primaire Edouard Lacour (REP)
- Le collège Ducos du Hauron propose des classes CHAM (musicales) ce qui le fait rayonner sur tout le territoire (RRS d’Agen)

A noter : Programme de réussite éducative avec différentes ces dispositifs et opérations dont le CLAS organisé avec le Centre social Saint Exupéry, les interventions de la Ligue de l’Enseignement

Le quartier propose un accueil Petite enfance et enfance : Une crèche, une halte-garderie ainsi qu'une offre périscolaire :

- La Rêcré, à partir de 6 mois, qui a une capacité à accueillir les enfants handicapés.
- Donnefort : 3-5ans
- Les Iles de 6 à 13 ans

Le Centre social St Exupéry propose à travers les dispositifs ACM et VVV de nombreux loisirs, sorties et camps à destination des enfants de 13 à 17 ans.

### Accompagnement social accès aux droits

Le Centre Médico-Social de Tapie développe son service d'action sociale pour les familles du quartier. Un travailleur social d'Agén Habitat intervient également auprès des familles des cités HLM pour un accompagnement social.

Le service d'accueil du Centre Social de Tapie est très bien repéré par cette population. En fermant à 19h, il a su s'adapter aux horaires des habitants.

Concernant l'accès à la culture : Le CCAS délivre des coupons culture (moniteurs d'image, théâtre municipal et connaissance du monde) aux associations qui ont passé une convention avec le CCAS ainsi qu'aux 4 clubs du troisième âge.

Là encore, le Centre Social semble être un élément central de l'accompagnement social et de l'accès aux droits puisqu'il agit en proposant depuis 2011 les services d'un écrivain public : la demande est croissante d'années en années puisque le Centre Social compte 212 dossiers traités en 2012 contre 921 en 2017.

### Offre de santé

Il semble y avoir une pénurie d'offre médicale au sein des différents quartiers agennais : médecins généralistes quasi inexistant suite à de nombreux départs à la retraite, orthophonistes,

ophtalmologues, soins psychologiques (qui peuvent avoisiner 1 an d'attente pour les Centre Médico Psychologiques).

Le Pass mobile interviendra en novembre 2018 au centre social St Exupéry. Pour le moment leur action se limite aux deux autres centres sociaux (La Masse et Montesquieu).

L'équipe du Pass Mobile qui détecte souvent les familles en fait également un constat : les parents préfèrent ne pas se soigner au profit de leurs enfants, et lorsque ceux-ci nécessitent un appareillage, son port est souvent retardé faute de moyens ou de couverture sociale.

En parallèle, le contrat local de santé de l'agglomération d'Agen a décidé de dédier un axe transversal spécifique aux populations fragiles : personnes âgées, et plus généralement des personnes en situation de précarité socio-économique. Ce contrat local de santé sera signé le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et portera donc des propositions concrètes pour l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de précarité vivant dans le QPV ou ailleurs.

Les différents services de santé repèrent souvent de l'addictologie (alcool ou cannabis).

### Tranquillité et sécurité

La police municipale est identifiée par les jeunes et a un rôle de proximité au sein du quartier ; leur présence est habituelle. En parallèle et afin d'éviter les dérives, des éducateurs de rue de la sauvegarde accompagnent et dialoguent avec les jeunes.

Selon la police municipale, le quartier Rodrigues jouit d'une réputation d'insécurité erronée puisque selon leurs statistiques, les taux de délinquance sont plus élevés dans le centre-ville. Au sein du quartier Rodrigues on recense plus d'incivilités que de délinquance avérée. En tête des actions de la police municipale au sein de l'année 2018 on peut retrouver en tête de liste : troubles à l'ordre public (18), Divagations/ Nuisances animales (18), Informations Police/Gendarmerie (17) stationnement abusif (14), différends de voisinage (14). Ce « sentiment d'insécurité » est sûrement lié à la présence quotidienne de jeunes qui occupent l'espace public. Les lieux de « squat » au sein du quartier Rodrigues sont le kiosque ou l'arrière du gymnase.

### Citoyenneté et vie associative

Les associations du quartier sont essentiellement centrées dans la cité de Rodrigues, à l'exception des Conseils de Quartiers ? La vie associative du quartier Rodrigues est plutôt calme même si le quartier a accueilli l'arrivée de trois associations en cette année 2018 : Tom Enfant Phare, Planète Autisme et la Maison de l'Europe. On constate parallèlement le départ de deux associations : les « Petits Débrouillards » l'AFEV.

Les autres associations existantes sont davantage représentantes de cultures différentes (Tunisienne, Mahoraise, marocaine..), et l'on peut compter la présence d'un club sportif au sein du quartier : « l'olympique sportif ».

Plus globalement la dynamique associative a du mal à émerger au vu des difficultés de cohabitation entre habitants induisent des rapports de forces dans la dynamique associative. De plus, les anciens leaders de la vie sociale qui occupaient des postes stratégiques dans les conseils d'administration des associations de la cité.

Seulement ces personnages souvent quinquagénaires, étaient reconnus par les plus anciens et élus à la présidence. Depuis leur disparition, ces figures tutélaires peinent à raviver le vivier associatif du quartier.

La cohésion sociale de ce quartier est donc fragilisée par un certain nombre de facteurs dont les principaux sont liés à la difficile cohabitation de populations qui présentent des différences culturelles, sociales, économiques et générationnelles. Elles sont la résultante de différentes logiques d'exclusion.

Il semble que les plus anciens ressentent la recomposition sociale de la cité comme une menace pour eux mais également pour le relatif « prestige » de leur cité qu'ils avaient contribué à construire et qui la différenciait des autres cités HLM d'Agen.

Le conseil de quartier n°8 est quant à lui composé de 5 à 8 membres qui adoptent plutôt une démarche de gestion urbaine de proximité, notamment en signalant au service « vie des quartiers » de la ville d'Agen les dégradations matérielles du quartier.

## → PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Activités économiques au sein du quartier

L'activité économique n'est pas très développée dans ce quartier. Quelques artisans dont une entreprise de peinture en bâtiment y sont localisés.

Les commerces se limitent à un salon de thé/snack, un maraîcher, un salon de coiffure, l'entreprise Moretty. Ces deux commerces se situent rue Paganel. Leur localisation leur donne un rayonnement relativement large. En effet, les usagers de la rue de Paganel et les collégiens représentent une clientèle non négligeable.

Ces commerces répondent aux besoins de première nécessité des populations du quartier qui utilisent également les grandes surfaces et surtout la supérette U Express pour les courses plus importantes.

Au-delà de cette fonction commerciale, ils assurent un rôle de lien social entre les populations de l'ensemble du quartier, effaçant les clivages décrits précédemment.

Aussi, des réflexions se profilent autour d'un projet de Ressourcerie au sein du quartier Rodrigues.

### Freins à l'emploi

En 2010, la part de la population du quartier sans diplôme ou avec un diplôme de niveau inférieur au Bac atteint 85%, et le taux de scolarisation des 16/24 ans est seulement de 48%, ce qui indiquerait une sortie précoce du système scolaire. Ce constat fait le lien avec la même année, un taux de chômage à 44%, dont 38% d'emplois précaires (CDD ou intérim).

Cette sortie précoce du système scolaire a été repérée par le centre social qui a mis en place des chantiers éducatifs : il s'agit d'un axe fort de l'action éducative menée par le centre lors desquels 42 jeunes ont pu bénéficier en 2017.

La BGE travaille également avec Syllabe afin de lever les freins à l'emploi comme la non maîtrise de la langue et déplorent l'absence de FLE au sein du territoire.

Enfin, tous les jeunes accueillis en mission locale passent premièrement par 2 médiateurs numériques qui essaient de lever les freins à l'emploi comme la fracture numérique. L'objectif est de les outiller à la recherche d'emploi par plusieurs actions : création d'une adresse mail professionnelle, ouverture d'un cloud avec tous les documents administratifs, création d'un compte Ameli ...

### Le droit à l'initiative économique

La BGE Lot et Garonne a pour objectif de détecter, sensibiliser et accompagner les porteurs de projets d'entreprises et d'activités et porte un accompagnement renforcé pour les porteurs de projet résidant au sein d'un QPV.

Ils participent notamment au café habitant du centre social Saint-Exupéry, et sont présents lors des fêtes de quartier avec des ateliers de sensibilisation ludique (stand avec jeux et quizz sur l'entrepreneuriat), des ateliers de formation des prescripteurs (médiation, adulte-relais..), la publication d'encart BGE dans les journaux de quartier, ainsi que la réalisation de portraits de porteurs d'entreprises à diffuser au sein des quartiers.

Le centre social est le seul relai de la BGE au sein des QPV et son action ouvre sur des sorties positives puisqu'il y a eu 8 créations d'entreprises parmi les résidents en QPV en 2017. *En parallèle, des permanences* sont assurées tous les jours par le référent du PLIE au Centre Social à Tapie. Cette proximité de service avec la population en difficulté de Paganel constitue une réponse adaptée à ses problématiques.

Enfin la régie de quartier est une entreprise d'insertion qui emploie 90 salariés dont 75 postes en insertion. Son territoire d'intervention du Sud-Est s'est élargi à toute la ville (prestataire pour l'Agglomération d'Agen et Agen Habitat). Les origines géographiques des personnes en insertion sont diverses. Cette structure assure un accueil journalier et organise des actions en faveur du lien social (café habitants, service d'échanges et de savoirs..) très fréquentées par les femmes du quartier.

### 3.1.2. BARLETE

#### → PILIER URBAIN ET CADRE DE VIE

##### Configuration urbaine

Le quartier Barleté est un quartier isolé car il est à la frontière d'Agen Sud-Est au bout de l'avenue Colmar. Sa morphologie urbaine se compose d'un habitat hétéroclite :

D'une part les logements individuels dont :

- Un habitat individuel corporatif qui accueille les *familles des agents EDF et de la centrale nucléaire de Golfech*. Les maisons sont d'architecture homogène et agrémentées de jardins et la population qui y vit est familiale, active et s'inscrivant dans un parcours résidentiel promotionnel. Les habitants de ces maisons n'utilisent que très peu les structures du quartier, excepté les écoles pour certaines familles.
- Un ensemble de maisons à la même architecture hébergeant des travailleurs de l'administration du ministère de la défense.

D'autre part les logements collectifs HLM

- La cité HLM de Barleté : mitoyenne de propriétés privées dont elle est séparée par un grillage parfois sécurisé par un fil barbelé. Ses 15 bâtiments sont dispersés. Cet espace aéré se compose également de places et de nombreux espaces verts. Elle se caractérise par sa précarité économique avec un revenu médian inférieur à celui du territoire Sud-Est, lui-même plus faible que celui de la ville. La proportion de familles percevant un revenu médian inférieur à 5 000 euros est importante.
- *la cité Abbé Pierre* se compose de vingt-six bâtiments individuels et collectifs sont disposés autour du château d'eau qui forme la place centrale. Les pavillons individuels bénéficient de jardinets. Cette cité est refermée sur elle-même et héberge une population composée essentiellement de personnes de la communauté des gens du voyage, âgées et très pauvres.

##### Mobilité

Le quartier jouit d'une bonne liaison de transports urbains qui rattachent le quartier tant au centre-ville qu'aux zones d'intérêt. En ce qui concerne les activités périscolaires, les services de transport sont adaptés puisqu'ils permettent enfants du quartier d'accéder aux activités des ALSH municipaux des Iles et de Donnefort.

### Equipements et services

Peu d'équipements se situent dans le quartier, les équipements se situent au sein de la cité : Elle comporte : une salle informatique, une salle polyvalente, un terrain de football, un terrain de basket et une aire de jeux pour enfants ainsi qu'un boulodrome.

Une antenne de bailleur Agen Habitat est installée dans la cité de Barleté dont un des salariés assure la gestion de proximité à temps plein dans la cité, sous forme de permanences ou dans le cadre d'interventions plus individuelles.

### Dysfonctionnements urbains du quartier

Les services municipaux et la Régie de Quartier participent à l'entretien des espaces publics des quartiers ainsi qu'au nettoyage des entrées d'Agen Habitat.

D'une façon générale, pas de problèmes relatifs à la collecte des déchets ou à l'entretien des espaces verts même si le quartier nécessite du sur-entretien pour la propreté notamment la Cité HLM Barleté – Halls d'accueil dégradés et salés (squat)

On peut constater des difficultés de stationnement sauvages dus au manque de place ainsi que des problèmes de rodéo en scooteur.

On relève toutefois une absence d'espace de dialogue formel entre le bailleur, l'agglomération, la ville, **les habitants et les associations (type GUP).**

## → PILIER SOCIAL

### Ressource des ménages

Au même titre que le quartier Rodrigues, le quartier Barleté détient aussi le second revenu médian le plus faible de la Région : soit 7 100 euros en 2011.

### Profil des habitants

Deux cités aux profils différents se côtoient au sein du quartier Barleté :

- La Cité Barleté, dont les familles sont majoritairement issues de l'immigration et plus particulièrement des pays de l'Afrique du Nord. Certains foyers représentent également la communauté des gens du voyage. Les difficultés de maîtrise de la langue sont assez significatives et les familles de taille relativement importantes, avec une très forte proportion de mineurs dont une majorité est âgée de moins de dix ans et une part non négligeable d'enfants de moins de 3 ans. Les familles monoparentales sont également nombreuses dans cette cité.
- La cité HLM Abbé Pierre qui se différencie du territoire Sud-Est et de l'ensemble de ces cités HLM, par le degré de précarité financière de sa population. Discrète au vu de sa faible population, ses indicateurs témoignent de son isolement géographique, économique et social. Elle est essentiellement composée de familles de la communauté des gens du voyage et se caractérise également par une forte proportion de personnes âgées ancrées sur la cité depuis plusieurs générations. L'environnement est très négligé. Cela dit cette population est caractérisée par des relations internes conviviales et solidaires, preuve en est, les portes des logements en sont ouvertes sur la place.

### Petite enfance, enfance et jeunes

Les établissements scolaires qui accueillent les enfants et jeunes de ce quartier sont en majorité dans le territoire Sud –Est.

L'école maternelle La Gouffie est localisée à la frontière de la cité HLM. Pour y accéder, les familles des résidences pavillonnaires traversent la cité.

L'école primaire Edouard Lacour qui, selon la carte scolaire, accueille les enfants de Barleté, est classée en REP depuis 2015. Le collège Ducos Du Hauron est relativement proche du quartier Barleté et, est lui aussi concerné par les dispositifs de RRS et services spécifiques qui en découlent : PRE, effectifs, équipes pédagogiques renforcées...

L'action du CLAS assurée par le Centre Social permet de pallier certaines lacunes dans l'accompagnement scolaire des enfants : permet d'établir un lien avec les familles dont la participation des parents semble difficile mais en évolution.

En parallèle des dispositifs d'éducation, l'ALSH de la ville permettent l'accueil des enfants âgés de 3 à 13 ans lors du temps périscolaire. Cette action permet aux enfants d'avoir des loisirs en dehors du quartier grâce à un service de transport qui assure le lien avec le quartier.

La Banque des Sports permet l'accès à des activités sportives de la ville. Ce service se décline sous forme d'aide financière, essentiellement.

#### Offre de santé

Les habitants comme les services de santé constatent un déficit au niveau départemental de médecins traitants à cause de beaucoup de départs à la retraite. De même l'équipe du Pass Mobile souligne un facteur d'éloignement au soin, qui prend en considération l'achat d'un ticket de bus pour aller vers les soins.

Ce dispositif du Pass Mobile a pour objectif de repérer les personnes les plus en difficultés afin de les orienter vers le Pass interne. Ils organisent des actions de sensibilisation, de dépistage et d'orientation. Leur présence est hebdomadaire au sein du Centre Social Saint-Exupéry le vendredi matin où ils tiennent une permanence avec une infirmière et une assistante sociale.

Des équipements et acteurs sont présents sur le terrain comme le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel.

### Tranquillité, sécurité

Sur la Cité HLM de Barleté, un groupe de jeune squat les soubassements de certains immeubles l'après-midi et le soir, dont beaucoup sont fermés. Il semble s'approprier aussi les rues, les espaces verts avec leurs véhicules.

Le quartier de Barleté bénéficie du service d'îlotage présent sur le territoire Sud-Est et d'une vidéosurveillance. Le PM travail en accord avec les CMS Tapie et Montanou, les Centres sociaux et les bailleurs.

### Implication citoyenne et associative

Au sein de ce quartier on peut repérer le conseil de quartier ainsi que l'émergence d'une association de jeunes adultes de la cité de Barleté qui est aujourd'hui en sommeil.

Les associations ont du mal à se pérenniser sur quartier : plusieurs associations comme « l'éveil » créée en 1996, ou l'association des locataires créée en 1997 ont été dissoutes.

La seule association à perdurer est l'association des Femmes Presk'Parfaites, et depuis peu l'association resto du cœur « bébé » qui propose des temps privilégiés parents-enfants.

### Accès aux droits et accompagnement social

Les habitants peuvent profiter des ateliers informatiques de l'EPN (Espace Public Numérique), ce dernier devenant un lien de centralité animé par le Centre social.

En parallèle pour ce qui concerne l'accompagnement social, les habitants ont accès sur l'ensemble du quartier Rodrigues – Barleté au Centre Médicosocial Tapie et son service d'action sociale, au Centre Social Saint-Exupéry (notamment accompagnement social et écrivain public qui reçoit plus de 900 demandes/an), aux actions de l'association Info-droit qui se déroulent au centre social, au dispositif « Français - langue étrangère et de sociolinguistique » en appui sur la plate-forme Syllabe, ainsi qu'aux actions Ligue de l'Enseignement au Centre Social de Tapie. Aussi, en dehors du quartier Sohlia faisait autrefois de l'accompagnement social par le logement.

## →PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Activité économique

Le quartier Barleté a une fonction résidentielle avec peu de commerces si ce n'est une boucherie. La majorité des habitants évoquent un manque de commerces de proximité.

### Freins à l'emploi

Au sein de la cité HLM de Barleté, les problèmes d'emploi semblent importants. Les jeunes adultes les plus en difficulté, ont du mal à s'inscrire dans la durée dans les démarches de recherche d'emploi. Ils ont besoin de réponses immédiates, sont impatientes. Ils sont souvent peu qualifiés. Leur réseau familial et amical relativement restreint représente un frein dans la recherche d'emploi. Certains sont très ancrés dans leurs familles et ce depuis longtemps.

Selon les professionnels, les jeunes adultes ont également souvent des conduites addictives (drogue...). Certains souffrent de pathologies importantes qui ne sont pas assez prises en compte par les services médicaux et sociaux spécialisés.

Intervention des acteurs et opérateurs de l'emploi via l'action du Centre social : PLIE, Mission locale, ADIE, Info-droit :

### 3.1.3. PASSELAYGUE

#### ➤ **Pilier urbain**

Le quartier de Passelaygue est délimité par l'avenue Jean Jaurès, la Caserne Toussaint, la voie ferrée de la ligne Toulouse-Bordeaux et les locaux de la DDE. De petite taille, il se compose essentiellement de deux types d'habitats HLM collectifs et individuels et de quelques pavillons privés.

Ce quartier se situe dans un espace fermé séparé du territoire par l'avenue Jean Jaurès. La communication est un problème majeur dans ce quartier qui reste enclavé, malgré les lignes de transport urbain du centre-ville.

#### L'habitat, le logement

La cité d'habitat collectif de Passelaygue se situe au bout de l'impasse Passelaygue qui la relie à l'avenue Jean Jaurès. Ses bâtiments se répartissent autour d'une petite place, seul espace public extérieur de la cité. Elle est très enclavée. Des garages sont situés entre la voie ferrée et les bâtiments. Elle est essentiellement composée de grands logements.

L'habitat privé se répartit entre des propriétés individuelles et des pavillons gérés par une société immobilière.

Les premières, peu nombreuses, se situent sur l'allée de Passelaygue. Elles sont surtout habitées par des personnes retraitées ou exerçant une activité professionnelle d'employé ou de professions intermédiaires.

Les autres sont des pavillons individuels construits sur l'avenue Jean Jaurès. Les habitants sont essentiellement des retraités et quelques employés.

Ce quartier est marqué par une forte concentration d'habitat HLM.

#### Les équipements

Le quartier ne dispose pas de commerces de proximités et les plus proches se trouvent au Floréal. Il y a également une absence totale d'espaces verts. Les habitants ne disposent pas d'espaces de verdure accessibles à proximité, de ce fait les familles vont au Parc Labesque pour les jeux d'enfants :

même la sortie de la cité est un facteur de socialisation l'éloignement de ce parc limite tout de même son accès.

On peut recenser quelques bancs à l'entrée de la cité ainsi qu'une aire de jeux qui a été implantée récemment par la Gestion Urbaine de Proximité.

Le quartier est caractérisé par l'absence d'équipements. Seule une salle était implantée dans la cité mais est désormais fermée à la population ; elle a été partiellement détruite. Quelques bancs sont disposés à l'entrée de la cité. Dans le cadre de la GUP, une aire de jeux a été implantée.

### Les dysfonctionnements urbains

Le quartier présente une petite place goudronnée qui possède plusieurs fonctions. En partie utilisée pour le stationnement des véhicules. Elle est également un lieu de rencontres et d'échanges et représente le terrain de jeux pour les nombreux enfants.

Cependant, aucun aménagement n'est prévu à cet effet (bancs, aire de jeux...).

L'espace public est très négligé, parsemé de chaises cassées, de papiers. Les containers à poubelles sont saturés.

Les habitants ne disposent pas d'espaces de verdure accessibles à proximité, malgré la présence d'un grand terrain militaire aménagé en prairie. Il est clôturé par un grand grillage.

Certaines familles vont au Parc Labesque pour les jeux d'enfants. La sortie de la cité est un facteur de socialisation.

Des groupes masculins occupent souvent les seuls bancs situés à l'entrée de la cité. Cette situation stratégique ne facilite pas l'accès de la cité aux personnes étrangères.

Les habitants sont incommodés par les odeurs des poubelles, par les nuisances sonores fréquentes la nuit. Ils expriment également un sentiment d'abandon des services publics et parfois une certaine insécurité.

A l'arrière de la cité, des pièces d'automobiles sont laissées à l'abandon. Ce phénomène révèle certainement des activités de mécanique informelles.

## ➤ **Pilier social**

### Profil des habitants

- La cité de Passelaygue :

Selon les enquêtes du Centre social Saint Exupéry, les habitants présentent de nombreux indicateurs de précarité et d'isolement : revenus médians faibles avec une majorité de revenus bas, familles nombreuses, fortes proportions de mineurs et de personnes seules.

Cette cité accueille une diversité d'habitants de cultures étrangères :

- Nord-africains, Afrique noire, Mahorais...
- Familles de la communauté des gens du voyage aux modes de vies très spécifiques

Généralement ces populations connaissent des difficultés dans la maîtrise de la langue ainsi que des problèmes de cohabitation avec les populations d'origines différentes : Les personnes d'origine des pays d'Afrique, des Antilles et les gens du voyage occupent généralement une position prédominante sur les espaces extérieurs communs tandis que les autres populations préfèrent vivre à l'intérieur des logements ou dans les entrées. Le climat du quartier semble très détérioré et la mixité y est faible.

La forte proportion des mineurs dans cet espace exigü (plus de 44%) occasionne de nombreuses nuisances sonores et limite la socialisation des enfants et des jeunes, malgré l'espace de jeux construit dans le cadre de la GUP.

Parmi cette population, les conduites addictives sont également importantes et donnent aux plus jeunes des modèles d'identifications marginalisant. Certaines personnes semblent souffrir de problèmes psychologiques.

- La cité Martin :

La population est peu nombreuse au sein de ce quartier et aux revenus modestes. Les personnes seules sont majoritaires et la population y est relativement homogène avec une prédominance de personnes âgées de plus de 55 ans.

La proximité du centre-ville et des arrêts de bus s'est nettement amélioré pour cette population grâce au nouveau réseau de transport en commun.

Malgré les difficultés, les habitants parviennent à cohabiter. Des relations souvent superficielles se tissent dans le voisinage le plus proche.

Les relations avec les habitants de la cité Martin sont limitées par leur éloignement physique. Au niveau de ces maisons, le climat semble calme. Les habitants sont rassurés par des relations cordiales et solidaires avec les voisins. Le problème de mobilité représente un facteur d'isolement pour la majorité d'entre eux.

Les habitants de maisons privées sont attachés à leur lieu de vie, ils partagent avec les habitants de la cité l'usage de l'allée de Passelaygue et entretiennent de relations de courtoisie dans la majorité des cas même si la plupart font remonter l'incommodité liées aux nuisances sonores et expriment un sentiment de méfiance.

### La famille, les enfants et la parentalité

Le précédent Contrat de projet faisait référence à des problèmes relatifs à la parentalité selon les responsables des établissements scolaires qui déplorent également les difficultés d'échanges et de rencontres avec les parents. Les enfants à l'école primaire ont du mal à respecter les règles de vie collectives tandis que les adolescents, déplorent l'absence d'animation dans le quartier. Ce phénomène concerne surtout les jeunes femmes car elles sont généralement très concernées par la vie collective mais trouvent peu d'activités leur correspondant. Relativement mobiles, elles se déplacent en centre-ville et utilisent les services du Centre Social.

### Education

L'offre de services aux habitants du quartier

- **Les services liés à la petite enfance :** La crèche située à Paganel et la micro-crèche de Tapie sont les plus proches. Cependant, leurs capacités d'accueil surpassent les besoins du territoire
  
- **Les équipements et services scolaires :**
  - o Les écoles maternelles et primaires Herriot, situées dans le quartier de Tapie sont accessibles pour cette population par l'avenue Jean Jaurès. Elles souffrent d'une représentation très négative du fait de leur localisation dans le quartier de Tapie. Seules les familles les plus en difficulté y scolarisent leurs enfants. Ce phénomène limite le rôle de socialisation et de mixité sociale des élèves.

- Pour accéder au collège Ducos du Hauron, les jeunes prennent le bus ou traversent le quartier. Grâce à son rayonnement géographique, ce collège propose une plus grande mixité sociale que les autres écoles.

Ces établissements bénéficient des dispositifs du RRS : PRE, effectif de l'équipe pédagogique... Ils permettent des liens avec les familles et un accompagnement spécifique adapté à leur problématique.

L'action du CLAS, assurée par le Centre Social, permet de pallier certaines lacunes de l'accompagnement scolaire des enfants. Ces services sont très fréquentés par les collégiens. La participation des parents semble difficile mais en évolution.

Le Centre Social propose ponctuellement des loisirs, sorties et camps aux enfants et aux jeunes. La Banque des Sports permet l'accès à des activités sportives de la ville. Ce service se décline sous forme d'aides financières. Compte tenu de la réalité sociale des familles, ce service favorise une meilleure socialisation et une valorisation des jeunes.

Les problèmes liés à la parentalité sont très significatifs, selon les responsables des établissements scolaires qui déplorent également les difficultés d'échanges et de rencontres avec les parents. Les enfants à l'école primaire ont du mal à respecter les règles de vie collectives.

#### ➤ **Pilier économie et emploi**

##### Freins à l'emploi

Les problèmes d'emploi sont importants, liés au niveau de qualification mais aussi à la précarité des emplois (intérimaires, contrats aidés...). La crise de l'emploi touche de plein fouet les habitants de ce quartier.

Certaines personnes arrivées de l'étranger sont confrontées à la non-reconnaissance de leur niveau de qualification. La garde des enfants est également un frein qui concerne surtout les jeunes adultes. Cette difficulté est partagée puisqu'elle se fait également ressentir au sein du quartier Barleté.

Enfin, compte tenu de l'isolement et de leur faible mobilité, la recherche d'emploi est une difficulté majeure.

## 3.2. LES AUTRES QUARTIERS

### 3.2.1. CHABAUD (anciennement TAPIE)

Le quartier Chabaud (Tapie) se situe à l'extrémité Sud-Est de la ville et accueille la maison de quartier Saint-Exupéry au cœur de son quartier.

#### Urbain et cadre de vie

Les logements du quartier Tapie ont été construits dans les années 1960, et ont constitué le premier vaste ensemble urbain destiné à l'habitat social, on y compte 122 logements avant la sa rénovation urbaine, son habitat s'y est dégradé au fil des années.

Suite à un projet de renouvellement urbain mené par l'ANRU entre 2008 et 2014, le quartier Chabaud a connu une transformation de son habitat. La cité Tapie abritait une population âgée et un grand nombre de personnes seules alors qu'après la rénovation, l'aspect du quartier et sa composition ont été modifiés.

De nouveaux logements diversifiés et confortables ont été construits avec un premier ilot composé de logements individuels, un second composé d'ensembles collectifs (en majorité des T3), ainsi qu'un dernier ilot composé à moitié logement semi-collectifs et de logement en location-accession. Le quartier Tapie est le seul à avoir connu de telles transformations, en effet le contexte des autres quartiers n'a pas beaucoup évolué en dehors du quartier Passelaygue.

La modification du paysage du quartier Tapie a impacté la vie courante des habitants notamment car son opération de renouvellement urbain a notamment amené une diversité et un brassage des familles. Un important déplacement interne de familles a été effectué d'un quartier à l'autre, même si une majeure partie des familles ont été relogées sur le territoire.

Après une diminution du nombre d'habitants liée à la destruction, le quartier Tapie-Chabaud a connu un accroissement démographique et l'arrivée de nouvelles familles même si le nombre d'habitants reste inférieur à ce qu'il était avant la rénovation.

Ce sont tous ces éléments qui ont fait sortir le quartier Tapie de la géographie prioritaire depuis le contrat de ville de 2015-2020.

#### Equipements et services

Le renouvellement urbain a créé l'opportunité à de nouveaux commerces et services de s'installer dans le quartier. Il y a eu premièrement l'installation de la micro-crèche « Les petits Princes » puis celle d'une épicerie gourmande.

#### Les services de sécurité

Les quartiers de Barleté et Tapie bénéficient d'un service d'îlotage et de la présence de médiateurs de l'Agglomération d'Agen.

#### Les services liés à la petite enfance

La micro-crèche de Tapie est la seule structure d'accueil des tous petits, même si la crèche située à Paganel n'est pas très loin. Ces deux crèches constituent les modes de gardes essentiels du quartier même si leurs capacités d'accueil sont inadaptées aux besoins de territoire.

#### L'éducation

Les écoles maternelles et primaires Herriot se situent dans le quartier Tapie ce qui en fait un quartier attractif et fréquenté par les habitants de quartiers alentours, qui empruntent notamment l'avenue Jean-Jaurès pour aller vers les écoles. Cependant ces deux établissements scolaires souffrent d'une représentation négative du fait de leur localisation, mais également de leur catégorisation « RRS » (Réseau de réussite éducative), ce qui a pour incidence que seules les familles les plus en difficulté y scolarisent leurs enfants. Ce phénomène limite le rôle de socialisation et de mixité sociale des élèves.

#### Engagement citoyen

Le Conseil de Quartier N°6 qui regroupe les quartiers Tapie et Paganel compte des habitants venus de différents îlots du quartier ce qui a permis à quelques résidents de l'habitat pavillonnaire de franchir les frontières de la cité à par le biais d'ateliers organisés sur le territoire de Paganel. Cependant, les élus du conseil de quartier ne connaissent pas les habitants de la cité de Tapie et ne se reconnaissent pas de similitudes.

#### Animation globale

Les seuls temps d'animation au sein du quartier Tapie sont assurés par le Centre Social Maison Pour Tous Saint Exupéry.

Le plan de renouvellement urbain du quartier Tapie a permis de libérer des espaces et laissé la possibilité de développer une parcelle en cœur de quartier. Cet espace a été investi par l'activité jardinage proposée par le Centre Social Saint-Exupéry qui était une forte demande des habitants et a permis au centre social d'agir sur diverses thématiques telles que la parentalité, l'éducation à l'alimentation, la santé et d'agir sur l'environnement paysager et culturel d'un espace urbain.

Des actions ponctuelles sont organisées favorisant l'expression culturelle des populations (Florida, groupe de percussions...), d'autres sont en faveur d'une valorisation des ressources du quartier et de liens entre les différentes populations du quartier et du territoire (fêtes de quartier, actions thématiques...), enfin parfois des évènements sont organisés par un des partenaires associatifs ou de la ville sur diverses thématiques (tri sélectif...).

### Freins à l'emploi

Les habitants du quartier manquent de qualification des habitants souvent à cause de la barrière de la langue et pour des problèmes de mobilité. Le réseau urbain est bien développé mais ce n'est pas suffisant notamment pour les métiers de l'agroalimentaire où les horaires sont décalés. De même, il est difficile de se mouvoir en transports publics à l'extérieur d'Agen pour les travaux saisonniers de cueillette par exemple.

Enfin, la population du quartier semble découragée et n'arrive pas à lever les freins psychologiques qui l'enclave dans le quartier : le CMS de Tapie a par exemple été contacté afin d'aider une entreprise à recruter 15 postes sur l'agropole et cette demande n'a pas eu suites. Les assistantes sociales du CMS relèvent alors un « désapprentissage de l'effort » et « un manque de volonté de devenir autonome ». Il y a un réel ancrage de la reproduction du schéma familial qui peut parfois être allocataire sur plusieurs générations.

### Accès aux droits et insertion professionnelle

Le Centre Médicosocial Tapie est situé à côté du Centre Social et implanté au sein du quartier Tapie, même si son champ d'intervention s'étend sur toute la ville voire au-delà (Tarn et Garonne et Gers). Le rayonnement de ce CMS dépasse le quartier Tapie : en effet un référent du PLIE accueille les habitants du territoire Sud-Est, au Centre Social, pour les accompagner dans la recherche d'emploi. Cette structure qui dépend du conseil départemental comporte une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de travailleurs sociaux et médico-sociaux à disposition des habitants du quartier. Ils ont pour mission la protection de l'enfance, la lutte contre la précarité, l'accès aux droits et l'insertion à travers le RSA.

Le CMS reçoit une demande croissante sur plusieurs secteurs :

- L'accompagnement au logement : auparavant le CMS avait un partenariat avec Solia mais depuis son dépôt de bilan, il est devenu plus difficile de faire cet accompagnement.
- L'action « Le RSA et après ? » qui faisait un travail avec un groupe de mères isolées afin de les outiller à l'autonomie et aux freins de l'emploi (mode de garde, administratif, mobilité)
- La fracture numérique : le CMS a répertorié les points d'accès numériques qui pourraient être des relais pour les habitants et notamment pour les personnes âgées et étrangères qui rencontrent des difficultés à se saisir des démarches en ligne.

En parallèle, l'association Infodroits assure des permanences de médiation juridique au Centre social Saint Exupéry où des permanences d'écrivain public sont proposées.

Les services ont pour objectif d'accompagner les adultes dans leurs différentes démarches administratives. Ils permettent également d'échanger sur les difficultés financières, conjugales, de parentalité... Ils représentent aussi un relais pour amener des personnes vers des services ou des actions adaptés à leurs besoins.

Ce service connaît une bonne fréquentation mais est aussi fréquenté pour l'accès au service de téléphone, de photocopies, et la prise d'information vers des services adaptés.

Enfin, pour s'affranchir des barrières que la langue peut représenter, des cours de français langue étrangère et de sociolinguistique sont assurés par la Ligue de l'Enseignement au Centre Social.

## PARTIE 3 : Rapport d'évaluation

### I.1 - Fréquentation du Centre Social par les différents usagers

#### → Analyse par rapport aux différents quartiers du périmètre

L'analyse de la fréquentation en 2017 « à l'accueil » du CS montre une ouverture de l'équipement à l'ensemble des quartiers du périmètre d'intervention du CS.

Ce sont les habitants de Rodrigues / Paganel qui fréquentent le plus le Centre social (37 %), puis ceux de Tapie (17 %) enfin Barleté (14 %) et Passelaygue 8 %. Rappelons ici que le CS se situe pourtant sur TAPIE.

Cette tendance est bien inscrite dans la fréquentation du CS depuis 2015.

	TOTAL	Barleté	Rodrigues / Paganel	Tapie	Passelaygue	autre
2016	3393	687	1259	783	264	400
		20%	37%	23%	8%	
2015	3684	626	1068	847		1142
		17%	29%	23%		

## I.2 - Typologie des activités

On compte 24 types actions au sein du Centre Social Saint-Exupéry entre l'année 2015-2019 :

- ▣ **Services aux usagers – Plate-forme de service – accompagnement accès / retour à l'emploi**
  - Médiation écrivain public
  - Permanences partenaires
  - Permanences emploi EPN
  - Permanences Emploi individuelles
- ▣ **Animations /Ateliers réguliers « adultes »**
  - L'ensemble des ateliers / cafés à destination des adultes
- ▣ **Animation pôle jeunesse (autour des activités ACM)**
  - Les animations / séjours / vacances
  - Les ateliers VVV
  - Les chantiers jeunes
- ▣ **Animation ACF**
  - Médiation famille école
  - CLAS primaires et collégiens
  - Cafés / ateliers Familles, Parentalités
- ▣ **Manifestations et évènements**
  - Développement des temps conviviaux sur les quartiers
  - Fêtes du territoire, de fin d'année et journées portes ouvertes
  - Création d'un espace d'exposition culturelle et artistique

Ces activités sont assez traditionnelles pour un Centre Social. Des réponses parfois « timides » - « trop traditionnelles » des CS aux enjeux du quartier : La très petite enfance, la santé....

### I.3 – Bénévolat et participation

Aujourd'hui, le Centre Social Saint-Exupéry met en place des instances consultatives / participatives et tente d'impulser une dynamique de concertation, même si l'implication des habitants dans le projet du centre social semble plus consultative que participative. En effet lorsqu'ils sont sollicités, ils participent au processus de décision mais seulement à l'échelle de l'action. Il est rare que l'avis des habitants soit sollicité pour des décisions à l'échelle du Centre Social même.

Il est d'ailleurs à noter qu'il n'y a pas de formation formalisée des bénévoles pour les accompagner dans la prise de responsabilité, ce qui n'est pas un facteur pouvant légitimer leur investissement.

Il semble donc nécessaire de recréer une dynamique autour du bénévolat afin de permettre aux usagers de s'investir pleinement dans les actions mais surtout la vie du Centre Social.

Mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation « par paliers » => à expliciter et formaliser d'avantage

## 1) Réponses aux questions évaluatives

8 questions évaluatives ont été identifiées et travaillées en ateliers avec les participants. Pour chacune des questions évaluatives, des critères de réussite et des indicateurs ont été générés.

- Question évaluative 1: Le Centre social est un espace de proximité et de services ?
- Question évaluative 2: Le CS accompagne les publics vers l'autonomie ?
- Question évaluative 3: Le CS a renforcé la place des habitants dans le quartier ou au sein du CS ?
- Question évaluative 4: Le CS a contribué à accompagner les habitants à accéder à l'emploi ?
- Question évaluative 5: Le CS a favorisé la mixité et la diversité dans son ensemble ?
- Question évaluative 6: Le projet jeunesse du CS répond à la réalité (besoins, envies, aspiration...) de la jeunesse actuelle ?
- Question évaluative 7: Le CS favorise la réussite éducative ?
- Question évaluative 8: Le CS favorise la parentalité, la relation enfants / parents ?

**4 questions évaluatives seront traitées dans le présent rapport d'évaluation. Il s'agira des questions : 1, 4, 5, 6 et 7**

**Dans quelle mesure le projet jeunesse du CS répond à la réalité (besoins, envies, inspiration...) de la jeunesse actuelle ?**

Les intentions à destination de la jeunesse s'expriment à travers les activités suivantes

- ACM et Chantiers VVV
- Le CLAS

Dans l'analyse ci-dessous, nous privilégierons l'analyse des activités et dispositifs ACM et VVV

- **Critère de réussite 1 : Les jeunes participent-ils au projet jeunesse ? (interrogation des mixités : sexe, quartier...)**

→ Sur les activités ACM :

La fréquentation est majoritairement masculine : 82 jeunes - 50 garçons (61%) et 32 filles(39%). A 78%, ces jeunes sont issus des QPV et quartiers de veille sud-est - 22 % autres territoires => mise en œuvre de projets à dimension territoriale et la volonté d'ouverture et de mixité.

On constate une stabilisation sur l'accueil des jeunes filles et augmentation des jeunes garçons. - 39 nouvelles inscriptions et 12 départs (majorité). A noter : un travail spécifique avec le public féminin dans la continuité 2016 : réajustement du projet au plus près de leurs attentes

→ VVVV + autres

Là encore, les garçons sont plus nombreux que les filles : 42 jeunes différents pour 50 participations (certains jeunes ont pu faire plusieurs chantiers) - 25 Garçons (59,5%) et 17 filles (40,5%)

A 78 %, ces jeunes sont issus d'un quartier (78% QPV ou territoire en veille) - 22% ville et Agglo.

- **Critère de réussite 2 : Ces jeunes sont-ils sources de proposition... ET Si.... le Centre social est à l'écoute des propositions des jeunes**

Les discussions et échanges avec les jeunes ont fait émerger des envies, cependant, rien de formalisé sur ce dispositif. Quels temps / outils mettre en œuvre pour faciliter ces contributions ?

- **Critères de réussite 3 : Notoriété des moyens de communication du CS à destination des jeunes ?**

Sur le dernier semestre 2017, forte affluence de jeunes venant prendre des renseignements sur l'ACM et le VVV. De plus, on peut constater une meilleure communication avec le PAF et l'Accueil => orientent des familles et jeunes.

On note également, des sollicitations importantes par les partenaires du territoire pour les chantiers => Envoi de jeunes et chantiers en commun.

- **Critères de réussite 4 : Les chantiers permettent aux jeunes de se projeter dans leur quartier ? Dans leur vie ?**

Aujourd'hui, pas de processus d'évaluation ou d'indicateur pour répondre à cette question. Eventuellement, il pourrait être imaginé un outil d'investigation (type enquête, questionnaire) afin de sonder l'impact de ces chantiers sur les jeunes.

**Conclusion : Les entretiens avec les agents du Centre social semble montrer que le dispositif VVV et l'ACM semble être parfaitement repérés et identifié par les jeunes. Les jeunes sont impliqués dans le choix des chantiers et des activités.**

**Cependant, nous n'avons pas d'éléments pour juger de l'impact des dispositifs sur ces jeunes notamment la capacité à se projeter dans la vie du quartier ou dans leur vie.**

### **De quelle manière le CS a contribué à accompagner les habitants à accéder à l'emploi ?**

**Résultats / impacts :**

- **Critère de réussite 1 : L'ensemble des publics "demandeurs d'emploi" profite des actions qui leur permettent un retour à l'emploi ?**

L'analyse des publics à partir du bilan 2017 permet dénombrer les publics suivants :

- 231 accueils / accompagnement (177 personnes différentes). Typologie des personnes reçues :
  - Majoritairement des femmes (55 %) – un peu moins d'hommes (45 %)
  - Des publics issus des Quartiers prioritaires : 126 QPV - 51 hors QPV
  - Plutôt des 25 à 50 ans : 110 personnes mais seulement 37 personnes entre 16 à 25 ans et 29 de 50 ans et plus
  - 186 concernent des personnes sous statut demandeur d'emploi (soit 80%),

Des interrogations sur la plus-value du dispositif en place pour les 18 à 25 ans des Quartiers prioritaires (alors que le chômage est prégnant pour ces publics dans ces quartiers)

A noter, la faiblesse de la dimension orientation / prescription ?

- 5 relais vers le PLIE
- 9 vers Syllabe

Question / remarque : Le CS touche-t-il les publics les plus en « difficulté » ?

- **Critère de réussite 2 : Le CS a fourni les outils techniques (imprimantes, web etc..) adaptés ?**

Le CS a proposé 57 ouvertures EPN pour 1140 personnes. A noter, la Participation importante des publics accueillis lors des accueils collectifs dans l'EPN de Barleté.

Cependant, nous ne savons les requêtes EPN mobilisées sur les questions d'emploi. Le dispositif de comptage ne permet pas d'apprécier le type de publics reçus (âge ? sexe ? origines sociales ?)

Nous n'avons pas d'autres éléments non plus pour juger de la satisfaction des utilisateurs par rapport aux outils mis à disposition.

- **Critère de réussite 3 : Le CS facilité l'accès à l'information**

Selon les problématiques repérées par les agents d'accueil, CS apporte de manière systématique une réponse et oriente les habitants vers les services du centre social (médiation écrivain public, insertion socio professionnelle, secteur animation, banque des sports, etc), ou vers les partenaires ayant une permanence au centre social : PLIE de l'Agenais, Mission Locale, CIDFF, Info-droits, ou encore vers d'autres partenaires du réseau du centre social : CMS, CAF, MSA, CPAM, Agen Habitat, Préfecture, CCAS du centre-ville, Maison de l'habitat, associations caritatives, etc.

- **Critère de réussite 4 : La coordination des acteurs de l'emploi ?**

Les principaux acteurs de l'emploi sont représentés dans les actions du Centre social : Mission Locale, PLIE, Syllabe (plateforme linguistique), Sollincité (garde enfants), Sauvegarde, ADPSR47 (éco emploi), BGE, FCMB, Service médiation, Agglo emploi.

Tous les champs sont représentés : Emploi / insertion, prévention spécialisée, apprentissage de la langue... mais aussi des champs du social : Sollicitude...

**Conclusion** : Le Centre social propose des actions diversifiées pour répondre aux enjeux de l'emploi des jeunes. Ces dispositifs sont forgés sur une base de partenariats solides avec les acteurs de l'emploi ainsi que les acteurs sociaux.

Cependant, nous n'avons pas d'éléments pour juger de l'efficacité :

- Du travail pour lever les divers freins de l'accès / du retour à l'emploi.
- De l'accès / retour réel à l'emploi de façon opérationnelle.

Les témoignages que nous avons pu recueillir permettent dans une certaine mesure d'apprécier les impacts, nous n'avons cependant pas pu les objectiver.

**Question évaluative 5: Par quel moyen le CS a favorisé la mixité et la diversité dans son ensemble ?**

**Rappelons ici** : L'analyse de la fréquentation en 2017 « à l'accueil » du CS montre une ouverture de l'équipement à l'ensemble des quartiers du périmètre d'intervention du CS.

Ce sont les habitants de Rodrigues / Paganel qui fréquentent le plus le Centre social (37 %), puis ceux de Tapie (17 %) enfin Barleté (14 %) et Passelaygue 8 %. Rappelons ici que le CS se situe pourtant sur TAPIE.

- **Critère de réussite 1** : La diversification des profils des usagers sur l'ensemble des services, activités, actions (age, sexe, quartier, CSP...) ?
- **Critère de réussite 2** : La fréquentation des services et ateliers augmentent-elle ?

En 2017, le CS était majoritairement fréquenté par un public Féminin 57 %. Là encore c'est une tendance inscrite dans le temps avec en 2016 : 53% de Femme et 58 % en 2015.

La fréquentation aux ateliers augmente cependant, les hommes sont (presque) absents d'une grande partie des activités adultes : Ateliers couture, sorties, adultes, Ateliers de remise en forme.... Cette situation interroge fortement les thématiques des activités proposées.

Par contre, cet équilibre est inversée sur le secteur « jeunesse » où les garçons sont plutôt majoritaires sur les activités proposées : animations (62 % H / 38 % F), séjours (56 % H / 44 % F), Vacances (62 % H / 38 % F), Chantiers VVV (59 % H / 41 % F), Chantiers jeunes (66% H / 34 % F).

Là encore, ces constants interrogent :

- la nature des activités, sorties... proposées (réponses aux besoins et envies des jeunes filles ?),
  - le réseau de prescription autour des activités du CS pour diffuser /permettre / encourager plus largement l'inscription.
- **Critère de réussite 3 : Observe-t-on une augmentation du nombre d'accueil de jeunes adultes ou adultes ?**

Enfin, le CS est très majoritairement fréquenté (pointage accueil) par les publics 25-50 ans (49 % pointage accueil) et les plus de 50 ans (43%). Les 18 à 25 ans ne représentent que 3% du passage à l'accueil.

Ce constat vaut pour l'ensemble des activités proposées y compris les permanences emploi. En effet, les jeunes adultes (18-25 ans) ne représentent que 16 % des publics accueillis alors qu'il pourtant d'une classe d'âge particulièrement touchée par les difficultés d'accès / de retour à l'emploi.

- **Critère de réussite 4 : tous les usagers "trouvent" leur place au sein du CS ?**

Nous l'avons dit précédemment, l'implication des habitants dans le projet du centre social semble plus consultative que participative. En effet lorsqu'ils sont sollicités, ils participent au processus de décision mais seulement à l'échelle de l'action. Il est rare que l'avis des habitants soit sollicité pour des décisions à l'échelle du Centre Social même.

**Conclusion : Nous sommes interrogatifs sur la capacité du Centre social à créer de la mixité. Le CS arrive à rassembler au sein de ses activités des habitants de quartier différents. Cependant, l'ensemble des activités peine à toucher les hommes (en dehors des activités pour la jeunesse) et les jeunes adultes.**

N'ayant pas d'éléments sur les origines sociales des usagers, nous ne pouvons pas porter un constat sur la capacité du Centre social à rassembler au-delà des différences sociales.

Enfin, les usagers trouvent leur place mais d'avantage sur une posture de consultation sans désire de participer aux prises de décision.

### Le Centre Social favorise la parentalité, la relation parent-enfant ?

- **Critère de réussite 1 : Les actions sont-elles fréquentées par les familles ?**

Nous pouvons dénombrer : 2457 (adultes et familles confondues) participations 148 personnes en famille.

En termes de quartier d'origine les familles sont plutôt issues de Rodrigues (31 %), Barleté (28 %), Tapie (17 %), Passelaygue (3 %). Notons que 22 % des participants ne sont pas issus du territoire sud-est.

Les familles ont entre 1 et 5 enfants à charge en moyenne 2,5 enfants par adultes

On constate une augmentation globale des fréquentations mais pas nécessairement des adhésions due aux actions organisées en cœur de quartier. Elles sont très visibles et permettent de rencontrer les habitants qui ne fréquentent pas le centre social ou les nouveaux arrivants

- **Critère de réussite 2 : Le Centre social s'entoure-t-il d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention**

Le Centre social fédère 26 partenaires dont 4 nouveaux partenaires pour 2017 : Bébé du cœur, boîte à sel, labo75, montreurs d'images, circ'en co...

Les partenariats sont davantage dans la co construction du projet et plus en adéquation avec les besoins du territoire

- **Critère de réussite 3 : Il existe des espaces de dialogue Parents / enfants au sein du Centre Social ?**

Jusqu'à présent, la participation des familles dans le projet du centre social est surtout consultative mais on constate une évolution : les usagers sont davantage impliqués dans la mise en œuvre.

Le programme d'activités est préparé en concertation avec les familles :

- Des temps formalisés avant les périodes de vacances permettent aux adultes et aux enfants d'exprimer des idées, des envies d'activités (sportives, culturelles, de loisirs, d'information...) lors d'un goûter ou d'une auberge espagnole. Ces temps conviviaux permettent de faire émerger beaucoup de propositions qui favorisent l'implication lors de la mise en œuvre.
  - Le dernier jour des vacances un temps convivial est dédié au bilan avec une rétrospective des animations en photo. Les participants y font part de leurs avis et idées.
  - A l'occasion d'un atelier jeux avec auberge espagnole, un questionnaire de satisfaction a été proposé à la fin de l'été (les autres participants et les animatrices ont aidé ceux qui ne maîtrisaient pas l'écrit)
  - Le moment de l'adhésion en individuel permet aussi de cerner les envies et les besoins
  - Les temps conviviaux comme les « cafés habitants » ou les « cafés parents » sont un temps d'échange, entre adultes, source de propositions et d'implication
  - Le CLAS favorise les rencontres avec les familles du territoire et permet des échanges informels sur les animations familles.
  - Les animatrices restent très à l'écoute lors des discussions informelles car de nouveaux projets peuvent émerger
- **Critère de réussite 4 : Les animatrices / actions sont-elles identifiées par les familles et les partenaires ?**

Arrivée d'une nouvelle animatrice famille en février déjà connue professionnellement sur le territoire permet un renouvellement des usagers et une nouvelle dynamique

- **Critères de réussite 4 : Y at-il des actions mises en place par l'équipe à la demande/ en fonction des problématiques des parents ?**

Nous n'avons pas d'éléments pour répondre à cette question.

**Conclusion : Le centre social propose des activités multiples et variées qui génèrent l'adhésion des familles. La fréquentation semble montrer de l'intérêt et de la satisfaction des parents et des familles pour l'offre.**

**Le réseau partenarial est constitué, celui-ci s'accroît d'année en année pour apporter au sein du Centre social de nouvelles ressources.**

**Afin de juger de la pertinence de l'action, il semblerait nécessaire de construire des indicateurs d'impacts afin d'apprécier ce que génère les actions tant que les parents (et la parentalité) que sur les familles et les enfants.**

PROJET

# La stratégie

## Le plan d'actions

PROJET

**En appui sur les principes de la méthodologie la stratégie a été déclinée, la stratégie du Centre social a été traduite en:**

- Objectifs stratégiques et objectifs opérationnels,

- Puis décliné en plan d'actions.

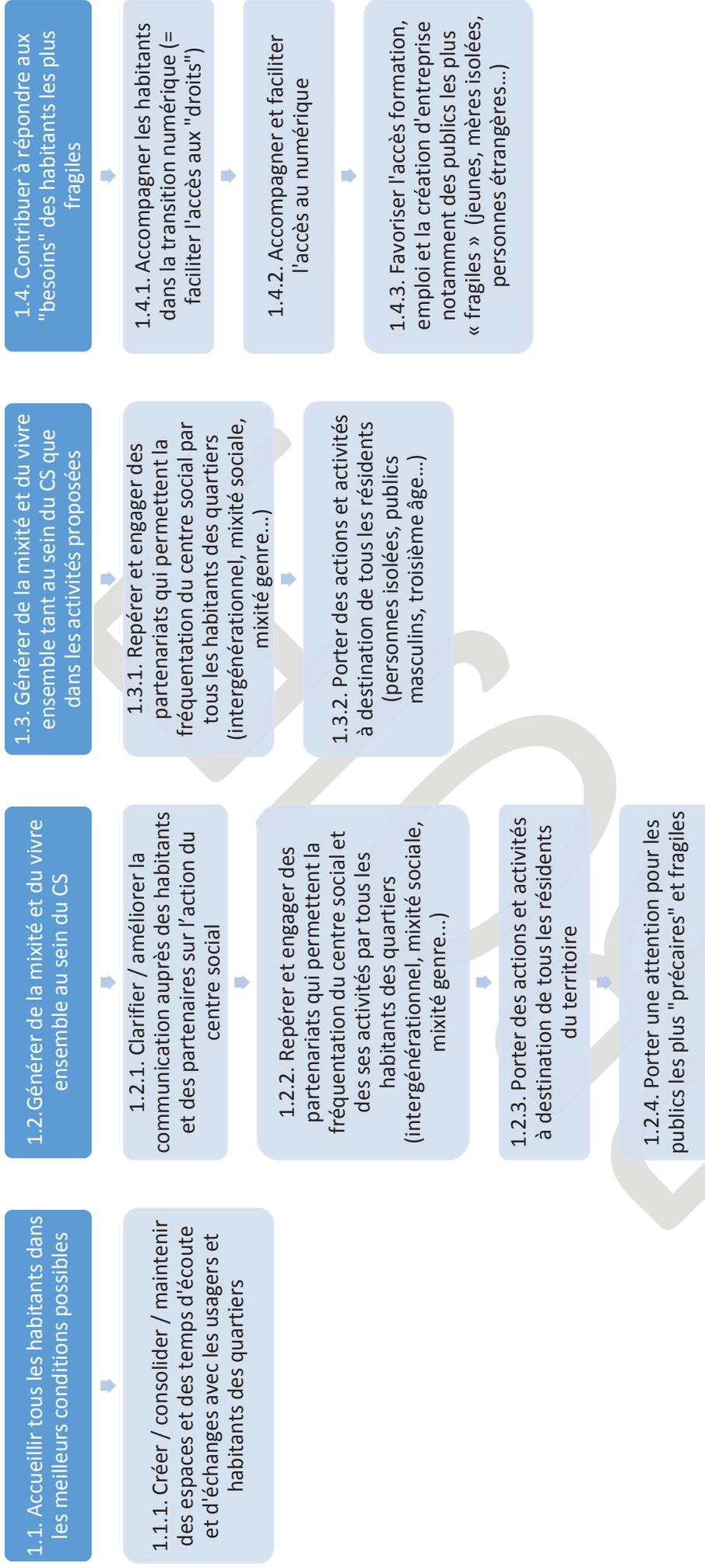


Le plan d'actions est constitué

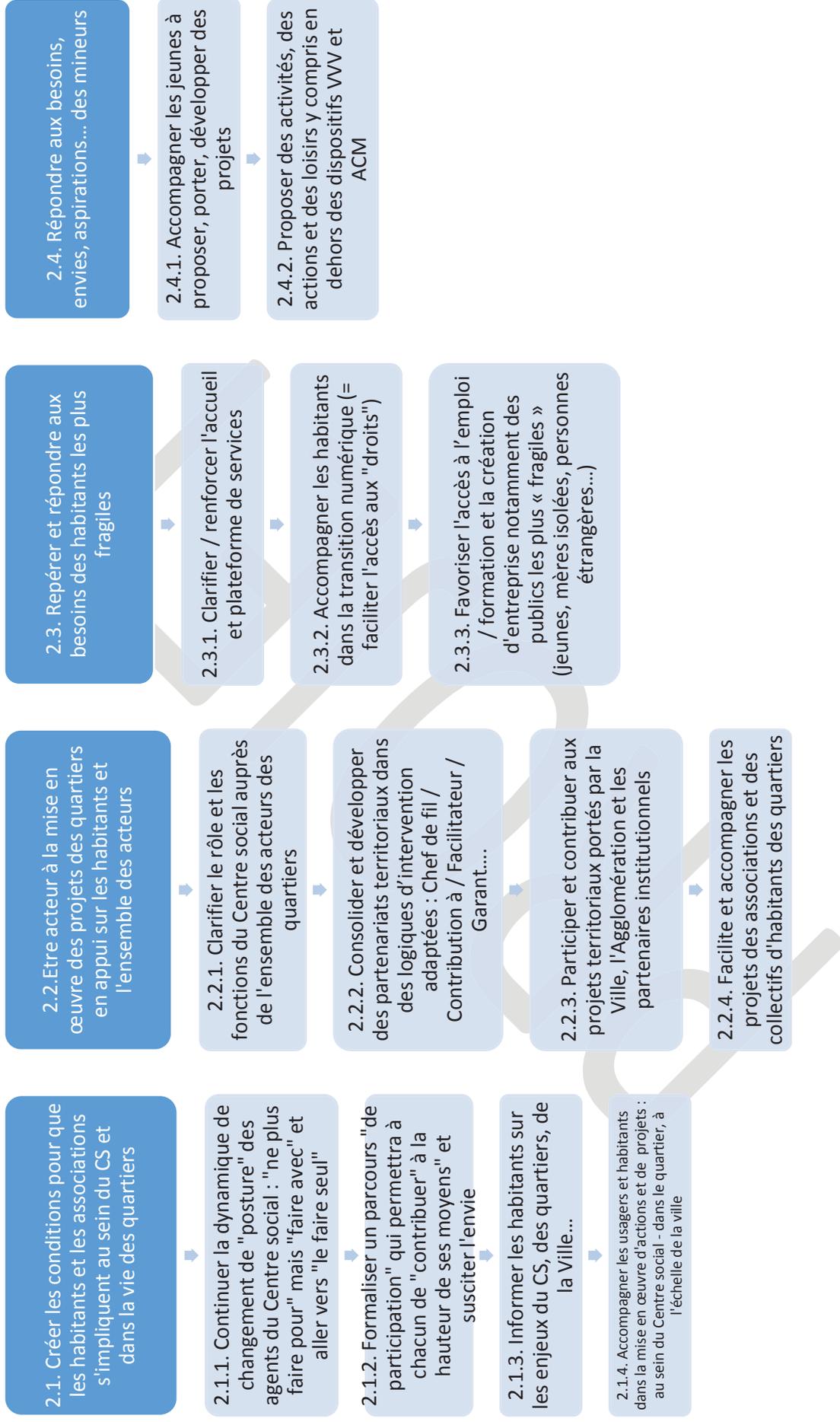
- Du projet global
- **Et est décliné en projet famille. Cependant, au regard des enjeux présentés dans le diagnostic, la famille (parents / parentalité / enfants) seront une source d'attention dans l'ensemble du travail du Centre social.**

Enfin, certaines actions nécessitent du travail et de la réflexion pour être déclinées de façon opérationnelle. Elles donnent lieu la production de fiche « chantier ». Ces chantiers seront travaillés collectivement tout au long du Contrat de projet.

## AXE 1 : Un centre social qui accueille et écoute



## AXE 2 : Un centre social qui dynamise les quartiers



## AXE 3 : Un centre social qui accompagne les familles et les enfants

### Projet famille



Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Action et Chantiers
1.1. Accueillir tous les habitants dans les meilleures conditions possibles	1.1.1. Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers	<b>Fiche action n°1</b> : Accueil, plate-forme de services et médiation sociale <b>Fiche action n°2</b> : Rencontres habitants notamment sur les quartiers
1.2. Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS	1.2.1. Clarifier / améliorer la communication auprès des habitants et des partenaires sur l'action du centre social  1.2.2. Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social et de ses activités par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)  1.2.3. Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire  1.2.4. Porter une attention pour les publics les plus "précaires" et fragiles	<b>Fiche chantier n°1</b> : Stratégie de Communication <b>Fiche action n°3</b> : Café partenaires  <b>Fiche action n°4</b> : Ateliers thématiques au sein du Centre social ou sur les quartiers <b>Fiche action n°2</b> : Rencontres habitants notamment sur les quartiers <b>Fiche action n°5</b> : Evénementiels

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Action et Chantiers
<p>2.1. Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du CS et dans la vie des quartiers</p>	<p>2.1.1. Continuer la dynamique de changement de "posture" des agents du Centre social : "ne plus faire pour" mais "faire avec" et aller vers "le faire seul" (parfois) !</p> <p>2.1.2. Formaliser un parcours "de participation" qui permettra à chacun de "contribuer" à la hauteur de ses moyens" et susciter l'envie</p> <p>2.1.3. Informer les habitants sur les enjeux du CS, des quartiers, de la Ville...</p> <p>2.1.4. Accompagner les usagers et habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social - dans le quartier, à l'échelle de la ville</p>	<p><b>Fiche action n°6</b> : Créer un référentiel de la participation dans les différentes actions (2019 - 2020)</p> <p><b>Fiche action n°2</b> : Rencontres habitants notamment sur les quartiers <b>Fiche chantier n°1</b> : stratégie de communication</p>
<p>2.2. Etre acteur à la mise en œuvre des projets des quartiers en appui sur les habitants et l'ensemble des acteurs</p>	<p>2.2.1. Clarifier le rôle et les fonctions du Centre social auprès de l'ensemble des acteurs des quartiers</p> <p>2.2.2 Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p> <p>2.2.3. Participer et contribuer de façon opérationnelle aux projets territoriaux portés par la Ville, l'Agglomération et les partenaires institutionnels</p>	<p><b>Fiche chantier n°1</b> : stratégie de communication</p> <p><b>Fiche action n°7</b> : Implication dans les réseaux et projets partenariaux</p>

<p>2.3. Repérer et répondre aux besoins des habitants les plus fragiles</p>	<p>2.3.1. Clarifier / renforcer l'accueil et plateforme de services - dans ses dimensions : accueillir, écouter, orienter - prescrire, aider</p> <p>2.3.2. Accompagner les habitants dans la transition numérique (faciliter l'accès aux "droits")</p> <p>2.3.3. Favoriser l'accès à l'emploi / formation et la création d'entreprise notamment des publics les plus « fragiles » (jeunes, mères isolées, personnes étrangères...) :</p> <p>2.4.1. Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</p> <p>2.4.2. Proposer des activités, des actions et des loisirs y compris en dehors des dispositifs VVV et ACM</p>	<p><b>Fiche action n°1</b> : Accueil, plateforme de services et médiation sociale <b>Fiche action n°9</b> : Ecrivain public</p> <p><b>Fiche action n°1</b> : Accueil, plateforme de services et médiation sociale <b>Fiche action n°8</b> : Initiation informatique à l'EPN et accès aux droits par le numérique</p> <p>Fiche action n°10 : Insertion, formation, emploi</p> <p><b>Fiche action n°11</b> : Chantiers Educatifs <b>Fiche action n°12</b> : Sorties et séjours</p>
---	--	--

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Action et Chantiers
3.1. Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants	<p>3.1.1. Orienter les familles vers l'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité : Modes de garde, médiation familiale</p> <p>3.1.2. D'accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</p> <p>3.1.3. De proposer des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents</p> <p>3.1.4. Informer sur les enjeux liés à la santé, prévenir les risques</p>	<p><b>Fiche action n° 3</b> : Café partenaires</p> <p><b>Fiche action n°13</b> : Animation de temps parents /enfants</p> <p><b>Fiche chantier n°2</b> : Rencontre partenarial Parentalité – vers un réseau d'acteurs</p> <p><b>Fiche action n°13</b> : Animation de temps parents /enfants</p> <p><b>Fiche action n°14</b> : Espace de répit pour les parents</p> <p><b>Fiche action n°13</b> : Animation de temps parents /enfants</p>
3.2. Contribuer à la réussite éducative, scolaire et citoyenne des enfants	<p>3.2.1. Assurer l'accompagnement à la scolarité pour les enfants y compris les plus fragiles</p> <p>3.2.2. Renforcer le lien famille/école et l'implication des parents dans le travail scolaire des enfants</p> <p>3.2.3. Assurer l'ouverture culturelle des enfants</p>	<p><b>Fiche action n°15</b> : CLAS</p> <p><b>Fiche action n°12</b> : Sorties et séjours</p>

## Fiche action n° 1 : Accueil, plate-forme de services et médiation sociale

<b>Objectif stratégique</b>	<p>Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul> <p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul>
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Information du projet social à l'accueil, notion de projet</b></li> <li>- <b>Bénévole et participation des gens</b></li> <li>- <b>L'accueil</b></li> </ul> <p>L'action vise à maintenir un niveau d'accueil et de services importants en direction de la population du territoire sud-est</p> <p>En effet, l'accueil est un lieu stratégique et central de la vie du quartier. Il est le premier espace où se joue le contact entre les usagers et le centre social, il doit permettre l'écoute et l'orientation, mais également l'accès à l'information et aux services.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La plate-forme de services</b></li> </ul> <p>L'accueil se confond avec la Plateforme de Service. Celle-ci permet l'accès des usagers au téléphone, aux photocopies notamment. La plateforme de service donne également accès à un service de médiation et aux permanences des partenaires notamment de l'emploi, la santé, l'accès au droits</p> <p>Au-delà des services rendus, l'accueil permet la rencontre et la convivialité entre les habitants et les usagers du Centre social. Enfin, l'accueil est le lieu central pour les partenaires qui y trouve un espace de relais de leurs informations et activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La médiation sociale</b></li> </ul> <p>L'action s'adresse à tous ceux qui sollicitent le centre social sur des questions de médiation ou d'accompagnement administratif. L'action porte donc sur des dossiers d'urgences, la rédaction de courriers, l'accompagnement dans les démarches y compris par téléphone. Il s'agit d'une action de proximité intégrée au fonctionnement de l'accueil et de la plateforme de services et à destination des usagers ayant besoin d'un accompagnement particulier.</p> <p>Notre action vise dans la mesure du possible à rendre autonomes les usagers.</p>
<b>Publics</b>	<p>L'ensemble des habitants du territoire sud-est</p>
<b>Fréquence</b>	<p>Tous les jours du lundi au vendredi et toute l'année</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>L'ensemble du réseau de partenaires (local ou étendu) peut trouver des espaces de diffusion et de mobilisation au sein de l'accueil et via la plateforme de services. Ils trouvent ainsi un relais d'information, de visibilité...et de permanences</p>
<b>Moyens</b>	<p>La plateforme de services est animée par l'agent d'accueil en lien avec l'écrivain public et l'ensemble de l'équipe ainsi que les partenaires</p>

<p><b>Critères de réussite et indicateurs</b></p>	<p>L'action est réussie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants sont accueillis et satisfaits de cet accueil</li> <li>- Les habitants se sentent écoutés</li> <li>- L'accueil est un lieu d'échanges entre les habitants et le Centre social et les habitants entre eux</li> <li>- Les usagers et les habitants trouvent des réponses : une aide, une information, une orientation vers un acteur ressource</li> </ul> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</li> <li>- <b>Nombre d'orientation et vers qui (externe et externe)</b></li> </ul>
---	--

PROJET

## Fiche action n°2 : Rencontres habitants notamment sur les quartiers

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Les rencontres habitants peuvent répondre à plusieurs objectifs stratégiques et opérationnels en fonction des ambitions et des besoins à satisfaire</p> <p>Accueillir tous les habitants dans les meilleures conditions possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul> <p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> </ul> <p>Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du CS et dans la vie des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les habitants sur les enjeux du CS, des quartiers, de la Ville...</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Il s'agit de temps de rencontres entre habitants – animés par l'un des animateurs du Centre social.</p> <p>Ces rencontres peuvent servir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueil et l'écoute des habitants (leurs besoins, leurs problèmes...)</li> <li>• Présenter le Centre social, ses activités et services, l'équipe, les ressources disponibles</li> <li>• La consultation sur la « vie » du centre social et du quartier,</li> <li>• La présentation d'un acteur ressource sur la santé, la parentalité, l'alimentation...</li> </ul> <p>La forme est conviviale : Goûters/café habitants, repas...</p> <p>Au besoin et en fonction des publics « cibles », l'organisation de ces rencontres peut s'organiser sur l'action d'un partenaire qui aura vocation à rassembler les publics sur un quartier / une thématique précise.</p> <p>Enfin, ces rencontres habitants se transformeront « aux beaux jours » sur les quartiers en rencontres aux pieds d'immeubles afin d'étendre le rayonnement d'action du centre social et de s'adresser aux personnes qui ne le fréquentent habituellement pas; il s'agit au travers de ces rencontres de maintenir un lien important avec les populations, d'y développer des projets tout en contribuant à animer le territoire.</p>
<p>Publics</p>	<p>Tous les <del>adultes</del> <b>Habitants</b> du territoire mais une priorité est faite aux habitants du quartier concerné adhérents</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Nouvelle action (fréquence à définir)</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Acteurs ressources / de quartiers en fonction des thématiques et / ou des quartiers</p>
<p>Moyens</p>	<p>La planification et l'animation est assuré par l'un des animateurs.</p>

<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus d'adhérents sur le CS</li> <li>- Des usagers et bénévoles dans les actions du CS</li> <li>- Des actions mises en place sur les quartiers par les bénévoles</li> </ul> <p><u>Les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bénévoles sur les actions</li> <li>- Evolution du nombre d'adhérents du CS</li> <li>- Nombre de propositions habitants et usagers</li> <li>- <del>Nombre d'actions</del> portées par les usagers</li> <li>- <del>Nombre d'actions</del> portées par le CS sur les quartiers avec des usagers et habitants</li> </ul>
--	--

PROJET

### Fiche action n°3 : « Café partenaires »

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble tant au sein du CS que dans les activités proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer et engager des partenariats qui permettent la fréquentation du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)</li> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents</li> </ul> <p>La thématisation questionne (risque de cloisonner)</p> <p>Animation de ces temps à travailler</p>
<p>Description</p>	<p>D'une façon générale, les partenariats qui s'enrichissent. Cependant, des questions sur la place/ rôle du CS notamment son articulation les structures de l'accompagnement socio-économique.</p> <p>Il y a donc nécessité, dans cette perspective, consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de file / Contribution à et coopération / Facilitateur / Garant....</p> <p>Le café « partenaires » porte cette vocation. Il propose l'organisation de rencontres avec des partenaires autour d'un temps travail ou d'un moment convivial</p> <p>Il s'agit notamment et prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de permettre aux acteurs de se connaître et d'échanger sur les missions et projets des différentes structures, sur les éléments d'informations à partager.</li> <li>- de réunir les professionnels pour étudier collectivement la possibilité de porter des réponses appropriées au territoire tout en partageant les regards et les expertises.</li> </ul> <p>Ce temps construit le réseau des acteurs sur les quartiers et le territoire, permet de nourrir les complémentarités / subsidiarité entre intervenants Il porte la transversalité par les acteurs qu'il réunit dans une approche « réponses plurielles »</p> <p><u>Point de vigilance</u> sur la capitalisation de ces temps de travail partenarial et sur le suivi qui doit être engagé : transfert d'information, organisation d'une opération commune, relai de publics....</p>
<p>Publics</p>	<p>L'ensemble des partenaires associés à l'action dans le périmètre d'intervention du CS</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Un café partenaire par trimestre sur différentes thématiques</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>L'ensemble des partenaires du centre Social sur différentes thématiques : Petite enfance, emploi, médiation numérique....</p>

Moyens	En fonction des thématiques abordées, mobilisation de l'un des animateurs du Centre social pour la préparation et de l'organisation des Cafés partenaires
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires variés participent à l'action – contribuent aux échanges</li> <li>- Un réseau s'organise entre le Centre social et ses partenaires</li> <li>- Des actions sont co-construites et portées collectivement</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires participants et qualité (diversité des champs d'intervention)</li> <li>- Interconnaissance et qualité des échanges</li> <li>- Nombre d'actions proposées, construites <b>et co-porté</b> et portées sur le territoire</li> </ul>

PROJET

## Fiche action n° 4 : Ateliers thématiques au sein du Centre social ou sur les quartiers

<p>Objectifs stratégiques et opérationnels</p>	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> </ul> <p>Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du CS et dans la vie des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les usagers et habitants dans la mise en œuvre d'actions et de projets : au sein du Centre social - dans le quartier, à l'échelle de la ville</li> </ul>
<p>Description</p>	<p>Les ateliers permanents ont une fonction sociale. En s'appuyant sur les dynamiques de groupes, ils visent à valoriser les participants, de renforcer le lien social et l'ouverture culturelle, de lutter contre l'isolement.</p> <p>La mise en œuvre permet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux usagers de développer des compétences particulières qui doivent pouvoir être réinvesties dans la vie quotidienne,</li> <li>- de répondre à des besoins des habitants et des quartiers</li> </ul> <p>Les ateliers seront à prioritairement l'initiative des usagers et / ou d'un animateur du Centre social.</p> <p>Ils doivent être organisés de façon à générer de l'autonomie chez les organisateurs / contributeurs, l'agent du Centre social adoptant alors une posture de guide et d'accompagnant – dans une perspective de sécuriser le bénévole dans l'action.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Le CS prendra soin de diversifier les thématiques abordées afin d'intéresser des publics différents et de générer de la mixité au sein de l'équipement.</p> <p><b>Dans le même esprit, ces ateliers devront être organisés sur les quartiers afin de toucher de nouveaux publics</b></p>
<p>Publics / quartiers</p>	<p>Des bénévoles dans des initiatives Tous les habitants participants Tous les quartiers</p>
<p>Fréquence</p>	<p>Très régulièrement mais en fonction de l'intérêt et des capacités de mobilisation des habitants</p>
<p>Partenaires associés</p>	<p>Eventuellement en fonction des ateliers en tant qu'acteurs « ressources »</p>
<p>Moyens</p>	<p>Les moyens à mettre en œuvre sont variables en fonction des ateliers.</p>

	<p>En termes RH, les ateliers sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit co-animés entre une animatrice du centre social et un partenaire spécialiste.</li> <li>• Soit directement animés par les animatrices</li> <li>• Soit porté par un bénévole ou un usager</li> </ul>
<p>Critères et indicateurs de réussite</p>	<p>L'action est réussie si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants participent aux ateliers</li> <li>- Les habitants proposent des thématiques</li> <li>- Des participants co-animent / portent les ateliers en autonomie</li> <li>- Les ateliers génèrent du lien social - valorisent les savoirs et savoir-faire des participants</li> </ul> <p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre d'ateliers proposés par les habitants</li> <li>- Nombre d'ateliers qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Satisfaction des participants (sentiment de valorisation, lien social...)</li> </ul>

## Fiche action n°5 : Evènementiels

Objectif stratégique	<p>Générer de la mixité et du vivre ensemble au sein du CS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des actions et activités à destination de tous les résidents du territoire</li> <li>• Une attention pour les publics les plus "précaires" et fragiles</li> </ul> <p>Voir le lien avec la vie des quartiers Ne pas hésiter à être innovant</p>
Description	<p>L'équipe du centre social a le souhait d'organiser trois évènements importants et fédérateurs sur le territoire afin de permettre aux habitants de se retrouver et de maintenir un niveau de lien social important.</p> <p><u>Ces fêtes viseront à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser ses habitants, la culture et l'histoire des quartiers</li> <li>- Mobiliser l'ensemble des partenaires du Centre social et les acteurs du quartier</li> </ul> <p>Pour cela, elles proposeront</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ateliers</li> <li>- Des jeux pour les enfants et les adultes</li> <li>- Un repas collectif</li> <li>- Une exposition</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Elles seront organisées sur la base des contributions des habitants et des usagers du Centre social. Ceux-ci participeront activement à leur mise en œuvre.</p>
Publics	Habitants secteur sud-est
Fréquence	3 par an
Partenaires associés	Les acteurs des quartiers et les partenaires du Centre social
Moyens	
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>L'action est réussie si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les tous les habitants participent aux actions</li> <li>- Les habitants proposent actions</li> <li>- Des participants co-animent / portent des actions accompagnés ou en autonomie</li> <li>- Les partenaires proposent et portent des actions</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre actions proposées par les habitants</li> <li>- Nombre d'actions qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Nature, diversité et qualité des actions proposées</li> <li>- Satisfaction des participants (ouverture culturelle.... )</li> <li>- Satisfaction et nombre de participations des partenaires</li> </ul>
--	--

## Fiche action n° 6 : Créer un référentiel de la participation (2019 - 2020)

Objectif stratégique	<p>Créer les conditions pour que les habitants et les associations s'impliquent au sein du CS et dans la vie des quartiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser un parcours "de participation" qui permettra à chacun de "contribuer" à la hauteur de ses moyens" et susciter l'envie</li> </ul>
Description	<p>L'action propose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarifier les « attentes / ambitions » en termes de participation dans chacune des actions et instances de dialogue du Centre Social</li> <li>• D'accompagner les habitants à contribuer d'avantage à la vie du Centre social en appui sur l'accompagnement que pourra proposer le Centre social</li> </ul> <p>Pour cela, le Centre social et les animateurs formaliseront et mobiliseront l'ensemble des moyens nécessaires à la participation des bénévoles / usagers / habitants dans ces différentes actions / et instances.</p> <p>Il pourra s'agir de temps d'accompagnement, de transfert de méthodologie et de qualification, d'outillage...</p>
Publics	Habitants, bénévoles et usagers
Fréquence	En continue toute l'année
Partenaires associés	Les acteurs dédiés à l'accompagnement des bénévoles et de la vie associative
Moyens	L'ensemble de l'équipe
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ambitions sont clarifiées</li> <li>- Des moyens d'accompagnement de la participation sont mis en œuvre</li> </ul> <p><u>Les indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'une grille de « lecture de la participation »</li> <li>- Quantification des moyens (humains / temps dévolus à l'accompagnement de la participation</li> </ul>

## Fiche action n°7 : Implication dans les réseaux et projets partenariaux

Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Etre acteur à la mise en œuvre des projets des territoires (Contrat de Ville...)</p> <p>Consolider et développer des partenariats territoriaux dans des logiques d'intervention adaptées : Chef de fil / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p>
Description	<p>Le centre social œuvre au développement et au dynamisme de son territoire en bâtissant et en évaluant une stratégie partenariale.</p> <p>Les réseaux et projets partenaires peuvent-être de trois ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Thématique : Parentalité, éducation, logement...</li> <li>- De proximité : acteurs qui animent la vie du territoire</li> <li>- De façon plus large : à l'échelle du département, de la région, de la France, de l'Europe.</li> </ul> <p>Il s'agira donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1) <u>D'Identifier</u>, dans la perspective des objectifs du contrat de projet, les réseaux et projets partenaires avec lesquels s'associer</li> <li>- 2) <u>D'engager la prise de contact</u> et la coopération</li> </ul> <p>En identifiant le rôle du Centre social : Chef de file / Contribution à / Facilitateur / Garant....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3) <u>D'évaluer l'atteinte des objectifs et les modalités de coopération</u></li> </ul> <p>Cette grille de lecture doit permettre également l'analyse des demandes de coopération qui seront formulées tout au long du Contrat de projet.</p>
Publics / quartiers	Habitants, Partenaires,
Fréquence	Tout au long du Contrat de Projet
Partenaires associés	Selon les projets
Moyens	Le directeur du Centre social accompagné des animateurs et des habitants, le directeur de la Politique de la Ville, les partenaires et professionnels
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les partenaires variés et pertinent participent à l'action du CS et concourt à atteindre les objectifs du Contrat de projet</li> <li>- Un réseau s'organise entre le Centre social et ses partenaires</li> <li>- Des actions sont co-construites et portées collectivement</li> <li>- Interconnaissance et qualités des échanges</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de partenaires participants et qualité (diversité des champs d'intervention)</li> <li>- Nombre de réunions partenaires</li> <li>- Nombre d'actions proposées, construites et portées sur le territoire</li> <li>- L'écart entre les objectifs affichés et les résultats attendus</li> <li>- Nombre de participants aux projets partenariaux</li> </ul>
--	--

## Fiche action n°8 : Initiation informatique à l'EPN et accès aux droits par le numérique

Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul> <p><b>Pas spécifique à l'emploi</b></p>
Description	<p>L'EPN est un espace bien identifié. Il présente l'avantage d'être bien équipé en ordinateur.</p> <p>La qualité de l'installation informatique rend l'espace tout à fait à même de permettre les actions d'accompagnement à l'emploi les plus diverses.</p> <p>Il est donc opportun tant pour la qualité du lien entre les jeunes adultes et les animateurs à même de traiter indirectement la question de l'emploi, que pour des questions de réactivité et de proximité de repositionner l'EPN comme un espace fonctionnel, central et pilote autour des questions d'emploi.</p> <p>En appui sur les ressources informatiques de l'EPN, diverses réponses sont proposées aux publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'espace public numérique</b>, la mise à disposition d'un ordinateur en libre-service : Espace d'accueil permettant la mise à disposition aux usagers d'un lieu équipé afin d'aider et d'orienter efficacement les demandeurs d'emploi dans les premières étapes de recherche.</li> <li>• <b>Médiation numérique</b> : accompagnement à l'utilisation des équipements du numérique.</li> <li>• <b>Ecrivain public numérique</b> qui accompagne les bénéficiaires dans l'accès aux droits numérique (fiche chantier)</li> </ul> <p><u>Point de vigilance</u> : Il est proposé l'organisation d'un collectif de bénévole pour assurer les premières étapes de la médiation <u>numérique</u> : sensibilisation/ découverte de l'outil informatique, apprentissage des logiciels courants...</p> <p>Cependant, <b>l'écrivain public numérique</b> doit rester une fonction professionnelle afin d'accompagner les bénéficiaires dans l'accès aux droits numérique (fiche chantier)</p>

Publics / quartiers	Tous les habitants notamment les plus fragiles
Fréquence	En continue
Partenaires associés	Eventuellement, les médiateurs de structures partenaires : CAF...
Moyens	L'écrivain public numérique – salarié par le Centre social ou bénévole
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EPN et l'écrivain public reçoivent tous les publics notamment <u>les publics les plus fragiles</u></li> <li>- Les usagers sont satisfaits des réponses apportées</li> <li>- Les droits des habitants sont mobilisés, leur situation est améliorée</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- La découverte et l'apprentissage des outils informatiques</li> <li>- Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</li> </ul>

## Fiche action n° 9 : Ecrivain public

<b>Objectif stratégique</b>	<p>Accueillir et créer les conditions d'écoute des usagers et des habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer / consolider / maintenir des espaces et des temps d'écoute et d'échanges avec les usagers et habitants des quartiers</li> </ul> <p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul> <p><b>Médiation administrative et écrivain public</b></p>
<b>Description</b>	<p>Les habitants du secteur sud-Est peuvent présenter d'importants problèmes liés à leur précarité économique, sociale... aggravés parfois par un déficit de connaissance des codes et fonctionnement institutionnels, une « non-maitrise » de la langue... Autant de freins qui génèrent des difficultés d'accès à leurs Droits.</p> <p>Afin d'aider ces personnes à solutionner, le CS propose un service d'écrivain public qui un professionnel de la médiation écrite entre individus ou entre personnes et administrations. L'écrivain public répond aux demandes d'aide à la rédaction. Il s'agit d'une action de proximité intégrée au fonctionnement de l'accueil et de la plateforme de services et à destination des usagers ayant besoin d'un accompagnement particulier.</p> <p>L'action s'adresse à tous ceux qui manifestent (ou sollicitent) le centre social sur des questions de médiation ou d'accompagnement administratif. L'action porte donc sur l'information, la rédaction de courriers, l'accompagnement dans les démarches y compris par téléphone.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Afin que le CS ne se substitue pas à ses partenaires (et réciproquement), des rencontres pourront être organisées afin de clarifier le métier d'écrivain public avec le métier d'assistant(e) social(e) notamment.</p>
<b>Public</b>	<p>L'ensemble des habitants du territoire sud-est notamment les publics les plus vulnérables</p>
<b>Fréquence</b>	<p>4 permanences par semaines toute l'année</p>
<b>Partenaires associés</b>	<p>Notamment CMS, Infodroits, CPAM, CAF Agen Habitat, Préfecture, MSA, CARSAT, MDPH, Pass Mobile, Etat civil et Maison de l'Habitat, CCAS...</p>
<b>Moyens</b>	<p>Un médiateur écrivain public</p>
<b>Critères et indicateurs de réussite</b>	<p><u>Critères de réussite</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'écrivain public reçoit les publics notamment <u>les publics les plus fragiles</u></li> <li>- Les usagers sont satisfaits des réponses apportées</li> <li>- Les droits des habitants sont mobilisés, leur situation est améliorée</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Satisfaction des habitants / l'accueil et l'écoute et les réponses apportées</li> </ul>

## Fiche action n° 10 : Insertion, formation, emploi

Objectifs stratégiques et opérationnels	<p>Contribuer à répondre aux "besoins" des habitants les plus fragiles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les habitants dans la transition numérique (= faciliter l'accès aux "droits")</li> </ul>
Description	<p>Le chômage est particulièrement prégnant sur le secteur. Il touche cruellement tous les publics et plus particulièrement les jeunes et les femmes.</p> <p>Il s'agit alors de porter une action qui active plusieurs niveaux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Permanence " Emploi " (cadre individuel)</b> : Il s'agit de mobiliser au sein du Centre social l'ensemble des acteurs de l'emploi afin de pouvoir apporter aux habitants une réponse directe, experte. Il pourra s'agir : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de répondre de façon très opérationnelle à une demande précise : réalisation de CV et de lettre de motivation, candidatures et télé-candidatures, recherches de stages et formations...</li> <li>- et / ou d'organiser l'orientation vers les partenaires à lorsque " le demandeur " peut-être amenés à bénéficier d'un suivi spécifique. Exemple : jeunes avec la Mission locale...</li> </ul> </li> <li>• <b>Ateliers Collectifs</b> : Dans le cadre d'un atelier « collectifs », il s'agira accompagner les demandeurs d'emploi à échanger sur leurs problématiques, à se transférer les « bonnes pratiques », à trouver ensemble des solutions à leurs difficultés</li> <li>• <b>Création d'évènements (forum, Jobdating)</b> : Mise en relation / médiation demandeurs d'emploi avec des chefs d'entreprises</li> <li>• <b>Chantiers Citoyens / de formation</b> : Il s'agit de chantier « citoyens » encadrés par des professionnels qui viseront en plus de contribuer à une action d'intérêt général, de découvrir un métier, découvrir et valoriser ses compétences</li> </ul> <p><b>Points de vigilance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des permanences tant au sein du Centre social que sur le site de l'EPN de Barleté</li> <li>- La mobilisation pour lever les freins à l'emploi des acteurs du champ du social articulée / coordonnée avec celles des acteurs de l'économie et de l'emploi,</li> <li>- L'accompagnement des demandeurs d'emploi vers les entreprises mais aussi les entreprises vers les demandeurs d'emploi (via les chantiers citoyen / de formation, les forums</li> </ul>
Publics / quartiers	Les demandeurs d'emploi
Fréquence	Plusieurs permanences par semaine

## Fiche action n°11 : Chantiers Educatifs

Objectif stratégique	<p>1) Répondre aux besoins, envies, aspirations... mineurs de 14 à 18 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</li> </ul> <p>2) Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</li> </ul> <p style="color: red;">Les compagnons bâtisseurs<sup>2</sup></p>
Description	<p>Les chantiers éducatifs pourront prendre plusieurs formes :</p> <p><b>Les chantiers adultes/famille</b> : nouvelle formule qui permettra de proposer des chantiers en direction des familles (parents/enfants) et/ou des adultes majeurs. Cette formule reste toutefois à construire.</p> <p><b>Le dispositif VVV</b> : Ville-Vie-Vacances est un dispositif interministériel qui consiste à prendre en charge des jeunes.          Cette opération permet à ces jeunes de bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs durant les temps de vacances scolaires. Il s'agit d'un dispositif intégré de prévention de la délinquance.</p> <p>Les chantiers VVV répondent autant d'un besoin éducatif identifié par la structure que d'un besoin manifesté par les publics de pouvoir contribuer positivement à l'aménagement de l'espace, à la réalisation de travaux ou d'actions à vocation collective.</p> <p>Il s'agit d'une des actions traditionnelle du centre social, bien repéré et au travers de laquelle les jeunes mobilisent des ressources et mettent en œuvre des projets.</p> <p>La réalisation des chantiers VVV permet de placer le jeune dans une posture citoyenne nouvelle au regard de son espace de vie et face aux habitants.</p> <p>La réalisation et la contribution à l'aménagement du territoire, la participation à des actions de solidarité ou visant à renforcer le lien social permet également de créer un rapport nouveau avec la ville, son environnement et les autres habitants du territoire.</p> <p><u>Point de vigilance</u> : Une attention particulière est portée sur l'éducation, la prise de responsabilité, la mixité et la diversité des publics. Les participants concernés sont, dans la mesure du possible, associés à la conception et à la accompagnées par le Centre social.</p> <p><b>Une communication / articulation sera assurée avec les autres actions et dispositifs du Centre social et les partenaires des quartiers pour assurer la participation de l'ensemble des jeunes du secteur sud-Est aux chantiers VVV</b></p>
Publics	Tous publics avec une attention particulière pour les jeunes de 14 à 18 ans

Fréquence	De 8 à 10 chantiers par an (en période de vacances scolaires pour le dispositif VVV)
Partenaires associés	Les services de la ville d'Agen et de l'Agglomération Le DAMIE, Tom Enfant Phare, AFDAS, La Roseaie, LA Surf Rider, Info droits....
Moyens	Les chantiers VVV sont portés systématiquement par la MPT ou accompagnés par celle-ci. Le dispositif est piloté par l'animateur référent jeunesse
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Critères de réussite :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils de communication utilisés "captent" les jeunes et les familles dans une perspective de mixité (F&amp;H, origines sociales, quartiers</li> <li>- Les jeunes participent activement au projet jeunesse</li> <li>- Si... les jeunes sont sources de proposition...</li> <li>- Le Centre social est à l'écoute des propositions des jeunes</li> <li>- Le centre social met en place les conditions / l'ensemble des outils qui permettent aux jeunes de porter des projets</li> <li>- Des projets sont portés par les jeunes</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notoriété des moyens de communication du CS à destination des jeunes</li> <li>- Nombre de jeunes qui fréquentent des activités</li> <li>- Nombre de propositions impulsées par les jeunes impulsées</li> <li>- Identification et état des processus et des outils qui permettent aux jeunes de proposer et de porter des outils</li> <li>- Nombre de projets portés par les jeunes</li> <li>- Satisfaction des jeunes envies et besoins / réponse des Centres sociaux</li> </ul>

## - Fiche action n° 12 : Sorties et séjours

Objectif stratégique	<p>1) Répondre aux besoins, envies, aspirations... des mineurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les jeunes à proposer, porter, développer des projets</li> </ul> <p>2) Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</li> </ul>
Description	<p>L'accès aux loisirs permet de construire une qualité de lien importante au sein de la cellule famille, de se développer, de s'épanouir, et pour les enfants de développer des compétences parfois même complémentaires à celles de l'école.</p> <p>Certaines familles font peu d'activités avec leurs enfants pour des raisons de mobilité et de méconnaissance.</p> <p>Les familles expriment aussi un besoin de construire des liens avec d'autres familles du quartier et de sortir de leur isolement.</p> <p>Les sorties comme les séjours tant pour des raisons éducatives que pour des raisons de lien familial et social sont des moments privilégiés dans la mesure où ils offrent des temps de respiration et qu'ils privilégient le rapport parent/enfant.</p> <p>s'agit de programmer tout au long de l'année des sorties <b>culturelles, sportives et de loisirs en famille ou entre adultes organisées avec l'aide des participants</b> pour permettre la découverte des sites ou spectacles culturels, le patrimoine local et les sites de tourisme et de loisirs.</p> <p>Les familles sont invitées à participer à leur organisation (préparation, choix, organisation...) et une démarche de projet accompagne autant que possible la mise en place des actions.</p> <p>Le centre social souhaite accompagner l'organisation également <b>des séjours autonomes ou en semi-autonomie destinés aux familles et/ou aux adultes et organisés avec leur aide au printemps, en été et/ou en hiver.</b></p> <p>Le centre social est alors plus un accompagnateur méthodologique que dans une posture d'animation et permet également de mettre en évidence de questions liées à une gestion raisonnée des budgets, et rendre ainsi possible l'accès aux séjours et aux loisirs en autonomie.</p> <p>Les Sorties et Séjours sont encadrés et coordonnés par le personnel du Centre Social (réfèrent famille, animateurs).</p>

Publics	Adultes et familles adhérentes Jeunes fréquentant l'ACM (13-17)
Fréquence	A définir
Partenaires associés	A définir en fonction du programme à venir
Moyens	5 animateurs du CS, 1 minibus et du matériel nécessaire à l'activité
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>L'action est réussie si :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants participent aux actions</li> <li>- Les habitants proposent sorties, des séjours, des événements</li> <li>- Des participants co-animent / portent des actions accompagnés ou en autonomie</li> </ul> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'habitants reçus, profil de ces habitants (CSP, sexe, âge, quartier)</li> <li>- Nombre actions proposées par les habitants</li> <li>- Nombre d'actions qui reposent sur l'action d'un habitant (co-animation, portage...)</li> <li>- Nature, diversité et qualité des actions proposées</li> <li>- Satisfaction des participants (ouverture culturelle...)</li> </ul>

## Action n°13 : Animation de temps parents /enfants

Objectifs stratégique Et opérationnels	<p>Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la parentalité par des actions complémentaires à l'offre territoriale</li> </ul>
Description	<p>Le soutien à la parentalité notamment la relation parents – enfants est ressortie comme un enjeu fort du diagnostic. Dans cette perspective, il s'agira de proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants.</p> <p>Dans cette perspective, le référent famille de la structure accompagnera le / les parent(s) et le(s) enfant(s) à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'écoute,</li> <li>- Favoriser l'échange entre parents</li> <li>- Créer du lien entre les parents.</li> <li>- Favoriser l'échange entre enfants</li> </ul> <p>Pour cela, le CS proposera des activités à partager entre les enfants et parents : jeux, sorties, séjours, chantiers...</p> <p>En support, le CS proposera un espace convivial, de proximité et surtout non stigmatisant, dans le but de permettre aux familles de faire part de difficultés voire de souffrances dans leur relation avec leur enfant ou dans leur fonction de parents.</p>
Publics	Les familles du territoire
Fréquence	A définir
Partenaires associés	Acteurs de la parentalité en ressources
Moyens	<p>Les temps sont soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-animés entre un intervenant extérieur et un animateur du centre social,</li> <li>• Animés avec un parent et un animateur du Centre social</li> </ul>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les animatrices / actions sont identifiées par les familles et les partenaires</li> <li>- L'action génère de l'écoute et du dialogue entre les parents / enfants</li> <li>- Les actions sont fréquentées par les familles</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le Centre social s'entoure d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention</li><li>- Ces partenaires interviennent en coopération avec le Centre social pour répondre aux enjeux de parentalité</li></ul> <p><u>Des indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Notoriété des actions et des animatrices</li><li>- Nombre d'ateliers</li><li>- Nombre de parents, enfants qui fréquentent les actions, mixité, Nombre de nouvelles familles..</li><li>- Qualité des relations : Parents / Enfants - Parents / Parents suite aux ateliers</li><li>- Nombre de partenaires impliqués</li><li>- Diversité des partenariats et des actions proposées</li></ul>
--	--

PROJET

## Fiche action n°14 : Espace de répit pour les parents

Objectifs stratégique Et opérationnels	<p>Soutenir la parentalité afin de contribuer à l'épanouissement des parents et des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser des temps et des espaces contribuant au "répit" des parents (en complément fonction halte-garderie de l'école primaire)</li> </ul>
Description	<p>Le centre social visera à faciliter les temps de répit durant lesquels les parents pourront en toute tranquillité disposer d'un temps pour eux au sein du Centre social.</p> <p>Pour cela, des actions seront impulsées par le Centre social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Référencer les solutions de garde d'enfants existants sur le territoire et faciliter l'accès pour les parents vers ces solutions</li> <li>• Soutenir la création d'actions collectives de solidarité de voisinage comme le « Babysitting solidaire » par exemple</li> <li>• proposer une action en direction de leur(s) enfant(s) pendant que les parents participent à des activités du CS (en interne).</li> </ul> <p>Les parents pourront alors profiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'ensemble de la programmation du Centre social (ateliers, loisirs...)</li> <li>- Des actions dédiées : groupes de parole sur la parentalité, ateliers parentalité...</li> </ul>
Publics	Les parents usagers du CS
Fréquence	A définir (nouvelle action)
Partenaires associés	Les acteurs de la parentalité et de la petite enfance
Moyens	<p>L'équipe d'animation du CS</p> <p>Des acteurs de la parentalité</p> <p>1 salle d'accueil adaptée (à travailler sur la durée du projet)</p>
Critères et indicateurs de réussite	<p><u>Les critères de réussite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les animatrices / actions sont identifiées par les familles et les partenaires</li> <li>- L'action génère de l'écoute et du dialogue entre les parents / enfants</li> <li>- Les actions sont fréquentées par les familles</li> <li>- Le Centre social s'entoure d'un tissu partenarial pour améliorer son action sur la population de son territoire d'intervention</li> <li>- Ces partenaires interviennent en coopération avec le Centre social pour répondre aux enjeux de parentalité</li> </ul> <p><u>Des indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Notoriété des actions et des animatrices</li> <li>- Nombre d'ateliers</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de parents, enfants qui fréquentent les actions, mixité, Nombre de nouvelles familles...</li><li>- Qualité des relations : Parents / Enfants - Parents / Parents suite aux ateliers</li><li>- Nombre de partenaires impliqués</li><li>- Diversité des partenariats et des actions proposées</li></ul>
--	--

PROJET

## Fiche action n°15 : CLAS

<p>Objectifs stratégique Et opérationnels</p>	<p>Contribuer à la réussite éducative et scolaire des enfants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir l'accompagnement à la scolarité pour les enfants (attention pour les 11 à 15 ans)</li><li>• Assurer l'ouverture culturelle, citoyennes des élèves</li></ul>
<p>Description</p>	<p>Le centre social met en place une action d'accompagnement à la scolarité quotidiennement sur le territoire et dans les écoles.</p> <p>Le CLAS s'organise autour de temps éducatifs et d'un accompagnement à la scolarité centrée sur les méthodes d'apprentissages, l'accès à l'autonomie et l'éveil culturel.</p> <p>Le CLAS est un dispositif global d'accompagnement au sein duquel les actions éducatives jouent un rôle très important aux côtés des savoirs</p> <p>Il s'attache néanmoins à s'appuyer sur le travail donné à l'école afin de soutenir au mieux les familles. Il s'agit donc autant d'un lieu permettant de trouver les ressources et les conditions nécessaires à la réalisation de son travail scolaire que d'un dispositif d'accompagnement.</p> <p>Les sites de primaire et de collégiens mettent en place des actions de loisirs éducatifs afin de permettre aux enfants de développer des compétences à côté de l'école et de renforcer leurs apprentissages.</p> <p>Les équipes du CLAS proposent également sur chacun des sites des sorties culturelles. Ces sorties s'inscrivent dans une démarche de développement des compétences scolaires ou d'ouverture sur le monde, la culture, les arts.... Parallèlement il est important de développer autant que possible, et en s'adressant aux jeunes volontaires, des actions d'animations, de développer une pédagogie de l'innovation et de l'expérience et de favoriser les détournements pédagogiques afin de consolider les connaissances.</p> <p>Enfin, la place des parents est primordiale, des temps de rencontre sont organisés à raison de trois fois par an, afin de faire des parents un des acteurs du dispositif et le partenaire prioritaire de la réussite de l'action. Par ailleurs des temps informels et conviviaux sont organisés tout au long de l'année afin de permettre aux parents de pouvoir échanger dans un cadre moins formel que celui au sein duquel se jouent habituellement les échanges autour de la scolarité. Il s'agit également de travailler la question du lien parents-enfants autour de cette thématique pour que chacun puisse investir pleinement son rôle. Enfin à raison de une à deux fois par mois les activités du CLAS seront banalisées pour mettre en place des actions relevant du champ de la parentalité (sorties, activités...).</p> <p><b>Zoom sur la médiation Familles/Ecole :</b> les établissements scolaires souhaitent s'inscrire dans une dynamique d'éducation partagée et s'associer avec les acteurs de proximité pour travailler au plus près et au mieux avec les familles. De plus en plus de familles se sentent éloignées de l'institution scolaire et la place des parents au sein des établissements est parfois difficile à trouver.</p>

Publics	Enfants du territoire et/ou scolaires dans une des écoles ou collège du REP (du CP à la 3eme)
Fréquence	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'année scolaire (avec possibilité en fonction des projets des temps du mercredi et des vacances scolaires)
Partenaires associés	PRE, l'ensemble des Ets scolaires du REP, les partenaires d'actions en lien avec nos projets (Maison de l'Europe, BB du Cœur, Info droits, Florida, Sua...)
Moyens	5 animateurs permanents du CS, 10 accompagnateurs CLAS en vacation 3 sites avec des locaux adaptés Du matériel et fournitures pédagogiques
Critères et indicateurs de réussite	Reste à définir

## Fiches « chantiers »

### Fiche chantier 1 : "Plan de communication" - Année 1 et déploiement en année 2

L'action du Centre Social est importante. Cependant si le lieu du Centre Social est bien connu et reconnu, des difficultés dans la communication en direct des partenaires et des usagers se font parfois ressentir. Les partenaires expriment parfois une méconnaissance et une difficulté à se repérer au sein des dispositifs, des actions et des intervenants. Les habitants peuvent voir dans le centre social une réponse à tous leurs difficultés au détriment d'acteurs plus opportuns.

L'enjeu sera aussi de faire connaître l'action du Centre social sur l'ensemble du territoire Sud-est de façon à créer de l'attractivité pour l'ensemble des publics.

Le travail qui sera effectué visera à déterminer :

- **La notoriété du Centre social**, c'est-à-dire de préciser les représentations du Centre social chez les acteurs de son environnement institutionnel : partenaires, habitants
- **Les cibles de la communication** : Définir les partenaires, les habitants.... jugés prioritaires
- **Les messages à porter** au regard ce que les publics cibles peuvent attendre de moi
- **Le support du message** : support écrit, médiation orale...

Les communications développées seront plurielles

- Numérique : réseaux sociaux
- De proximité : affiche dans les endroits stratégiques
- Stratégique, c'est-à-dire en appui sur des incontournables

Et à destination d'acteurs différents :

- Habitants,
- Services municipaux,
- Partenaires,
- Acteurs de quartiers
- ....

Ce plan de communication sera formalisé en année 1 et réalisé à partir de l'année 2

## **Fiche chantier n°2 : Rencontre partenarial Parentalité – vers un réseau d'acteurs**

Le soutien à la parentalité est enjeu fort du secteur sud est et un axe fort du projet des Caf, tout comme le travail sur les relations parents - enfants.

La fiche chantier propose l'animation d'une réflexion et d'échange sur les questions autour de la parentalité, de partager des informations, de créer des outils de travail au travers d'un réseau de partenaires identifiés

Il s'agira de

- Rassembler et faire mieux se connaître les différents acteurs qui accompagnent les familles dans leurs fonctions parentales : les professionnels, les porteurs de projets associatifs, les partenaires institutionnels, les parents, les bénévoles.
- Partager des informations, des expériences professionnelles, mutualiser des pratiques qui ont fait leurs preuves.
- Promouvoir les actions de soutien à la parentalité sur les territoires (quartier, ville agglomération...)
- Inviter les parents à participer aux différentes actions dès leur conception

Le travail doit mener à penser la création d'un réseau partenarial de la Parentalité

L'ensemble des acteurs de la parentalité seront invités – y compris les référents famille des autres centres sociaux.

### **Fiche chantier n°3 : stratégie de mobilisation des publics (aller vers - faire venir)**

Le chantier visera à développer une véritable stratégie pour toucher les publics qui pour l'instant échappent à l'action du Centre social.

Il s'agit pour le Centre social de générer de la mixité et du vivre ensemble. Cela ne pourra se réaliser que sur le repérage et l'engagement de partenariats qui permettent la fréquentation des actions du centre social par tous les habitants des quartiers (intergénérationnel, mixité sociale, mixité genre...)

Une réflexion sera portée sur l'équilibre entre aller vers / et amener au Centre social – dans le respect des capacités de mobilités des publics

Nous proposons une méthode autour de 3 points

- 1) Définition des publics cibles. Le diagnostic a déjà permis de clarifier quelques-uns de ces publics : Jeunes adultes isolés, Jeune femme en situation de monoparentalité, personnes âgées isolées
- 2) Identification et mobilisation d'un réseau de partenaires pour toucher ces publics.
  - o Exemples : Parents en situation de monoparentalité - le CMS
- 3) Organisation de temps à destination de ces publics co-construit avec le partenaire. Il pourra s'agir d'action au sein du Centre social ou dans les structures partenaires en proximité avec les publics.

PROJET



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_013/2019\_RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CINEMA ART ET ESSAI**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Le 3 décembre 2013, le cinéma art et essai, le Studio ferry ouvrait ses portes. La ville d' Agen a délégué la gestion et l'exploitation du cinéma, sous forme de Délégation de Service Public, à l'association Les Montreurs d'images pour une seconde DSP sur trois ans (2017-19). L'article 29 de la convention de délégation de service public prévoit la mise en place d'un comité d'évaluation. Il s'est réuni le 18 Juin 2018 et est composé à parité de 3 membres représentant le délégataire (Thierry SALVALAIO, Sylvain PHILIPON, Jean-Patrice SCHULLER) et de 3 membres représentant la municipalité (Laurence MAIOROFF, Bernard LUSSET, Juan GARAY). Ce comité d'évaluation est chargé de suivre l'exécution de la convention et de rendre notamment un avis sur les tarifs proposés et d'examiner les investissements prévus et réalisés et a examiné la première année du nouveau contrat de DSP signé le 30/12/2016.

Le bilan d'activité 2017 est satisfaisant, tant du point de vue de la programmation que de la fréquentation.

Les 4 labels (Recherche, Patrimoine, Jeune Public et Europa) sont maintenus

La fréquentation est stable dans un contexte national de -12% pour le cinéma art et essai.

Elle s'élève à 58.418 entrées en 2017 (contre 58 523 entrées en 2016)

Les adhésions sont également stables : 1754 en 2017 (1830 en 2016)

Le ticket moyen à l'année s'élève à 4,82€, l'objectif a donc été respecté.

En 2017, l'ensemble des animations est maintenu : 120 animations par an (jeune public, scolaires, grands classiques, festivals, commission jeunes, soirée partenaires...). A noter que le festival jeune public a bien fonctionné. L'association privilégie les partenariats transversaux entre les institutionnels et les associations pour travailler au renforcement du maillage territorial.

Le rapport de l'assemblée générale des Montreurs d'images du 3 mai et le bilan financier sont annexés à ce compte rendu.

L'examen des comptes fait apparaître un bilan financier satisfaisant.

- Les recettes

Chiffre d'affaires net : 282 949 € (-1,1%), dont Entrées : 243 304 €

▶ Bar	39 644 €
▶ Subventions	127 367 €
▶ Adhésions	31 737 €
<i>Total Recettes</i>	<i>451 458 €</i>

- Les dépenses

▶ Marchandises bar :	14 866 €
▶ Charges externes :	275 866 €
▶ Salaires :	89 286 €
▶ Charges sociales :	30 571 €
<i>Total dépenses :</i>	<i>447 632 €</i>

- Résultat d'exploitation : 3 825 €
- Résultat financier : 211€
- Résultat exceptionnel : 6 776 €
- Excédent final : 9 981 € (24 675€ en 2016)

- Perspectives pour 2018-2019 :

- Festival Jeune Public
- 10 ans du festival Cinéma et Justice
- Réflexion sur une 3eme salle engagée
- Réflexion tarifaire pour la rentrée 2019
- Relations CGR se passent globalement bien même s'il y a peu de communication, mais attention au développement d'animations « art et essai » qui pourraient faire concurrence
- Le projecteur 2 risque d'être remplacé à court terme

En application de l'article 22 du contrat de délégation de service public et sur la base de 58 000 d'entrées, le calcul de la subvention ville 2017 s'élève à :

- ➔ Part fixe : 50 000 €
- ➔ Part variable : 17 000 €

Total 67 000 €. A noter désormais le versement d'un loyer à la ville : 10 000€ en 2017.

Vu l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Contrat de délégation de Service Public en date du 20 décembre 2016,  
Vu l'avis favorable de la Commission d'évaluation en date du 18 juin 2018,  
Vu l'avis de la Commission consultative de Services publics Locaux en date du 19 novembre 2018  
Vu l'avis de la commission culture en date du 20 novembre 2018,  
La Commission des Finances informée en date du 20 novembre 2018,

## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 du délégataire les Montreurs d'Images,

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

Les  
**M**ontreurs  
d'images



## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE**



# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
COMPTE RENDU TECHNIQUE .....	5
Les chiffres clés en 2017 .....	5
Le bilan des partenariats .....	6
L'état du personnel.....	7
L'évolution des équipements et matériels exploités.....	8
Les attestations de police d'assurance .....	8
Les rapports des organismes de contrôle réglementaire.....	8
Liste des contrats de sous traitance .....	8
Liste des contrats de maintenance.....	8
Les tarifs appliqués .....	9
COMPTE RENDU FINANCIER .....	10
LISTE DES ANIMATIONS SAISON 2017 2018 .....	11
ANNEXES	
Attestations de police d'assurance	
Rapports des organismes de contrôle réglementaire	
<i>Procès-verbal de la commission de sécurité – avril 2017</i>	
<i>Rapport de vérification SOCOTEC – février 2018</i>	
<i>Attestation (facture) de maintenance annuelle des extincteurs - Sud-Ouest Incendie - janvier 2018</i>	
Compte de résultat au 31/12/2017 certifié par Commissariat aux comptes	

## INTRODUCTION

Depuis plus de vingt ans, les Montreurs d'Images portent haut les couleurs du cinéma art et essai à Agen.

Démarrée confidentiellement, l'aventure se poursuit aujourd'hui sur des bases d'excellence qui font d'Agen une des places fortes du cinéma en Aquitaine.

Son mode de gestion associatif, aux côtés de salariés et avec le soutien de la Ligue de l'enseignement et de la ville d'Agen, loin d'être un frein, constitue un atout majeur en termes d'éclectisme, d'ouverture sur la ville et de diversité. Le soutien apporté à notre candidature par nos adhérents lors de la dernière Assemblée Générale est le reflet de la dynamique de notre association.

Par ailleurs, grâce à une gestion financière très sérieuse et prudente, les Montreurs d'Images ont aujourd'hui une structuration financière à même de rassurer l'ensemble de ses partenaires.

Enfin, depuis 4 ans, les Montreurs d'Images ont fait du Studio Ferry un lieu de vie, convivial et ouvert à tous.

## COMPTE RENDU TECHNIQUE

Les chiffres clés en 2017



**58 418** Entrées

**340** Jours d'ouverture

**2717** Séances

**21.5** Spectateurs / séance

**354** Films Art & Essai diffusés





## L'état du personnel

L'équipe de salariés composée de 4 personnes (3,72 équivalents temps plein - ETP) est constituée :

- Un directeur Sylvain Philippon, présent depuis 2003, diplômé directeur d'exploitation cinématographique à LA FEMIS à Paris depuis novembre 2017, il assure la gestion quotidienne des équipes (entretiens individuels et collectifs, congés, gestion des absences,...) et du bâtiment. Il est en charge des demandes de subventions ainsi que des contacts institutionnels et est le garant de la bonne marche du cinéma.. Son expérience au sein des Montreurs d'Images en fait un très bon professionnel. De plus sa connaissance du fonctionnement collectif de la structure lui permet d'assurer la bonne communication et la fluidité des relations entre salariés et membres du conseil d'administration. Il participe au travail de certaines commissions et assure la gestion du site internet, qu'il a créé.
- Un adjoint de direction, Pierre Dupont, présent depuis 2009. Il est également référent scolaire. Il assure notamment l'organisation de la venue des invités des Montreurs d'Images (réalisateurs, acteurs, intervenants,...) et la coordination des festivals. Il a également un rôle de mise à jour des outils de gestion statistique et financière (suivi fréquentation, bilan financier des animations,...).Il assure enfin la gestion du compte Twitter des Montreurs d'Images.
- Illan Lucy a en charge le lancement des séances mais également la maintenance des cabines de projection, rôle fondamental pour la durée optimale du matériel. Il réalise également des cartons numériques projetés avant les séances afin d'annoncer certains événements.
- Lucas Dupuch : assure également le lancement des séances. Compte tenu de ses compétences de maquettiste sur le logiciel IN DESIGN, il a un rôle essentiel dans la mise en forme du programme mensuel. Il conçoit également une grande partie des « flyers » faisant la promotion des événements. Il travaille 26h par semaine..

Les Montreurs d'Images disposent d'une équipe stable et très qualifiée. Sa mission d'assurer au quotidien un accueil de qualité et ponctuel est remplie.



## L'évolution des équipements et matériels exploités

L'équipement est le même qu'à l'ouverture du contrat de délégation, et correspond donc au contrat nommé ci-avant.

## Les attestations de police d'assurance

*Voir annexe*

## Les rapports des organismes de contrôle réglementaire

*Voir annexe*

## Liste des contrats de sous-traitance

Entretien des locaux : **Ménage-Services** (en cours de validité)

## Liste des contrats de maintenance

Cabines, matériel de projection : **Mediatechniques** (en cours de validité)

Alarmes : **Socotec** : (en cours de validité)

Ascenseur : **AAG** (en cours de validité)

Chauffage / Climatisation : **David SA** (en cours de validité)

Extincteurs : **Sud-Ouest Incendie** (en cours de validité)

Toitures, évacuation des eaux : **SMAC SA** (en cours de validité)



## Les tarifs appliqués

Tarif plein

**8 €**

Etudiants et – 25 ans

Tarif adhérent **5.50 €**

Adh. Etudiant & – 25 ans

Jeune public

**3.50 €**

- 18 ans

Tarif plein lundi

**6.50 €**

Tarif solidaire

**2.50 €**

Tarif adhérents lundi

**5 €**

Sénior + 60 ans

**6 €**

Tarif – 18 ans

**5.50 €**

Tarifs CE

**5.70 €**

## COMPTE RENDU FINANCIER

*Voir annexe*



## LISTE DES ANIMATIONS SAISON 2017 2018



### **Ciné rencontre :**

Roger petit de Guillaume Metz, Vendredi 7 juillet  
Film précédé d'un buffet : Apéro dînatoire en présence de Roger Petit et l'équipe du film.  
Mini concert du groupe Mascarade pendant l'apéro.

Visages villages d'Agnès Varda, Mardi 11 juillet  
Rendez-vous le mardi 11 juillet à la buvette des montreurs.

### **Les grands Classiques :**

Les temps Modernes de Charlie Chaplin, Du 28 juin au 4 juillet  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Les fiancées en folie de Buster Keaton, De 5 au 11 juillet  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Le cadet d'eau douce de Charles Reisner, Du 19 au 25 juillet  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

L'étroit mousquetaire de Max Linder, Du 26 juillet au 1<sup>er</sup> aout  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Sept ans de malheur de Max Linder, du 2 au 8 aout  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Le cirque de Charlie Chaplin, Du 23 au 29 aout  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

### **Les grands classiques :**

Bertha boxcar de Martin Scorsese, Du 31 aout au 3 septembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

### **Ciné ma différence :**

Ce qui nous lie de Cédric Klapisch, Dimanche 3 septembre  
Séance ouverte à tous, et adaptée aux personnes en situation de handicap et leurs familles  
Avec Tom Enfant Phare.

### **Les grands classiques :**

Mean Streets de Martin Scorsese, Du 7 au 10 septembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

### **Ciné débat :**

L'éveil de la Permaculture D'Adrien Bellay, Vendredi 8 septembre  
Séance suivie d'un débat avec le collectif <<Sortir des pesticides 47>> et <<Au fil des séounes>>  
Dans le cadre de la Quinzaine de l'écologie.

### **Ciné rencontre :**

Saint-Alban une révolution psychiatrique de Sonia Cantalapiedra, Jeudi 14 septembre  
Séance suivie d'une rencontre avec des professionnels agenais de la santé psychiatrique, et des membres de la famille du Dr Tosquelles.

### **Les grands classiques :**

Les affranchis de Martin Scorsese, Du 14 au 17 septembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Les nerfs à vifs de Martin Scorsese, Du 21 au 24 septembre



Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné adhérent :**

Un beau soleil intérieur de Claire Denis, Mardi 26 septembre  
Entrée offerte aux 50 premiers adhérents.

**Ciné rencontre :**

De sas en sas de Rachida Brakni, Mercredi 27 septembre  
Séance suivie d'une rencontre avec Christian Ruby, philosophe, et Arnaud Theval  
En partenariat avec L'ENAP.

**Les grands classiques :**

Casino de Martin Scorsese, Du 28 septembre au 1<sup>er</sup> octobre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné rencontre :**

Bricks de Quentin Revelli, Lundi 2 octobre  
En présence du réalisateur Quentin Ravelli.

**Les grands classiques :**

L'enfance d'Ivan D'Andrei Tarkovski, Dimanche 8 octobre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné ma différence :**

Koolhaas Houselife D'Ila Beka, Samedi 14 octobre  
Dans le cadre des journées nationales de l'architecture  
En partenariat avec le caue47.

Les visionnaires de Julien Donada, Samedi 14 octobre  
Dans le cadre des journées nationales de l'architecture  
En partenariat avec le caue47.

**Les grands classiques :**

Solaris D'Andrei Tarkovski, Du 11 au 17 octobre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné première :**

The square de Ruben Ostlund, Dimanche 15 octobre  
Avant-première.

**Ciné rencontre :**

Vierge sous serment de Laura Bispuri, Mardi 17 octobre  
Précédé de << Ce poème qui nous veut la >> de Mehla Mammeri Bossard, et suivie d'une rencontre  
avec la réalisatrice Zabo  
Organisé par la mairie d'Agen.

**Ciné bébé :**

La passion van Gogh de Dorota Kobiela, Jeudi 19 octobre  
Séance de cinéma pour tous, adaptée à bébé.

**Ciné rencontre :**

Le jeune Karl Marx de Raoul Peck, Jeudi 19 octobre  
Repas russe, séance suivie d'une rencontre avec Saliha boussenat  
En partenariat avec le travailleur du lot et Garonne.

**Les grands classiques :**

Le Miroir D'Andrei Tarkovski, Du 18 au 24 octobre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.



Stalker D'Andrei Tarkovski, Du 25 au 31 octobre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné premières toiles :**

Les enfants loups, ame et yukí de Mamoru Hosada, Mercredi 18 octobre  
Séance suivie d'une discussion autour du film avec Alban Suarez.  
Frankenweenie de Tim Burton, Jeudi 19 octobre  
Séance suivie d'une discussion autour du film.  
U de Serge Elissalde, Samedi 21 octobre  
Séance en présence de Serge Elissalde.  
Loulou et autres loups de Serge Elissalde, Samedi 21 octobre  
Séance en présence de serge Elissalde.  
Des trésors plein ma poche, Lundi 23 octobre  
Séance précédée d'un atelier Mus 'thèque.  
Mr chat et les shammies, Mardi 24 octobre  
Séance suivie d'une activité <<empreintes de stars>>.  
Ma vie de courgette de Claude Barras, Jeudi 26 octobre  
Séance précédée d'un atelier cerf-volant.  
Bambi de David Hand, Samedi 28 octobre  
Voyage au travers de l'histoire du cinéma avec Marmotte et Projection.  
Les as de la jungle de David Alaux, Dimanche 29 octobre  
Séance en présence de l'équipe du film.  
Le tableau de Jean- François Laguionie, Lundi 30 octobre  
Séance suivie d'une rencontre avec Pascal le Pennec.  
Dans un recoin de ce monde de Sunao Katabuchi, Mercredi 1<sup>er</sup> novembre  
Séance suivie d'une discussion avec Alban Suarez.  
Paprika de Satoshi Kon, Mercredi 1<sup>er</sup> Novembre  
Séance suivie d'une discussion avec Alban Suarez.  
Rita et le crocodile, Mercredi 1<sup>er</sup> Novembre  
Film présenté en avant-première.  
Princes et princesses de Michel Ocelot, Jeudi 2 novembre  
Séance suivie d'un atelier ombres chinoises.  
Un conte peut en cacher un autre de Jakob Schuh, Vendredi 3 novembre  
Séance suivie d'un atelier de création d'affiches de cinéma en papier découpé.  
Le livre de la jungle de Wolfgang Reitherman, Samedi 4 novembre  
Voyage au travers de l'histoire du cinéma avec Marmotte et Projection.  
Le vent dans les roseaux d'Arnaud Demuynck, Dimanche 5 novembre  
Séance suivie d'un goûter offert.

**Ciné rencontre :**

L'assemblée de Mariana Otero, Jeudi 2 novembre  
Suivie d'une rencontre avec Mariana Otero  
Dans le cadre du mois du doc avec L'ACREAMP.

**Les grands classiques :**

Nostalghia D'Andrei Tarkovski, Du 1<sup>er</sup> au 7 novembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné rencontre :**

Diane a les épaules de Fabien Gorgeart, Jeudi 9 novembre  
Avant- première exceptionnelle en présence de l'équipe du film  
En partenariat de la Région Nouvelle aquitaine.

**Ciné presque nuit :**

Thelma de Joachim Trier, Vendredi 10 novembre  
Avant-première.  
Carrie au bal du diable de Brian de Palma, Vendredi 10 novembre



Grave de Julia Ducournau, Vendredi 10 novembre.

**Les grands classiques :**

L'enfer d'Henri Georges Clouzot de Serge Bromberg, Du 8 au 14 novembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné débat :**

Bientôt dans vos assiettes de Paul Moreira, Jeudi 16 novembre  
Suivi d'un débat  
Avec le collectif sortir des pesticides 47, dans le cadre du festival Alimen terre.

**Ciné double-séance :**

Blade Runner de Ridley Scott, samedi 18 novembre  
Blade Runner 2049 de Denis Villeneuve, samedi 18 novembre  
Double séance pour les films Blade Runner, pass 2 films : 14 euros.

**Les grands classiques :**

Quai des orfèvres D'Henri-Georges-Clouzot, Du 15 au 21 novembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné rencontre :**

Beyond the yellow door de Lucas Vernier, Jeudi 23 novembre  
En présence du réalisateur du film Lucas Vernier, entrée offerte aux 50 premiers adhérents.

**Les grands classiques :**

Le mystère de Picasso D'Henri-Georges-Clouzot, Du 22 au 28 novembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné débat :**

Tout est permis de Coline Serreau, Lundi 27 novembre  
Suivi d'un débat  
En partenariat avec la MACIF.

**Ciné débat :**

Carré 35 D'Eric Caravaca, Jeudi 29 novembre  
Suivi d'une discussion avec l'association de la cause freudienne Midi- Pyrénées.

**Ciné rencontre :**

Les herbes folles D'Alain Resnais, Samedi 2 décembre  
La rencontre sera animée par Jean François Cazeaux et Philippe Stellati  
En partenariat avec le rectorat de l'académie de Bordeaux et la ligue de l'enseignement 47.

**Les grands classiques :**

Le corbeau D'Henri-Georges-Clouzot, Du 29 novembre au 5 décembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné débat :**

Le maître est l'enfant d'Alexandre Mourot, Jeudi 7 décembre  
Suivi d'un débat contradictoire avec Emilie Bouillot Formatrice et Patrick Figeac Docteur.

**Les grands classiques :**

Pauvres mais Beaux de Dino Risì, Du 6 au 12 décembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné rencontre :**

La Marseillaise de Jean Renoir, Vendredi 15 décembre  
Soirée de soutien au retour de la statue de la Marseillaise dans le Square du Pin  
En partenariat avec le comité de quartier numéro 4.



**Les grands classiques :**

Belles mais Pauvres de Dino Risi, Du 13 au 19 décembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné court-métrages**

Iernanja cœur océan D'Anna Cazenav, Jeudi 21 décembre  
Gabber Lover D'Anna D'Anna Cazenave, Jeudi 21 décembre  
Et il devint montagne de Sarah Leonor, Jeudi 21 décembre  
The Hunchback de Gabriel Abrantes, Jeudi 21 décembre  
Entrée offerte aux 25 premiers adhérents.

**Ciné jeune public**

Polichinelle et les contes merveilleux de Giulio Gianni, Samedi 23 décembre  
Séance suivie de la décoration du sapin de Noël du cinéma,

**Les grands classiques :**

Pauvres Millionnaires de Dino Risi, Du 20 au 26 décembre  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Le veuf de Dino Risi, Du 27 décembre au 2 janvier  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné jeune public :**

Charlot sur la route de Charlie Chaplin, Samedi 6 janvier  
Ciné Galette.

La vallée des loups de Jean Bertrand, Dimanche 7 janvier  
Séance suivie d'une discussion autour du film.

**Les grands classiques :**

Nos années sauvages de Wong Kar-Wai, Du 3 au 9 janvier  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

Chungking express de Wong Kar-Wai, Du 10 au 16 janvier  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné Jean Gabin :**

Un français Nommé Gabin de François Aymé, Mardi 16 janvier  
La vérité sur bébé donge D'Henri Decoin, Mardi 16 janvier  
En présence du réalisateur François Aymé, entrée offerte aux 25 premiers adhérents.

**Ciné ma différence :**

Jalouse de David et Stéphane Foerkinos, Dimanche 21 janvier  
Séance de cinéma ouverte à tous, et adaptée aux personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement.  
Avec Tom Enfant Phare.

**Les grands classiques :**

Les anges déchus de Wong Kar-Wai, Du 17 au 23 janvier  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

Happy together de Wong Kar-Wai, Du 24 au 30 janvier  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné première :**



Jusqu'à la garde de Xavier Legrand, Vendredi 26 Janvier  
Avant-première.

**Ciné et justice :**

Titicut follies de Frédérick Wiseman, Vendredi 2 février  
Séance suivie d'un débat avec Agnès Navarro et Jean-Pierre Boulhol.

12 Jours de Raymond Depardon, Samedi 3 février  
Séance suivie d'un débat avec Xavier Gadrat et Dr Fabien Aubat.

Shock Corridor de Samuel Fuller, Dimanche 4 février  
Chaque séance sera présentée par un membre des Montreurs D'images.

L'histoire d'adèle h de François Truffaut, Dimanche 4 février  
Chaque séance sera présentée par un membre des Montreurs D'images.

Une femme sous influence de John Cassavetes, Dimanche 4 février  
Chaque séance sera présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné première :**

Moi, Tonya de Craig Gillespie, Jeudi 8 février  
Avant-première avec l'association des cinémas de recherche et d'essai d'aquitaine et Midi Pyrénées.

**Ciné japon:**

Still the water de Naomi Kawase, Vendredi 9 février  
Le Voyage de Chihiro de Hayao Miyazaki, Samedi 10 février  
Séances choisies et accompagnées par Idoia Izumi.

**Les grands classiques :**

Lettre d'une inconnue de Max Ophuls, Du 7 au 13 février  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné anglais :**

Les heures sombres de Joe Wright, Vendredi 16 février  
Dunkerque de Christopher Nolan, Vendredi 16 février  
Présentation des deux films et intervention par les montreurs d'images.

**Ciné conte :**

Les amis animaux d'Eva Lindstrom, Dimanche 18 février  
Séance accompagnée par Isabelle Terrières et tous ses personnages.

**Les grands classiques :**

La ronde de Max Ophuls, Du 14 au 20 février  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné rencontre :**

La ronde des couleurs, Mercredi 21 février  
Séance suivie d'un atelier.

**Ciné première :**

Le Voyage de Lila de Marcela Rincon Gonzalez, Samedi 24 février  
Avant-première.



**Ciné ma différence :**

Le grand méchant renard et autres contes de Benjamin Renner, Dimanche 25 février  
Séance de cinéma ouverte à tous, et adaptée aux personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement.  
Avec Tom Enfant Phare.

**Les grands classiques :**

Le plaisir de Max Ophuls, Du 21 au 27 février  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné au fil des séounes :**

Nous, Mammifères de Marie Daniel, Jeudi 1<sup>er</sup> mars  
Suivi d'un débat avec Thomas Ruys et Bernard Péré.

**Ciné latino :**

Fraise et chocolat de Juan Carlos Tabio, Vendredi 2 mars  
Rencontre avec Louise Legal, intervenante CINELATINO

**Ciné première :**

Croc blanc D'Alexandre Espigares, Dimanche 4 mars  
Avant-première.

**Les grands classiques :**

Madame de ... de Max Ophuls, Du 28 février au 6 mars  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné rencontre :**

Les âmes noires de Francesco Munzi, Vendredi 9 mars  
Rencontre avec Serge Quadruppani journaliste, romancier et Gérard Dastugue conférencier  
En partenariat avec le salon Polar 'Encontre.

**Les grands classiques :**

Le journal d'une femme de chambre de Luis Buñuel, du 7 au 13 mars  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

**Ciné au fil des séounes :**

La bombe et nous de Xavier-Marie-Bonnot, Jeudi 15 mars  
Suivi d'un débat avec Horizon vert, Stop Golfech et au fil des séounes.

**Ciné latino :**

Malia junta de Claudia Huaiquimilla, Dimanche 18 mars  
Suivi d'une rencontre avec Andrew Bargsted.

**Ciné le printemps des droits de l'homme :**

On récolte ce que l'on sème d'Alaa Ashkar, Jeudi 22 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par le Comité Palestine.  
Les sentinelles de Pierre Pezerat, jeudi 22 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par Générations Futures.

Madame b histoire d'une nord-coréenne de Jero Yun, Vendredi 23 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par Ruelle.  
Retour à Forbach de Régis Sauder, Vendredi 23 mars  
Séance suivie d'un débat organisé la LICRA.



Numéro une de Tonie Marshall, Samedi 24 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par le Réseau d'entraide 47 contre les violences conjugales.  
Nothing to hide de Marc Meillassoux, Samedi 24 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par aGENUx.  
Welcome to Fukushima D'Alain de Halleux, Samedi 24 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par le Réseau citoyen de surveillance de la radioactivité.  
Bienvenus de Rune Denstad Langlo, Samedi 24 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par la CIMADE.

Mémoires d'un condamné de Sylvestre Meinzer, Dimanche 25 mars  
Séance suivie d'une discussion avec ATTAC.  
L'œil du cyclone de Sékou Traoré, Dimanche 25 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par Amnesty International.  
C'est eux les chiens D'Hicham Lasri, Dimanche 25 mars  
Séance suivie d'un débat organisé par la ligue des droits de l'homme et justice pour Monjib.

#### **Les grands classiques :**

La voie lactée de Luis Buñuel, Du 14 au 20 mars  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

Le charme discret de la bourgeoisie de Luis Buñuel, Du 21 au 27 mars  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

Cet obscur objet du désir de Luis Buñuel, du 28 au 3 avril  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
Film présenté avant la séance et replacé dans son contexte historique, politique et artistique.

#### **Ciné théâtre d'aquitaine :**

Le théâtre école d'aquitaine fait son cinéma, Samedi 31 mars  
Visionnage des travaux d'élèves de deuxième années.

#### **Ciné première :**

Foxtrot de Samuel Maoz, Vendredi 6 avril  
Avant-première.

#### **Les grands classiques :**

Le crime de monsieur Lange de Jean Renoir, Du 4 au 10 avril  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

#### **Ciné rencontre :**

Belinda de Marie Dumora, Mercredi 11 avril  
Rencontre avec la réalisatrice du film. Avec l'ENAP et l'ACID

#### **Ciné English speaking club :**

L'île aux chiens de Wes Anderson, Jeudi 12 avril  
Séance précédée d'une discussion en anglais au bar du cinéma.

#### **Les grands classiques :**

REMORQUES, Jean Gremillon, 15 avril  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

#### **Ciné - bébé**

LIBERTE – 13 films poèmes de Paul Eluard, collectif, 15 avril  
Séance suivie d'une animation-spectacle « l'écran magique ». Les enfants se succèdent pour interpréter le rôle du personnage principal dans le film réalisé en direct.



PROFESSEUR BALTHAZAR de Zlatko Grgic, Boris Kolar, 18 avril  
Séance suivie d'un goûter offert par les montreurs.

**Ciné-rencontre**

C'EST ASSEZ BIEN D'ÊTRE FOU, documentaire d'Antoine Page, le 20 avril  
Rencontre avec le réalisateur, entrée offerte aux 25 premiers adhérents.

**Les grands classiques**

LES PORTES DE LA NUIT, Marcel Carné, le 22 avril  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné-bébé**

MON TONTON CE TATOUEUR TATOUE, Karla Von Bengston, 22 avril  
Séance suivie d'une animation avec une maquilleuse professionnelle.

**Ciné Ma Différence**

LE RETOUR DU HEROS, Laurent Tirard, 29 avril  
Séance ouverte à tous, adaptée aux personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement. Avec Tom enfant phare

**Les grands classiques**

LE JOUR SE LEVE, Marcel Carné, 29 avril  
Séance présentée par un membre des montreurs d'images.  
30 avril : Ciné-conférence. Film suivi d'une conférence de Maurice Cottenceau « le cinéma de Marcel Carné »

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY, Wim Wenders, 6 mai  
Cycle Wim Wenders – Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

ALICE DANS LES VILLES, Wim Wenders, 13 mai  
Cycle Wim Wenders – Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné-rencontre**

EN GUERRE, Stéphane Brizé  
Avant-première le 15 mai.  
21 mai : séance en présence de Vincent Lindon, Stéphane Brizé.

**Les Grands Classiques :**

FAUX MOUVEMENT, Wim Wenders, 20 mai  
Cycle Wim Wenders. Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné-rencontre**

MAI 68 LA BELLE OUVRAGE, Jean-Luc Magoni  
MAI 68 EN LOT ET GARONNE, Michel Maza  
Le 17 mai : séances suivies d'une discussion avec Pierre Robin. Avec l'institut d'histoire sociale du Lot-et-Garonne.

**Ciné-rencontre**

CALL ME BY YOUR NAME, Luca Guadagnino, 24 mai  
Séance suivie d'une discussion avec l'association ECCE Homo: "l'éveil de l'homosexualité et le grand amour ; le coup de foudre existe aussi chez les homos. »

**Les Grands Classiques :**

L'AMI AMERICAIN, Wim Wenders, 27 mai  
Cycle Wim Wenders. Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**FESTIVAL MUSIQUE, ON TOURNE !**



Masterclass Thierry Jousse, 1<sup>er</sup> juin  
Masterclass Gérard Dastugue, 2 juin  
LE CIEL ETOILE AU-DESSUS DE MA TÊTE, Ilan Klipper, 2 juin  
Concert de Frank Williams, compositeur du film,  
Concours de compositeurs, sur un extrait du film LES OISEAUX, Hitchcock. 2 juin  
Concert blues addict, 2 juin

**Ciné-rencontre**

L'HOMME QUI TUA DON QUICHOTTE, Terry Gilliam, 7 juin  
English speaking club : séance précédée d'une discussion en anglais au bar du cinéma.

**Ciné-Conférence :**

QUELLE VILLE DURABLE POUR DEMAIN ? Court métrage des élèves du collège Paul-Dangla. 14 juin  
Film suivi d'une conférence avec Jean-François Berthoumieu, Vincent Robin, Denis Dessagne.

**Les Grands Classiques :**

ASSURANCE SUR LA MORT, Billy Wilder, 10 juin  
Cycle Billy Wilder – Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

BOULEVARD DU CREPUSCULE, Billy Wilder, 17 juin  
Cycle Billy Wilder – Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

EMBRASSE MOI IDIOT, Billy Wilder, 24 juin  
Cycle Billy Wilder – Séance présentée par un membre des montreurs d'images.

**Ciné Ma Différence :**

MON KET, François Damiens, 24 juin  
Séance de cinéma ouverte à tous et adaptée aux personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement. Avec Tom enfant phare.



## ANNEXES

- ✓ Attestations de police d'assurance
  
- ✓ Rapports des organismes de contrôle réglementaire
  - *Procès-verbal de la commission de sécurité – avril 2017*
  - *Rapport de vérification SOCOTEC – février 2018*
  - *Attestation (facture) de maintenance annuelle des extincteurs Sud-Ouest Incendie - janvier 2018*
  
- ✓ Compte de résultat au 31/12/2017 certifié par Commissariat aux comptes

N° Dossier : 00933769 5  
 N° Client : A047001587  
 N° Groupement : F0047  
 Adresse du souscripteur :  
 LES MONTREURS D'IMAGE  
 STUDIO FERRY  
 12 RUE JULES FERRY  
 47000 AGEN

**Reconduction**

LES MONTREURS D'IMAGE  
 STUDIO FERRY  
 12 RUE JULES FERRY  
 47000 AGEN

**CONDITIONS PARTICULIERES  
 " MULTIRISQUE IMMOBILIER ET MOBILIER "**

**GARANTIES DU BIEN IMMOBILIER \***

Adresse du bien immobilier garanti : **STUDI FERRY 12 RUE JULES FERRY  
 47000 AGEN**

**Bâtiment : Dur d'une superficie de 1154 m<sup>2</sup>**

Qualité du souscripteur : **Locataire**

Garanties : Responsabilités à l'égard du propriétaire (art. 16.1) et des voisins et des tiers (art. 16.3), Perte de loyers (art. 16.1), Troubles locatifs (art. 16.1), Recherche de fuites (art. 13.2), Frais de relogement (art. 17.3), Détériorations immobilières (art. 18), Bris de glaces (art. 19), Détériorations accidentelles (art. 24) de la notice « Multirisque Immobilier et Mobilier ». (Voir tableau récapitulatif des garanties au verso).

**GARANTIES DU MOBILIER ET MATERIEL \***

RISQUES GARANTIS	VALEUR TOTALE GARANTIE
Incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles, attentats, catastrophes technologiques	200 000,00 €
Vol et vandalisme	60 000,00 €
Dommages accidentels	60 000,00 €
Dommages électriques	60 000,00 €
Bris de machine	60 000,00 €
Frais de reconstitution des médias	Non garanti

Lieu d'implantation :

**Franchise** : 10 % du montant des dommages avec un minimum de 110 € et un maximum de 1.100 € sauf ; non respect des mesures de sécurité contre le vol -cf art. 37.2- (associations scolaires : 10 % des dommages avec un minimum de 38 € et un maximum de 110 €), tempête : 320 €, catastrophes naturelles : franchise légale, événement relevant de l'extension « Bris de machine » : 110 €.

Expérimenté & professionnel  
 ASSURANCE  
 297

<b>GARANTIES DES PERTES D'EXPLOITATION *</b>	
Sur bien immobilier seul	<b>330 000,00 €</b>
Sur bien immobilier et matériel	<b>Non garanti</b>

\* Les garanties sont celles exposées au titre de la Multirisque Immobilier et Mobilier.

**DATE D'EFFET DES GARANTIES : 02/12/2017**

**COTISATION DU 02/12/2017 AU 01/12/2018 : 3 058,42 €**

**Fait à Paris le 06/12/2017**

**VEUILLEZ ADRESSER VOTRE REGLEMENT A LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE LOT ET GARONNE.**

**CACHET DE LA DELEGATION**

**Assureur procurant les garanties :**

Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT cedex 9.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à APAC la prise en compte de votre demande. Sauf opposition de votre part, nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Pour toute demande, contactez APAC 21 rue Saint-Fargeau – CS 72021 – 75989 PARIS CEDEX 20.

<b>GARANTIES DU BATIMENT</b>	
<b>NATURE DES RISQUES ASSURES</b>	<b>CAPITAUX MAXIMUM PAR SINISTRE</b>
Art. 13 - <b>Dégâts des eaux et événements assimilés</b> - Recherche de fuite (art.13.2)	1.830 €
Art. 16 - <b>Les Responsabilités garanties</b>	
- Risques locatifs à l'égard du propriétaire (art. 16.1)	125.000.000 €
- Responsabilité pour perte de loyers (art. 16.1)	Valeur locative annuelle
- Troubles locatifs (art.16.1)	Globalement
- Recours des voisins et des tiers (art. 16.3)	1.829.389 €
<i>Pour les recours visés aux articles 16.2 et 16.3, les capitaux garantis comportent un maximum de 365.578 € sur « Pertes d'exploitation » et/ou « Perte de la valeur vénale d'un fonds de commerce ».</i>	
Art. 17 - <b>Dommmages divers :</b> - Frais de relogement (art. 17.3)	Frais réels dans la limite d'une année
Art. 18 - <b>Détériorations immobilières</b> - Réparations, détériorations immobilières	Frais réels
- Remplacement des serrures et clés	3.812 €
- Frais de clôture provisoire ou de gardiennage	1.525 €
Art. 19 - <b>Bris de glaces</b> - Capital garanti (doublé si sinistre tempête)	4.574 €
- Frais de clôture provisoire, de gardiennage	3.049 €
Art. 24 - <b>Détériorations accidentelles</b>	1.830 €

**FRANCHISES**

Sur tout sinistre autre que « responsabilité » s'applique une franchise absolue de 127 €.

Lorsque les dommages atteignent des biens mobiliers et immobiliers couverts par le contrat Multirisque Immobilier et Mobilier, il sera fait application d'une franchise unique. Si les franchises ne sont pas identiques, c'est la plus élevée qui s'appliquera.

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

L'APAC (Association Pour l'Assurance des Membres de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente - Confédération Générale des Oeuvres Laïques) 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20, certifie que pour la période du 02/12/2017 au 01/12/2018, l'association au titre du contrat 00933769 5,

**LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN**

bénéficie par son intermédiaire, des garanties d'un contrat collectif, auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurances Mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT cedex, sous le N° 2964941DX705, couvrant les capitaux énumérés ci-dessous :

<b>Incendie, dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles, attentats, catastrophes technologiques</b>	<b>200000 €</b>
<b>Vol et Vandalisme</b>	<b>60000 €</b>
<b>Dommages accidentels</b>	<b>60000 €</b>
<b>Dommages électriques</b>	<b>60000 €</b>
<b>Bris de Machine</b>	<b>60000 €</b>
<b>Frais de reconstitution des médias</b>	<b>Non garanti</b>

Les garanties acquises sont exposées au titre de la notice Multirisque Immobilier et Mobilier.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 06/12/2017  
Le Service ADHESIONS



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

L'APAC (Association Pour l'Assurance des Membres de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente - Confédération Générale des Oeuvres Laïques) 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20,

LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

bénéficie par son intermédiaire, des garanties des contrat collectif n° 2989128AX707 souscrit auprès de la MAIF – 79038 NIORT CEDEX 9, couvrant les risques :

**Pertes d'Exploitation :**

Chiffre d'affaires sur biens immobiliers : 330000 €

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 06/12/2017  
Le Service ADHESIONS



**ATTESTATION D'ASSURANCE**

L'Association Pour l'Assurance Confédérale dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 PARIS, atteste que l'association dont les coordonnées suivent :

LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

bénéficie au titre du dossier N° 00933769 couvrant le local sis

STUDI FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

Selon la surface développée déclarée soit 1154 M<sup>2</sup>

des garanties suivantes exposées au titre de la notice Multirisque Immobilier et Mobilier,

- 1 - Risques locatifs à l'égard du propriétaire..... 125.000.000 €
- 2 - Responsabilité pour perte de loyers.....un an de loyers
- 3 - Troubles locatifs et recours des voisins et des tiers.....globalement 1.829.389 €
- 4 - Détériorations immobilières (vol et tentative de vol).....Frais réels

Ces garanties sont accordées au titre du contrat collectif dont L'APAC est souscripteur auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurances Mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT Cedex sous le n° 2964934 T.

Les garanties sont accordées pour la période du 02/12/2017 au 01/12/2018.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 06/12/2017  
Le Service ADHESIONS



LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

Paris, le 22/12/2017

N/Réf : 00933768 5

Objet : Convention d'Assurance Personnalisée

P.J. : 2

Monsieur le Président,

Nous vous prions de trouver ci-joint le renouvellement de la convention d'assurance enregistrée auprès de nos services sous le n° 00933768 5 et destinée à octroyer à votre association et à ses membres les garanties d'assurances détaillées sur le bordereau joint.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette convention avait été établie sur la base de la fiche Diagnostic que vous aviez régularisée. Par conséquent, si certains des éléments que vous nous aviez déclarés (tels que les activités mises en œuvre, les effectifs de votre association ...) ont évolué, nous vous saurions gré de bien vouloir nous en aviser par la transmission d'une nouvelle fiche.

L'adéquation des éléments pris en compte avec la réalité des risques liés à vos activités est particulièrement importante. En effet, dans l'hypothèse où les dispositions de cette convention seraient obsolètes, nous serions dans l'incapacité d'intervenir pour un éventuel sinistre survenu lors de nouvelles activités ou impliquant des effectifs non déclarés.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Adhésions



*Nous pouvons aussi vous proposer d'autres contrats  
selon vos besoins personnels ou ceux des membres de  
votre association.*

**LOCAUX CONCERNES** : sans déclaration préalable, sont garantis les locaux d'activité ou d'entrepôt, les stands de kermesse, parquets de bal, tentes, chapiteaux, salles publiques de spectacles.

**CONDITIONS D'OCCUPATION** : sont garantis les locaux mis occasionnellement à la disposition de la personne morale assurée. Lorsque la personne morale assurée bénéficie d'une exclusivité d'utilisation, ce prêt ou cette location ne peut excéder trois mois consécutifs.

**RESPONSABILITES ASSUREES :**

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité de la personne morale assurée vis-à-vis :

**- du propriétaire du local :**

- pour les dommages matériels d'incendie, d'explosion ou d'eau garantis et causés à l'immeuble et aux biens mobiliers,
- pour les pertes de loyers des locaux occupés par l'assuré ou par d'autres locataires consécutives à ces dommages, ainsi que pour la perte de l'usage des locaux utilisés par le propriétaire lui-même. L'indemnité est calculée sur la base du montant annuel du loyer ou de la valeur locative, et en fonction du temps nécessaire (au maximum une année à partir du sinistre) à la remise en état des locaux sinistrés.
- pour le trouble de jouissance consécutif à ces dommages matériels et causés à d'autres locataires de l'immeuble,
- les dommages électriques,
- le vol ou tentative de vol,
- les détériorations accidentelles,
- le bris des glaces.

**- des voisins et des tiers** : pour les dommages matériels et immatériels consécutifs qui leur sont causés par communication d'un incendie, d'une explosion ou d'un dégât des eaux survenu dans les biens garantis.

**EXCLUSIONS** : outre les exclusions générales visées à l'article 4.4 de la Multirisque Adhérents Association Activités socio-éducatives et culturelles, sont exclus :

- les bâtiments classés ou inventoriés, même en partie au registre des monuments historiques ou situés dans un site classé,
- les dommages subis par les locaux (et les biens compris dans ces locaux) dont la personne morale assurée est propriétaire, ainsi que ceux dont elle détient l'exclusivité d'utilisation pendant plus de trois mois ou renfermant des dépôts de liquides inflammables supérieurs à 200 litres, ou de gaz supérieurs à 1 000 kg,
- les amendes, y compris celles qui seraient assimilées à des réparations civiles,
- les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré en vertu d'obligations contractuelles ; la garantie demeure acquise à l'assuré dans les limites du contrat si, à l'occasion de dommages corporels, matériels et immatériels, sa responsabilité était recherchée à titre contractuel lorsque cette responsabilité civile lui aurait incombé en l'absence de toute obligation contractuelle,
- les pertes, disparitions, manques à l'inventaire, les relevés de casse à l'issue d'un séjour ou d'une réalisation.

Sont également exclus les dommages corporels, matériels et immatériels causés par :

- tous véhicules terrestres à moteur (y compris les engins de chantier automoteurs qu'ils fonctionnent comme véhicules ou comme outils),
  - tous véhicules terrestres construits en vue d'être attelés à un véhicule terrestre à moteur et destinés au transport de personnes ou de choses,
  - tous appareils terrestres attelés à un véhicule terrestre à moteur,
  - tous engins flottants ou aériens, tous véhicules aériens, maritimes, ou fluviaux ou lacustres,
- dont l'assuré ou les personnes dont il est civilement responsable ont la propriété, la conduite, la garde ou l'usage.

Association Pour l'Assurance Confédérale

SIÈGE SOCIAL : 3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 BUREAUX : 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Cedex 20 -

Tél. 01 43 58 98 19 - Fax 01 43 58 98 20 - e-mail apac@laligue.org

www.apac-assurances.org

SIRET 775 666 654 00030 - APE 9499Z

## ATTESTATION D'ASSURANCE

L'Association Pour l'Assurance Confédérale dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 PARIS, atteste que l'association dont les coordonnées suivent :

LES MONTEURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

bénéficie par son intermédiaire de la garantie Responsabilité civile Occupation de locaux occasionnels dans le cadre des activités déclarées et ce, selon les limitations suivantes :

- RC vis-à-vis du propriétaire	
- Biens immobiliers :	
.. Incendie, explosion, dégâts des eaux	125.000.000 €
.. Vol et détériorations accidentelles	1.357 €
.. Bris de glaces	3.049 €
- Biens meubles et matériels :	
.. Incendie, explosion, dégâts des eaux	152.450 €
.. Détériorations accidentelles et Vol	1.357 €
- Dommages électriques	15.245 €
- Perte de loyers	Montant annuel du loyer
- Privation de jouissance	Montant annuel de la valeur locative
- RC vis-à-vis des voisins et des tiers	
- Incendie, explosion, dégâts des eaux	1.219.593 €

**Ces garanties sont accordées pour les seules occupations occasionnelles (occupations non exclusives ou de moins de trois mois consécutifs) de locaux répondant aux conditions détaillées au verso**

et ce, au titre du contrat collectif dont l'APAC est souscriptrice auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurances Mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT Cedex sous le n° 2964893 R.

**Les garanties sont accordées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 au titre du dossier n°00933768 5.**

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 22/12/2017

Service adhésions



Association Pour l'Assurance Confédérale  
SIEGE SOCIAL : 3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 BUREAUX : 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Cedex 20 -  
Téi. 01 43 58 98 19 - Fax 01 43 58 98 20 - e-mail apac@laligue.org  
[www.apac-assurances.org](http://www.apac-assurances.org)  
SIRET 775 666 654 00030 - APE 9499Z



<b>Procédure devant les juridictions civiles</b>		<b>€ (hors taxes)</b>
1er degré	Mise en demeure	162
	Production de créance	141
	Inscription d'hypothèque	435
	Référé	461
	Assistance à expertise (par intervention)	461
	Dires (à compter du deuxième dire)	161
	Requête / Relevé de forclusion devant le Juge-Commissaire/Sarv/ Requête en rectification d'erreur matérielle	336
	Tribunal d'instance (instance au fond)	645
	Tribunal de Grande Instance (instance au fond) / CCI	1 010
	Ordonnance de Mise en Etat	410
	Juge de l'exécution : - ordonnance - jugement	461 645
	Médiation civile	555
	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	750
Appel	Appel d'un référé	555
	Appel d'une instance au fond : - en défense - en demande	1 010 1 151
	Postulation devant la Cour d'Appel	732
<b>Procédure devant les juridictions pénales</b>		<b>€ (hors taxes)</b>
	Rédaction d'une plainte avec ou sans Constitution de Partie Civile	523
	Comparution en Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC) - comparution devant le Procureur - accord du prévenu et comparution immédiate devant le Juge du Siège	392 336
	Tribunal de police - jugement pénal - jugement en liquidation sur intérêts civils	461 (1) 343 (1)
	Tribunal correctionnel/Tribunal pour enfants - jugement pénal - jugement en liquidation sur intérêts civils	737 (1) 470 (1)
	Juge d'Application des Peines	470
	Chambre des appels correctionnels	831
	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI) - requête en vue d'une provision ou expertise - décision liquidant les intérêts civils	336 637 (1)
	Composition pénale	303
	Communication de procès-verbaux	103
	Cour d'Assises par journée (2)	1 500
	Instruction pénale : - audience devant le Juge d'Instruction - demande d'acte (3 maximum par affaire) - chambre de l'instruction (2 maximum par affaire)	450 250 600
<b>Procédure devant les juridictions de l'ordre administratif</b>		<b>€ (hors taxes)</b>
	Référé / Recours gracieux	461
	Juridiction du 1er degré	925
	Cour administrative d'appel - en défense - en demande	925 1 108
<b>Transaction négociée par l'avocat : rémunération identique à celle prévue pour les procédures devant les juridictions</b>		
<b>Intervention de l'avocat au pré-contentieux sans issue transactionnelle</b>		<b>€ (hors taxes)</b>
	Contentieux relevant du Tribunal d'Instance	432
	Contentieux relevant du Tribunal de Grande Instance	616

1 - Quel que soit le nombre d'audiences par affaire

2 - Journée minimum de 6 heures, temps de préparation du dossier inclus.

Les plafonds indiqués ci-dessus comprennent les frais divers (déplacements, secrétariat, photocopies...) ainsi que les impôts et taxes et constituent le maximum de l'engagement de l'assureur par niveau de juridiction, étant entendu qu'en cas d'assujettissement de l'assuré au régime de la T.V.A, le remboursement des frais engagés par celui-ci dans le cadre du libre choix de l'avocat sera effectué par l'assureur sur la base des honoraires réglés par l'assuré, déduction faite de la T.V.A.

Association Pour l'Assurance Confédérale

SIEGE SOCIAL : 3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 BUREAUX : 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Cedex 20 -

Tél. 01 43 58 98 19 - Fax 01 43 58 98 20 - e-mail apac@laligue.org

www.apac-assurances.org

SIRET 775 666 654 00030 - APE 9499Z

Le secteur assurances de



en accord avec l'État et le peuple

NATURE DES GARANTIES	PLAFONDS
<b>RESPONSABILITE CIVILE DE BASE</b>	
Dommages corporels.....	30.000.000 €
Dont Dommages matériels et immatériels en résultant.....	1.524.491 €
Dommages immatériels purs, par année d'assurance, avec franchise de 762 €.....	23.000 € par année
Intoxication alimentaire (Art.4.1.1.) et Maladie professionnelle (Art.4.1.5.D.).....	762.246 € par année
Collaborateurs bénévoles (Art.4.1.3.) - Dommages subis pas les Tiers et Passagers :	
- Dommages corporels.....	30.000.000 €
- DONT dommages matériels.....	762.246 €
Biens confiés en dépôt (Art.4.1.4.A) avec une franchise de 152 €.....	15.245 €
Agents NON MOTORISES (Art.4.1.4.B.) :	
- Dommages corporels et matériels CAUSES par les Agents, ou leurs animaux.....	30.000.000 €
- Dommages corporels SUBIS par les Agents.....	Selon leurs Statuts et Lois
- Dommages matériels aux tenues, armes, instruments, animaux.....	15.245 €
Pollution accidentelle (Art.4.1.4.E) - tous dommages confondus, par année d'assurance.....	76.225 € par année
Responsabilité civile des Mandataires Sociaux (Art.4.1.6.) : franchise de 10 % avec minimum de 457 €	30.490 € par sinistre et 304.899 € par année
<b>RC Organisation ou vente de voyages ou séjours (Art.4.1.7.) avec une franchise de 10 % de chaque règlement avec un minimum de 76 € par réclamation :</b>	
- Responsabilité civile professionnelle.....	762.246 € par année
- Perte, vol, détérioration de bagages et objets confiés.....	15.245 € par année
Dommages exceptionnels (corporels, matériels, et immatériels) :	4.573.471 € (1)
<b>RESPONSABILITES CIVILES LIEES A L'OCCUPATION DE LOCAUX OCCASIONNELS (Art.4.2)</b>	
<b>a) Vis à vis du propriétaire :</b>	
- Biens Immobiliers :	
- Incendie, Explosion, Dégâts des eaux.....	125.000.000 €
- Vol et détériorations accidentelles.....	1.357 €
- Bris de glaces.....	3.049 €
- Biens meubles et matériels :	
- Incendie, explosion, dégâts des eaux.....	152.450 €
- Vol et détériorations accidentelles.....	1.357 €
- Dommages électriques.....	15.245 €
- Pertes de loyers.....	
- Privation de jouissance.....	
	Montant annuel du loyer
	Montant annuel de la valeur locative
<b>b) Vis à vis des voisins et des tiers :</b>	
Incendie, explosion, dégâts des eaux.....	1.219.593 €
DEFENSE PENALE ET RECOURS (Art.4.6.1.) : par personne physique.....	3.049 € (2)
ASSISTANCE JURIDIQUE (Art.4.6.2.) : au profit de la personne morale.....	7.623 € (2)
<b>ASSURANCES DES DOMMAGES</b>	
Vol d'espèces, titres et valeurs (Art.4.7.1.) avec franchise de 110 € par sinistre.....	2.100 €
Bijoux confiés, par sinistre et par année d'assurance, avec franchise de 110 € par sinistre.....	1.600 €
Risques "Exposition" ( Art.4.7.2.).....	63.950 € par exposition et 3.000 € par objet
Dommages "Véhicule des Collaborateurs Bénévoles" (Art.4.7.3.) avec franchise de 110 € par sinistre	1.800 €
Biens "Propriété des Personnes Physiques assurées" (Art.4.7.4.) avec franchise (3).....	1.100 €
Dont les lunettes de vue et lentilles.....	610 €
<b>ASSURANCE DE PERSONNES - ACCIDENT, MALADIE (Art.4.8.) :</b>	
Frais de soins "Accident" : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, soins dentaires, d'hospitalisation et de transport du blessé (Art.4.8.1.) appareillage prothétique ou orthopédique (Art.4.8.2.B. et F.).....	7.623 €
Frais de maladie grave (Art.4.8.1.).....	7.623 €
Transport de l'Accompagnateur (Art.4.8.2.G.).....	229 €
Prothèse dentaire, par dent (Art.4.8.2.C.).....	336 €
Lunettes de vue ou lentilles, forfait (Art.4.8.2.D.).....	610 €
Frais de secours et de recherches par personne (Art.4.8.2.E.).....	3.049 €
Prestations complémentaires (Art.4.8.2.A.).....	305 € *
Invalidité plafond réductible selon le degré d'invalidité (Art.4.8.3.).....	30.490 € *
Décès par accident (Art.4.8.4.).....	6.098 € *

(1) Dommages résultant de l'action du feu, de l'eau, des gaz et de l'électricité dans toutes leurs manifestations, d'explosions, de la pollution de l'atmosphère ou des eaux ou transmise par le sol, de l'effondrement d'ouvrages ou constructions (y compris les passerelles et tribunes de caractère permanent ou temporaire), d'effondrements, glissements et affaissements de terrain et d'avalanches, d'écrasement ou d'étouffement provoqués par des manifestations de peur panique, quelle qu'en soit la cause, ainsi que tous les dommages survenus sur ou dans des moyens de transports maritimes, fluviaux, lacustres, aériens ou ferroviaires ou causés par eux (à l'exclusion des chemins de fer funiculaires ou à crémaillère, téléphériques ou autres engins de remontée mécanique, visés par les articles 220-1 et suivants du Code des Assurances).

(2) En cas d'exercice du libre choix de l'avocat par l'Assuré (Art.4.6.1. et 4.6.2.), la prise en charge des frais relève du barème figurant au verso.

(3) Franchise de 110 €. En cas de sinistre collectif sur les biens des participants : 10 % (sans minimum) sur le préjudice réel de chaque participant mais, sans que l'indemnisation excède 1.100 € par personne et ce, quel que soit le montant global du sinistre collectif. Sans franchise pour les appareils prothétiques de toutes natures (y compris prothèses auditives, dentaires, lunettes, lentilles).

\* Ces plafonds peuvent être augmentés par souscription complémentaire.

Association Pour l'Assurance Confédérale

SIÈGE SOCIAL : 3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 BUREAUX : 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 Cedex 20 -  
TéL. 01 43 58 98 19 - Fax 01 43 58 98 20 - e-mail apac@laligue.org

www.apac-assurances.org

SIRET 775 666 654 00030 - APE 9499Z

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

L'Association Pour l'Assurance Confédérale dont le siège social est situé 3 rue Récamiér 75007 PARIS, atteste que l'association dont les coordonnées suivent :

LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

bénéficie au titre des contrats collectifs dont l'APAC est souscriptrice, des assurances exposées au titre de l'Annexe 1 ci-jointe "Nature et plafonds des garanties - **Multirisques Adhérents Association - Activités socio-éducatives et culturelles**" :

Responsabilité civile, assurance de dommages :

- Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance Mutuelle à cotisations variables - Entreprise régie par le Code des Assurances - 79038 NIORT Cedex 9 par polices 2955194 HX 700 et 2964893 RX 701.

Assistance :

- Garanties octroyées par la MAIF 79038 NIORT CEDEX 9 et mises en oeuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA) G.I.E. - Groupement d'intérêt économique au capital de 3.750.000 € - Siège Social : 118 avenue de Paris - 79000 NIORT par convention n° 2980023 JX 709.

Protection Juridique :

- Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des Assurances - 79038 NIORT cedex 9 par police N° 2964920 TX 700.

Assurance de personnes "Accident corporel" : M.A.C. (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Oeuvres Laïques), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculation au registre des Mutuelles : 331903757 - 3 rue Récamiér 75007 PARIS.

**Les garanties sont accordées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 au titre du contrat n°00933768**

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 22/12/2017

Service adhésions



**BAREME DE REMBOURSEMENT**  
**"DEFENSE PENALE ET RECOURS" - ARTICLE 4.6.1 - "ASSISTANCE JURIDIQUE" - ARTICLE 4.6.2**

Procédure devant les juridictions civiles		€ (hors taxes)	
1er degré	Mise en demeure	162	
	Production de créance	141	
	Inscription d'hypothèque	435	
	Référé	461	
	Assistance à expertise (par intervention)	461	
	Dires (à compter du deuxième dire)	161	
	Requête / Relevé de forclusion devant le Juge-Commissaire/Sarvl/ Requête en rectification d'erreur matérielle	336	
	Tribunal d'instance (instance au fond)	645	
	Tribunal de Grande Instance (instance au fond) / CCI	1 010	
	Ordonnance de Mise en Etat	410	
	Juge de l'exécution : - ordonnance - jugement	461 645	
	Médiation civile	555	
	Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale	750	
Appel	Appel d'un référé	555	
	Appel d'une instance au fond : - en défense - en demande	1 010 1 151	
	Postulation devant la Cour d'Appel	732	
Procédure devant les juridictions pénales		€ (hors taxes)	
	Rédaction d'une plainte avec ou sans Constitution de Partie Civile	523	
	Comparution en Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC) - comparution devant le Procureur - accord du prévenu et comparution immédiate devant le Juge du Siège	392 336	
	Tribunal de police - jugement pénal - jugement en liquidation sur intérêts civils	461 (1) 343 (1)	
	Tribunal correctionnel/Tribunal pour enfants - jugement pénal - jugement en liquidation sur intérêts civils	737 (1) 470 (1)	
	Juge d'Application des Peines	470	
	Chambre des appels correctionnels	831	
	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI) - requête en vue d'une provision ou expertise - décision liquidant les intérêts civils	336 637 (1)	
	Composition pénale	303	
	Communication de procès-verbaux	103	
	Cour d'Assises par journée (2)	1 500	
	Instruction pénale : - audience devant le Juge d'Instruction - demande d'acte (3 maximum par affaire) - chambre de l'instruction (2 maximum par affaire)	450 250 600	
	Procédure devant les juridictions de l'ordre administratif		€ (hors taxes)
		Référé / Recours gracieux	461
		Juridiction du 1er degré	925
		Cour administrative d'appel - en défense - en demande	925 1 108
Transaction négociée par l'avocat : rémunération identique à celle prévue pour les procédures devant les juridictions			
Intervention de l'avocat au pré-contentieux sans issue transactionnelle		€ (hors taxes)	
	Contentieux relevant du Tribunal d'Instance	432	
	Contentieux relevant du Tribunal de Grande Instance	616	

1 - Quel que soit le nombre d'audiences par affaire

2 - Journée minimum de 8 heures, temps de préparation du dossier inclus.

Les plafonds indiqués ci-dessus comprennent les frais divers (déplacements, secrétariat, photocopies,...) ainsi que les impôts et taxes et constituent le maximum de l'engagement de l'assureur par niveau de juridiction, étant entendu qu'en cas d'assujettissement de l'assuré au régime de la T.V.A, le remboursement des frais engagés par celui-ci dans le cadre du libre choix de l'avocat sera effectué par l'assureur sur la base des honoraires réglés par l'assuré, déduction faite de la T.V.A.

NATURE DES GARANTIES	PLAFONDS
<b>RESPONSABILITE CIVILE DE BASE</b>	
Dommages corporels.....	30.000.000 €
<b>Dont Dommages matériels et immatériels en résultant.....</b>	1.524.491 €
Dommages immatériels purs, par année d'assurance, avec franchise de 762 €.....	23.000 € par année
Intoxication alimentaire (Art.4.1.1.) et Maladie professionnelle (Art.4.1.5.D.).....	762.246 € par année
Collaborateurs bénévoles (Art.4.1.3.) - Dommages subis pas les Tiers et Passagers :	
- Dommages corporels.....	30.000.000 €
- DONT dommages matériels.....	762.246 €
Biens confiés en dépôt (Art.4.1.4.A) avec une franchise de 152 €.....	15.245 €
Agents NON MOTORISES (Art.4.1.4.B.) :	
- Dommages corporels et matériels CAUSES par les Agents, ou leurs animaux.....	30.000.000 €
- Dommages exceptionnels SUBIS par les Agents.....	Selon leurs Statuts et Lois
- Dommages matériels aux tenues, armes, instruments, animaux.....	15.245 €
Pollution accidentelle (Art.4.1.4.E) - tous dommages confondus, par année d'assurance.....	76.225 € par année
Responsabilité civile des Mandataires Sociaux (Art.4.1.6.) : franchise de 10 % avec minimum de 457 €	30.490 € par sinistre et 304.899 € par année
<b>RC Organisation ou vente de voyages ou séjours (Art.4.1.7.) avec une franchise de 10 % de chaque règlement avec un minimum de 76 € par réclamation :</b>	
- Responsabilité civile professionnelle.....	762.246 € par année
- Perte, vol, détérioration de bagages et objets confiés.....	15.245 € par année
Dommages exceptionnels (corporels, matériels, et immatériels) :	4.573.471 € (1)
<b>RESPONSABILITES CIVILES LIEES A L'OCCUPATION DE LOCAUX OCCASIONNELS (Art.4.2)</b>	
<b>a) Vis à vis du propriétaire :</b>	
- Biens Immobiliers :	
- Incendie, Explosion, Dégâts des eaux.....	125.000.000 €
- Vol et détériorations accidentelles.....	1.357 €
- Bris de glaces.....	3.049 €
- Biens meubles et matériels :	
- Incendie, explosion, dégâts des eaux.....	152.450 €
- Vol et détériorations accidentelles.....	1.357 €
- Dommages électriques.....	15.245 €
- Pertes de loyers.....	
- Privation de jouissance.....	
<b>b) Vis à vis des voisins et des tiers :</b>	
Incendie, explosion, dégâts des eaux.....	1.219.593 €
<b>DEFENSE PENALE ET RECOURS (Art.4.6.1.)</b> par personne physique.....	3.049 € (2)
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE (Art.4.6.2.)</b> : au profit de la personne morale.....	7.623 € (2)
<b>ASSURANCES DES DOMMAGES</b>	
Vol d'espèces, titres et valeurs (Art.4.7.1.) avec franchise de 110 € par sinistre.....	2.100 €
Bijoux confiés, par sinistre et par année d'assurance, avec franchise de 110 € par sinistre.....	1.600 €
Risques "Exposition" ( Art.4.7.2.).....	63.950 € par exposition et 3.000 € par objet
Dommages "Véhicule des Collaborateurs Bénévoles" (Art.4.7.3.) avec franchise de 110 € par sinistre	1.800 €
Biens "Propriété des Personnes Physiques assurées" (Art.4.7.4.) avec franchise (3).....	1.100 €
<i>Dont les lunettes de vue et lentilles.....</i>	610 €
<b>ASSURANCE DE PERSONNES - ACCIDENT, MALADIE (Art.4.8.) :</b>	
Frais de soins "Accident" : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, soins dentaires, d'hospitalisation et de transport du blessé (Art.4.8.1.) appareillage prothétique ou orthopédique (Art.4.8.2.B. et F.).....	7.623 €
Frais de maladie grave (Art.4.8.1.).....	7.623 €
Transport de l'Accompagnateur (Art.4.8.2.G.).....	229 €
Prothèse dentaire, par dent (Art.4.8.2.C.).....	336 €
Lunettes de vue ou lentilles, forfait (Art.4.8.2.D.).....	610 €
Frais de secours et de recherches par personne (Art.4.8.2.E.).....	3.049 €
Prestations complémentaires (Art.4.8.2.A.).....	305 € *
Invalidité plafond réductible selon le degré d'invalidité (Art.4.8.3.).....	30.490 € *
Décès par accident (Art.4.8.4.).....	8.088 € *

- (1) Dommages résultant de l'action du feu, de l'eau, des gaz et de l'électricité dans toutes leurs manifestations, d'explosions, de la pollution de l'atmosphère ou des eaux ou transmise par le sol, de l'effondrement d'ouvrages ou constructions (y compris les passerelles et tribunes de caractère permanent ou temporaire), d'effondrements, glissements et affaissements de terrain et d'avalanches, d'écrasement ou d'étouffement provoqués par des manifestations de peur panique, quelle qu'en soit la cause, ainsi que tous les dommages survenus sur ou dans des moyens de transports maritimes, fluviaux, lacustres, aériens ou ferroviaires ou causés par eux (à l'exclusion des chemins de fer funiculaires ou à crémaillère), téléphériques ou autres engins de remonte mécanique, visés par les articles 220-1 et suivants du Code des Assurances).
- (2) En cas d'exercice du libre choix de l'avocat par l'Assuré (Art.4.6.1. et 4.8.2.), la prise en charge des frais relève du barème figurant au verso.
- (3) Franchise de 110 €. En cas de sinistre collectif sur les biens des participants : 10 % (sans minimum) sur le préjudice réel de chaque participant mais, sans que l'indemnisation excède 1.100 € par personne et ce, quel que soit le montant global du sinistre collectif. Sans franchise pour les appareils prothétiques de toutes natures (y compris prothèses auditives, dentaires, lunettes, lentilles).

\* Ces plafonds peuvent être augmentés par souscription complémentaire

**CONDITIONS PARTICULIERES**  
**CONVENTION D'ASSURANCE PERSONNALISEE – CAP**  
**Activités socio-éducatives et culturelles**  
**Reconduction**

N° Dossier : 00933768 5  
N° Client : A047001587

LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

**PERSONNE MORALE GARANTIE : LES MONTREURS D'IMAGE**  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

**EFFECTIF DECLARE :** La convention est établie au regard des effectifs déclarés dans la fiche diagnostic.

**ACTIVITES DECLAREES :**  
PROJECTIONS CINEMATOGRAPHIQUES, DEBATS, EXPOSITIONS

**GARANTIES ACCORDEES :**

- Responsabilité civile de la personne morale et des personnes physiques garanties lors des activités déclarées (articles 4.1 à 4.4 de la notice Multirisque Adhérents Association " Activités socio-éducatives et culturelles ")
- Défense civile au profit de la personne morale et des personnes physiques assurées (article 4.5).
- Protection Juridique : Défense Pénale/recours (article 4.6.1) au profit des personnes physiques garanties, Assistance Juridique au profit de la personne morale (article 4.6.2)
- Assurance Dommages (article 4.7)
- Assurance Individuelle Accident au profit des personnes physiques garanties (article 4.8)
- Assistance Rapatriement (notice spécifique).

**OBSERVATIONS :**

Nous vous indiquons qu'aucune garantie des personnes physiques ne sera accordée au public accueilli. Si l'association souhaite leur procurer ces garanties, il conviendra alors de souscrire un contrat « Risques Activités Temporaires ».

Nous vous rappelons que la Multirisque Adhérents Association couvre les expositions dans la limite de 63 950€ par exposition et les objets exposés doivent avoir une valeur unitaire inférieure à 3 000€. Au-delà de ces plafonds, il conviendra de souscrire un contrat « Tous Risques Exposition ».

Toute modification des éléments indiqués dans la fiche diagnostic du 18/11/2013 devra faire l'objet d'une information écrite de l'association.

(Tableau récapitulatif au verso)

**COTISATION**

Pour la période de garantie du 01/01/2018 au 31/12/2018, LA COTISATION S'ELEVE A 262,08 €

CONTRAT A TACITE RECONDUCTION - DATE D'ECHEANCE : 31/12/2018

CE DOCUMENT FAIT OFFICE D'APPEL DE COTISATION.

VEUILLEZ ADRESSER VOTRE REGLEMENT A LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DE LOT ET GARONNE.

CACHET DE LA DELEGATION

APAC ASSURANCES  
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT  
FEDERATION DU LOT ET GARONNE



108 rue Fumabelles  
BP 60179  
47005 AGEN CEDEX  
Tél : 05 53 77 05 35  
Fax : 05 53 77 05 37

Paris, le 22/12/2017  
Le Service Adhésions

Reçu n° 345  
MONTREURS D'IMAGE

**ASSUREURS PROCURANT LES GARANTIES :**

- Assurance de personnes "Accident Corporel" : M.A.C. (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité - Immatriculation au registre des mutuelles : 331903757 - 3 rue Récamiér 75007 PARIS.
- Responsabilité civile, Assurance de dommages, Protection Juridique : Mutuelle Assurance des Instituteurs de France - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - Entreprise régie par le Code des Assurances - 79038 NIORT cedex 9.
- Assistance : Garantie octroyée par la MAIF 79038 NIORT cedex 9 et mise en œuvre par INTER MUTUELLES ASSISTANCE (IMA) G.I.E - Groupement d'intérêt économique au capital de 3.750.000 € - Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 NIORT.

Les données à caractère personnel recueillies par ce document sont obligatoires pour permettre à APAC la prise en compte de votre demande. Sauf opposition de votre part, nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Pour toute demande, contactez APAC 21 rue Saint-Fergeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.

LES MONTREURS D'IMAGE  
STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

Paris, le mercredi 22 novembre 2017

Renouvellement de votre contrat :  
APAC VEHICULES MISSION

Madame, Monsieur,

Nous prenons contact avec vous dans le cadre du renouvellement de votre contrat « APAC VEHICULES MISSION ». Nous vous prions de trouver ci-joint :

- votre appel de cotisation dont le montant est à régler directement auprès de l'APAC à l'aide de l'enveloppe T jointe (en mentionnant au dos de votre chèque de règlement le numéro de votre contrat AVM).
- les attestations d'assurance à remettre à chaque bénéficiaire.

**Nous attirons votre attention sur le fait que ce renouvellement a été établi sur la base des éléments figurant actuellement dans ce contrat. Par conséquent, si ces éléments n'étaient pas à jour, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la liste des bénéficiaires que vous entendez garantir.**

Dans cette hypothèse où vous souhaiteriez rajouter de nouveaux bénéficiaires, nous vous remercions de nous communiquer leur nom et prénom et de leur faire régulariser le bulletin joint à cet envoi.



Enfin, nous pouvons également vous proposer d'autres contrats selon vos besoins personnels ou ceux des membres de votre association :

- assurance automobile,
- assurance habitation,
- mutuelle santé,
- et bien d'autres encore !

N'hésitez pas à contacter votre fédération départementale pour plus de renseignements.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires éventuelles,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le service Adhésions

*Payé par chèque le 1-12-17  
n° 0485354*

**APAC VEHICULES MISSION**  
**Reconduction**

N° DOSSIER : 00933770 7  
 N° ADHESION : A047001587  
 APPORTEUR : F0047  
 GROUPEMENT : F0047  
 SOUSCRIPTEUR : LES MONTREURS D'IMAGE  
 STUDIO FERRY  
 12 RUE JULES FERRY  
 47000 AGEN

LES MONTREURS D'IMAGE  
 STUDIO FERRY  
 12 RUE JULES FERRY  
 47000 AGEN

La souscription a été enregistrée pour la période de garantie :  
 du 01/01/2018 au 31/12/2018 avec tacite reconduction.  
 Ce document fait office d'appel de cotisation pour la durée de la garantie.

NOM :	PRENOM :	OPERATION :
DAVENNE	JEAN CLAUDE	
DUPONT	PIERRE	
PHILIPPON	SYLVAIN	

LES GARANTIES S'APPLIQUENT AUX DESCRIPTIONS CI-DESSUS.

Nombre total de personnes : 3

COTISATION TOTALE : 278,91 €

**Vous voudrez bien effectuer votre règlement dans les meilleurs délais, directement à APAC ,  
 avec chèque libellé à l'ordre de APAC :  
 21 rue St Fargeau CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20  
 et rappeler votre numéro de dossier au dos du chèque.**

Les Garanties accordées au titre de ce contrat sont celles figurant dans les Conditions Générales.

Fait à Paris, le 22/11/2017

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
"APAC VEHICULES MISSION"**

L'APAC (Association Pour l'Assurance des membres de la Ligue de l'enseignement - Confédération Générale des Œuvres Laïques) certifie que :

NOM : DAVENNE

PRENOM : JEAN CLAUDE

agissant dans le cadre d'une « mission » expressément confiée par le souscripteur dont il est le mandataire, bénéficie (au titre du dossier n° 00933770 7), outre la garantie « Dommages au véhicule », de l'assurance obligatoire « Responsabilité civile » en et hors circulation, conforme aux prescriptions de l'article L 211,1 du Code des Assurances résultant de la loi n° 58.208 du 27 février 1958 selon les plafonds suivants et par sinistre

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Dommages corporels .....                            | <b>sans limitation de somme</b> |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... | <b>100.000.000 €.</b>           |

Ces garanties accordées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

sont entrées en vigueur au titre d'un contrat collectif souscrit par l'APAC, auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT cedex 9 sous le n° 2989141PCAM.

La présente assurance **se substitue entièrement** à celle du véhicule mais se limite au cadre strict de la mission confiée au mandataire, à l'**exception des déplacements privés de celui-ci ou lors du trajet "domicile - lieu de travail et retour"**, sauf si ce trajet s'intègre nécessairement dans le cadre de cette mission.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable Technique



Xavier LAUREILLE

**Informations importantes au verso pour l'Assistance.**

**ATTENTION !**

Les bénéficiaires du contrat APAC VEHICULES MISSION doivent avoir **en permanence** dans leur véhicule :

- la présente attestation,
- un constat amiable d'accident automobile.

**EN CAS DE SINISTRE...**

➤ Reporter sur le constat amiable, à la rubrique n° 8 "société d'assurance" les renseignements suivants :

- **Société d'assurance** : MAIF
- **N° contrat** : AVM + n° dossier figurant sur l'attestation d'assurance
- **Agence** : APAC/LIGAP 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.

➤ Adresser votre exemplaire de constat amiable à APAC à l'adresse mentionnée ci-dessus, en y joignant :

- la copie du bordereau de souscription sur lequel figure l'identité du bénéficiaire,
- une attestation sur l'honneur signée du responsable de l'association précisant la nature et le lieu de la mission, la date et le lieu de départ, la date et le lieu de retour.

➤ Indiquer les nom et adresse du réparateur au verso du constat amiable. Si celui-ci est agréé par l'assureur, APAC établira une prise en charge directe des réparations. Dans le cas contraire, un ordre de mission vous sera transmis.

**Attention, pour le « Bris de glaces »** : régler la réparation ou le remplacement du pare-brise et adresser la facture originale acquittée à APAC avec les renseignements mentionnés ci-dessus.

---

**DOSSIER A ADRESSER A:  
APAC 21 RUE SAINT-FARGEAU - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.**

---

**ASSISTANCE**

TOUTE INTERVENTION DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET DE L'ACCORD PREALABLE D'IMA.

Vos demandes doivent être effectuées par téléphone directement :

- depuis la France, au : 0810 009 010
- depuis l'étranger, au : + 33 5 49 34 80 21

Lors de tout appel, n'oubliez pas de préciser votre numéro d'assuré: 298914IPCAM

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**"APAC VEHICULES MISSION"**

L'APAC (Association Pour l'Assurance des membres de la Ligue de l'enseignement - Confédération Générale des Œuvres Laïques) certifie que :

NOM : DUPONT  
PRENOM : PIERRE

agissant dans le cadre d'une « mission » expressément confiée par le souscripteur dont il est le mandataire, bénéficie (au titre du dossier n° 00933770 7), outre la garantie « Dommages au véhicule », de l'assurance obligatoire « Responsabilité civile » en et hors circulation, conforme aux prescriptions de l'article L 211.1 du Code des Assurances résultant de la loi n° 58.208 du 27 février 1958 selon les plafonds suivants et par sinistre

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Dommages corporels .....                            | <b>sans limitation de somme</b> |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... | <b>100.000.000 €.</b>           |

Ces garanties accordées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

sont entrées en vigueur au titre d'un contrat collectif souscrit par l'APAC, auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT cedex 9 sous le n° 2989141PCAM.

La présente assurance **se substitue entièrement** à celle du véhicule mais se limite au cadre strict de la mission confiée au mandataire, **à l'exception des déplacements privés de celui-ci ou lors du trajet "domicile - lieu de travail et retour"**, sauf si ce trajet s'intègre nécessairement dans le cadre de cette mission.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable Technique



Xavier LAUREILLE

**Informations importantes au verso pour l'Assistance.**

**ATTENTION !**

Les bénéficiaires du contrat APAC VEHICULES MISSION doivent avoir **en permanence** dans leur véhicule :

- la présente attestation,
- un constat amiable d'accident automobile.

**EN CAS DE SINISTRE...**

➤ Reporter sur le constat amiable, à la rubrique n° 8 "société d'assurance" les renseignements suivants :

- **Société d'assurance** : MAIF
- **N° contrat** : AVM + n° dossier figurant sur l'attestation d'assurance
- **Agence** : APAC/LIGAP 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.

➤ Adresser votre exemplaire de constat amiable à APAC à l'adresse mentionnée ci-dessus, en y joignant :

- la copie du bordereau de souscription sur lequel figure l'identité du bénéficiaire,
- une attestation sur l'honneur signée du responsable de l'association précisant la nature et le lieu de la mission, la date et le lieu de départ, la date et le lieu de retour.

➤ Indiquer les nom et adresse du réparateur au verso du constat amiable. Si celui-ci est agréé par l'assureur, APAC établira une prise en charge directe des réparations. Dans le cas contraire, un ordre de mission vous sera transmis.

**Attention, pour le « Bris de glaces »** : régler la réparation ou le remplacement du pare-brise et adresser la facture originale acquittée à APAC avec les renseignements mentionnés ci-dessus.

---

**DOSSIER A ADRESSER A:  
APAC 21 RUE SAINT-FARGEAU - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.**

---

**ASSISTANCE**

TOUTE INTERVENTION DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET DE L'ACCORD PREALABLE D'IMA.

Vos demandes doivent être effectuées par téléphone directement :

- depuis la France, au : 0810 009 010
- depuis l'étranger, au : + 33 5 49 34 80 21

Lors de tout appel, n'oubliez pas de préciser votre numéro d'assuré: 2989141PCAM

**ATTESTATION D'ASSURANCE  
"APAC VEHICULES MISSION"**

L'APAC (Association Pour l'Assurance des membres de la Ligue de l'enseignement - Confédération Générale des Œuvres Laïques) certifie que :

NOM : PHILIPPON

PRENOM : SYLVAIN

agissant dans le cadre d'une « mission » expressément confiée par le souscripteur dont il est le mandataire, bénéficie (au titre du dossier n° 00933770 7), outre la garantie « Dommages au véhicule », de l'assurance obligatoire « Responsabilité civile » en et hors circulation, conforme aux prescriptions de l'article L 211.1 du Code des Assurances résultant de la loi n° 58.208 du 27 février 1958 selon les plafonds suivants et par sinistre

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Dommages corporels .....                            | <b>sans limitation de somme</b> |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs ..... | <b>100.000.000 €.</b>           |

Ces garanties accordées pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018

sont entrées en vigueur au titre d'un contrat collectif souscrit par l'APAC, auprès de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France – Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – Entreprise régie par le Code des Assurances – 79038 NIORT cedex 9 sous le n° 2989141PCAM.

La présente assurance **se substitue entièrement** à celle du véhicule mais se limite au cadre strict de la mission confiée au mandataire, à l'**exception des déplacements privés de celui-ci ou lors du trajet "domicile - lieu de travail et retour"**, sauf si ce trajet s'intègre nécessairement dans le cadre de cette mission.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable Technique



Xavier LAUREILLE

**Informations importantes au verso pour l'Assistance.**

**ATTENTION !**

Les bénéficiaires du contrat APAC VEHICULES MISSION doivent avoir **en permanence** dans leur véhicule :

- la présente attestation,
- un constat amiable d'accident automobile.

**EN CAS DE SINISTRE...**

- Reporter sur le constat amiable, **à la rubrique n° 8 "société d'assurance"** les renseignements suivants :
  - **Société d'assurance** : MAIF
  - **N° contrat** : AVM + n° dossier figurant sur l'attestation d'assurance
  - **Agence** : APAC/LIGAP 21 rue Saint-Fargeau - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.
- Adresser votre exemplaire de constat amiable à APAC à l'adresse mentionnée ci-dessus, en y joignant :
  - la copie du bordereau de souscription sur lequel figure l'identité du bénéficiaire,
  - une attestation sur l'honneur signée du responsable de l'association précisant la nature et le lieu de la mission, la date et le lieu de départ, la date et le lieu de retour.
- Indiquer les nom et adresse du réparateur au verso du constat amiable. Si celui-ci est agréé par l'assureur, APAC établira une prise en charge directe des réparations. Dans le cas contraire, un ordre de mission vous sera transmis.

**Attention, pour le « Bris de glaces »** : régler la réparation ou le remplacement du pare-brise et adresser la facture originale acquittée à APAC avec les renseignements mentionnés ci-dessus.

---

**DOSSIER A ADRESSER A:  
APAC 21 RUE SAINT-FARGEAU - CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20.**

---

**ASSISTANCE**

TOUTE INTERVENTION DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE L'OBJET DE L'ACCORD PREALABLE D'IMA.

Vos demandes doivent être effectuées par téléphone directement :

depuis la France, au : 0810 009 010  
depuis l'étranger, au : + 33 5 49 34 80 21

Lors de tout appel, n'oubliez pas de préciser votre numéro d'assuré: 2989141PCAM



www.agen.fr

Le 12 avril 2017

**DIRECTION DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE  
ET DE LA PROXIMITÉ**

Service Hygiène et Santé  
Unité ERP  
Réf. : 17-416/PB

*POURSUITE DE L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC  
CLASSÉ EN 3<sup>e</sup> CATÉGORIE - Type L avec activités annexes de types R et N.*

**CINEMA D'ART ET ESSAI « STUDIO FERRY »**  
12 rue Jules FERRY  
47000 AGEN

**ARRÊTÉ DU MAIRE D'AGEN**

Le Maire d'Agen,

VU l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-8-3, R111-19-11 et R123-46 ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret n° 97-645 du 31 mai 1997 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 Juin 1980 portant approbation des dispositions générales du Règlement de Sécurité contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public ;

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application des articles R111-19-7 à R111-19-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 portant réorganisation de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le procès-verbal de visite en date du 20 janvier 2017, ci-joint, émis par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement d'Agen portant **avis favorable** à la poursuite de l'exploitation de l'établissement « Studio Ferry » ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>.-

L'exploitant de l'établissement « Studio Ferry » classé : type L avec activités annexes de types R et N - 3<sup>e</sup> catégorie sis 12 rue Jules FERRY à Agen est autorisé à poursuivre l'ouverture au public de l'établissement dans les conditions prévues par le code de la construction et de l'habitation, le règlement de sécurité contre l'incendie et la panique et les règles relatives à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

### ARTICLE 2.-

Cette autorisation est subordonnée à la réalisation des prescriptions énumérées au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement d'Agen susvisé.

### ARTICLE 3.-

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire, mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

Les changements de direction de l'établissement seront signalés à la commission consultative départementale de sécurité et de l'accessibilité.

### ARTICLE 4.-

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Tranquillité Publique et de la Proximité, Mme. le Chef de Service Hygiène et Santé, M. le Chef de Service de la Police Municipale ainsi que le personnel placé sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Président de l'association « Les Montreurs d'Images » conformément à la Loi et dont une ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet, Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Secrétaire de la Sous-Commission Départementale de sécurité ERP-IGH.

Pour le Maire d'Agen,  
Le Conseiller Municipal Délégué



Thomas ZAMBONI



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE  
COMMISSION DE SECURITE ARRONDISSEMENT D'AGEN

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION**

Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la CCDSA (Circulaire du 22 juin 1995)  
Arrêté préfectoral n°2012-086-0003 du 26 mars 2012

COMMUNE	ETABLISSEMENT	REFERENCE
AGEN	CINEMA ARTS ET ESSAI STUDIO FERRY	E001.0377
CLASSEMENT	L 3, avec activités annexes de types R ,N	
DATE DE LA VISITE	20/01/2017 à partir de 14 h 30	
OBJET DE LA VISITE	VISITE PERIODIQUE DE CONTROLE	

**PREAMBULE**

En application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°2012-086-0003 du 26 mars 2012 relatif à la CCDSA, la réalisation des missions de visites d'établissements doit se traduire par la production de 3 documents :

- le **procès-verbal**, signé du président et rédigé par le SDIS, qui contient l'avis favorable ou défavorable de la commission et les propositions de prescriptions. Ce document est destiné à l'autorité investie du pouvoir de police, qui doit le recevoir dans les meilleurs délais et le notifier à l'exploitant. Il exprime la position collégiale et unique de la commission ;
- le **compte-rendu**, qui exprime l'avis de chaque membre et du président, et les points divergents éventuels issus des débats. Il permet l'expression de la collégialité. Il est rédigé sur place et signé par tous les membres ainsi que par le président. Il est conservé dans le dossier de l'ERP et n'a pas vocation à être diffusé, sauf cas particulier (cf. article 3.2.5 de la circulaire du 22 juin 1995 relative au décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la CCDSA) ;

- le **rapport du SDIS**, qui présente les aspects administratifs et techniques de l'établissement visité. Il est conservé dans le dossier de l'ERP. Dans le cas de visites d'établissements, le rapport du SDIS comprend un chapitre intitulé « Analyse des risques d'incendie et de panique ». Sauf impératif, il n'est pas rédigé sur place.

Conformément aux dispositions fixées par l'article 38 du décret susvisé, les commissions de sécurité émettent un avis favorable ou défavorable. Toutefois, en application des dispositions de la circulaire NOR/INT/E/03/00041/C du 23 avril 2003, la commission peut être dans l'incapacité de se prononcer, si les documents de vérifications techniques ne lui sont pas présentés.

Dans le cadre de leur mission d'étude, de contrôle et d'information prévue à l'article R123-35 du Code de la construction et de l'habitation, les commissions de sécurité peuvent proposer à l'autorité de police la réalisation de prescriptions (article 40 du décret susvisé). Ces propositions de prescriptions doivent viser les articles concernés du Code de la construction et de l'habitation ou du règlement de sécurité (article GN 11 de l'arrêté du 25 juin 1980). L'avis de la commission est motivé par une analyse des risques présentée par le rapporteur et approuvée par la commission. Les membres et le responsable de l'établissement présents sont notés dans le compte-rendu de la commission (cf. article 14 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006).

Le président de la commission signe le procès-verbal portant avis de la commission. Ce document est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police (maire ou préfet), en application de l'article 42 du décret susvisé. Il est également transmis au fonctionnaire désigné, dans le cas des établissements de droit public, visés aux articles R123-16 et 17 du Code de la construction et de l'habitation.

## 1. PROPOSITIONS DE PRESCRIPTIONS

---

1 - Lever les prescriptions émises en 2013 (Art. R 123.43) dont la liste est la suivante :

- Lever l'ensemble des observations du RVRAT (décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié).
- Signaler les espaces d'attente sécurisés pour que le public puisse s'y rendre (art. CO59).
- Doter les espaces d'attente sécurisés d'extincteur (art. CO59).

2 - Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (Art. GE 6 – GE 7 – GE 8 - GE 9 et GE 10), faire procéder aux vérifications et aux entretiens périodiques réglementaires des installations et équipements techniques :

- électriques (Art. EL 18 et EL 19)
- d'éclairage de sécurité (Art. EC 13 - EC 14 - et EC 15)
- des moyens de secours (Art. MS 58 - MS 68 - MS 69 - MS 72 - MS 73 et MS 74)
- S.S.I – asservissements - alarme (norme NF S 61.933-annexe A et Art. MS 73)

*Il est rappelé que les rapports de vérifications techniques doivent préciser, dans l'ordre des articles du règlement, la conformité ou la non-conformité des installations ou des équipements aux dispositions applicables au moment de la construction ou de l'aménagement. Ces rapports sont remis au constructeur ou à l'exploitant, à charge pour lui de les tenir à la disposition de la commission de sécurité et de l'administration (article GE9).*

3 - Former le personnel à la sécurité incendie (art.MS 51 )

4 - Débarasser les appareil et le stockage présent sous l'escalier enclouonné (art.R 123.43)

5 - Disposer un ferme-porte au local à risque moyen que représente la chaufferie (Art.CO 28 § 2 ).

6 - Remettre en état de fonctionnement les fermes portes défectueux (Art. R 123.43)

## 2. PRESCRIPTIONS PERMANENTES

---

Les prescriptions suivantes constituent des rappels réglementaires, non exhaustifs.

- Tenir à jour le registre de sécurité de l'établissement conformément aux dispositions fixées par l'article R123-51 du code de la construction et de l'habitation. En particulier, annexer les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap ;
- Faire vérifier périodiquement, selon la réglementation en vigueur, les installations techniques de l'établissement. Remédier aux anomalies éventuellement relevées par les techniciens compétents et les organismes agréés intervenus. Le SDIS met à disposition des responsables d'ERP des notes d'information pour les aider à organiser ces vérifications périodiques (NI-001 pour les ERP du 1<sup>er</sup> groupe, NI-004 pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie avec hébergement, et NI-005 pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sans hébergement). Ces documents peuvent être téléchargés sur [www.sdis47.fr](http://www.sdis47.fr) (Rubrique Gestion des risques) ;
- Respecter les dispositions de l'article L111-8 du code de la construction et de l'habitation, lorsque des travaux, non soumis au permis de construire, sont prévus dans l'établissement. Ceux-ci ne peuvent être effectués qu'après autorisation du maire délivrée après avis de la commission de sécurité compétente. La note d'information NI-006 peut également être téléchargée à la même adresse. Ces dispositions sont applicables notamment lors des projets de travaux de mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- Maintenir parfaitement libres et accessibles, en toutes circonstances, les issues de secours de l'établissement. (cf. articles R123-4 et 7 du code de la construction et de l'habitation) ;
- Amiante : L'exploitant de l'établissement devra transmettre à la Direction Départementale des Territoires (SRS, ARTC), le Dossier Technique Amiante si le permis de construire du bâtiment a été délivré avant le 1er juillet 1997.

### 3. EVALUATION DES RISQUES

---

Les membres de la commission de sécurité évaluent les risques d'incendie et de panique :

Niveau 2

(1 est le risque le plus faible, et 4 le risque le plus fort)

Ce niveau de risque est acceptable.

### 4. AVIS DE LA COMMISSION :

---

Les membres de la commission de sécurité émettent, après délibération, un avis **FAVORABLE** à la poursuite de l'ouverture au public de l'établissement, assorti des prescriptions et éventuelles recommandations ci-dessus.

### 5. PROCHAINE VISITE

---

Conformément aux dispositions de l'article GE 4 du règlement de sécurité du 25 juin 1980, cet établissement doit être visité périodiquement par la présente commission au moins tous les 3 ans.

La prochaine visite aura donc lieu, au plus tard, vers le mois de janvier 2020.

### 6. OBLIGATIONS DE L'EXPLOITANT

---

- Rappel des dispositions de l'article R123-3 du code de la construction et de l'habitation : *« Les constructeurs, propriétaires et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. »*
- Rappel des dispositions de l'article R123-43 du code de la construction et de l'habitation : *« Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, ils sont respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréées dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'Intérieur ou des ministres intéressés. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement. »*
- Rappel des dispositions de l'article R123-49 du code de la construction et de l'habitation : *« Les exploitants sont tenus d'assister à la visite de leur établissement ou de s'y faire représenter par une personne qualifiée. »*

## 7. OBLIGATIONS DE L'AUTORITE DE POLICE

Les pouvoirs de police spéciale des ERP sont définis par les articles R123-27 et 28 du code de la construction et de l'habitation.

A la réception du procès-verbal, le maire notifie à l'exploitant ou au responsable unique de sécurité d'un groupement d'exploitations, les documents suivants, soit par la voie administrative, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (article R123-49 du code de la construction et de l'habitation) :

- Une copie du procès-verbal de la commission
- **Sa décision** : soit l'autorisation ou non d'ouvrir l'établissement au public, soit l'autorisation ou non de poursuivre l'exploitation de l'établissement ;
- **Ses prescriptions** : choisies parmi les propositions présentées par la commission. Il appartient à l'exploitant d'y satisfaire au plus tôt, et d'en rendre compte par écrit au maire. Dans les cas graves, le maire peut adresser à l'exploitant une mise en demeure de réaliser certaines prescriptions, assortie d'un délai.

Le maire adresse une copie de son courrier de notification au président de la commission de sécurité et au directeur du SDIS, pour mise à jour de la liste départementale des ERP.

En application des dispositions de l'article L123-3 du code de la construction et de l'habitation, le maire peut procéder d'office, après mise en demeure restée infructueuse, aux travaux nécessaires pour mettre fin à la situation d'insécurité manifeste, et voir condamner l'exploitant à lui verser une provision à valoir sur le coût des travaux.

En application des dispositions des articles L123-4 et R123-52 du code de la construction et de l'habitation, le maire peut ordonner la fermeture d'un établissement, par arrêté pris après avis de la commission de sécurité compétente :

- sans délai en cas de danger grave et imminent ;
- ou à l'échéance non respectée d'un délai fixé par lui au moyen d'une mise en demeure de réaliser une ou plusieurs prescriptions.

Le Président,



Julia PINEDA \*

---

**Le Service départemental d'incendie et de secours tient à la disposition des responsables d'ERP, des fiches conseils qui peuvent être téléchargées sur**

**[www.sdis47.fr](http://www.sdis47.fr)**

# RAPPORT DE VÉRIFICATION

ASSOCIATION MONTEURS D'IMAGES  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN  
A l'attention de : M. DUPONT

## SECURITE INCENDIE

Rapport de Vérification Technique en Exploitation Bon Etat et Bon Fonctionnement.

Adresse d'intervention :  
**ASSOCIATION MONTEURS D'IMAGES**  
12 RUE JULES FERRY  
47000 AGEN

Mission réalisée le 14/02/18  
Accompagnateur : M. DUPONT

N° d'affaire : 9144AFAN6813/1003  
Désignation : U1670 - ASSOCIATION MONTEURS D'IMAGES AGEN - Moyens de secours  
N° intervention : 9144A180100000000039  
Date du rapport : 14/02/2018 - Référence du rapport : 9144A/18/353

Vérificateur : M CASTELLER Stephane  
Nombre de pages : 6

10.01 - MS96055

Agence Equipements Agen  
SOCOTEC FRANCE - 271 rue de Péchabout - 47008 AGEN CEDEX  
Tél. : 05 53 66 27 94 - Fax : 05 53 47 67 29  
Email : equipements.agen@socotec.com

SOCOTEC France - S.A. au capital de 17 648 740 euros  
542 016 654 RCS Versailles - Siège social | Les Quadrants - 3 avenue du Centre - CS 20732  
Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr



## SYNTHESE DE LA VERIFICATION

### SYNTHESE GENERALE

Installation	Installation vérifiée en totalité Absence d'avis « NV »	Pour l'installation ou la partie d'installation vérifiée		
		Avis Satisfaisant (« S »)	Avis Non satisfaisant (« NS »)	Nombre d'observations
AGEN - Studio Ferry/Alatmo.	OUI	X		0
AGEN - Studio Ferry/Clapets coupe feu télécommandés	OUI	X		0
AGEN - Studio Ferry/Désenfumage Naturel.	OUI	X		0

## COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

En fin de mission, un compte-rendu verbal reprenant les informations essentielles de la vérification a été réalisé par l'intervenant SOCOTEC auprès de M. DUPONT.

### SOMMAIRE

<b>1. DESCRIPTION DES OUVRAGES</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
1.2. PRESENTATION DES INSTALLATIONS	3
<b>2. ETENDUE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES</b>	<b>5</b>
<b>3. OBSERVATIONS SUR LES ELEMENTS VERIFIES</b>	<b>5</b>
<b>4. NATURE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES</b>	<b>5</b>
<b>5. MODALITES GENERALES DE VERIFICATIONS</b>	<b>6</b>
<b>6. MODALITES PARTICULIERES DE VERIFICATIONS</b>	<b>6</b>

## 1. DESCRIPTION DES OUVRAGES

### 1.1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

#### DESCRIPTIF SOMMAIRE

Etablissement situé sur 3 niveaux, composé des 2 salles de cinéma, 2 cabines de projections, un bar, une salle de réunion et un local CTA au 2ème étage.

#### DATE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT

Date non communiquée

#### CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Etablissement de troisième catégorie, type L (avec activité N - R)

Etablissement de 3ème catégorie de type L.

Précision sur l'origine du classement : mentionné sur le P.V. de la Commission de sécurité

#### EFFECTIF DU PUBLIC SUSCEPTIBLE D'ETRE ADMIS

Egal à 598

### 1.2. PRESENTATION DES INSTALLATIONS

#### ALARME.

##### CARACTERISTIQUE(S) GENERALE(S)

Type d'équipement d'alarme	L'équipement d'alarme est de type 2a.
Type d'équipement d'alarme	2a

##### EQUIPEMENT CENTRAL

Caractéristique(s) de l'équipement central	L'équipement central, de marque NUGELEC et de type ECB est situé le bureau, au 1er étage.
Marque/Type de l'équipement central	NUGELEC / ECB
Localisation de l'équipement central	Dans le bureau de l'étage

##### DIFFUSION DE L'ALARME

Mode de diffusion	La diffusion de l'alarme est générale.
Diffusion Générale	Oui
Temporisation	L'alarme est diffusée sans temporisation.
Valeur de la temporisation (mn)	0
Diffusion d'un message préenregistré	Oui

##### REPORT(S)

Description	Des tableaux de report, de type Exploitation sont mis en oeuvre au niveau du bar.
Type de tableau(x) de report(s)	Exploitation
Localisation des tableaux de report	Au niveau du bar au rez de chaussée

## MATERIEL(S) DE DIFFUSION

Dispositif(s) utilisé(s)	La diffusion de l'alarme est assurée par DSNA.
Diffuseur(s) Sonore(s) Non Autonome(s)	Oui

## SOUS FONCTIONS

Asservissement(s)	La fonction évacuation genere également l'arrêt du programme en cours, la mise en lumière, la diffusion d'un message préenregistré.
Arrêt du programme en cours	Oui
Mise en lumière normale	Oui
Diffusion d'un message préenregistré	Oui

## EQUIPEMENT D'ALARME DU TYPE 2

Nombre de ZDM	3
---------------	---

## CLAPETS COUPE FEU TÉLÉCOMMANDÉS

### GENERALITES

Vérification de conformité	Cette installation a fait l'objet d'une vérification de conformité par BTP Consultants qui a fait l'objet du rapport référencé BX/12200019.
----------------------------	---

### ETENDUE

Localisation	Des clapets coupe feu et pare flammes télécommandés sont répartis dans l'établissement, dans les réseaux aérauliques.
--------------	---

### TYPE DE COMMANDE

Automatique	Oui
Caractéristique	Les commandes sont automatiques.

### ORDRE DE TELECOMMANDE

Origine de l' (des) ordre(s) de télécommande	Tableau de Relayage
--	---------------------

## DÉSENFUMAGE NATUREL.

### GENERALITES

Vérification de conformité	Cette installation a fait l'objet d'une vérification de conformité par - qui a fait l'objet du rapport référencé - . Cette installation a fait l'objet d'une vérification de conformité par BTP Consultants qui a fait l'objet du rapport référencé BX/12200019 .
----------------------------	---

### ETENDUE

Volumes désenfumés naturellement	Les volumes désenfumés naturellement sont les suivants : - l'escalier enclouonné - Hall
Nombre de "ZF" naturel	2

### AMENEE(S) D'AIR NEUF

Réalisation des aménages d'air neuf	Les aménages d'air sont constituées par des portes des locaux.
Porte(s)	Oui

## EVACUATION DES FUMÉES

Réalisation de l'(des) évacuation(s) des fumées	Les évacuations de fumées sont réalisées par des exutoires.
Exutoire	Oui

## 2. ETENDUE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

### ALARME.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### CLAPETS COUPE FEU TÉLÉCOMMANDÉS .

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

### DÉSENFUMAGE NATUREL.

La vérification a été effectuée sur l'ensemble de l'installation.

## 3. OBSERVATIONS SUR LES ELEMENTS VERIFIES

### ALARME.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### CLAPETS COUPE FEU TÉLÉCOMMANDÉS .

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

### DÉSENFUMAGE NATUREL.

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## 4. NATURE DES VERIFICATIONS EFFECTUEES

### REFERENTIEL DE LA VERIFICATION

Le référentiel par rapport auquel s'exerce l'intervention de SOCOTEC est constitué par les dispositions techniques relatives aux moyens de secours, d'alarme et de protection contre l'incendie, figurant dans les textes suivants :

- Pour les Etablissements Recevant du Public, arrêté du 25 Juin 1980 modifié portant application du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.
- Pour les établissements qui relèvent du Code du Travail, articles R.4227-28 à R.4227-41.
- Pour les bâtiments d'habitations collectives et les parcs de stationnement couverts associés de surface inférieure à 6000 m<sup>2</sup>, arrêté du 31 Janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie.

## NATURE DE LA VERIFICATION

La présente vérification, effectuée dans un établissement en exploitation, a pour but d'informer l'exploitant de l'état des installations par rapport au risque d'incendie, afin de lui permettre de remédier aux anomalies constatées. Cette vérification ne se substitue pas aux vérifications réglementaires réalisées à l'occasion de travaux neufs, d'aménagements ou de modifications.

La vérification a été effectuée par :

- un examen des documents afférents à l'entretien et à la maintenance;
- un examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur;
- des essais de fonctionnement.

## PORTEE

La vérification a portée dans les limites des demandes de l'abonné sur Alarme.

Clapets coupe feu télécommandés

Désenfumage Naturel.

## 5. MODALITES GENERALES DE VERIFICATIONS

Chaque installation ou partie d'installation fait l'objet, en fonction du résultat des investigations menées par le vérificateur d'un avis :

- satisfaisant (S) pour exprimer le constat d'un maintien de l'état de conformité, acquis lors de la mise en service ou après transformation importante de l'installation.
- non vérifié (NV) pour exprimer la non vérification de l'installation ou des parties d'installations, pour des raisons d'exploitation ou d'inaccessibilité signalées et motivées au sein du rapport.
- non satisfaisant (NS) dans le cas contraire.

La vérification a porté, dans les limites des demandes de l'abonné, et dans la mesure où les éléments considérés concernent l'installation, sur les points suivants:

**Alarme :** Etat général de l'installation, fonctionnement des diffuseurs d'alarme sonore et visuelle le cas échéant sur commandes manuelles et automatiques, audibilité et visibilité, le cas échéant, du signal d'évacuation, fonctionnement des équipements d'alarme adaptés aux personnes en situation de handicap, sous fonctions associées (équipements techniques : remise en lumière, arrêt programme, etc. ; fonctionnement de l'éclairage de sécurité, ...) le cas échéant.

**Clapets télécommandés:** Etat général, fonctionnement des clapets et volets coupe-feu et pare-flammes télécommandés, sur commande manuelle et automatique, report de signalisations.

**Désenfumage Naturel:** Etat général, identification et accessibilité des dispositifs de commande, fonctionnement des dispositifs sur commandes manuelles et automatiques, des volets, exutoires et ouvrants, essai des neutralisations de commande automatiques, fonctionnement des ventilateurs de désenfumage, arrêt des ventilations mécaniques permanentes, mesures des débits vitesse et pression sur demande du client.

## 6. MODALITES PARTICULIERES DE VERIFICATIONS

### MATERIEL DE MESURE ET D'ESSAI UTILISE

#### ALARME.

La présente mission a été réalisée en utilisant le(s) matériel(s) suivant(s)

Clé test DM

Montre

**FACTURE N° F005101**

Lundi 22 Janvier 2018

Compte Client N° C04550

Technicien(s) :  
BRODOUX Gauthier

**LES MONTREURS D'IMAGES  
CINÉMA ART & ESSAIS**

STUDIO FERRY  
12 RUE JULES FERRY

47000 AGEN

**DOMICILIATION : CCM CASTANET Bque : 10278 Guichet : 02212 Cpte : 00044965201 Clè : 28  
IBAN : FR76 1027 8022 1200 0449 6520 128 - BIC : CMCIFR2A**

Référence	Désignation	Qté	P.U. H.T.	Total HT	T*
	Vérification N° B001113 effectuée le 09/01/2018 MAINTENANCE ANNUELLE DE 22 EXTINCTEURS				
VEXP	Vérification extincteur portatif	22,00	15,00	330,00	1
VACEXT	Vacation extincteur	1,00	19,30	19,30	1

*"La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements."*

Nos conditions générales de vente sont à votre disposition sur notre site : [www.sudouestincendie.fr](http://www.sudouestincendie.fr)

Taux TVA	Total HT	Montant TVA	Conditions de règlement		Net à payer
20,00	349,30	69,86	<b>Total T.T.C.</b> <b>419,16 €</b>	Chèque à 30 jours A l'échéance de 21/02/2018	<b>419,16 €</b>
<b>Totaux</b>	<b>349,30</b>	<b>69,86</b>			



Avril 2018

Rapport de l'auditeur

**orcom**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR**

***ASSOCIATION LES  
MONTREURS  
D'IMAGES***

**Comptes annuels clos le 31/12/2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association **LES MONTREURS D'IMAGES**, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 ainsi que l'annexe.

## RESPONSABILITE DE LA DIRECTION RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

La Direction est responsable de l'établissement de comptes annuels, qui donnent une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que transposées dans le référentiel normatif de l'Ordre des Experts-Comptables, dites normes ISA, applicables en France pour les Experts-Comptables. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des



Expertise Comptable  
Audits & Conseil

Associés  
Commissaires aux comptes

Éric CHAVANON  
Frédéric GAUTHIER  
Frédéric MACÉ  
Régis MANRÉCHEE  
Vincent MICHAUD

estimations comptables effectuées par la direction et la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### OPINION

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière de l'association LES MONTREURS D'IMAGES au 31 décembre 2017, ainsi que de son résultat couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Foulayronnes, le 30 avril 2018

Pour ORCOM AUDIT RSO,

**F. GAUTHIER**  
Expert-Comptable Associé

5, Avenue de la Saulhons  
« Le Bois Vert »  
33128 Paron-sur-Garonne Cedex  
Tél : 05 62 87 62 87  
recompta@orcom.fr

Le Belvédère  
Rue Marcel Pagnol  
67510 Foulayronnes  
Tél : 05 53 77 97 79  
auditrs@orcom.fr

#### ORCOM AUDIT RSO

Société de Commissaires  
aux Comptes membre de la  
Compagnie Régionale des  
Commissaires aux comptes  
d'Agexi

SAS AU CAPITAL DE 75.000 €  
RCS AGEN 393 376 140  
N°CCE: FR 48 393 376 140

## MONTREURS D'IMAGES

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (O)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques logiciels & droits similaires	6 354,00	5 608,93	745,13	2 087,50
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels	155 224,98	75 974,44	79 250,54	93 466,47
Autres immobilisations corporelles	36 241,95	22 850,10	13 391,85	13 633,69
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	4 620,00		4 620,00	4 620,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>202 440,99</b>	<b>104 433,47</b>	<b>98 007,52</b>	<b>113 807,66</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements	128,60		128,60	394,20
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 613,99		1 613,99	1 358,06
Avances & acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	10 480,01	126,00	10 354,01	8 838,12
Autres créances	9 493,24		9 493,24	11 297,70
État taxes	16 073,74		16 073,74	14 907,29
Autres	860,33		860,33	1 076,97
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	179 022,49		179 022,49	140 871,07
Charges constatées d'avance	9 513,37		9 513,37	12 686,92
<b>TOTAL (II)</b>	<b>227 185,85</b>	<b>126,00</b>	<b>227 059,85</b>	<b>191 430,42</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>429 626,84</b>	<b>104 559,47</b>	<b>325 067,37</b>	<b>305 238,08</b>

orcom | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 2 Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES  
 Tél. 05 53 77 92 79 Fax 05 53 95 60 74 auditsro@orcom.fr  
 SAS au capital de 75000 €  
 RCS 393 376 140

**MONTREURS D'IMAGES**  
**COMPTE DE RESULTAT**  
 Période du 01/01/2017 au 31/12/2017 Exercice clos le 31/12/2017

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2017		Exercice clos le 31/12/2016		Variation
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	
	Francs	Exposition	Total	Total	Variation
Vente de marchandises	39 614,85		39 614,85	37 858,60	1 756,25
Production vendue biens					
Production vendue services	943 304,43		943 304,43	246 363,70	-696 940,73
Chiffres d'Affaires nets	982 919,28		982 919,28	284 222,30	-698 696,98

Production stockée					
Production immobilisée			127 367,54	141 238,86	-13 871,32
Subvention d'exploitation			3 174,70	2 573,00	601,70
Reprise sur amortis. Et prov., transfert de charges			27 908,39	32 494,32	-4 585,93
Autres produits					
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>461 458,68</b>	<b>461 408,12</b>	<b>50,56</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			15 255,64	17 509,02	-2 253,38
Variation de stock (marchandises)			-155,84	-190,05	34,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements			265,61	-142,04	407,65
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			275 866,09	166 244,31	109 621,78
Autres achats et charges externes			3 255,82	9 078,95	-5 823,13
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements			89 206,57	94 537,66	-5 331,09
Charges sociales			20 576,74	31 943,78	-11 367,04
Dotations aux amortissements sur immobilisations			20 497,23	20 935,52	438,29
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				1 570,00	-1 570,00
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			7 089,96	4 398,23	2 691,73
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>447 632,70</b>	<b>448 363,83</b>	<b>731,13</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>1 825,98</b>	<b>15 044,29</b>	<b>-13 218,31</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée					
Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers des participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			231,53	371,45	-139,92
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements					
<b>Total des produits financiers</b>			<b>231,53</b>	<b>371,45</b>	<b>-139,92</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés			32,50		32,50
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
<b>Total des charges financières</b>			<b>32,50</b>		<b>32,50</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>199,03</b>	<b>371,45</b>	<b>-172,42</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>2 025,01</b>	<b>15 415,74</b>	<b>-13 390,73</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				1 238,30	-1 238,30
Produits exceptionnels sur opérations en capital			13 351,54	13 823,46	-471,92
Reprises sur provisions et transferts de charges				172,40	-172,40
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>13 351,54</b>	<b>15 234,16</b>	<b>-1 882,62</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			585,00	1 816,73	-1 231,73
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			5 292,92		5 292,92
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			787,00	776,04	10,96
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>6 664,92</b>	<b>2 592,77</b>	<b>4 072,15</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>6 776,62</b>	<b>12 641,39</b>	<b>-5 864,77</b>
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices			832,00	1 529,00	-697,00
<b>ASTUCE EMPLOYEES SUR RESULTAT</b>					
<b>Total des Produits</b>			<b>455 943,75</b>	<b>477 065,91</b>	<b>-21 122,16</b>
<b>Total des Charges</b>			<b>455 962,32</b>	<b>482 300,43</b>	<b>2 357,68</b>
<b>Résultat net</b>			<b>9 981,43</b>	<b>24 675,64</b>	<b>-14 694,21</b>
			Bénéfice	Bénéfice	

# MONTREURS D'IMAGES

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'ANNEE 2017

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les documents comptables ont été établis en tenant compte des adaptations du plan comptable général prévus par l'avis relatif au plan comptable des Associations rendu par le Conseil National de la Comptabilité le 17 juillet 1985 et dans le respect des dispositions du règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Les méthodes utilisées pour l'élaboration de ces documents sont identiques à celles utilisées au cours des exercices précédents.

Les opérations de l'exercice se résument ainsi :

	Charges	Produits	Résultat	Rappel 2016
Opérations d'exploitation	447 632.70 €	451 458.68 €	3 825.98 €	15 191.50 €
Opérations financières	22.50 €	233.53 €	211.03 €	371.45 €
Opérations exceptionnelles	6 574.93 €	13 351.54 €	6 776.61 €	12 641.59 €
Impôts sur les bénéfices	832.00 €		-832.00 €	-3 529.00 €
<b>Total</b>	<b>455 062.13 €</b>	<b>465 043.75 €</b>	<b>9 981.62 €</b>	<b>24 675.54 €</b>

**ORCOM** | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES  
18 Delvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES  
tél. 05 53 77 97 79 Fax 05 53 95 60 74 [auditrso@orcom.fr](mailto:auditrso@orcom.fr)  
SAS au capital de 75000 €  
RCS 393 376 140



## ACTIF IMMOBILISE

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur brute fin exercice
I - INCORPORELLES	6 354.06 €			6 354.06 €
II - CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et Outillage	155 224.98 €			155 224.98 €
Autres immobilisations	37 711.95 €	9 900.00 €	11 370.00 €	36 241.95 €
Immobilisations en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>192 936.93 €</b>	<b>9 900.00 €</b>	<b>11 370.00 €</b>	<b>191 466.93 €</b>
III - FINANCIERES	4 620.00 €			4 620.00 €
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>203 910.99 €</b>	<b>9 900.00 €</b>	<b>11 370.00 €</b>	<b>202 440.99 €</b>

Les acquisitions de l'exercice concernent l'achat d'un nouveau serveur. Les sorties de l'exercice concernent la mise au rebut de l'ancien serveur.

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Valeur cumulée début exercice	Dotations	Reprises	Valeur cumulée fin exercice
Immobilisations incorporelles	4 266.56 €	1 342.37 €		5 608.93 €
Agencements terrains				
Constructions				
Installations techniques Matériel et Outillage	61 758.51 €	14 215.93 €		75 974.44 €
Autres immobilisations	24 078.26 €	4 938.91 €	6 167.07 €	22 850.10 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 103.33 €</b>	<b>20 497.21 €</b>	<b>6 167.07 €</b>	<b>104 433.47 €</b>

**orcom** | Audit RSO

Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES  
 Tél. 05 53 77 97 79 Fax 05 53 95 60 74 - [auditrso@orcom.fr](mailto:auditrso@orcom.fr)  
 SAS au capital de 75000 €  
 RCS 393 376 140

## TABLEAU DES RESERVES

NATURE	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Fonds associatifs	57 469,87 €	24 675,54 €		82 145,41 €
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	24 675,54 €	9 981,62 €	24 675,54 €	9 981,62 €
Subventions d'investissement	86 541,56 €		13 211,17 €	73 330,39 €
Différence réalisation d'élément d'actif				
Différence réalisation des valeurs mobilières				
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>168 686,97 €</b>	<b>34 657,16 €</b>	<b>37 886,71 €</b>	<b>165 457,42€</b>

## TABLEAU DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
Provisions pour risques	8 208,00 €	787,00 €		8 995,00 €
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières				
Provisions pour créances douteuses	1 696,00 €		1 570,00 €	126,00 €
Provisions pour dépréciation des placements financiers				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>9 904,00 €</b>	<b>787,00 €</b>	<b>1 570,00 €</b>	<b>9 121,00 €</b>
Dont dotations et reprises				
exploitation financières exceptionnelles		787,00 €	1 570,00 €	

La ligne «provisions pour risques » concerne la provision pour départ retraite des salariés de l'Association pour un montant à la clôture de l'exercice de 8995,00 €. Cette évaluation a été faite selon la méthode de calcul Rétrospective Prorata Temporis en tenant compte des paramètres suivants :

- Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 1,65 % (inflation comprise).

- Turn-over

Faible

- Départ à l'âge de 62 ans

Les indemnités chiffrées incluent les charges sociales correspondantes.

**ORCOM** | Audit **RSO**  
 Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 Le Ilévédière - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES  
 Tél. 05 53 77 97 79 Fax 05 53 95 60 74 auditro@orcom.fr  
 SAS au capital de 75000 €  
 RCS 393 376 140

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Libellé	Montant brut 31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>			
Créances de l'actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	4 620.00	0.00	4 620.00
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	10 480.01	10 480.01	0.00
Autres créances clients	0.00	0.00	0.00
Personnel et comptes rattachés	0.00	0.00	0.00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0.00	0.00	0.00
Etat et autres collectivités publiques	24 839.74	24 839.74	0.00
Autres	1 587.57	1 587.57	0.00
Charges constatées d'avance	9 513.37	9 513.37	0.00
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>51 040.69</b>	<b>46420.69</b>	<b>4 620.00</b>

DETTES	Montant brut 31/12/2017	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 844.00	3 772.00	1 072.00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 797.53	55 797.53	0.00
Personnel et comptes rattachés	7 404.80	7 404.80	0.00
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	23 495.57	23 495.57	0.00
Etat et autres collectivités publiques	6 855.25	6 855.25	0.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11 880.00	11 880.00	0.00
Avances et acomptes reçus	13 334.80	13 334.80	0.00
Produits constatés d'avance	27 003.00	27 003.00	0.00
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>150 614.95</b>	<b>149 542.95</b>	<b>1 072.00</b>

## CHARGES A PAYER

### Etat des principales charges à payer :

Fournisseurs factures à recevoir	8529.04€
Personnel congés à payer	7404.80€
Charges sociales et fiscales sur congés à payer	2953.48€
Clients avoirs à établir	
Charges à payer diverses	
Intérêts courus sur emprunts	

**orcom** | Audit RSO  
 Société de COMMISSAIRES AUX COMPTES  
 Le Belvédère - Rue Marcel Pagnol - 47510 FOULAYRONNES  
 Tél. 05 53 77 97 79 Fax 05 53 95 60 74 [auditsr@orcom.fr](mailto:auditsr@orcom.fr)  
 SAS au capital de 75000 €  
 RCS 393 376 140

## EFFECTIF MOYEN

Effectif moyen	2017	2016
Cadres	1	1
Non Cadre	3	3

## PRECISIONS CONCERNANT LE CHIFFRE D'AFFAIRES HT

	2017	2016
VENTE DE MARCHANDISES	39 644.85 €	37 858.60 €
PRESTATIONS DE SERVICE	243 304.43 €	248 060.42 €
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	€	243.33 €
TOTAL	282 949.28 €	286 162.35 €

## PRECISIONS SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'association se sont élevés à 0 euros et les avantages en nature consentis à ces mêmes personnes se sont élevés à 0 euros.

## PRECISIONS SUR LES CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 6070.00 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel. Le crédit d'impôt constaté au titre de l'année civile précédente a permis à la société de financer au cours de l'exercice des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

## AUTRES INFORMATIONS

- ❖ Dans le cadre de notre partenariat avec la Ligue de l'Enseignement - FOL 47, nous avons versé en 2017, la somme de 6000 € à cette dernière pour ses prestations de comptabilité et gestion des ressources humaines.
- ❖ Au cours de l'exercice, l'association a encaissé la somme de 3772.00€ au titre des Contributions à la Transition Numérique acquittées par les distributeurs d'œuvres cinématographiques en raison des économies de production, stockage et maintenance des copies qu'ils réalisent. Cette somme fera l'objet d'un reversement en 2018 au CNC en déduction de l'avance consentie pour l'achat d'équipement numérique.

## PRECISIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- ❖ Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2017, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11 du code de commerce s'élèvent à 1200.00 € HT.





www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_014/2019\_RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjointes au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

### Exposé :

Par délibération en date du 28 novembre 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2017 pour l'exploitation de 3 multi-accueil et de 2 micro-crèches.

L'exploitation de ces 5 structures, totalisant soixante-dix-neuf berceaux, a été confiée à une entreprise privée nommée « La Maison Bleue ».

Les objectifs qui ont été assignés au Délégué sont les suivants :

- \* Ouvrir à tous les usagers individuels, sans aucune discrimination d'aucune sorte, toutes les installations et activités des crèches en favorisant la satisfaction des besoins des enfants et de leurs parents,
- \* Veiller à l'épanouissement et au bien-être des enfants,
- \* Favoriser la mixité sociale au sein des structures, ainsi que l'accueil d'enfants porteurs de handicap,
- \* Optimiser l'accueil des enfants à partir des structures existantes,
- \* Gérer les installations et les activités qui en découlent au mieux des intérêts des usagers et de la Ville en respectant les obligations légales en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive,
- \* Mettre en œuvre toutes les mesures contribuant à la valorisation des activités exercées par les enfants,
- \* Instaurer une relation directe et privilégiée avec les usagers, en l'occurrence les parents,
- \* Commercialiser des places au sein de l'ensemble des établissements délégués de la petite enfance.

En application des dispositions de l'article L.1411-3 du code des collectivités territoriales, il vous est présenté ci-après les éléments principaux du rapport d'activité 2017 remis par la société « La Maison bleue » intégrant, pour chaque structure du périmètre de la DSP (3 multi-accueils et 2 micro-crèches), les éléments relatifs au bilan financier, au personnel et à la rémunération du Déléguataire ainsi que les principaux faits de l'année.

### **Multi-accueil « Les Petits Cœurs »**

La structure se situe au rez-de-chaussée de la Maison des Enfants. Située au cœur de la Ville, en face de l'hôtel de Ville, elle accueille des familles agenaises résidant principalement au centre-ville. L'agrément PMI de ce multi-accueil permet l'accueil de 24 enfants de 2 mois ½ à 4 ans depuis le mois d'août 2015.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### **Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître une perte de 29 653 €**

La structure a accueilli en 2017 **83** enfants et son taux d'occupation réel s'est élevé à **82%**

L'équipe, composée de **7,49 ETP**, est dirigée par 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

### **Multi-accueil « Les Petits Lapins »**

Ce multi-accueil est situé dans le quartier de Montanou. Il est implanté dans un quartier politique de la Ville. Le centre social et le centre médico-social sont mitoyens de cet équipement.

Ouvert depuis 20 ans, la structure a un agrément de la PMI pour l'accueil de 20 enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

Ce multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

A noter que la micro-crèche « Arc en ciel » se trouve à une centaine de mètre de cette structure.

### **Le résultat de l'exercice 2017 est excédentaire de 8 213 €**

La structure a accueilli en 2017 **64** enfants et son taux d'occupation réel s'est élevé à **87%**

L'équipe, composée de **7,2 ETP**, est dirigée par 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

### **Multi-accueil « Pause Câlines »**

La crèche se situe au cœur de la cité Tapie-Rodrigue. La majorité des enfants accueillis habitent le quartier et ses environs.

L'agrément de la PMI permet l'accueil de 15 enfants de 2 mois ½ à 4 ans avec seulement 7 places entre 12h30 et 13h30 au vu de la dimension des locaux.

Ce multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

### **Le résultat de l'exercice 2017 affiche une perte de 17 542 €**

La structure a accueilli en 2017 **69** enfants et son taux d'occupation réel s'est élevé à **85%**

L'équipe, composée de **5,53 ETP**, est dirigée par 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

### **Micro-crèche « Arc en ciel »**

Cette structure fonctionne depuis le 10 août 2010. Elle est située au cœur du quartier de Montanou, et a pour ambition d'être un lieu de mixité sociale.

Depuis septembre 2012, 50% des enfants accueillis habitent le quartier.

Elle se situe face à la maternelle Paul Langevin et à proximité du multi-accueil « Les Petits Lapins ».

L'agrément de la PMI permet l'accueil de 10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

La structure est ouverte sur une plage horaire élargie destinée à favoriser l'insertion professionnelle des parents, à savoir du lundi au vendredi de 6h à 20h.

### **Le résultat de l'exercice 2017 affiche une perte de 1 541 €.**

La structure a accueilli en 2017 **46** enfants et son taux d'occupation réel s'est élevé à **88%**

L'équipe, composée de **4,33 ETP**, est dirigée par 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

### **Micro-crèche « Les Petits Princes »**

Cette structure ouverte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est située au cœur du nouveau quartier de Tapie entièrement réhabilité. Elle est située en face de l'école maternelle Edouard Herriot.

L'agrément de la PMI permet l'accueil de 10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans.

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

### **Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître une perte de - 28 893 €**

La structure a accueilli en 2017 **39** enfants et son taux d'occupation réel s'est élevé à **91%**

L'équipe, composée de **4,06 ETP**, est dirigée par 1 Educatrice de Jeunes Enfants.

## **Conclusion :**

### **D'un point de vue financier :**

Le compte de résultat consolidé pour l'ensemble des 5 structures au titre de l'exercice 2017 affiche une perte de -69 416 € et un écart par rapport au prévisionnel fourni de -70 507 €.

Après examen approfondi des éléments financiers transmis par la société « La maison bleue », ce résultat s'explique essentiellement par 2 éléments :

- Un montant des frais de structure bien supérieur au prévisionnel annoncé,
- Des dépenses de fluides en forte augmentation.

Au cours des différentes réunions organisées avec le délégataire pour analyser ce résultat et plus généralement le fonctionnement de la délégation, ce dernier a justifié l'augmentation des frais supports par le développement de la société Maison Bleue et les recrutements qui en ont découlé et qui sont répartis en fonction des agréments de chaque structure. En 2018, la gestion de berceaux supplémentaires au sein du groupe entrainera une diminution de ces frais de gestion au niveau de la DSP de la Ville d'Agen.

Quant à l'augmentation des dépenses de fluides, en l'absence de factures reçues en 2017, la société a inscrit des provisions qui semblent bien supérieures à la réalité des dépenses constatées les années précédentes. Dès réception des factures réelles pour l'année 2017, des régularisations seront effectuées sur les comptes 2018.

La société a par ailleurs respecté son engagement lié à la rétrocession de 6 places de crèches commercialisées dès l'année 2017 quel que soit le nombre de places réellement vendu. La subvention de la Ville à la société Maison Bleue a donc été ramenée de 306 648 € à 264 648 €, soit une rétrocession de 7 000 € par place vendue.

En conclusion, malgré ce résultat déficitaire sur la première année du Contrat de Délégation, il convient de souligner que l'équilibre global du contrat n'est pas remis en cause.

### **D'un point de vue de la qualité de l'offre de service :**

L'enquête menée auprès des familles et élaborée conformément aux directives de la Ville démontre la satisfaction des parents quant à la qualité de la prise en charge. Ainsi, 100 % d'entre eux se déclarent satisfaits ou très satisfaits du service.

A noter que l'ensemble des établissements bénéficient de l'intervention d'un pédiatre à raison de 4h par mois et par structure. Concernant, l'intervention d'une psychologue au sein des structures, malgré l'engagement pris par le délégataire et en raison des difficultés rencontrées pour recruter ce type de professionnel, seules les structures « Les petits cœurs » et « Pause câlins » ont bénéficié en 2017 de cet accompagnement à raison de 8h/mois. Cette situation est régularisée depuis janvier 2018 puisque les 5 structures en bénéficient dorénavant.

Enfin, après une période de mouvement de personnel durant les 6 premiers mois de la délégation, les équipes sont dorénavant stabilisées. Il convient de souligner, en matière de gestion du personnel, l'effort important effectué par le délégataire en matière de formation :

- Cursus de 4 jours orienté sur le management des équipes pour l'ensemble des responsables de structure,
- Formation sur les fondamentaux de l'accueil du jeune enfant et sur la bientraitance pour la plupart des membres des équipes en charge d'encadrer les enfants.

Des journées pédagogiques ont permis également à tous les agents de travailler sur différentes thématiques : projets pédagogiques de la Maison Bleue, création de supports visuels, l'observation de l'enfant et la préparation de la rentrée.

**Annexes :**

Bilan d'activité 2017 (disponible sur demande auprès du service Petite Enfance)

Après avoir pris connaissances du rapport 2017 sur la DSP Petite Enfance,

**LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET A L'UNANIMITE

**DECIDE**

**1°/ DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 du délégataire « La Maison Bleue » au titre de la gestion de 5 structures d'accueil Petite Enfance ;

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean Dionis du Sejour".

**Jean DIONIS du SEJOUR**



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_015/2019\_RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

**Exposé :**

Le présent contrat de délégation de service public a pour objet de déléguer la gestion de la fourrière automobile sur le territoire de la Ville d'Agen pour une durée de 5 années à compter du 1er novembre 2012, prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **Caractéristiques principales de la DSP :**

Le délégataire est rémunéré par les redevances fixées auprès des usagers lors de la restitution du véhicule ou par la collectivité lors de la destruction.

## Bilan financier :

C.A. GENERE EN 2017	POLICE MUNICIPALE	POLICE NATIONALE	TOTAL
FORFAIT MAIRIE	8 395,54€	1 526,00€	9 921,54€
ENLEVEMENT – GARDE- EXPERTISE	57 374,42 €	12 615,57€	69 989,99 €
OPERATION PREALABLE	4 132,94€	445,47€	4 578,41€
<b>TOTAL</b>	<b>69 902,90€</b>	<b>14 587,04€</b>	<b>84 489,94€</b>

## Situation du personnel :

8 techniciens dépanneurs dont un de permanence pour la nuit et le weekend en roulement.  
4 secrétaires accueillent, accompagnent et renseignent les clients pour la restitution de leur véhicule.

## Prospectives pour 2018 :

1-Logiciel : changement de logiciel pour fin 2018, afin d'avoir :

- une remontée d'information en temps réel via des tablettes et la possibilité de recevoir des demandes d'enlèvements,
- fixer des rendez-vous pour les véhicules épaves à la demande de la Police Municipale via ce logiciel.

2-Personnel : augmentation de la masse salariale, afin de répondre dans les meilleurs délais, au suivi administratif des fourrières.

Vu l'article L.1411-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1413-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les contrats de Délégation de Service Public en date du 1er novembre 2012,

Vu l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux en date du 19 novembre 2018,

## LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 du délégataire Alliance Auto Dépannage ;

Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture  
Affichage le 04/02/2019  
Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_015/2019\_RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

**Exposé :**

Le présent contrat de délégation de service public a pour objet de déléguer la gestion de la fourrière automobile sur le territoire de la Ville d' Agen pour une durée de 5 années à compter du 1er novembre 2012, prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

### **Caractéristiques principales de la DSP :**

Le délégataire est rémunéré par les redevances fixées auprès des usagers lors de la restitution du véhicule ou par la collectivité lors de la destruction.

## Bilan financier :

C.A GÉNÉRE EN 2017	POLICE MUNICIPALE	POLICE NATIONALE	TOTAL
FORFAIT MAIRIE	8 395,54€	1 526,00€	9 921,54€
ENLEVEMENT – GARDE – FORTYEN	57 374,42€	12 615,57€	69 989,99€
OPERATION PREALABLE	4 132,94€	445,47€	4 578,41€
TOTAL	69 902,90€	14 587,04€	84 489,94€

## Situation du personnel :

8 techniciens dépanneurs dont un de permanence pour la nuit et le weekend en roulement.  
4 secrétaires accueillent, accompagnent et renseignent les clients pour la restitution de leur véhicule.

## Prospectives pour 2018 :

1-Logiciel : changement de logiciel pour fin 2018, afin d'avoir :

- une remontée d'information en temps réel via des tablettes et la possibilité de recevoir des demandes d'enlèvements,
- fixer des rendez-vous pour les véhicules épaves à la demande de la Police Municipale via ce logiciel.

2-Personnel : augmentation de la masse salariale, afin de répondre dans les meilleurs délais, au suivi administratif des fourrières.

Vu l'article L.1411-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1413-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les contrats de Délégation de Service Public en date du 1er novembre 2012,

Vu l'avenant au contrat de Délégation de Service Public en date du 25 septembre 2017,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Service Publics Locaux en date du 19 novembre 2018,

## LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

## DECIDE

**1°/ DE PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2017 du délégataire Alliance Auto Dépannage ;

Le Maire  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
acte  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un  
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à  
compter des formalités de publication et de transmission en  
Préfecture  
Affichage le 04/02/2019  
Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

### SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_016/2019\_MODIFICATION DE LA REDEVANCE POUR LES GRANDS DEBALLAGES SUR L'ESPLANADE DU GRAVIER**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

#### Expose :

Quatre fois par an, et généralement un lundi, l'esplanade du gravier accueille ce qui est communément appelé « les grands déballages », mais qui peuvent être qualifiés de foires marchandes.

Au fil des manifestations, il est apparu que celles-ci connaissent un grand succès, avec un grand nombre d'exposants et de visiteurs potentiellement consommateurs. Ainsi, il a été constaté par les services de la Ville que le périmètre du domaine public occupé était de plus en plus rentabilisé par les associations organisatrices.

En conséquence, la Ville souhaite adapter à l'occupation réelle la redevance que les associations payent en contrepartie de cette occupation.

En 2018, nous avons fixé cette redevance à 500 euros par manifestation. Compte tenu du succès des manifestations et de l'ampleur qu'elles prennent, il est proposé de modifier cette redevance à la hausse pour un montant de 1 000 euros par manifestation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-22,

Vu la délibération sur les redevances du Domaine Public en date du 26 novembre 2018.

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

### DECIDE

**1°/ D'ABROGER** la redevance de 500 euros votée au Conseil Municipal du 26/11/2018 ;

**2°/ DE FIXER** la nouvelle redevance d'occupation du domaine public sur l'esplanade du gravier à la somme de mille (1 000) euros par manifestation.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Objet : **DCM\_016/2019\_MODIFICATION DE LA REDEVANCE POUR LES  
GRANDS DEBALLAGES SUR L'ESPLANADE DU GRAVIER**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **38** **L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT HUIT JANVIER à DIX NEUF HEURES**  
**Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire**

Présents : **32** M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjointes au Maire ;  
M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.

Absent(s) **3** M. Éric DEBLADIS ; Mme Nadège LAUZZANA ; Mme Muriel BOULMIER.

Pouvoir(s) **3** Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET  
Mme Bernadette RICHARD donne pouvoir à Mme Baya KHERKHACH  
Mme Sandrine LAFFORE donne pouvoir à M. Juan Cruz GARAY

Président de séance : M. Jean DIONIS du SEJOUR

Secrétaire de séance : M. Hugo DASSY

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : **22/01/2019**

### Expose :

Quatre fois par an, et généralement un lundi, l'esplanade du gravier accueille ce qui est communément appelé « les grands déballages », mais qui peuvent être qualifiés de foires marchandes.

Au fil des manifestations, il est apparu que celles-ci connaissent un grand succès, avec un grand nombre d'exposants et de visiteurs potentiellement consommateurs. Ainsi, il a été constaté par les services de la Ville que le périmètre du domaine public occupé était de plus en plus rentabilisé par les associations organisatrices.

En conséquence, la Ville souhaite adapter à l'occupation réelle la redevance que les associations payent en contrepartie de cette occupation.

En 2018, nous avons fixé cette redevance à 500 euros par manifestation. Compte tenu du succès des manifestations et de l'ampleur qu'elles prennent, il est proposé de modifier cette redevance à la hausse pour un montant de 1 000 euros par manifestation.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-22,

Vu la délibération sur les redevances du Domaine Public en date du 26 novembre 2018.

### LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

### DECIDE

**1°/ D'ABROGER** la redevance de 500 euros votée au Conseil Municipal du 26/11/2018 ;

**2°/ DE FIXER** la nouvelle redevance d'occupation du domaine public sur l'esplanade du gravier à la somme de mille (1 000) euros par manifestation.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 04/02/2019

Télétransmission le 04/02/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Dionis du Sejour'.

Jean DIONIS du SEJOUR